

SOMMAIRE

Résumé du rapport	p. 7
Lettre de mission	p. 8
Remerciements	p. 9
Introduction	p. 11

Première partie : ANALYSES ET PROPOSITIONS

Chapitre I - Un milieu professionnel à structurer, de nouvelles et fortes attentes de la société urbaine

1.1 L'urbanisme et l'aménagement : un champ professionnel pertinent qui doit trouver ou retrouver ses repères	p. 19
1.1.1. Le besoin de clarifier l'identité du champ professionnel	
1.1.2. Des définitions de l'urbanisme et de l'aménagement toujours porteuses de sens, qu'il faut réaffirmer	
1.2 Un monde professionnel divers et en mutation confronté à de nouveaux questionnements de la société urbaine	p. 25
1.2.1. Une communauté professionnelle à ancrages multiples, qui cherche à se structurer	
1.2.2. Une diversité de champs d'interventions	
1.2.3. Une diversité de disciplines d'origine et de profils professionnels. La figure du travail en équipe pluridisciplinaire, la cohabitation des généralistes et des spécialistes	
1.2.4. Conjuguer diversité et cœur de métier	
1.3 De nouveaux défis pour les professionnels, qui appellent des recompositions et des ouvertures vers les professions voisines	p. 30
1.3.1. Un contexte urbain et territorial en forte évolution, de nouveaux questionnements de la société urbaine	
1.3.2. Les relations et les nécessaires synergies avec les professions connexes	
1.4 Conséquemment, des attentes fortes à l'égard des compétences des professionnels et vis-à-vis de leurs formations	p. 34
1.4.1. La qualité des formations a progressé mais de nouvelles attentes se manifestent de la part des maîtres d'ouvrage, des donneurs d'ordre, des collectivités et aussi de l'Etat	
1.4.2. Résumé des attentes	
1) Il y a besoin de professionnels plus nombreux, avec un gisement d'emplois à valoriser	
2) La qualité des formations à l'urbanisme et à l'aménagement implique qu'elles soient suffisamment consistantes	
3) Ces formations devraient inclure l'enseignement d'un socle commun de "fondamentaux"	
4) Les formations doivent favoriser la diversité des profils professionnels	
5) Il est ressenti un réel besoin de valoriser des licences professionnelles	
6) Il faut enfin répondre au besoin d'actualiser et de revisiter en permanence les connaissances	

Chapitre II - Un système de formation qui s'est progressivement affirmé et organisé

- 2.1 Forces et faiblesses de l'offre universitaire à la veille du LMD** **p. 42**
- 2.1.1. Une offre structurée par l'association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU)
 - 2.1.2. Un poids très relatif des instituts d'urbanisme au sein des universités
 - 2.1.3. Des formations qui rencontrent de réels débouchés
 - 2.1.4. Une formation initiale qui s'est structurée sur les troisièmes cycles et qui s'est progressivement ouverte aux seconds cycles
 - 2.1.5. Une offre de formation continue universitaire encore peu développée
 - 2.1.6. Une recherche qui ne peut se limiter aux instituts d'urbanisme et à leurs laboratoires
- 2.2. L'émergence d'une offre de formation en urbanisme dans les écoles d'architecture et dans les écoles d'ingénieurs** **p. 61**
- 2.2.1. Les écoles d'architecture
 - 2.2.2. Les écoles d'ingénieurs

Chapitre III - Les formations en urbanisme et aménagement saisies par le LMD

- 3.1. Les enjeux du LMD pour les formations en urbanisme et en aménagement** **p. 69**
- 3.1.1. La dynamique de construction de l'espace européen d'enseignement supérieur
 - 3.1.2. Le risque de la dilution ?
 - 3.1.3. Le défi de l'ouverture sur l'Europe
 - 3.1.4. L'intégration des écoles d'architecture et d'ingénieurs dans le Processus de Bologne
- 3.2. Une offre de troisième cycle sauvegardée et enrichie** **p. 75**
- 3.2.1. Une tendance générale à la conservation
 - 3.2.2. Le dépassement d'un vrai-faux problème : la place de l'urbanisme dans la hiérarchie des dénominations
 - 3.2.3. La transformation des DESS en masters professionnels
 - 3.2.4. Le renforcement de la formation par la recherche
- 3.3. L'établissement de passerelles entre tous les établissements d'enseignement supérieur** **p. 79**
- 3.3.1. Des rapprochements s'opèrent ...
 - 3.3.2. ... mais ils sont encore d'intensité variable
- 3.4. La confirmation d'une offre de deuxième cycle** **p. 81**
- 3.4.1. Un délicat problème de compatibilité
 - 3.4.2. Les solutions en œuvre
 - 3.4.3. Les licences professionnelles
- 3.5. Cursus intégré ou cursus de double culture ?** **p. 83**
- 3.6. Des instituts d'urbanisme ... aux pôles d'urbanisme et d'aménagement ?** **p. 85**

Chapitre IV - Propositions pour un plan d'action

16 propositions pour structurer un réseau national de formations à l'urbanisme et à l'aménagement

p. 90

- 1) Promouvoir une vision partagée de la formation entre formateurs, professionnels et donneurs d'ordre, et lancer à cette fin une initiative de concertation
- 2) Développer des formations s'organisant autour d'un socle commun et des voies d'approfondissement et de spécialisations, sanctionnées par des diplômes à forte identité
- 3) Equilibrer dans le socle commun, théorie, méthodologie et pratique
- 4) Renforcer l'interdisciplinarité dans les formations à l'urbanisme et à l'aménagement
- 5) Développer des formations substantielles, en durée et en moyens ; permettre une réelle identification des instituts d'urbanisme
- 6) Conforter les cursus de double culture, expérimenter aussi les cursus intégrés
- 7) Associer plus étroitement, les écoles d'architecture et les écoles d'ingénieurs volontaires aux universités, dans la mise en œuvre des formations à l'urbanisme et à l'aménagement
- 8) Associer de façon plus structurée les professionnels aux stratégies de formation
- 9) Favoriser la mobilité étudiante
- 10) Ouvrir la formation sur l'Europe et l'international
- 11) Développer la formation professionnelle tout au long de la vie
- 12) Mieux adosser la formation à la recherche et aux lieux de valorisation
- 13) Dessiner une carte régionale et nationale des spécialités
- 14) Reconnaître des pôles compétitifs au niveau régional et européen, en favorisant la coopération entre établissements
- 15) Organiser et animer un réseau national des formations en aménagement et en urbanisme (RFAU)
- 16) Mettre en place une instance nationale de dialogue entre les formateurs et les différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

Deuxième partie : ARGUMENTS

Personnes auditionnées

Le milieu de la formation

p. 107

1. Marc BONNEVILLE, Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Lyon
2. Alain BOURDIN, Directeur de l'Institut Français d'Urbanisme
3. Jean-Paul CARRIERE, Président de la 24ème section du Conseil National des Universités (Aménagement de l'espace et urbanisme)
4. Christophe DEMAZIÈRE, Directeur du Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
5. Jean-Claude DRIANT, Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Paris
6. Denis GRANDJEAN, Directeur de l'Ecole d'Architecture de Nancy
7. Daniel LE COUÉDIC, Directeur de l'Institut de Géoarchitecture de Brest
8. Yves LICHTENBERGER, Président de l'Université de Marne-la-Vallée
9. Yves LION, Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires à Marne-la-Vallée
10. Michel MICHEAU, Directeur du cycle d'urbanisme à l'Institut d'études politiques de Paris
11. Alain NEVEU, Nathalie ROSEAU, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
12. Gilles NOVARINA, Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble
13. Sylvain PETITET, Chef du Département Aménagement, Environnement, Habitat et Construction de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat

Le milieu professionnel et des employeurs

p. 153

14. Jean-Paul BLAIS, PUCA
15. Martine BOYÉ, Ville de Lyon, Directrice générale adjointe des services, chargée du développement urbain
16. Louis CANIZARES, Président de l'OPQU
17. Jacques CHARLOT, Directeur général du CNFPT
18. Francis CUILIER, Directeur Général de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole quitaine
19. Jean-Yves CHAPUIS, Consultant
20. Nathalie LACROIX, Chargée de mission à l'UNADEL
21. Jean-Luc POIDEVIN, Président de Nexity - Villes et projets
22. Robert. SPIZZICHINO, Partenaires Développement

Contributions

Contributions personnelles

p. 175

23. François ASCHER, Professeur à l'université de Paris VIII
24. Marie-Hélène BADIA, Architecte conseil, DGUHC
25. Alain BOURDIN, Professeur et Directeur de l'IFU
26. Jacques CHARLOT, Directeur général du CNFPT
27. Francis CUILIER, Directeur général A-URBA et Jean MARIEU, Professeur des Universités à Bordeaux
28. Jean DUMAS, Professeur émérite de l'Institut d'études politiques de Bordeaux
29. Robert LAUGIER, Consultant pour la DGUHC
30. Bruno LUGAZ, Directeur du CAUE de la Savoie

31. Bert McCLURE, Architecte-Urbaniste
32. Ariella MASBOUNGI, Responsable des ateliers Projet urbain à la DGUHC et enseignante
33. Michel MICHEAU, Directeur du cycle d'urbanisme de l'Institut d'études politiques de Paris
34. Thierry PAQUOT, Professeur à l'Université de Paris XII
35. Bernard REICHEN, Architecte-urbaniste
36. Guy TAPIE, Enseignant-chercheur
37. Thierry VILMIN avec le concours de Laure VERDIER, Consultants pour le Club Ville Aménagement

Contributions institutionnelles ou d'organisations professionnelles

p. 243

38. Association pour la Promotion des Enseignements et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU)
39. Conseil Français des Urbanistes (CFDU)
40. Conseil National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
41. L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
42. L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU)
43. Séminaire Robert AUZELLE
44. Société Française des Urbanistes (SFU)
45. Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local (UNADEL)

Table des sigles

p. 282

Résumé du rapport

Par lettre du 10 février 2004, une mission de réflexion a été confiée par le Directeur de l'Enseignement Supérieur et le Directeur Général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, à Jean Frébault et Bernard Pouyet sur les formations à l'urbanisme et à l'aménagement. Cette mission s'est largement appuyée sur un groupe de travail rassemblant des représentants de l'administration centrale (Equipement, Enseignement Supérieur, Culture), des formateurs (instituts d'urbanisme, écoles d'architecture, écoles d'ingénieurs), des professionnels et donneurs d'ordre. Elle a procédé à de nombreuses auditions.

Dans un premier temps (chapitre I), le rapport s'efforce de préciser ce que sont aujourd'hui les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement, au croisement d'une diversité de disciplines, les mutations de la communauté professionnelle et la diversité de ses champs d'intervention, les ouvertures vers les professions voisines. Les nouveaux questionnements de la société urbaine, la relance en France des politiques territoriales aux différentes échelles et des dynamiques de projets, les besoins accrus des maîtres d'ouvrage conduisent à formuler des attentes fortes à l'égard des compétences des professionnels, et conséquemment vis à vis de leurs formations : besoin d'urbanistes plus nombreux avec un gisement d'emplois à valoriser, renforcement de la consistance de la formation, propositions de décliner à la fois un socle commun (correspondant au cœur de métier), et une diversité de profils. Des attentes s'expriment également sur la valorisation des débouchés de niveau licence et sur les besoins en actualisation permanente des connaissances.

Les chapitres II et III esquissent un état des lieux de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur : instituts d'urbanisme fédérés par l'association APERAU, écoles d'architecture et certaines écoles d'ingénieurs. La période récente est principalement marquée par la réforme dite "LMD" (licence, master, doctorat) issue du Processus de Bologne. Elle s'applique à l'ensemble de l'enseignement supérieur et, en créant un système d'équivalence à l'échelle française et européenne, favorise largement la mobilité étudiante entre établissements et les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur. Cette réforme a eu d'importantes conséquences sur les formations en urbanisme et en aménagement, par exemple à travers la transformation des DESS en masters professionnels. Au sein de l'université, elle questionne fortement sur la place qui peut être accordée à cet enseignement par rapport aux autres champs disciplinaires. Dans les écoles d'architecture, l'ensemble des réformes décidées en 2005 marque également de fortes évolutions, qui vont dans le sens d'un rapprochement avec l'université, d'une meilleure reconnaissance au sein de l'enseignement supérieur, et sont favorables au développement de l'enseignement de l'urbanisme. Les écoles d'ingénieurs comme l'ENPC, l'ENTPE, l'INSA de Lyon etc. sont aussi particulièrement concernées car elles contribuent pour une part à répondre aux besoins de l'Etat comme des collectivités locales.

Le rapport avance seize propositions pour structurer un réseau national de formation à l'urbanisme et à l'aménagement qui mobilise les différentes catégories d'établissements précités. L'idée centrale est de promouvoir une vision partagée entre formateurs, professionnels et donneurs d'ordre. Ces propositions insistent notamment sur : la nécessité de décliner à la fois socle commun et voies d'approfondissement et de spécialisation sanctionnées par des diplômes à forte identité, la nécessité de formations substantielles en durée et en moyens, le renfort des "doubles cursus" et l'expérimentation de "cursus intégrés", le renforcement de l'interdisciplinarité et de la coopération entre établissements, l'ouverture beaucoup plus forte au monde professionnel avec un travail sur les débouchés, la structuration d'un réseau national avec des pôles à masse critique suffisante et ouvert sur l'Europe et l'international, et enfin la mise en place d'une instance nationale permanente de dialogue.

Lettre de mission

**Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale
et de la recherche**

**Ministère de l'équipement, des transports,
du logement, du tourisme et de la mer**

10/02/2004

Le Directeur de l'enseignement supérieur au
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Le Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction au
Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

A

Monsieur Jean FREBAULT,
Monsieur Bernard POUYET

L'aménagement des villes est confronté à des enjeux de plus en plus complexes : renouvellement urbain, développement durable, éclatement des agglomérations notamment qui appellent des besoins très importants d'études urbaines, de la planification à la conduite des projets urbains. Dans ce contexte, le développement d'un milieu professionnel de haute qualité, aussi bien dans les fonctions publiques, dans le secteur parapublic que dans le secteur libéral représente un enjeu essentiel.

La formation tant initiale que continue constitue un élément clé de l'organisation des champs professionnels, c'est à la fois un lieu de transmission des savoirs, d'acquisition des méthodes et de réflexion sur les valeurs et l'éthique des métiers.

C'est pourquoi nous avons décidé, conjointement, de vous confier une mission de réflexion sur les formations à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire qui fait suite à un premier rapport qui nous a été remis courant 2003.

Devront notamment être abordés :

- L'adéquation des formations actuelles aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement auxquels elles sont censées préparer.
- Les conséquences, sur les formations actuellement dispensées, de la mise en place progressive de l'espace européen de l'enseignement supérieur (démarche LMD : licence, master, doctorat).
- Les modalités de reconnaissance des différentes formations diplômantes dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.
- Les débouchés professionnels pour les titulaires des diplômes universitaires et notamment la prise en considération des diplômes pour l'accès aux diverses filières de la fonction publique territoriale.

Pour mener à bien cette réflexion, vous vous appuyerez sur un groupe de pilotage mis en place par le ministère de l'équipement, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC), qui réunit des représentants de l'administration (équipement, éducation nationale, culture), des formateurs (université, école d'architecture, école d'ingénieurs), des professionnels regroupés au sein de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU).

Seront également associés aux travaux du groupe de travail des représentants du Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'Association des ingénieurs territoriaux de France.

Pour mener à bien votre mission, vous pourrez également procéder à une consultation, aussi large qu'il vous paraîtra utile, des milieux professionnels et universitaires concernés.

Nous souhaitons disposer du résultat de vos réflexions avant la fin de l'année 2004, avec des premières orientations avant l'été 2004.

Signé :

François DELARUE
Directeur général de l'urbanisme,
De l'habitat et de la construction

Jean-Marc MONTEIL
Directeur de l'enseignement supérieur

Remerciements

Les auteurs de ce rapport se sont largement appuyés sur le groupe de travail mis en place sur les formations en urbanisme et aménagement. Ils tiennent à remercier tout particulièrement :

Pour leur soutien tout au long du travail préparatoire :

Christian LEVY, sous-directeur aux métiers de l'aménagement à la DGUHC, Agnès VINCE qui lui a succédé en 2005, et Jacqueline LEMANT, sous-directrice chargée des certifications supérieures et doctorales à la direction de l'enseignement supérieur, Vincent BRAQUET, chef du bureau des réseaux professionnels et Carole POURCHEZ, adjointe au chef de bureau (DGHUC), Georges MERCIER (université Grenoble II), ainsi que François BRAIZE, directeur-adjoint de la direction de l'architecture et du patrimoine et Laurence CASSEGRAIN-GUINEBERT, sous-directrice de l'enseignement de l'architecture, formation et recherche (DAPA) pour leurs informations précieuses sur la réforme en cours de l'enseignement de l'architecture.

Les contributions figurant dans le tome II "arguments" ont été rassemblées par Carole POURCHEZ.

Les membres du groupe de travail :

François ASCHER, Anne BOUCHE-FLORIN, Jean-Yves CHAPUIS, Jacques CHARLOT, Alain CLUZET, Francis CUILIER, Denis GRANDJEAN, François GUILLOT, Daniel Le COUEDIC, Jean MARIEU, Michel MICHEAU, Laurent THERY, Michèle TILMONT, Eric LENGEREAU

Les personnalités auditionnées dans le milieu de la formation :

Marc BONNEVILLE (Institut d'Urbanisme de Lyon)
Alain BOURDIN (Institut Français d'Urbanisme)
Jean-Paul CARRIERE et Gabriel DUPUY (section 24 du CNU)
Christophe DEMAZIERE (Département Aménagement de l'université de Tours CESA)
Jean-Claude DRIANT (Institut d'Urbanisme de Paris)
Denis GRANDJEAN (Ecole d'Architecture de Nancy)
Daniel Le COUEDIC (Institut de Geo-architecture de Brest)
Yves LICHTENBERGER, Président de l'Université de Marne-la-Vallée
Yves LION (Ecole d'Architecture de Marne-la-Vallée)
Michel MICHEAU (Institut d'Etudes Politiques de Paris)
Alain NEVEU, Nathalie ROSEAU (Ecole des Ponts et Chaussées Master Amures)
Gilles NOVARINA (Institut d'Urbanisme de Grenoble),
Sylvain PETITET (ENTPE)

Les personnalités auditionnées dans le milieu professionnel :

Jean-Paul BLAIS (Club ville-Aménagement)
Martine BOYÉ, Ville de Lyon, Direction des services
Louis CANIZARES, Président de l'OPQU
Jean-Yves CHAPUIS, Consultant
Jacques CHARLOT, Directeur du CNFPT
Francis CUILIER (Agence d'urbanisme de Bordeaux)
Jean-Luc POIDEVIN (Nexity)
Michel ROUSSET et Bernard LENSEL (CFDU)
Robert SPIZZICHINO (Partenaires-développement)

Les auteurs des contributions écrites figurant dans le tome II :

François ASCHER, Marie-Hélène BADIA, Alain BOURDIN, Jean-Paul CARRIERE, Francis CUILIER et Jean MARIEU, Jean DUMAS, Robert LAUGIER, Bruno LUGAZ, Bert Mc LURE, Ariella MASBOUNGI, Michel MICHEAU, Thierry PAQUOT, Bernard REICHEN, Guy TAPIE, Thierry VILMIN
L'APERAU, le CFDU, le CNFPT, l'ENPC, l'OPQU, le séminaire Robert AUZELLE, la SFU, l'UNADEL

Et pour leur appui dans la mise en forme du rapport :

Christine GARNIER (5ème section CGPC) et Brigitte TREPIED (Université Pierre Mendès France)

INTRODUCTION

L'évolution du contexte général de concurrence territoriale, de production des espaces urbains et de gestion des territoires requiert plus que jamais un cadre d'intervention renouvelé et des instruments adaptés. Il convient à la fois de poser les bonnes questions, de trouver des réponses originales - notamment en matière de gouvernance, de projets et d'outils - et de bien articuler les échelles, les temporalités, les différents enjeux sur chaque territoire.

La complexité des problèmes urbains et spatiaux réclame toujours davantage d'intelligence humaine et collective, érigeant en priorité l'existence de professionnels compétents ayant reçu une formation de qualité.

En France, à la différence d'autres pays européens, le champ professionnel des urbanistes et des aménageurs n'en finit pas de se structurer et d'accéder à une véritable reconnaissance, tant de la part des maîtres d'ouvrage, que du grand public. Sont en jeu ici l'identité des métiers, leur organisation, la lisibilité et l'efficacité des formations qui y préparent. Il existe en effet un lien très étroit entre système de formation et modes de structuration et de régulation d'un champ professionnel. Au stade de la formation, au-delà de la simple transmission des savoirs, s'inventent et se renouvellent les références, les valeurs, les principes d'éthique qui fondent les professions. C'est vrai en général, cela l'est également pour les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement, rendant essentielle en ce domaine comme en d'autres, la question des relations qui doivent se nouer entre formateurs et acteurs professionnels.

La problématique de l'adaptation des formations des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement n'est pas nouvelle. Elle a déjà fait l'objet de réflexions conjointes entre donneurs d'ordre, praticiens et formateurs. Ainsi en 1992, à la demande des ministères de l'Équipement et de l'Éducation Nationale, un groupe de travail, présidé par Francis AMPE, a rendu un rapport sur les formations en aménagement et en urbanisme¹.

Il est intéressant de noter que ce "rapport AMPE" révèle des préoccupations très semblables à celles figurant dans le rapport que nous présentons aujourd'hui. Mais il peut être inquiétant aussi de constater que les douze propositions qu'il formule, souvent assez proches de celles que nous avançons, n'ont été suivies que de peu d'effet, à l'exception de la mise en place éphémère de la Commission Nationale Permanente de l'Enseignement de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CNPEAU)².

¹ Francis AMPE, Rapport du "Groupe de travail sur les formations en aménagement et en urbanisme", Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Culture et de la Communication, 1992, 44 p.

² Sur cette commission et sur l'opportunité de mettre en place aujourd'hui une instance de ce type, voir le rapport de Bernard. POUYET : "La formation à l'urbanisme et à l'aménagement. Quels enjeux ? Où et comment en débattre ?" Mars 2003

Probablement le rapport AMPE et la CNPEAU sont venus trop tôt, avant que ne se forge une véritable prise de conscience du caractère prioritaire de la question de la formation des urbanistes et des aménageurs.

Aujourd'hui, nous pensons être dans une situation nouvelle, tant du fait des évolutions intervenues dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, que des réformes en œuvre du côté de l'enseignement supérieur.

C'est une évidence de constater que les villes et les territoires connaissent des mutations majeures :

- montée en puissance des questions urbaines, notamment à travers la métropolisation et la péri-urbanisation ;
- évolutions démographiques et ruptures dans les modes de vie,
- globalisation et européanisation,
- nouvelles avancées de la décentralisation et des intercommunalités,
- évolutions du cadre législatif à la fin des années 90 sur les politiques territoriales,
- relance de la planification territoriale et des projets urbains,
- priorités fortement affichées en matière de cohésion sociale et de développement durable,
- etc.

La communauté professionnelle, parallèlement, a fait des progrès décisifs pour s'organiser, notamment à travers la création du Conseil Français des Urbanistes (CFDU) et la mise en place de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU), qui, après des débuts difficiles, a su progresser dans sa mission de qualification des urbanistes. Divers rapports ont été produits au cours de ces dernières années, qui ont accompagné les mutations en cours et ouvert la réflexion et les débats sur la structuration du champ professionnel³.

Du côté de l'offre de formation, les établissements d'enseignement supérieur français sont désormais engagés dans la construction de "l'espace européen de l'enseignement supérieur", initiée à Bologne. Le processus connu sous l'acronyme LMD (licence, master, doctorat), constitue une réforme en profondeur qui concerne tous les établissements d'enseignement supérieur, aussi bien les universités - pour notre propos, notamment les instituts d'urbanisme - que les écoles d'architecture ou encore d'ingénieurs.

³ Michel CANTAL-DUPART, *"La question de l'urbanisme ou la ville de droit"*, Rapport sur l'état de l'urbanisme, Secrétariat d'Etat au Logement, janvier 2002,
Jean FREBAULT, *"Rapport sur "la mise en place d'un Conseil National d'Orientation de l'Urbanisme"*, Conseil général des Ponts et Chaussées, n° 2002-0045-01, Mars 2002,
Claude BREVAN, Paul PICARD, Rapport sur les métiers de la politique de la ville *"Une nouvelle ambition pour la ville, de nouvelles frontières pour les métiers"* Septembre 2002 ;
Jean-Michel ROUX Rapport pour la DGUHC *"Les études urbaines : budgets disponibles, prix de revient des consultants, conditions de leur mise en concurrence"*, Décembre 2002

Pourtant, tout changement porte sa part d'incompréhensions et d'incertitudes. Les étudiants, comme leurs futurs employeurs, ont besoin de voir clair dans l'offre de formation, particulièrement dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme où elle est foisonnante, complexe, pas toujours lisible. Les employeurs potentiels réclament un meilleur affichage dans les compétences qu'ils sont en droit d'attendre des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, et en particulier des jeunes.

Ils entendent prendre la mesure des évolutions en cours de l'offre de formation et souhaitent s'impliquer dans des réformes qui ne sont pas seulement pédagogiques, mais qui participeront d'une manière ou d'une autre, à la consolidation des métiers qu'ils exercent. Ils mettent en avant la nécessité de développer des compétences constituant un socle commun et un cœur de métier, pour tous ceux qui ont vocation à œuvrer dans l'aménagement et dans l'urbanisme. Parce que les métiers de l'urbanisme sont divers, les professionnels souhaitent que dès la formation, soit développée une culture de la pluridisciplinarité, du projet, des dynamiques en œuvre aux différentes échelles des territoires.

L'enjeu de la formation des urbanistes et des aménageurs se situe bien dans cette conciliation de l'unité et de la diversité, à la fois dans l'affirmation d'un socle commun de fondamentaux, et dans la préservation de la variété des profils qui garantissent la richesse de la réalité professionnelle actuelle.

Le présent rapport analyse les attentes des professionnels et les mutations de l'offre de formation. Il s'attache à montrer qu'existe aujourd'hui une convergence d'intérêts entre praticiens et formateurs qui forment une formidable opportunité pour refonder une formation des urbanistes et des aménageurs, à la hauteur des défis auxquels ces professionnels sont confrontés.

En définitive, nous sommes en présence d'une demande de professionnels toujours mieux formés et plus facilement repérables, d'une volonté du champ professionnel de se structurer autour d'un cœur de métier, et d'une nécessité pour les instances de formation de renouveler leur offre.

Le moment est ainsi stratégique pour organiser la rencontre entre deux mondes qui, s'ils ne s'ignorent pas, se méconnaissent trop : le monde de la formation et celui des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme. C'est l'ambition des propositions de ce rapport que de participer à la construction croisée et collective des objectifs de chacun. Il pose des questions plus qu'il n'apporte de solutions toutes faites et avance des propositions nouvelles, pour certaines et dans la continuité, pour d'autres.

Dans tous les cas, il s'agit d'inviter les différents acteurs à se concerter dans ce contexte de renouvellement si particulier. Mais, au-delà de l'obligation d'un moment, d'un désir partagé ou d'un croisement conjoncturel d'intérêt, il s'agit de permettre la pérennisation de ce rapprochement et l'appropriation par les acteurs des analyses et des propositions du présent rapport.

Ce rapport n'est pas seulement celui des deux signataires que les deux ministères de l'Education nationale, d'une part et des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer d'autre part, ont bien voulu honorer d'une mission. Il est aussi le fruit des travaux d'un groupe de travail qui s'est réuni entre juin 2004 et juillet 2005, et de contributions de personnalités extérieures.

Aussi, nous avons souhaité que dans sa livraison finale, l'ensemble des réflexions recueillies forme un tout, d'où la présentation du rapport en deux parties :

- une première partie intitulée "Analyses et propositions", synthétise nos analyses et propositions,
- une seconde partie intitulée "Arguments", rassemble les textes des auditions et des contributions écrites produites, par les membres du groupe de travail et des personnalités extérieures. Elle fait intégralement partie du rapport car elle contribue à fortement étayer les propositions.

Nous tenons à remercier très sincèrement les deux ministères et l'ensemble des contributeurs, sur qui reposeront très largement les suites qui pourront être données à ces réflexions.

Première partie

ANALYSES ET PROPOSITIONS

Chapitre I

**Un milieu professionnel à structurer,
de nouvelles et fortes attentes
de la société urbaine**

1.1 L'urbanisme et l'aménagement : un champ professionnel pertinent qui doit trouver ou retrouver ses repères

1.1.1 Le besoin de clarifier l'identité du champ professionnel

Au cours des dernières décennies, les questions relatives à la transformation des villes, à l'extension des métropoles ou au développement des territoires ruraux ont pris une importance accrue en relation étroite avec les grands changements qui traversent notre société : bouleversement des modes de vie, de la démographie, accélération de la mobilité, transformations de l'espace, montée en puissance des défis en matière de cohésion sociale, de compétitivité économique, de qualité du cadre de vie et d'environnement (risques, effet de serre...) ou de gouvernance territoriale.

Il peut dès lors sembler paradoxal que la communauté professionnelle à priori la plus concernée pour aider à relever ces défis, celle du champ de l'urbanisme et de l'aménagement, ne soit pas toujours clairement repérée. Elle s'est étoffée et a en même temps perdu en lisibilité. La diversité croissante des profils professionnels intervenant dans les territoires, liée à la complexité d'un monde toujours en mouvement, se traduit aussi par des confusions de vocabulaire...

On peut par exemple évoquer :

- l'existence de perceptions réductrices (y compris chez certains élus) de ce que recouvre le mot "urbanisme", assimilé souvent au seul urbanisme réglementaire géré par les communes et source de contraintes pour les usagers,
- la confusion parfois créée, dans l'esprit de certains, par l'intervention croissante de professions "connexe", qu'il s'agisse de professions installées ou de nouveaux métiers : architectes, paysagistes, métiers du développement local, métiers de la ville (au sens du développement social urbain). Ces professions qui apportent beaucoup dans l'analyse et l'élaboration des projets territoriaux, développent des savoir-faire qui recoupent pour une part ceux des urbanistes sans pour autant se confondre avec eux,
- une offre de formation où les mots urbanisme, aménagement, développement, villes et territoires, environnement... sont ensemble ou alternativement déclinés sans qu'on ait une vision claire de leur consistance, des connaissances générales et savoir-faire que chacune recouvre précisément.

Il faut donc, à nos yeux, rappeler avec force la nécessaire vision large de ce champ professionnel de l'urbanisme et l'aménagement, qui traverse une diversité de disciplines et de pratiques et rappeler quelques fondamentaux.

1.1.2 Des définitions de l'urbanisme et de l'aménagement toujours porteuses de sens, qu'il faut réaffirmer

L'urbanisme est un néologisme apparu pour la première fois à la fin du 19^{ème} siècle sous la plume de Cerdà (traduction de "*urbanizacion*" dans son double sens). Il a été introduit en France sous l'impulsion de Léon Jaussely par la loi Cornudet, votée en 1919, qui prévoit l'établissement de "projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes". Il faut rappeler les apports ultérieurs de Marcel Poète, Gaston Bardet, André Gutton, Robert Auzelle, de grands noms de la sociologie, de la géographie, de l'architecture⁴.

Quelques publications récentes⁵ ont mis en évidence l'évolution de la définition et surtout des pratiques professionnelles correspondantes, qui permettent de dégager une vision globale et ouverte du champ. Bien entendu, on se référera utilement aux commentaires de Pierre Merlin et Françoise Choay dans le dictionnaire de l'urbanisme de 1988, à la définition récemment donnée par le CFDU et l'OPQU⁶ et à certains travaux européens⁷.

⁴ Pierre MERLIN Françoise CHOAY, *Dictionnaire de l'urbanisme*, 1988

⁵ Jean DELLUS, *Synthèse du dossier documentaire sur l'art urbain (RM Antoni)*, Certu, 2004
J. FREBAULT, B. POUYET, M. CANTAL DUPART ; documents déjà cités.

⁶ Protocole entre l'Etat et l'OPQU 1998

⁷ Voir seconde partie "Arguments"

Le champ de l'urbanisme

Tout en renvoyant à quelques-unes des définitions déjà citées (voir encart), nous proposons de retenir de façon synthétique que ...

... l'urbanisme recouvre un ensemble de démarches visant à maîtriser l'organisation ou la transformation spatiale des villes et des territoires urbains ou ruraux, aux différentes échelles géographiques et temporelles, dans la perspective d'un développement harmonieux, équilibré et durable.

Plus précisément :

- **l'urbanisme renvoie à la fois à la pensée et à l'action, à la théorie et à la pratique,**
- **il est l'expression d'une volonté** de maîtriser, d'organiser, - par opposition au "laisser faire", - en réponse à court et à long terme à des besoins individuels et collectifs, au service de finalités d'intérêt général, incluant la nécessité de préserver les ressources naturelles, le patrimoine et l'environnement,
- **l'urbanisme est un champ de savoirs et de pratiques professionnelles, croisant** nécessairement une diversité de disciplines (disciplines de la conception et de la composition spatiale, art urbain, sciences humaines, sciences de l'ingénieur, sciences de la terre...), et mettant en relation la démarche de **projet** avec les problèmes de **société**,
- **l'urbanisme est de la responsabilité des collectivités publiques** ; il fait appel à des **méthodes** d'analyse et de prospective, à des outils de conception, à des **modes d'action** de diverses natures (réglementaires, opérationnels, incitatifs...),
- **l'urbanisme a besoin de mobiliser des savoir-faire professionnels** en capacité de gérer la complexité, d'anticiper, et d'aborder les différentes échelles d'espace et de temps.

L'urbanisme : quelques définitions et commentaires

L'art d'aménager et d'organiser les agglomérations humaines.

Grand dictionnaire encyclopédique (1962-1985). Larousse

L'urbanisme : l'art et la science d'aménager les villes et les campagnes.

André Gutton et Robert Auzelle

L'urbanisme : champ d'action, pluridisciplinaire par essence, qui vise à créer dans le temps une disposition ordonnée de l'espace en recherchant harmonie et efficacité.

Pierre Merlin, dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ; PUS, 2ème édition, 1988.

L'urbanisme n'est-il pas à la fois théorie et pratique, solidaire du projet de société dans son institution imaginaire comme dans ses institutions réelles, tributaire de savoir multiples, scientifiques ou non, de savoir-faire traditionnels ou novateurs, de coutumes et d'habitudes ?

Françoise Choay, dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, OP.CIT. Paris, PUF, 1988

L'urbanisme est une pratique spécifique qui a pour objet de proposer une organisation réfléchie et responsable des territoires constitués par les espaces naturels, ruraux, urbains, dans le respect de l'intérêt général et de la recherche d'équilibres territoriaux. L'îlot, l'espace public, le quartier, la ville, le territoire sont les différentes échelles de l'urbanisme et s'inscrivent dans l'aménagement du territoire.

L'urbanisme étudie les enjeux dans la durée et propose notamment les traductions spatiales des politiques sociales, économiques, environnementales et culturelles, il concourt à la formation du paysage. Il met en évidence les choix possibles d'occupations et d'usage de l'espace pour le court, le moyen et le long termes, à toutes les échelles des territoires et en fonction des changements prévisibles des modes de vie.

CFDU, charte OPQU.

L'urbanisme s'intéresse à l'aménagement de l'espace, à la transformation des territoires aux différentes échelles. Il s'agit d'une activité en pleine mutation, en permanence interrogée par la transformation et les grands enjeux de notre société contemporaine, qui n'appelle pas l'enfermement dans une démarche rigide, mais doit au contraire s'inscrire dans une mise en mouvement.

Jean Frébault (Rapport CNOU 2002)

Mais qu'est-ce que l'urbanisme ? On peut dire, aujourd'hui, qu'il correspond à la gestion de la complexité. A la gestion de toutes les complexités urbaines, humaines, politiques, économiques et spatiales (p IV)...L'urbanisme est à ce jour, la seule "science" intégrant les grands objectifs de développement durable définis lors du sommet de la terre il y a presque dix ans à Rio de Janeiro. Qui peut nier les incidences environnementales, économiques ou sociologiques de la ville ? Métier de techniques, l'urbanisme implique une prise en compte permanente de la démocratie. L'urbanisme préfigure aussi des concepts de solidarité et d'écologie, considérés comme l'ensemble des écosystèmes. L'urbanisme est la forme urbaine de l'écologie.

Michel Cantal-Dupart (Rapport sur la question de l'urbanisme 2002)

L'urbanisme couvre tous les aspects de l'aménagement, de la mise en valeur des territoires et de l'usage des sols. Il intervient aux différents niveaux interdépendants - rural et urbain, métropolitain et régional, national et international. Il rassemble toutes les formes d'activités relatives au phénomène de développement. Pour ce faire, il oriente, il met en valeur, il contrôle et simule la perpétuelle évolution des milieux dans le respect de l'intérêt général. Ménageant l'avenir, l'urbanisme contribue au développement harmonieux des communautés humaines, en simulant les transformations physiques sociales des milieux, en proposant l'utilisation optimale des ressources, et en prévenant les conflits d'intérêts ou en les atténuant. C'est à la fois une discipline de conception et de gestion, qui s'applique aussi bien à la réservation qu'à la transformation des structures et du patrimoine des régions urbaines et rurales...

Déclaration internationale des instituts nationaux et associations d'urbanistes professionnels des pays de la communauté européenne (1995)

L'urbanisme est pour moi une notion peu opératoire aujourd'hui, car c'est un domaine aux contours peu évidents d'un champ professionnel plus vaste qui est celui des études, de la conception, du financement, de la réalisation de la gestion des ensembles bâtis, des villes et des territoires. De fait, la notion est peu utilisée dans la plupart des autres langues et pays aujourd'hui. Toutes ces tâches et fonctions sont de plus en plus profondément interpénétrées et ne se succèdent plus chronologiquement. Je pense donc qu'il vaut mieux accoler le mot urbain à toutes sortes d'activités (droit urbain, économie urbaine, immobilier urbain, architecture urbaine, etc.)...

Je ne crois pas que les professionnels puissent être véritablement eux-mêmes pluridisciplinaires, étant donné le niveau des techniques et de la division du travail dans ce domaine. En revanche, il faut des structures professionnelles et de formation, capables d'organiser en leur sein ou en dehors d'elles la nécessaire intervention de disciplines de toutes sortes.

François Ascher

Qu'entendons-nous alors par "urbanisme" ? C'est la manière démocratique d'agencer les activités des citoyens dans le temps et dans l'espace. L'urbanisme est l'art des relations, des transitions, des combinaisons.

Thierry Paquot

La prise en compte de la dimension sociétale de l'urbanisme contemporain emporte une première conséquence majeure pour qui s'interroge sur les savoirs requis pour l'appréhension des phénomènes urbains, donc sur les formations disciplinaires qu'utiliseront les urbanistes dans la connaissance de la ville. Il ne suffit pas d'affirmer que l'urbanisme est par essence pluridisciplinaire, il importe aussi de mesurer qu'à côté des disciplines techniques qu'il sollicite, notamment les sciences de l'ingénieur, l'architecture, il convoque, et pour son analyse, et pour sa mise en œuvre, la totalité des sciences sociales : la géographie, l'histoire, la sociologie, le droit, l'anthropologie, mais aussi la philosophie, l'économie, la démographie.

Les dimensions contemporaines de l'urbanisme insistent sur la diversité des échelles où se développe son action. Par là, on est conduit à le rapprocher de l'aménagement, et notamment de l'aménagement du territoire, qui dans sa définition contemporaine, n'est plus tant la recherche d'une meilleure répartition des hommes et des activités, mais bien celle de la cohésion sociale. Objectif qui renforce encore la dimension sociale de l'urbanisme.

Bernard Pouyet (Rapport sur la formation à l'urbanisme, op. cit)

Le champ de l'aménagement

L'aménagement est un mode d'action volontaire pour développer ou transformer les territoires ; son champ de définition croise celui de l'urbanisme.

L'aménagement est en effet généralement défini comme "*l'action de disposer avec ordre*". Selon Pierre Merlin, il recouvre un "*ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre dans l'espace les habitants, les activités, les équipements et les moyens de communication*". La définition de l'aménagement recoupe donc celle de l'urbanisme (le mot aménagement est souvent utilisé dans la définition de l'urbanisme). L'aménagement met toutefois l'accent sur ***l'action***, par essence volontaire, et sur la finalité du ***développement***. Le concept se décline à des échelles territoriales très variées.

Dans la pratique, on évoque principalement à propos d'aménagement :

- l'aménagement du territoire, concept d'action publique particulièrement développé en France et visant sur des échelles larges (régionale, infra ou supra-régionale, nationale, européenne...), un ***développement équilibré*** des différents territoires. On parlera par extension de ***schémas d'aménagement***, à des échelles variées, comme celle d'une région, d'un pays, d'un bassin ou d'un axe fluvial...
- l'aménagement urbain (antérieurement appelé l'urbanisme opérationnel) qui renvoie à l'action des aménageurs ou maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre à l'échelle d'îlots, de quartiers ou de territoires d'extension, des projets urbains, d'espaces publics ou de renouvellement urbain. On notera que beaucoup d'aménageurs ont recruté des urbanistes (de type DESS) qui se sont largement tournés vers la conduite des projets complexes (maîtrise d'ouvrage urbaine, métier de développeur...) et les pratiques opérationnelles (foncier, montages d'opérations, connaissance des marchés immobiliers, financement...).

Urbanisme et Aménagement

On voit bien apparaître un continuum entre aménagement et urbanisme. Si aux yeux de certains, mélanger urbanisme et aménagement peut créer des confusions, il y aurait encore plus de risque à les séparer. L'urbanisme et l'aménagement des territoires doivent donc, au regard du champ professionnel s'apprécier dans leur complémentarité, voire dans une sorte de syncrétisme, ne serait-ce qu'en raison de l'importance que revêt aujourd'hui, pour les professionnels, l'obligation de travailler à une diversité d'échelles.

C'est le parti que nous avons pris dans ce rapport, en utilisant souvent l'expression ouverte : "*professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement*", ou plus simplement "*urbanistes*" et en prenant en considération les "*formations à l'urbanisme et à l'aménagement*".

En résumé :

La volonté qui inspire ce rapport est qu'à travers la formation et l'organisation du champ professionnel soient réhabilités l'urbanisme et l'aménagement comme leviers de l'action publique.

*Mieux penser et agir sur l'espace,
aux différentes échelles et dans la durée,
en relation avec les grandes questions posées
par l'évolution des territoires et de la société urbaine :
tel peut être ainsi résumé le champ d'intervention
des professionnels de l'urbanisme de l'aménagement.*

1.2 Un monde professionnel divers et en mutation, confronté à de nouveaux questionnements de la société urbaine

1.2.1 Une communauté professionnelle à ancrages multiples, qui cherche à se structurer

Qu'ils soient fonctionnaires, salariés du secteur public ou privé ou professions libérales, les urbanistes travaillent auprès de structures très variées, qui sont principalement :

- les services des collectivités locales et des intercommunalités (notamment celles issues de la loi Chevènement et les nouvelles maîtrises d'ouvrage des SCoT),
- les services de l'Etat,
- les agences d'urbanisme,
- les CAUE,
- les équipes travaillant sur la politique de la ville et la rénovation urbaine (GPV, projets ANRU...),
- les cabinets d'architecture et d'urbanisme, de paysagistes-urbanistes, de géomètres ou des concepteurs indépendants travaillant sur les projets urbains, les projets d'aménagement, d'espaces publics...
- les bureaux d'études et consultants, travaillant sur les études urbaines, la prospective, les documents de planification,
- les aménageurs (SEM, établissements publics, PACT-ARIM, OPAC...), certains aménageurs privés ou groupes immobiliers.

Cette *communauté professionnelle* est encore socialement peu reconnue, au niveau du grand public et même des élus, contrairement à ce que l'on observe par exemple dans les pays anglo-saxons ou d'Europe du nord. Au sein de cette communauté encore peu affirmée, institutionnellement éclatée, aux contours flous et perméables, s'exprime cependant une grande richesse liée à sa diversité et aux nouveaux défis posés par les évolutions récentes des territoires et de la

société urbaine. Les dynamiques en cours font ressortir le besoin de cette communauté de s'affirmer, de renforcer son identité, de rendre plus lisible ce qui pourrait constituer un "cœur de métier", en même temps qu'est reconnue la nécessité d'une large ouverture vers les professions voisines en raison de la complexité croissante des questions urbaines et territoriales. Il s'agit donc bien de travailler à la fois sur le cœur de métier et sur cette ouverture, en se gardant de tout risque d'enfermement.

Parmi les problèmes rencontrés par la profession, on évoquera :

- les **difficultés économiques récurrentes** du secteur privé, souvent expliquées par une sous rémunération des études de la part de collectivités publiques qui valorisent faiblement les prestations apportées⁸,
 - la **faiblesse des compétences de maîtrise d'ouvrage** de nombre de collectivités dans le domaine de l'urbain, notamment dans les communes et intercommunalités de petite taille et parfois des services de l'Etat,
 - le **problème des carrières** dans la fonction publique territoriale, jugées encore insuffisamment attractives et insuffisamment identifiées au sein des cadres d'emplois techniques et administratifs.
- Des initiatives ont été prises récemment pour structurer davantage la profession, même si les repères ne peuvent être les mêmes que ceux d'une profession réglementée et plus homogène comme les architectes, les géomètres... Rappelons la création en 1993, avec le soutien du ministère de l'équipement (DAU), de l'association "Profession urbaniste" fédérant les principales associations professionnelles existantes. Elle se transformera en 1996 en Conseil français des urbanistes (CFDU), qui regroupe les associations des urbanistes des collectivités locales, des urbanistes de l'Etat, des agences d'urbanisme, CAUE, PACT-ARIM, géomètres-urbanistes et la SFU. En 1998 est créé l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), avec le soutien de l'AMF et l'appui de l'Etat (protocole du 22.07.1998).

Signalons également la création en 1994 du club "Ville-aménagement", qui regroupe les principaux aménageurs et conduit notamment un travail de capitalisation sur les métiers et pratiques professionnelles, et de l'association de consultants en aménagement et développement des territoires (ACAD) qui réunit les principaux consultants en aménagement et développement des territoires. Cette liste n'est pas exhaustive.

⁸ Jean Michel ROUX (rapport DGUHC op cit)

Combien d'urbanistes ?

Il est difficile de donner une estimation quantitative précise car tous les cadres de ces structures ne sont pas forcément urbanistes ou assimilés. La FNAU recense au sein des agences 1300 salariés environ, dont une proportion importante de cadres de profil urbaniste probablement pour au moins la moitié d'entre eux, le CNFPT indique 18 000 emplois dans les services d'urbanisme et d'aménagement des collectivités mais ils incluent les catégories A, B et C... Il faudrait également recenser ceux qui travaillent au sein de l'Etat, dans les CAUE, les équipes-projet, chez les aménageurs ou opérateurs, ceux qui sont consultants, professions libérales, salariés d'agences ou bureaux d'études privés, etc. Au total, le CFDU avance une estimation de 5 à 6 000 urbanistes en France.

Nous suggérons à l'administration de prendre l'initiative d'un décompte plus précis, en s'appuyant sur une typologie adaptée du milieu professionnel.

1.2.2 Une diversité de champs d'interventions

À titre indicatif, on peut identifier schématiquement cinq champs principaux d'activité dans lesquels peuvent intervenir les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement :

- ***l'urbanisme stratégique*** : analyses et études urbaines, diagnostics, prospective, stratégie et projets de territoire, documents de planification locale (SCOT, PLU, PLH, PDU, PPR,...), DTA, schémas d'aménagement du territoire...
- ***la conception urbaine***, l'urbanisme de projets (composition spatiale, projets urbains, espaces publics...)
- ***la maîtrise d'ouvrage urbaine*** (la programmation, le pilotage, la conduite des projets, le métier d'ensemblier, la concertation...),
- ***l'urbanisme opérationnel*** : les métiers de l'aménageur, les montages d'opérations,
- ***l'urbanisme de gestion*** : urbanisme réglementaire et gestion des procédures, instruction des permis de construire et autorisations, gestion territoriale (principalement au sein des services des collectivités locales). La plupart des personnels sont des techniciens ou des administratifs, mais les urbanistes sont souvent présents dans l'encadrement.

Des analyses plus détaillées figurent dans les documents du CNFPT⁹ et dans les récents travaux préparatoires au référentiel métiers de l'OPQU¹⁰. Il convient de ne pas en avoir une vision rigide, d'autant que les missions et les métiers évoluent fortement. Si beaucoup de professionnels ont tendance à se spécialiser dans l'un de ces champs, en raison notamment de leurs disciplines d'origine ou de leur statut, il existe également des *parcours mixtes* qui vont de l'un à l'autre. On peut

⁹ Cf. contributions CNFPT tome 2 "Arguments"

¹⁰ Guy TAPIE, *Étude d'un référentiel pour le compte de l'OPQU*, 2005

également dire que chacun de ces niveaux d'intervention s'inscrit dans une **chaîne d'ensemble**, celle de la production de l'urbanisme.

1.2.3 Une diversité de disciplines d'origine et de profils professionnels. La figure du travail en équipe pluridisciplinaire, la cohabitation des généralistes et des spécialistes

La diversité des origines disciplinaires est une caractéristique forte du champ professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement : architecture, paysage, art urbain ; sciences humaines (géographie, sociologie, économie, droit..) ; sciences de l'ingénieur (transports et déplacements, réseaux...) ; sciences de la terre et de la nature, écologie et environnement.

Le travail en **équipes pluridisciplinaires** (agences d'urbanisme, aménageurs, équipes *ad hoc* constituées pour l'étude d'un SCoT, d'un projet d'aménagement...), largement répandu dans le champ de l'urbanisme aux côtés de pratiques plus individuelles (consultants spécialisés ou polyvalents, maîtres d'ouvrage, chargés d'opérations..) témoigne à quel point cette diversité des formations et des parcours constitue une richesse indispensable au traitement de la complexité des questions urbaines.

Elle ouvre toutefois un débat sur les contenus des formations à double cursus et sur la **place respective des généralistes et des spécialistes**¹¹. Comme le souligne à juste titre François Ascher¹², le champ de l'urbanisme et de l'aménagement s'ouvre de plus en plus, et doit bénéficier des apports spécifiques de spécialistes de plus en plus pointus (mobilité, nouvelles technologies, design urbain...) qui doivent apprendre à travailler ensemble. De son côté Guy Tapie, dans les travaux sur le projet de référentiel de l'OPQU, rappelle que l'appartenance disciplinaire (architectes, géographes, ingénierie, droit...) reste une référence constante mais souligne également la revendication d'une approche transdisciplinaire, l'urbanisme ne pouvant se réduire au collage voire à la synthèse des apports d'autres disciplines.

Si l'on observe le fonctionnement de ces équipes pluridisciplinaires, on fera le constat que souvent cohabitent en leur sein :

- des **urbanistes "généralistes"** (directeurs d'études, animateurs d'équipes, capables d'assembler plusieurs compétences plus ou moins spécialisées, consultants de haut niveau...) disposant d'un champ de compétence large et d'une vision de synthèse acquise par une solide formation et par l'expérience,
- des **urbanistes "spécialisés"** dans certains domaines (urbanisme commercial, urbanisme et déplacements, conception d'espaces urbains, montage d'opérations, organisation et gestion de débat public...),
- des **spécialistes de domaines connexes à l'urbanisme** (ingénieurs-transports et réseaux, économistes, juristes, sociologues...) qui ont l'habitude de traiter des interfaces de leur domaine avec l'urbanisme. On pourrait les qualifier non pas d'urbanistes mais de **spécialistes de l'urbain**.

Les deux premières catégories sont largement représentées par des **professionnels à profil "hybride"** ayant une spécialité d'origine mais ayant acquis une culture urbaine solide, à spectre plus large (par leur formation et leur expérience), que l'on peut certainement qualifier d'**urbanistes** (architectes-urbanistes, ingénieurs-urbanistes, géographes-urbanistes...).

¹¹ voir à ce sujet l'article de Stéphane CADIOU ; Concurrence autour de la figure du généraliste (*Urbanisme*, juillet-août 2004)

¹² voir contribution de François ASCHER, tome 2 "Arguments"

A nos yeux, **il n'y a certainement pas un profil professionnel unique** ou dominant qui puisse répondre aux attentes exprimées aujourd'hui. La figure de l'urbaniste polyvalent (voire touche-à-tout) ne peut constituer le modèle universel, d'autant que la complexité croissante des problèmes urbains requiert souvent des profils de plus en plus spécialisés. C'est ce spectre large qui peut par exemple expliquer la diversité des profils des urbanistes rencontrés au sein des agences, chez les professionnels qualifiés par l'OPQU ou chez les lauréats du Grand prix de l'urbanisme.

1.2.4 Conjuguer diversité et cœur de métier

Pour autant, dans ces équipes pluridisciplinaires, on constate la **nécessité pour les professionnels de partager en commun un minimum d'ingrédients qui structurent le métier d'urbaniste** : la culture urbaine, la capacité de travailler ensemble dans des démarches de projet, la maîtrise partagée d'un certain nombre de méthodes d'analyses et d'outils de propositions. Au sein d'équipes, telles que les agences d'urbanisme, est mise en avant comme valeur ajoutée, la compétence collective, dépassant la simple juxtaposition de compétences individuelles.

La nécessaire diversité professionnelle, allant de pair avec la diversité et l'ouverture des formations, doit donc s'accompagner de l'affirmation de ce que l'on appelle parfois un "**cœur de métier**". Celui-ci devrait s'appuyer à la fois sur un **socle commun de cultures et de savoir-faire**, qui serait une des composantes des formations initiales à l'aménagement et l'urbanisme, et sur des parcours professionnels, favorisant le croisement des disciplines et la culture commune.

Diversité et cœur de métier

En résumé, il n'y a pas de figure professionnelle unique dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. La diversité des domaines d'activité, des disciplines d'origine, la cohabitation de spécialistes variés, et parfois de généralistes, est une nécessité ; c'est aussi une richesse.

Cependant, ce qui rassemble ces différents professionnels, et devrait les rassembler davantage :

- c'est un cœur de métier dont l'entrée privilégiée est l'approche de l'espace, aux différentes échelles, croisée avec celle de la société,*
- c'est une culture générale qui devrait être partagée et qu'on peut appeler la culture urbaine,*
- c'est une référence commune à un ensemble de méthodes et savoir-faire, une capacité à articuler et à assembler des compétences et des disciplines variées.*

C'est dans cet esprit que nous parlerons dans la suite du rapport des "professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement", ou plus simplement encore : des "urbanistes".

1.3 De nouveaux défis pour les professionnels, qui appellent des recompositions et des ouvertures vers les professions voisines

1.3.1 Un contexte urbain et territorial en forte évolution, de nouveaux questionnements de la société urbaine

Des défis qui changent de nature et appellent de nouvelles réponses des urbanistes et des aménageurs ; en voici quelques exemples :

- *l'impact des évolutions* démographiques, des nouveaux modes de vie, du vieillissement, l'explosion de la mobilité,
- avec la crise du logement, les nouveaux regards nécessaires sur les besoins en matière *d'habitat*, les *politiques foncières* et *politiques urbaines*,
- un grand besoin corrélatif de *relance des réflexions prospectives*,
- *les changements d'échelles territoriales*, les bassins de vie, l'emboîtement des échelles, les nouveaux enjeux de l'économie et la compétitivité des territoires, la mondialisation,
- au plan institutionnel, la montée des *intercommunalités*, les nouvelles gouvernances des territoires, la recomposition du jeu des acteurs suite à la décentralisation, les décalages entre territoires vécus et territoires institutionnels, le lancement de nombreux *chantiers de planification* SCoT et PLU, l'appropriation croissante de la loi SRU et de ses nouveaux repères par les élus et aussi par les professionnels invités à promouvoir *l'urbanisme de projet* (importance croissante donnée à l'élaboration des PADD par exemple),
- l'explosion en France depuis une quinzaine d'années d'une *nouvelle génération de projets urbains*, parfois de grande ambition, et l'attente d'un travail en profondeur sur la qualité des espaces publics, le paysage, la qualité architecturale et le patrimoine. Une même attente existe dans les territoires en difficulté, en déclin, connaissant de graves dysfonctionnements,
- le *défi du "vivre ensemble"*, le combat contre les tendances à la ségrégation socio-spatiale (les ghettos des quartiers en difficulté mais aussi les enclaves urbaines, la ville " franchisée " selon l'expression de David Mangin) qui met en cause pour une part la production des formes urbaines et la gestion des territoires. L'attente que des professionnels plus nombreux s'engagent sur ces questions de mixité et de diversité sociale, intergénérationnelle,
- la prise en compte dans l'urbanisme et l'aménagement des *risques naturels* et technologiques, de la *sécurité*, des problèmes de *gestion urbaine*,
- les *exigences environnementales*, et par extension le *défi du développement durable appliqué à l'urbanisme et à l'aménagement des territoires*, par exemple le lien à établir entre la lutte contre l'effet de serre, les enjeux énergétiques, la consommation d'espace, l'organisation des extensions périurbaines, les densités, la mobilité et la domination de l'usage de la voiture etc.,

- le besoin de démarches de projet dans les *territoires périurbains* et d'alternatives aux excès de l'étalement urbain,
- l'interpellation des professionnels sur la place de *la concertation* dans l'urbanisme, du *débat public*, de la *démocratie participative*,
- la nécessité de situer les problèmes à résoudre dans une démarche prospective et/ou dans des pratiques de veille anticipative.

Ces évolutions, ces nouveaux défis demandent plus que jamais une réponse à la bonne échelle du monde professionnel. Ils remettent en cause les schémas conceptuels hérités des trente glorieuses, et appellent à éviter le risque de "l'entre-soi professionnel".

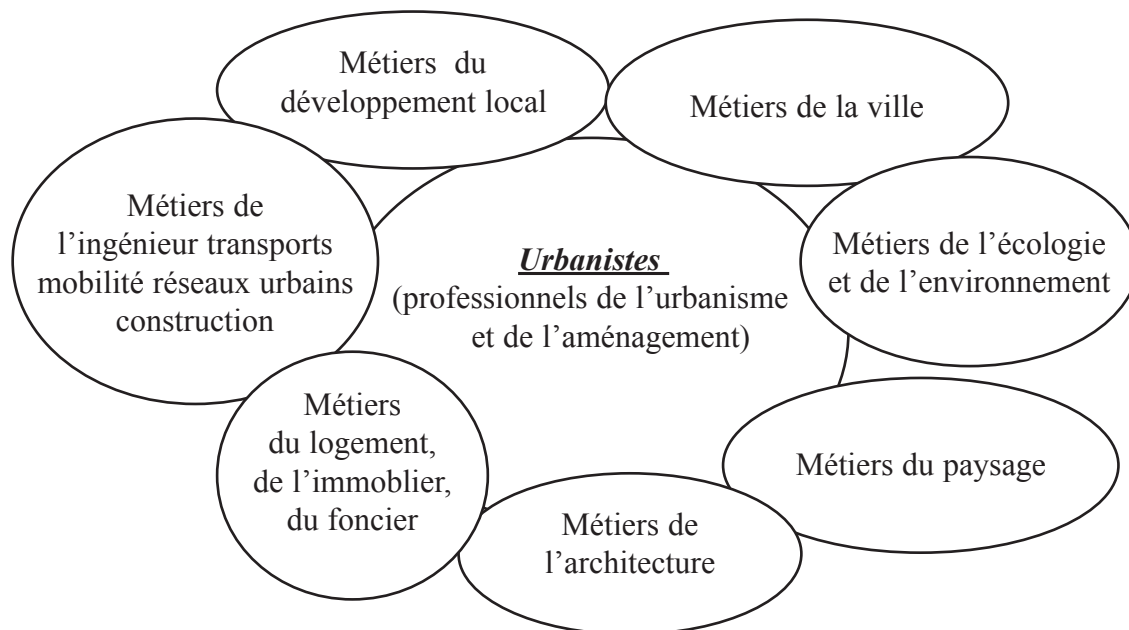
Ils interpellent également les urbanistes dans leurs *relations avec les professions connexes*, qui montent en puissance dans le champ de l'urbain.

1.3.2 Les relations et les nécessaires synergies avec les professions connexes

Le graphique ci-après tend à montrer que certains profils professionnels proches des urbanistes (et parfois perçus comme étant en concurrence avec eux), constituent un apport précieux pour ouvrir les savoir-faire, et mieux répondre aux questionnements actuels de la société urbaine. Ces professionnels sont de plus en plus appelés à travailler en synergie avec les urbanistes. Pour une part d'entre eux d'ailleurs, leur discipline d'origine peut les préparer à devenir urbanistes s'ils disposent des formations complémentaires ou de l'expérience requise.

Les relations entre professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et les métiers connexes

Quelques exemples :



Nous évoquons ci-après, sans être exhaustif, certains de ces métiers.

La profession d'architecte est concernée à double titre par l'urbanisme. D'une part, tout acte de conception architecturale doit prendre en compte le contexte urbain dans lequel il s'inscrit. D'autre part, l'urbanisme a besoin de professionnels issus de cette discipline, celle qui en principe prépare le mieux à la maîtrise du projet dans l'espace. La figure de l'architecte-urbaniste est incontournable, les concepteurs urbains ont pris une importance accrue avec le développement des projets urbains ; encore faut-il qu'ils disposent d'une formation solide, ouverte à d'autres disciplines et à la maîtrise d'une diversité d'échelles. De fortes attentes s'expriment à l'égard des écoles d'architecture, lesquelles sont appelées à davantage collaborer avec les autres établissements d'enseignement supérieur et notamment les universités. La réforme LMD et certaines évolutions récentes conduiront à donner une place plus importante à l'urbanisme dans l'enseignement des écoles d'architecture.

Les paysagistes ont fait irruption plus récemment dans le champ de l'urbain, en réponse à une demande forte de qualité paysagère, d'urbanisme végétal, de composition à grande échelle dans les projets. Ils collaborent avec les architectes et les urbanistes, et on a vu émerger récemment quelques

figures de paysagistes-urbanistes. Un rapport récent du Conseil général du génie rural des eaux et forêts (CGGREF) sur la formation des paysagistes a mis en évidence les complémentarités et les nécessaires synergies avec celles des urbanistes¹³.

La définition des **métiers du développement territorial** chevauche à l'évidence également celle des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement, car ils se réfèrent à des finalités convergentes, qui sont celles de l'ingénierie urbaine et territoriale. Mais les uns mettent plus l'accent sur les leviers de la gouvernance, des ressources et des initiatives locales, les autres sur l'aménagement de l'espace. Il y a à l'évidence des synergies à développer, notamment dans les formations, comme le préconisent les récents travaux de l'Union nationale des acteurs et des structures du développement local (UNADEL) sur le référentiel de compétence des métiers du développement territorial¹⁴.

Les "**métiers de la ville**" ou métiers du "développement social urbain", qui se sont développés par l'impulsion donnée depuis plus de vingt ans en France à la "politique de la ville", peuvent faire l'objet de considérations similaires. Des urbanistes ont parfois été recrutés comme "chefs de projet", mais les compétences mobilisées ne se limitent pas à l'aménagement de l'espace, l'accent étant mis sur les dynamiques sociales, culturelles, éducatives ou économiques. Ces métiers ne peuvent donc être totalement confondus mais les professionnels ont tout à gagner à travailler ensemble. Les défis de la mixité sociale, de la ségrégation urbaine et de ghettoïsation conduisant à revisiter fondamentalement les concepts de l'urbanisme dans les quartiers où l'exclusion est la plus forte. On se référera ici utilement au rapport "Brevan-Picard" sur les métiers de la ville¹⁵.

¹³ CGGREF Rapport sur l'Ecole Nationale du Paysage sept 2004

¹⁴ Voir contribution de l'UNADEL en deuxième partie

¹⁵ op. cit.

1.4 Conséquemment, des attentes fortes à l'égard des compétences des professionnels et vis-à-vis de leurs formations

1.4.1 La qualité des formations a progressé, mais de nouvelles attentes se manifestent de la part des maîtres d'ouvrage, des donneurs d'ordre, des collectivités et aussi de l'Etat

Nous esquissons ci-après une synthèse des attentes telles que nous les percevons, à partir des analyses précédentes, des réflexions du groupe de travail, des auditions et contributions, et de l'observation des nouvelles dynamiques locales qui engendrent de nouveaux besoins.

Du côté des professionnels et des donneurs d'ordre, **l'opinion est largement partagée que la qualité des formations a progressé**. Il y a de bons, et même d'excellents urbanistes en France. Chez les jeunes, la formation DESS "urbanisme et aménagement" est souvent appréciée des employeurs, y compris chez les aménageurs ou opérateurs. La place de l'urbanisme tend également à se développer dans les écoles d'architecture et certains de leurs étudiants suivent des formations complémentaires dans les instituts avec lesquels les coopérations se développent.

Cependant, le niveau de compétences apparaît comme **hétérogène** dans la population des urbanistes. Certaines formations sont plus "consistantes" que d'autres, et il faut rappeler qu'une partie des professionnels qui se présentent comme urbanistes n'a pas forcément suivi les formations universitaires requises ou n'en a bénéficié que partiellement. Le déficit de culture urbaine, ou de maîtrise des fondamentaux dans les savoirs et savoir-faire, est noté chez une partie des professionnels.

Parallèlement, les besoins et les attentes à l'égard des professionnels ont progressé au cours de la dernière décennie et se sont exprimés avec plus de force. Les grands défis auxquels notre société est confrontée aujourd'hui dans les villes et territoires révèlent, dans plusieurs domaines stratégiques de l'action publique, un **besoin à la fois de professionnels plus nombreux, toujours mieux formés, jeunes ou expérimentés, capables pour une partie au moins d'entre eux d'aborder des questions de plus en plus complexes**.

Ces attentes, que nous résumons ci-après, s'appuient notamment sur la difficulté de plus en plus ressentie par des maîtres d'ouvrage de trouver des urbanistes à spectre de compétences ou niveau de culture générale suffisants, ou ayant un profil adapté, que ce soit à travers les démarches de recrutements, ou les consultations d'équipes en vue de leur passer commande.

1.4.2 Résumé des attentes :

1) Il y a un besoin de professionnels plus nombreux, avec un gisement d'emplois à valoriser.

Les domaines dans lesquels apparaît un **déficit de professionnels** de bon niveau sont importants. La montée en puissance de la question urbaine ne fait que renforcer ce besoin. On peut par exemple citer les chantiers suivants où existent des besoins criants :

- les chantiers de relance de la planification (SCoT, PLU...) et des réflexions stratégiques sur les territoires, qui appellent des renforcements des réseaux de compétences dans la maîtrise d'ouvrage, les services des collectivités, les agences d'urbanisme, la maîtrise d'œuvre privée...
- les projets de rénovation urbaine, soutenus par l'ANRU, dans les quartiers en difficulté, où il est fait le constat d'un déficit important d'urbanistes, de concepteurs de bon niveau, en capacité d'aborder ces projets complexes, déficit qui se ressent fréquemment dans la qualité des projets,
- la dynamique actuelle des projets urbains et des projets d'espaces publics, qui requièrent des concepteurs urbains de talent (d'origine architectes, paysagistes etc.) et impliquent la relance des études urbaines,
- le déficit récurrent d'ingénierie urbaine et territoriale dans de nombreux territoires (espaces périurbains, territoires ruraux...) en panne de projets¹⁶.

Il faut souligner également les besoins au sein de la maîtrise d'ouvrage publique, notamment dans les nouvelles intercommunalités, et un déficit d'aménageurs-opérateurs, par exemple dans de nombreux sites de projets de rénovation urbaine.

Identifier des **besoins** est une chose, s'assurer qu'il existe des débouchés suffisants sur le **marché de l'emploi** en est une autre. Former davantage d'urbanistes suppose donc en même temps de **travailler sur les débouchés** et d'affronter certaines difficultés :

- **mieux identifier le gisement d'emplois, en partie sous-évalué**, au sein des collectivités, des structures para-publiques, des maîtres d'ouvrages publics ou privés. Il y a une forme d'opacité des offres d'emplois,
- **donner une information plus claire aux employeurs potentiels sur les formations et les profils**. L'émiettement actuel des formations ne facilite pas le repérage par les employeurs, des professionnels les plus adaptés. Il peut créer, en outre, chez les formateurs des attitudes de repli, dans un contexte de concurrence entre formations qui ne sont pas toutes de mêmes niveaux,
- renforcer et mieux reconnaître les filières de **la fonction publique territoriale**, et donner toute leur **place en son sein aux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement**.

¹⁶ Voir témoignage de Bruno Lugaz, directeur de CAUE, dans le tome II "Arguments"

- développer, avec les associations d'élus notamment, des **actions de sensibilisation visant à rémunérer à leur juste coût les études urbaines**, ce qui n'est pas toujours le cas et contribue aux difficultés économiques du secteur privé.

Il importe donc que les **professionnels** prennent toutes leurs responsabilités dans la **connaissance de l'évolution des débouchés** et dans la transmission de leurs analyses aux formateurs, et qu'un effort symétrique soit développé dans le sens de la **clarification et de la lisibilité des formations**.

2) La qualité des formations à l'urbanisme et à l'aménagement implique qu'elles soient suffisamment consistantes.

Le bagage de culture urbaine et de savoir-faire apparaît encore insuffisant chez de nombreux professionnels. Des employeurs déplorent par exemple "des carences fortes des bases fondamentales de la pensée urbaine, des méthodes de conception, et des problématiques de gestion des projets que constituent les études urbaines"¹⁷. Certains DESS, d'une durée inférieure à deux ans dans la pratique, ne permettent pas un nombre d'heures suffisamment consistant pour répondre à cet objectif.

Dans le nouveau système LMD, on ne peut que souhaiter qu'au minimum la formation à l'urbanisme et l'aménagement relève de masters à part entière sur deux ans avec un volume d'enseignement consistant.

Toujours dans le cadre du LMD, il nous paraît également souhaitable de laisser la porte ouverte à des formations plus ambitieuses, à l'initiative des établissements eux-mêmes.

Une des réponses possible pourrait être la mise en place d'une filière de formation à l'urbanisme "intégrée", étalée sur cinq ans et commençant après le bac¹⁸. Il faut donner sa chance à cette filière. Mais ce ne peut être la réponse unique dans la mesure où le maintien des "cursus de double culture" nous paraît indispensable si l'on veut préserver la diversité des origines disciplinaires, et la capacité d'intervention d'une grande variété de professionnels en mesure de répondre à la complexité croissante des problèmes urbains et territoriaux. Des formations à l'urbanisme plus consistantes que les deux années de Master pourraient être envisagées, par exemple (comme cela commence à se faire), par une formation qui démarrerait dans la troisième année de la licence, ou par une année supplémentaire "postmaster", et cela pas nécessairement dans le même établissement.

3) Ces formations devraient inclure l'enseignement d'un socle commun de "fondamentaux".

Ce socle commun de connaissances, savoir-faire, savoir-être aiderait à structurer un cœur de métier qui pourrait être commun à l'ensemble des professionnels ou à la plupart d'entre eux. Cette idée recueille une large convergence chez les professionnels et formateurs consultés. Le contenu de ce socle commun devrait être débattu entre les établissements de formation et les professionnels. Nous esquissons dans l'encart ci-après une proposition de cadrage.

¹⁷ Voir témoignage de Francis Cuillier, Directeur d'Agence d'urbanisme, dans le tome II "Arguments"

¹⁸ Voir contribution du CFDU dans le tome II "Arguments"

Esquisse de proposition de trame d'un socle commun

Beaucoup d'avis convergent pour inclure dans les formations initiales à l'urbanisme et à l'aménagement un socle commun consistant de connaissances et de culture générale (*les fondamentaux*), d'apprentissage de méthodes, de savoir-faire et de "*savoir-être*", qui serait partagé par la communauté professionnelle, au-delà des connaissances acquises par chacun dans une spécialité ou discipline d'origine.

Par exemple, il est tout aussi essentiel d'initier les non-architectes à la problématique du projet dans l'espace, que d'initier les architectes aux sciences humaines et sciences de l'ingénieur.

Nous esquissons ci-après une proposition de trame qu'il conviendrait de développer et d'approfondir :

- *la culture urbaine, l'histoire des villes et de la pensée urbaine, la forme urbaine et les tracés, l'histoire des politiques publiques...*,

- *l'initiation aux savoirs théoriques dans les différentes disciplines, l'approche systémique, le lien avec la recherche, la capacité de croiser les disciplines et de dialoguer avec des professionnels de formation différente (apprentissage des pratiques pluridisciplinaires),*

- *des savoir-faire : la capacité d'appréhender l'espace et de pratiquer les outils de représentation spatiale, de participer à l'étude de projets urbains ou de territoires à différentes échelles, la maîtrise des méthodes de la prospective, de la stratégie, des outils d'étude et de conception, du droit et des procédures, la gouvernance et le rôle des acteurs, la distinction maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre, les outils de la concertation, la compréhension des processus décisionnels,*

- *les grandes approches thématiques et sociétales dans le champ de l'urbain, leurs interrelations (démographie et modes de vie, habitat, transports et mobilité, développement économique, écologie et environnement, formes urbaines et processus d'urbanisation, les problématiques de l'exclusion sociale, du développement durable...), et la connaissance de champs professionnels connexes (l'immobilier, le partenariat public-privé...),*

- *le "savoir-être" : l'approche du travail en équipe, la capacité d'écoute, d'animation, la médiation, la négociation, la concertation, l'éthique...*

La formation initiale des urbanistes devrait aussi comporter :

- *une ouverture internationale,*

- *une immersion professionnelle de plusieurs mois, en France, voire à l'étranger.*

Cette proposition de socle commun n'est qu'une esquisse, qui appelle à être débattue, approfondie ou enrichie. On pourra notamment se référer aux contributions sur ce point figurant en deuxième partie "Arguments".

4) Outre le socle commun, il est attendu que **les formations favorisent la diversité des profils professionnels**, généralistes ou spécialistes, l'ouverture à d'autres professions, la diversité des origines disciplinaires, l'ouverture à d'autres pratiques européennes et internationales. Il importe de ne pas enfermer la profession dans des frontières rigides et de la mettre en phase avec une société toujours en mouvement.

En ce sens, il appartient à chaque établissement de formation (instituts universitaires, écoles d'architecture le cas échéant, écoles d'ingénieurs) d'afficher au sein du réseau une **couleur particulière** se traduisant par un domaine thématique privilégié ou des voies d'approfondissement sur des champs spécialisés : par exemple l'urbanisme stratégique et la planification, le projet urbain, la maîtrise d'ouvrage, etc.

5) **Un réel besoin s'exprime de valoriser des licences professionnelles** avec des débouchés du type "technicien" ou "assistant" en urbanisme, notamment dans les services des collectivités locales chargés de l'application des procédures, de la gestion du droit des sols et des autorisations de construire. Ce point reconnu comme très important mérite d'être approfondi, l'évaluation des besoins nécessitant de réunir davantage d'informations.

6) **Il faut enfin répondre au besoin d'actualiser et de revisiter en permanence les connaissances**, par l'expérience professionnelle, par le lien avec la *recherche* et les lieux de *capitalisation des savoir-faire*, par les échanges d'expériences en réseaux, par la *formation continue* qui doit être relancée, par les *formations diplômantes* en alternance, par une *attitude de questionnement permanent des savoirs de référence*.

Dans cette perspective, il faut souligner que l'investissement en **formation continue** dans le champ de l'urbanisme et l'aménagement n'est pas encore en France à l'échelle des enjeux. Les responsabilités en sont sans doute partagées : une offre encore insuffisamment structurée (même s'il faut saluer les actions conduites par les écoles d'ingénieur et d'architecture, l'université, le CNAM, le CNFPT, les CIFP du ministère de l'équipement...), la difficulté d'identifier la demande et les besoins, la frilosité fréquente des employeurs ou des professionnels eux-mêmes. La nouvelle dynamique attendue doit impliquer ensemble les formateurs, les professionnels, les employeurs et les donneurs d'ordre.

Chapitre II

**Un système de formation qui s'est
progressivement affirmé et organisé**

Il nous faut préalablement clarifier les contours de ce que nous appelons dans ce rapport les "formations à l'urbanisme et à l'aménagement".

A en croire le *Répertoire des formations aux métiers de la ville*, publié en 2001 par la revue "Urbanisme" et par la Délégation interministérielle à la ville (DIV)¹⁹ ce sont près de 230 formations supérieures, qui préparent aux métiers de la ville, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Ce chiffre est important mais il couvre largement le domaine de l'urbanisme, puisque sont prises en compte à la fois quatre familles de métiers :

- a) l'urbanisme et la politique de la ville,
- b) le droit de l'urbanisme et de la construction, l'économie urbaine, l'administration et la gestion territoriale,
- c) le développement local et l'aménagement du territoire, les politiques culturelles et de valorisation du patrimoine,
- d) le développement social.

Si l'on se réfère à la définition transversale de l'urbanisme que nous avons donnée dans le chapitre précédent et à la communauté professionnelle que nous avons désignée sous le terme générique d'*urbanistes* (ou professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement), il convient évidemment de resserrer la focale. On ne retiendra pas parmi les formations à l'urbanisme et à l'aménagement les cursus qui conduisent spécifiquement aux professions, que nous avons qualifiées de "*connexes*" : métiers du développement local, de la ville, de l'environnement... On ne retiendra pas non plus les formations qui préparent à la spécialisation de disciplines spécifiques, comme le droit, ou au maniement d'outils particuliers : les systèmes d'information géographiques (SIG), par exemple.

Autant de cursus qui présentent évidemment des proximités avec ceux qui préparent à l'urbanisme et à l'aménagement, mais qui ne peuvent être confondus avec eux. Pour l'analyse, il faut savoir distinguer ces différents cursus, même si nous le verrons, il est évidemment souhaitable que s'établissent entre les formations des transversalités, qui prépareront et anticiperont les relations qui doivent s'établir entre les métiers.

¹⁹ contributions de Cl. Brevan, JN Chopart, B. Pouyet, "*Répertoire des formations aux métiers de la ville*" ; DIV et revue urbanisme, 2001, 337 pages

A partir des définitions retenues dans le chapitre précédent de l'urbanisme et de l'aménagement et des professionnels de ces secteurs, nous considérons comme formation à l'urbanisme, celles qui préparent les professionnels à :

- penser et agir sur l'espace,
- appréhender les différentes échelles dans la durée,
- être en relation avec les grandes questions posées par l'évolution des territoires et la société urbaine.

Sous bénéfice de ces précisions, on peut considérer qu'une *centaine de formations* prépare à l'urbanisme et à l'aménagement. Parmi elle, 88 précisément constituent des cursus proposés par les universités²⁰, le reste émanant des écoles d'architecture et d'ingénieurs

2.1 Forces et faiblesses de l'offre universitaire à la veille du LMD

2.1.1 Une offre structurée par l'association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU)

Dans un système universitaire, par définition éclaté, l'urbanisme et l'aménagement présentent la caractéristique majeure d'une organisation et d'une structuration réalisées sous l'égide d'une association créée en 1984 : l'Association pour la promotion de la recherche en aménagement et en urbanisme (APERAU).

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, l'APERAU s'est donné pour buts :

- a) de promouvoir la recherche, la formation initiale et continue, l'information en urbanisme et aménagement et l'insertion professionnelle,
- b) de représenter les intérêts collectifs des institutions chargées de l'enseignement et de la recherche en urbanisme et aménagement, et de développer leur coopération et leurs échanges,
- c) de promouvoir la coopération et les échanges avec les organismes professionnels et de recherche, les administrations, les institutions internationales, les centres de formation et de recherche étrangers.

Mais, ce qui n'aurait pu être qu'une association défenderesse d'intérêts corporatifs - et c'est là le mérite de ses fondateurs -, s'est transformée en *une instance porteuse d'une démarche "qualité"* à travers une Charte adoptée en 1984 et signée en 1989 avec le ministère chargé de l'urbanisme, sous le double patronage, à l'époque de la SFU et de l'APUCT.

²⁰ Selon "l'étude diagnostic des formations en aménagement et urbanisme", conduite par B. Pouyet, Fl. Paulhiac, G. Mercier pour la DGUHC (Mars 2005).

Dès l'origine et de manière continue, même si dans le temps les subventions ministérielles ont été réduites, l'APERAU a toujours été soutenue par le ministère chargé de l'urbanisme, rejoint plus récemment par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).

Les administrations centrales ont notamment été sensibles au fait que l'APERAU se dote d'*un véritable système d'évaluation des formations* pour apprécier comment les formations membres de l'APERAU mettaient en œuvre la Charte ou pour accepter l'adhésion des formations candidates à l'APERAU. Conduites par des membres de l'APERAU, nationaux et francophones et des représentants des milieux professionnels, les évaluations sont l'occasion, à intervalles de temps réguliers, d'apprécier l'évolution des formations et le respect des principes de la Charte.

Fondée par six universités, l'APERAU compte aujourd'hui dix-sept membres. De plus, elle s'est ouverte à la francophonie en 1997, accueillant notamment des universités du Québec, de Belgique, de Suisse, du Maghreb, du Liban...

Pour la France, sur les 88 formations universitaires à l'urbanisme et à l'aménagement qui ont été recensées en 2005, 61 relèvent d'universités adhérant à l'APERAU, même si toutes, notamment parmi les formations de deuxième cycle, n'ont pas reçu le label APERAU de conformité à la Charte.

Certaines universités ont délibérément fait le choix de ne pas adhérer à l'APERAU ; d'autres n'ont pas été intégrées en son sein, faute de remplir tout ou partie des critères de la Charte. Pour autant, ces universités proposent des cursus souvent très proches de l'APERAU, que certaines d'entre elles, comme celle de Perpignan souhaitent depuis longtemps rejoindre.

Au total, en prenant en considération dans le présent rapport principalement, mais non exclusivement, les formations APERAU, on est en mesure de procéder à une juste appréciation des formations universitaires en aménagement et en urbanisme.

2.1.2 Un poids très relatif des instituts d'urbanisme au sein des universités

Dans un système d'enseignement supérieur qui s'organise autour de la prééminence des grandes disciplines traditionnelles, l'urbanisme et l'aménagement n'ont construit que très progressivement leur place. Trente à trente-cinq ans d'existence, c'est peu à l'échelle de l'histoire des universités et cette jeunesse explique en partie le déficit d'identification des formations en urbanisme et en aménagement.

a) Un déficit de visibilité

- S'arrêter sur le *statut juridique* des instances de formation en urbanisme et aménagement est de nature à permettre d'apprécier non seulement leur autonomie mais leur place dans le système d'enseignement supérieur, leur visibilité externe.

Ainsi, les écoles d'architecture, grâce à leur statut d'établissements publics (EPA), certes soumises à la tutelle du ministère de la culture, sont autonomes et sont bien identifiées.

La situation des instituts d'urbanisme est beaucoup moins affirmée, sachant qu'en lui-même, le terme d'institut n'a pratiquement de signification juridique et surtout qu'il désigne parfois, dans notre domaine, non pas des institutions de formation mais de simples cursus.

Au sein des universités, les instituts d'urbanisme n'ont évidemment jamais la personnalité juridique qui appartient à l'université seule. Ils ont, par contre, une situation de plus ou moins grande autonomie interne selon qu'ils constituent *des composantes* de l'université, - instituts ou écoles, unités de formation et de recherche (UFR), départements -, ou de *simples cursus*.

Seuls quatre instituts se sont vu reconnaître une réelle capacité de gestion administrative et financière : l'institut d'urbanisme de Paris (IUP), l'institut français d'urbanisme (IFU), qui bénéficient du régime de l'article 33 de la loi du 26.01.1984 sur l'enseignement supérieur et les instituts d'urbanisme d'Aix-en-Provence et de Grenoble qui ont été érigés en UFR.

Pour la plupart d'entre eux, les instituts d'urbanisme sont de simples départements d'UFR, possédant quelques éléments d'autonomie financière et pédagogique, que veut bien leur concéder leur UFR de rattachement, voire sont même dépourvus de tout statut et n'existent qu'à l'état de cursus (Lyon, DESS d'aménagement et d'urbanisme de Reims, Rennes, Nantes...).

Les instituts d'urbanisme dépourvus de statut universitaire ou simples départements relèvent très généralement d'UFR ou de départements de géographie comme à Lille, Toulouse, Bordeaux, Pau, Paris IV, Perpignan, Clermont-Ferrand, Nancy... **rattachements qui témoignent de la naissance des formations universitaires d'urbanisme du côté de la géographie**, même si d'autres filiations se rencontrent parfois : l'économie, à Poitiers²¹ et Dijon ; la sociologie à Evry ; les sciences sociales et administration, à Paris X - Nanterre.

• Poser la question du statut juridique et du rattachement des instituts d'urbanisme est loin d'être anecdotique. Ne nous méprenons pas ; **il ne s'agit pas de leur reconnaître la personnalité morale, mais simplement de mesurer combien le statut d'un institut conditionne son autonomie de gestion, la nature de ses activités, mais aussi sa capacité de rayonnement local, de coopération internationale, de formation continue ...**

Le statut d'un institut fonde notamment son aptitude à nouer des partenariats avec d'autres instances de formation, mais aussi avec les divers acteurs locaux, collectivités, milieux professionnels.

Un institut ne peut exister, par exemple dans les débats d'agglomération ou régionaux, sur des projets d'aménagement ou des projets de territoires, que s'il est facilement repérable au sein d'un système universitaire, souvent lui-même perçu comme confus et complexe de l'extérieur.

Il est beaucoup plus facile à un institut d'avoir un projet et de diversifier ses missions s'il est identifié par les milieux professionnels et les chercheurs, comme une véritable institution s'exprimant à travers une direction, un conseil d'administration ouvert à des personnalités extérieures, et en capacité de passer des conventions, de nouer des partenariats, etc.

Bref, au-delà de leur existence juridique, il est important que les instituts d'urbanisme aient "pignon sur rue". Expression qui doit s'entendre au sens propre des termes et qui suppose que les instituts d'urbanisme seront d'autant plus repérables qu'ils posséderont, par exemple, leurs propres locaux.

²¹ Où l'on est plutôt, il est vrai sur le champ de l'aménagement du territoire, au sens du développement économique local, plutôt que sur celui de l'urbanisme proprement dit.

Relevons à cet égard une évolution récente prometteuse. A travers les programmes immobiliers Université 2000 et U.3.M. et les contrats de plan Etat-régions, un certain nombre d'instituts d'urbanisme a été progressivement installé dans leurs murs. C'est notamment le cas de l'institut français d'urbanisme, de l'institut d'aménagement régional d'Aix-en-Provence et de l'institut d'urbanisme de Lille.

A Grenoble, l'institut d'urbanisme, l'institut de géographie alpine, l'UMR de recherches qui leur est commun "PACTE", se sont réunis dans des locaux communs, à proximité de l'école d'architecture, pour former "la Cité des territoires".

En mai 2005, l'institut d'urbanisme de Paris vient d'être doté de ses propres locaux dont l'emplacement à l'articulation du campus et de la ville de Créteil, porte témoignage de la vocation des instituts d'urbanisme à s'inscrire dans une problématique de relations fortes entre l'université et la ville. L'institut d'urbanisme de Lyon (IUL) est hébergé à titre provisoire par la ville.

b) Des équipes enseignantes de taille réduite

L'urbanisme dans les universités, se singularise par la très grande variabilité de la composition des équipes enseignantes, en nombre et en répartition entre, d'une part, **les professionnels** qui sont sollicités pour apporter un savoir-faire nécessaire à une discipline marquée par la professionnalisation et, d'autre part, **les enseignants titulaires**. Le nombre actuel de ces derniers est tributaire non seulement des politiques nationales mais aussi des stratégies institutionnelles au sein de chacune des universités concernées.

Parmi les dix-sept instituts et formation APERAU :

- trois instituts, l'IUP, l'IFU et le CESA de Tours possèdent les effectifs enseignants titulaires équivalents temps plein les plus importants, consacrant respectivement vingt-six et vingt-trois postes à l'urbanisme et à l'aménagement,
- cinq instituts comptent entre dix et dix-sept enseignants : l'Institut d'Urbanisme de Lille (17), Paris IV (13), l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (13), l'Institut d'Aménagement Régional d'Aix (13),
- huit instituts ont moins de dix enseignants : Bordeaux (9), Lyon 2 (8), Toulouse (8), Géo-archi de Brest (7), Nantes (6), Reims (6), Rennes (6), ENPC (6), le Cycle d'urbanisme de l'IEP de Paris (2), et Paris I.

Sachant qu'une université de taille moyenne de 15 000 étudiants compte entre 400 et 600 postes d'enseignants-chercheurs, les chiffres ci-dessus marquent le poids très relatif des formations en urbanisme et aménagement au sein des établissements. Cette situation au demeurant est conforme au mode d'attribution des moyens aux universités (système San Rémo, système analytique de répartition des moyens) lequel corrèle les dotations en postes, pour une part importante, aux effectifs étudiants.

Pour apprécier l'importance de l'urbanisme et de l'aménagement à l'intérieur de l'enseignement supérieur, on doit toujours conserver à l'esprit qu'ils représentent *quelques 300 à 400 postes budgétaires sur un total de 53 000...*

L'origine disciplinaire des enseignants-chercheurs

L'urbanisme et l'aménagement constituent une discipline à part entière et possèdent un recrutement propre au sein des universités. Le conseil national des universités (CNU), instance nationale en charge du recrutement et de la carrière des enseignants-chercheurs, organisé en sections par disciplines, comporte depuis 1992 une section 24, intitulée "aménagement de l'espace, urbanisme", laquelle est distincte de la section 23, dédiée à la géographie.

Aujourd'hui, les 4/5ème des enseignants-chercheurs APERAU relèvent de la section 24. Les autres enseignants des instituts appartiennent à des disciplines diverses : architecture, géographie, biologie, sociologie, économie, droit, sciences politiques ...

La section 24 étant de création récente, elle a habilité en qualité de maîtres de conférences ou de professeurs, des candidats issus d'autres disciplines ayant soutenu leur thèse dans tous les domaines scientifiques s'intéressant à la ville et à l'espace.

Aujourd'hui encore et alors même que la discipline "aménagement de l'espace et urbanisme" est bien établie, près de la moitié des maîtres de conférences qualifiés en urbanisme sont des géographes, les autres se répartissent entre toutes les disciplines, et seuls 1/10ème d'entre eux ont soutenu une thèse en "aménagement de l'espace et urbanisme". C'est encore plus vrai pour les professeurs, lesquels atteignent ce grade autour de la cinquantaine et sont pour la plupart, aujourd'hui comme hier, issus de la géographie, de l'économie, de la sociologie, de l'architecture²².

Pourtant, si on observe les dynamiques d'évolution, on peut penser que très rapidement, notamment à la faveur des départs à la retraite nombreux qui s'annoncent, l'affirmation identitaire de la section 24 autour des urbanistes "pur sucre" devrait être de plus en plus nette.

Une importance variable de la place des enseignants vacataires

Aux côtés des enseignants titulaires, des enseignants vacataires assurent des fonctions d'enseignement ou d'animation d'exercices pédagogiques, avec des volumes horaires souvent conséquents. La particularité des instituts réside dans la grande variété des situations. Ainsi, le cycle d'urbanisme de l'Institut d'études politiques (IEP) est un exemple extrême puisque, comme dans l'ensemble de l'établissement, 95% des enseignants sont vacataires, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public.

Les professionnels interviennent ponctuellement en qualité de vacataires occasionnels pour livrer le témoignage de leurs activités mais ils sont souvent intégrés dans le corps enseignant, à travers la formule des professeurs associés à titre temporaire (PAST). Ils peuvent même, sur dossier, être intégrés dans les corps de l'enseignement supérieur après habilitation par la section 24.

Par là, se réalise une ouverture aux praticiens d'autant plus nécessaire et féconde que les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement sont souvent des métiers d'étude, qui préparent bien ceux qui les exercent aux activités d'enseignement et de recherche.

²² Voir dans le Tome II "Arguments", la note établie par J.P. Carriere, Président de la 24ème section du CNU, qui donne notamment, à titre illustratif, les résultats de la campagne de recrutement de 2005.

Les instituts sont donc très sensibles à toute modification du système public de rémunération de ces praticiens.

2.1.3 Des formations qui rencontrent de réels débouchés

En valeur relative, dans une France qui compte environ deux millions d'étudiants inscrits dans des cursus d'enseignement supérieur, le nombre total d'étudiants en urbanisme et aménagement, est évidemment très faible. Mais il est proportionné à l'offre professionnelle actuelle même si, comme indiqué au chapitre 1, celle-ci mériterait d'être renforcée. A la veille du LMD, pour l'année 2003-2004, sur 88 cursus recensés, on dénombre environ 3 650 étudiants en urbanisme et aménagement.

Ils se répartissent de la manière suivante :

Types de formation	Nombre d'étudiants inscrits
16 licences	400
10 maîtrises + 3 MST	450
9 IUP	945
31 DESS F1 + 3 DESS FC	1 324
14 DEA	280
3 magistères + 1 mastère	245
88 formations	3 644 étudiants

Répartition des étudiants par type de formation en 2003 - 2004

Ces chiffres ne présentent de réelle signification que s'ils s'apprécient à deux moments clés de la formation : l'entrée et la sortie, périodes où se mesurent la sélectivité des formations et l'accès à l'emploi.

a) La sélectivité des formations

Si en principe les universités n'organisent pas de sélection à l'entrée des cursus, toute une série de dérogations rendent possibles des pratiques sélectives, notamment pour l'accès aux IUP et aux troisièmes cycles. Un paradoxe est à souligner : alors même que les organisations étudiantes récusent tout système de sélection, les filières sélectives sont celles qui attirent le plus grand nombre d'étudiants...

Dès lors, le rapport entre le nombre de candidats à un cursus et le nombre de candidats admis donne une bonne idée de son degré d'attractivité.

Des variations existent selon les cursus et les instituts, ainsi par exemple, si les promotions de DESS en aménagement et en urbanisme accueillent en moyenne une trentaine d'étudiants, l'IFU peut compter jusqu'à une centaine d'étudiants dans un même DESS...

Le tableau suivant mesure les différences d'attractivité d'une formation à une autre, pour l'année

Institution	licence	maîtrise	MST	IUP	DESS	DEA	magistère
Nombre de candidats pour une admission (moyenne)	3,6	2,5	2	10	5,1	3,9	5,7

universitaire 2003/2004 :

Etudiants candidats par place disponible (2003-2004)

Trois observations peuvent être formulées :

- le nombre élevé de candidats aux IUP d'aménagement témoigne de l'incontestable succès de la formule, qui pourtant, nous le verrons, se trouvera fortement mise en cause par la réforme LMD,
- les DEA sont faiblement attractifs et une étude plus fine montrerait qu'ils accueillent très majoritairement des étudiants étrangers,
- le taux d'attractivité des DESS d'aménagement et d'urbanisme les situent dans une honnête moyenne par rapport aux DESS de sciences sociales.

b) L'insertion professionnelle des diplômés

En moyenne, les cursus en urbanisme et aménagement se déroulent sur deux ans (18 mois à 24 mois pour les DESS - APERAU ; trois ans pour les IUP) et connaissent une faible déperdition d'effectifs en cours de scolarité, processus normal lorsqu'il s'agit de cursus de second et troisième cycles.

Par rapport au nombre total d'inscrits chaque année (3650 étudiants en 2003), ce sont quelques 2300 étudiants qui sont diplômés. Il est difficile d'apprécier le nombre exact de ceux qui se dirigent directement sur le marché du travail. Le caractère professionnalisant d'un diplôme ne préjuge pas en effet du choix des diplômés. Ainsi 75% des ingénieurs-maîtres (IUP) en aménagement poursuivent des études en troisième cycle. En tenant compte des étudiants qui s'orientent en partie vers des thèses, des suites d'études diverses, ce sont plus de **1 000 diplômés par an en urbanisme et aménagement** qui, bon an mal an, arrivent sur le marché du travail.

Dans l'ensemble, ils *s'insèrent assez facilement et assez rapidement* dans la vie professionnelle, tant dans les structures privées que dans les collectivités publiques.

On ne dispose pas d'études précises sur le devenir des diplômés, et ce pourrait être un des avantages de la généralisation de la procédure de qualification que de permettre une appréhension des cursus dont sont issus les urbanistes. La publication du premier annuaire des urbanistes qualifiés paru en 2005, est riche à cet égard d'informations mais elle ne concerne, pour l'heure, que 300 urbanistes qualifiés.

Un certain nombre d'instituts d'urbanisme effectue un suivi précis de leurs diplômés. Ce n'est pas une pratique courante au sein des universités et c'est une initiative à mettre au crédit des instituts d'urbanisme comme Géo-architecture de Brest, l'IATU de Bordeaux, l'IATEUR de Reims, l'IUG de Grenoble, le CESA de Tours... qui se sont engagés sur cette voie.

Mentionnons l'intérêt particulier de l'annuaire des anciens étudiants du cycle d'urbanisme de l'IEP de Paris, publié tous les deux ans et qui livre une analyse globale du devenir des trente cinq dernières promotions²³.

Ses conclusions ne sont pas généralisables, compte tenu de la sélection et de l'effet de notoriété qui caractérisent l'IEP de Paris ; néanmoins quelques analyses semblent valables pour l'ensemble des DESS : les cursus de troisième cycle orientent vers une très grande dispersion de milieux professionnels et dans l'ensemble ne forment pas des urbanistes *stricto sensu*, mais forment à l'urbanisme et à l'aménagement au sens large²⁴.

Si on considère que tous les diplômés ne s'orientent pas obligatoirement vers les métiers de l'urbanisme, on peut considérer que c'est un nombre très raisonnable de diplômés en urbanisme et aménagement qui postule aux emplois ouverts chaque année, sur ce secteur. Ce qui ne signifie pas que du côté des employeurs et des donneurs d'ordre, ce nombre soit forcément considéré comme suffisant (voir chapitre I).

c) Les débouchés ouverts par la fonction publique territoriale. Ils méritent une attention particulière, notamment dans un contexte de décentralisation des compétences d'urbanisme et aussi, et paradoxalement parce qu'ils ont été un temps fermés aux diplômés urbanistes.

²³ On consultera en tome II "Arguments" l'analyse de M. Micheau "le master d'urbanisme de Sciences Po, orientation pédagogique et insertion professionnelle"

²⁴ Ibidem

Il convient ici de rappeler que, sous l'effet de diverses pressions, les diplômés de troisième cycle en urbanisme, essentiellement issus des instituts d'urbanisme se sont vu menacé d'être écartés des postes de responsabilité auxquels ils avaient vocation à accéder dans les collectivités territoriales.

Un décret du 12 avril 2002 réservait le concours externe d'ingénieur subdivisionnaire territorial, y compris pour l'option urbanisme, aux seuls titulaires d'un diplôme d'ingénieur, d'architecte, de géomètre-expert ou d'un diplôme de troisième cycle obtenu dans un domaine scientifique ou technique. Ainsi, les diplômes de sciences sociales, notamment ceux délivrés par les instituts d'urbanisme ne devaient plus figurer, à terme, parmi les titres requis pour présenter le concours d'ingénieur.

Quelles que soient les dérogations provisoires que comportait ce décret du 12 avril 2002, le fait même qu'il ait pu être adopté était lourd de signification sur la fragilité du statut d'urbaniste dans les collectivités locales et sur la précarité du système de formation.

Tout aussi significative, dès lors, a été l'action commune qui a été conduite par le conseil français des urbanistes (CFDU), l'APERAU, soutenus vigoureusement par la DGUHC, puis par le CNFPT, pour faire modifier le décret du 12 avril 2002.

Le décret du 10 mai 2004 qui finalement réouvre le concours d'ingénieur subdivisionnaire aux diplômés des instituts de l'urbanisme, rétablit un débouché normal correspondant à leur formation, cependant il a une valeur symbolique plus profonde, il consacre pleinement la place des urbanistes dans les emplois de responsabilité des collectivités territoriales.

Aujourd'hui, des diplômés en urbanisme peuvent accéder aussi bien à la filière administrative de la fonction publique territoriale (concours d'attaché territorial, option urbanisme créée en 2004) qu'à la filière technique (concours d'ingénieur subdivisionnaire, option urbanisme). Il reste aux instituts d'urbanisme à s'organiser entre eux pour mettre en place *une véritable préparation à ces deux types de concours*.

En définitive, parmi les stagiaires du CNFPT, 49% des recrutés en urbanisme et en aménagement relèvent de la filière technique, 40% de la filière administrative, 26% ont réussi des concours ouvrant à la catégorie A, 36% à la catégorie B, 28% à la catégorie C. Sur 300 postes d'ingénieurs subdivisionnaires pourvus par an, on peut estimer qu'un quart des lauréats sont titulaires d'un DESS en urbanisme et en aménagement.

2.1.4 Une formation initiale qui s'est structurée sur les troisièmes cycles et qui s'est progressivement ouverte aux seconds cycles.

Sur 88 formations en urbanisme et en aménagement recensées, à la veille du LMD, 60% d'entre elles sont des formations de troisième cycle et 40% sont de second cycle. *L'offre de premier cycle* n'est pas inexistante, mais demeure très marginale. Elle est le fait de quelques diplômes universitaires de technologie (DUT) de "gestion urbaine" proposés par des départements "carrières sociales" que l'on trouve dans cinq instituts universitaires de technologie (IUT) en France. Ces formations plutôt tournées vers la thématique de la politique de la ville mériteraient à l'avenir d'être mieux prises en compte par les instituts d'urbanisme, comme c'est déjà le cas par exemple pour l'IAR

d'Aix-en-Provence, *car elles sont susceptibles d'approvisionner en étudiants* les filières d'aménageurs et d'urbanistes du LMD, lesquelles, nous le verrons, sont handicapées par l'impossibilité de recruter des étudiants en aménagement et urbanisme dès le premier cycle.

Initialement, et pendant près de vingt ans, l'offre universitaire en aménagement et en urbanisme s'est confondue avec les troisièmes cycles principalement avec les DESS-APERAU, et à un degré moindre avec les DEA, avant que ne se développe, notamment autour des IUP, une véritable offre de formation en deuxième cycle.

a) Une offre longtemps centrée sur les DESS à vocation professionnelle

Trois principes énoncés par la Charte APERAU ont structuré et homogénéisé l'offre universitaire de troisième cycle professionnalisant, en aménagement et en urbanisme :

- la durée de la formation,
- la pluridisciplinarité,
- l'équilibre entre formation pratique et théorique.

D'emblée, un corps de règles et les éléments d'une doctrine ont été construits, qui ont permis de spécifier une offre de formation nouvelle et de favoriser un affranchissement à l'offre préexistante, notamment celle des facultés de géographie, des écoles d'architecture et d'ingénieurs.

Nous sommes donc dans un domaine où une véritable réflexion, conduite par des universitaires à l'échelle nationale, a jeté les bases d'un système de formation qui a aujourd'hui l'avantage d'exister, qui a fait ses preuves et qui *pour être largement perfectible n'est pas pour autant à réinventer*.

Rappelons que les éléments de doctrine formalisés par l'APERAU se retrouvent pour la plupart, sinon tous, dans les formations universitaires non labellisées APERAU, lesquelles, soit n'ont pas cherché à l'être, soit ne répondent pas le plus souvent au critère de la durée et/ou du mémoire lourd.

La durée de la formation

L'une des particularités majeures des DESS-APERAU réside dans leur durée. Alors que les DESS, en règle générale, toutes disciplines confondues, se développent sur une année universitaire, les DESS d'urbanisme s'étendent sur une période de dix huit à vingt quatre mois, en tous cas sur deux années universitaires.

En effet, l'APERAU estime, à juste titre, qu'une formation en aménagement et en urbanisme est très exigeante et requiert divers enseignements et expériences pratiques qui prennent du temps. De surcroît, les DESS sont apparus et se sont développés en une période où n'existaient pas de formations en urbanisme de second cycle, où auraient pu s'acquérir, comme dans d'autres disciplines, des prérequis de base.

Cette durée relativement longue de la scolarité des DESS d'urbanisme, qui répétons le, est tout à fait exceptionnelle dans les troisièmes cycles universitaires, permet une réelle maturation des étudiants et favorise l'alternance entre temps d'approfondissement théorique et pratique professionnelle, à travers des formules de stages et d'ateliers.

Néanmoins, le volume horaire global qui est en moyenne de 770 heures (cours magistraux : 400 heures ; Travaux dirigés, Travaux pratiques, séminaires : 160 heures ; ateliers 210 heures) n'est pas très élevé. Rapporté sur deux années universitaires de vingt-cinq heures chacune, il se ramène seulement à une quinzaine d'heures hebdomadaires, en présence d'un enseignant.

La pluridisciplinarité

Le recrutement des étudiants : les responsables de DESS dans l'ensemble ont cherché à composer des équipes pluridisciplinaires, dans la perspective de l'exercice des métiers et de l'apprentissage de l'altérité, mais aussi dans le souci du bon fonctionnement pédagogique des promotions de DESS.

Des différences significatives existent d'une formation à l'autre : poids des sciences politiques dans le cycle d'urbanisme de l'IEP de Paris (de 20 à 25%) ; influence des partenariats établis pour construire la formation : écoles d'architecture, d'ingénieurs, facultés de droit...

A dire vrai, la pluridisciplinarité ne se retrouve que sur la moitié des effectifs d'une trentaine d'étudiants des promotions de DESS, où l'on dénombre des étudiants issus à peu près à égalité des cursus d'architecture, d'économie, de droit, de sciences politiques, de sociologie... Apparaissent, en outre, des diplômés de biologie, attirés par la dimension environnementale des études d'aménagement et affectés par la crise des débouchés des filières de biologie.

L'autre moitié des promotions est essentiellement composée de géographes et d'aménageurs. C'est là le résultat d'une prévalence de la géographie humaine sur la géographie physique, d'un manque de débouchés de la géographie, en dehors des concours de recrutement de l'Education Nationale, et du fait que les formations en urbanisme sont souvent nées, on l'a déjà noté, du côté de la géographie.

Apparaît ici l'importance que revêt pour le recrutement des troisièmes cycles l'existence en amont, de cursus relevant de la même discipline ou de disciplines proches.

La composition des équipes enseignantes : nous avons vu plus haut que l'urbanisme est une discipline universitaire nouvelle et que les enseignants-chercheurs qui relèvent de la section 24 venaient initialement d'autres disciplines. Aujourd'hui encore, ils sont très peu nombreux à avoir soutenu une thèse en urbanisme et aménagement. Du moins, il s'agit de jeunes enseignants-chercheurs qui annoncent le profil des futurs enseignants. A la faveur du renouvellement des générations, on peut penser que les recrutements de demain s'effectueront majoritairement parmi les élèves issus des masters de recherche et des écoles doctorales en aménagement et en urbanisme.

Le contenu des enseignements se veut enfin pluridisciplinaire. Le tableau ci-dessous effectue une synthèse des enseignements des DESS APERAU, présentant les cours généralement présents dans tous les cursus, sous des appellations qui peuvent varier, mais avec des contenus proches.

Enseignements présents, en général, dans les cursus APERAU :

Connaissances et culture commune de la ville :

Histoire et théorie de l'aménagement et de l'urbanisme
Histoire des politiques publiques d'aménagement et de l'urbanisme
Histoire de l'art
Dynamiques et morphologie de la ville
Sociologie urbaine

Connaissance de la vie locale et du contexte des projets :

Economie locale et finances locales
Institutions locales, sciences politiques et administration des collectivités locales, sociologie des acteurs
Droit de l'urbanisme et droit des collectivités locales

Connaissance des politiques urbaines et de l'action publique :

Environnement, développement durable
Aménagement du territoire
Patrimoine
Habitat-logement (politiques de ; économie de)
Transports, mobilité, déplacements
Lutte contre l'exclusion

Méthodologie et outils du projet urbain

Autres : langues vivantes, cartographie, SIG...

La pluridisciplinarité observée se situe essentiellement au sein des sciences sociales, s'agissant des enseignements, mais l'analyse doit être complétée par les champs couverts par les enseignements pratiques, ***qui ouvrent aux disciplines de la composition et du projet urbain.***

Au-delà de ce tronc commun de connaissances, les DESS proposent des parcours avec option et filières spécialisées.

Ces spécialisations permettent aux étudiants de choisir un champ dans lequel ils approfondissent leurs connaissances et leur expertise en deuxième année, après avoir parcouru les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces options peuvent leur permettre également de préparer un stage ou un mémoire de façon plus approfondie. Les options permettent, dans une même formation, d'allier l'aspect général et pluridisciplinaire du DESS avec une spécialité dans un domaine.

Voici quelques exemples de filières que l'on peut trouver dans les DESS "aménagement et urbanisme" :

Institutions	Options
IAR - Aix-Marseille III	- Habitat - Aménagement et nouvelles territorialités - Aménagement en Europe et dans les pays en voie de développement
IAUT - Bordeaux III	- Aménagement et projet urbain - Patrimoine urbain en projet
IUG - Grenoble	- Politique de l'habitat et de la ville - Projet urbain - Ville, développement et coopération internationale
IUP - Paris XII	- Développement local - Habitat et politiques urbaines - Maîtrise urbaine

Dès lors que la plupart des cursus offre un choix de filières - ce qui est le cas des instituts APERAU, voire des cursus non APERAU - *pourrait se dessiner une carte nationale des spécialités*, laquelle devrait être établie en fonction des potentiels de recherche de chaque institut et en concertation entre les instituts.

L'équilibre entre formation théorique et pratique

La formation théorique va au-delà du transfert de connaissances à travers les enseignements, elle repose notamment dans les cursus APERAU sur la rédaction *d'un mémoire dit "lourd"*, c'est-à-dire conséquent en termes de structuration, de réflexion et de volume et portant sur des aspects théoriques et opérationnels. Les sujets de mémoire peuvent - et cela arrive fréquemment - être issus d'un stage effectué par l'étudiant, mais dépassant le simple exercice du rapport de stage. C'est un véritable travail universitaire qui est requis de chaque étudiant, exprimant son implication personnelle et témoignant d'un réel investissement critique et théorique, qu'apprécie un jury associant en général universitaires et professionnels.

Les occasions de formation pratique sont diversifiées.

Les TD complètent les cours magistraux et sont l'occasion, notamment, d'effectuer des études de cas, des analyses de terrain, voire d'utiliser des jeux pédagogiques dédiés à l'urbanisme.

Les ateliers répondent tous à une commande réelle, "extérieure" émanant de collectivités locales, d'agences d'urbanisme, d'associations, de DDE... Cette commande confronte les étudiants aux exigences du milieu professionnel auquel ils se destinent. Les ateliers correspondent à un travail d'équipe, en groupes relativement restreints (de cinq à dix étudiants généralement) sous le double encadrement de l'enseignant responsable de l'atelier et du partenaire professionnel ayant passé la commande.

Les stages constituent une partie fondamentale de la formation pratique et de l'implication des étudiants dans le milieu professionnel. Ils sont présents dans toutes les formations que nous avons étudiées. D'une durée minimale de trois mois (mais allant jusqu'à six mois) ils permettent à l'étudiant de travailler sur un cas concret d'aménagement et d'urbanisme. En général, ce ne sont pas les enseignants qui fournissent les stages mais c'est aux étudiants de trouver un organisme d'accueil. Dans certains instituts, mais peu nombreux cependant, il existe une cellule de stages dédiée en liaison entre le milieu professionnel et les étudiants (ex. Lille ; Paris VIII ; Paris XII ; CESA Tours).

La voie des études en alternance a été encore peu explorée par les instituts d'urbanisme, mais mériterait de l'être davantage.

On sait en effet que la formule de l'**apprentissage** n'est plus réservée aux seuls métiers de l'artisanat et aux seules études secondaires. Les cursus universitaires peuvent désormais donner lieu à un contrat d'apprentissage, conclu entre un étudiant et un employeur public ou privé. L'étudiant apprenti est salarié mais il doit aussi s'acquitter des obligations de sa scolarité, laquelle est financée partiellement par l'employeur.

Depuis quelques années, la **formule est en œuvre pour la moitié de la promotion du DESS d'urbanisme de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble**. Si l'employeur n'a pas d'obligation d'embauche à la fin du contrat d'apprentissage, l'expérience montre, sur sept ans, que les diplômés passés par l'apprentissage s'insèrent tous et très rapidement dans le marché du travail. Les employeurs sont particulièrement satisfaits d'une formule qui leur permet à la fois de compter pleinement sur l'étudiant durant sa période d'apprentissage, voire de le tester dans la perspective d'une éventuelle embauche.

b) Un fait nouveau : l'émergence de seconds cycles en urbanisme et aménagement

Les universités sont venues vers le champ de l'urbanisme et de l'aménagement avec le souci de mettre en place des formations professionnalisantes, lesquelles à l'origine, se limitaient au DESS. Pour les seconds cycles, les instituts, pendant longtemps, n'ont disposé que de la formule de licences maîtrises d'aménagement, lesquelles ont notamment été créées à Aix-Marseille, Lyon, Grenoble, Paris IV, Paris VIII...

Au gré des réformes ministérielles, sont apparus des seconds cycles professionnalisants :

- **les maîtrises de science et technique (MST)**, niveau bac + 4, créées par exemple à Bordeaux, à Brest,
- **les magistères** = trois années d'études après un premier cycle, créés à Tours, Paris I - Paris VIII, ENPC, Paris IV,
- **les licences professionnelles en un an**.

Mais le véritable essor des seconds cycles en aménagement et en urbanisme a résulté de la mise en place en 1991 des **instituts universitaires professionnalisés (IUP)**, en trois ans, commençant à bac + 1 et se terminant à bac + 4. Habilités par le ministère de l'éducation, ils délivrent un titre d'**ingénieur-maître** et essayent de combiner formation fondamentale, formation technologique et formation professionnelle, en faisant une large part aux enseignements méthodologiques, aux activités de terrain et aux stages en entreprises et collectivités.

En 1994, la réforme a été étendue aux sciences sociales et onze IUP ont été habilités, ce qui témoigne d'un investissement particulier sur le champ de l'aménagement et de l'urbanisme, puisqu'en 2001, on compte toutes disciplines confondues 362 IUP.

Sept IUP ont été habilités sous le label "aménagement et développement"²⁵. Quatre autres expriment des spécialisations particulières : environnement, aménagement régional (IUL, Lille) ; travaux publics et aménagement (Limoges) ; génie urbain (Marne-La-Vallée) ; urbanisme et immobilier (Perpignan).

Dans l'ensemble, les IUP privilégient une ouverture sur les problématiques territoriales au sens large, plutôt que sur l'urbanisme *stricto sensu*. Reprenant les recettes des DESS (pluridisciplinarité, alternance entre formation théorique et pratique), ils orientent les étudiants vers les métiers publics et privés de l'aménagement et du développement territorial, dynamisés par le mouvement de réforme issu des lois Voynet, Chevènement et SRU, lesquelles mettent notamment en avant la construction de projets de territoires.

Pour avoir rencontré un réel succès auprès des étudiants, *la création de seconds cycles en aménagement et urbanisme n'en pose pas moins un certain nombre de vrais problèmes.*

Ces cursus résultent d'une initiative des universités et leur mise en place n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation avec les employeurs, qui, dans l'ensemble n'ont pas toujours été attentifs à l'émergence des seconds cycles et au fait nouveau qu'ils représentaient.

Deux questions d'importance se posent ici :

- *Quelle est la réalité des débouchés qui s'ouvrent à des formations professionnalisantes de deuxième cycle ?* Alors que les milieux professionnels se sont habitués à recruter à bac + 5, bac + 6, peut-on identifier des métiers, tant dans le secteur public et privé, qui justifient un recrutement d'urbanistes titulaires de diplômes de deuxième cycle ?

- *Quelle est la pertinence d'un cursus intégré de formation en urbanisme et aménagement se développant sur le deuxième et le troisième cycle ?*

Cette formule doit-elle être préférée au parcours traditionnel favorisant une double culture : les études d'urbanisme complétant en troisième cycle une formation de deuxième cycle dans une discipline : économie, géographie, sociologie, droit, etc.?

Cursus intégré en urbanisme et aménagement, cursus de double culture, quelles sont les avantages et inconvénients spécifiques de chacune de ces formules ? Doit-on les faire coexister ou privilégier l'une d'entre elles ?

²⁵ IAR, Aix-Marseille ; IUG-IGA, Grenoble ; Lille ; CESA de Tours ; Institut de Géographie, Toulouse 2 ; Paris XIII, Evry ; Université de Pau et des Pays de l'Adour ; Bretagne Sud.

2.1.5 Une offre de formation continue universitaire encore peu développée.

a) Autant les instituts d'urbanisme ont su mettre en place des formules innovantes et professionnalisantes en matière de formation initiale, autant ils ont échoué à développer une offre durable de formation continue.

Ce n'est pas faute de réflexions et d'expérimentation en la matière, mais plutôt à raison d'une incapacité des milieux universitaires et professionnels à construire ensemble une offre de formation continue et à s'engager pleinement pour la faire vivre.

Une formation universitaire diplômante a été mise en place : à l'IAR d'Aix-en-Provence, à l'IATU de Bordeaux, à l'IUG de Grenoble ; de véritables régimes spéciaux d'études permettent aux salariés et aux chômeurs de préparer dans le cadre de sessions et d'horaires aménagés les DESS d'aménagement et d'urbanisme.

L'IUP de Paris XII, pour sa part, a ouvert un DESS "Maîtrise d'ouvrage de projets urbains" initialement réservé à la formation continue.

En matière de formation continue non sanctionnée par un diplôme national, mais adaptée à l'évolution des métiers, les universités éprouvent des difficultés à positionner leur offre.

A l'issue d'un colloque tenu à Grenoble les 16 et 17 novembre 1995 sur "la formation continue des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement"²⁶ deux formules ont été proposées par l'APERAU sans s'avérer viables dans la durée.

L'APERAU a ainsi proposé "un suivi post-diplôme" offrant une sorte de "service après-vente" à ses anciens diplômés, à qui était offert de suivre gratuitement une quarantaine d'heures d'enseignement par an, à choisir dans l'une des formations APERAU.

Mise en place en 1997, cette formule susceptible de permettre aux diplômés d'entretenir et d'actualiser leurs connaissances, n'a pratiquement pas rencontré d'auditeurs. C'était le type même de "la fausse bonne idée", où l'université s'ouvrait sur l'extérieur simplement en permettant l'accès à sa réserve de cours, alors même que les jeunes diplômés ne sont plus en recherche d'enseignements, mais plutôt d'expériences urbaines et spatiales pratiques et diversifiées ...

L'APERAU a également expérimenté une autre formule, qui a soulevé un vrai intérêt de la part des milieux professionnels, sans pour autant s'avérer viable dans la durée. En 1997/1998 et 1999/2000, l'APERAU a mis en réseau un certain nombre des instituts membres pour proposer une formation, dans le cadre d'un "institut sans mur". Sur une période de deux années universitaires et sur une thématique commune (ex. : "développement durable et projets de territoires"), cet institut sans mur consistait en un cycle de formation continue où les auditeurs "travaillaient sur la ville en allant dans les villes", effectuant six stages de quatre jours en France et en Europe, se livrant à des études de territoires, préparées en commun par les instituts d'urbanisme et les décideurs et milieux professionnels locaux.

²⁶ Voir les Actes du colloque publiés sous la direction de Josée Jeanneret, IUG - Plan Urbain, 122 p., 1998.

Un suivi pédagogique de l'ensemble du cycle était assuré par un praticien, J. Dellus, et une universitaire, Josée Jeanneret, et le cycle était sanctionné par un diplôme d'université (DU), délivré par Grenoble II. La formule était patronnée, notamment par le CNFPT, la FNAU, la Fédération des CAUE et les ministères de l'équipement et de la culture, qui, de surcroît, ont apporté un substantiel soutien financier au cycle.

Alors que ce cycle avait rencontré un réel intérêt de la part des stagiaires, il n'a pu être reconduit en 2001 ni les années suivantes, faute d'un nombre suffisant de candidatures.

Cette expérience finalement décevante manifeste qu'en matière de formation continue, il ne suffit pas de concevoir un bon produit pour rencontrer un public. Aujourd'hui, on ne pilote plus la formation permanente par l'offre, ici, les universitaires proposant sur catalogue une formule de cycle. Non seulement il convient de faire un travail approfondi, - qui n'avait d'ailleurs pas été complètement absent en l'espèce avec les milieux professionnels -, mais il faut aussi que ces derniers s'engagent à faire vivre le cycle, non seulement en le finançant mais en l'alimentant en stagiaires, en l'intégrant dans les plans de formation, bref en en légitimant l'existence, pour autant que l'action de formation rencontre leur agrément.

Cette capacité à associer étroitement milieux professionnels et milieux universitaires, dans des actions développées de formation continue, est encore largement à construire.

b) *Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)* est un lieu porteur d'une grande attention à la chose urbaine, et développe une offre importante de formation continue à travers des formations dites de "certification de compétences" (notamment : "conduite de projet de développement politique de la ville") et à travers la déclinaison en deuxième et troisième cycle des diplômes délivrés par le CNAM.

On peut considérer qu'il s'agit d'une offre universitaire puisque le CNAM est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), et qu'il possède le statut de "grand établissement". Pour autant l'offre du CNAM se développe, tant à Paris, que dans le réseau des vingt-huit centres régionaux associés (CRA) sans impliquer en général les universités en tant que telles, voire en étant parfois en concurrence avec elles. Des relations fructueuses pourraient s'établir à l'avenir entre les CRA et les instituts d'urbanisme mettant en commun l'expérience des premiers en matière de formation continue, et le potentiel scientifique et pédagogique des seconds, dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

2.1.6 Une recherche qui ne peut se limiter aux instituts d'urbanisme et à leurs laboratoires

a) La France possède une recherche en urbanisme et en aménagement particulièrement riche et vivante

Elle a fait l'objet de grands programmes impulsés par le CNRS et surtout par le ministère de l'équipement, chargé de l'urbanisme. Sous son égide, le Plan Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA), né de la fusion en 1998 du Plan urbain et du Plan construction et architecture, finance des programmes de recherche finalisés en s'efforçant à la fois de développer une recherche incitative, des actions d'expérimentation et une valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction, de la conception architecturale et urbaine.

Pour autant, le ministre de l'Équipement ne dispose évidemment d'aucun monopole en la matière. Les problématiques de la ville et plus généralement des territoires se retrouvent également dans les programmes portés par le Commissariat général du Plan et surtout par la DATAR, qui dès sa création en 1963, s'est ouverte sur la recherche universitaire, pour alimenter notamment ses travaux de prospective. Pour être complet, il faut également mentionner les programmes de recherche plus spécialisés soutenus par les ministres en charge de la politique de la ville, de l'architecture (ministère de la Culture), de l'Écologie.

Si la commande de recherche en urbanisme est éclatée, la production de recherche l'est tout autant. C'est par définition une recherche qui traverse plusieurs disciplines, qui mobilise une grande diversité de savoirs scientifiques : la sociologie, les sciences politiques, l'anthropologie, la géographie, l'économie, le droit, l'architecture, etc²⁷.

Il en résulte un statut particulier de la recherche en urbanisme au sein des établissements d'enseignement supérieur. Alors que les universités s'organisent dans une association de la formation et de la recherche, notamment au sein de leurs composantes, les unités de formation et de recherche (UFR), la recherche en urbanisme, par définition, ne saurait être enfermée dans les seuls instituts d'urbanisme. Ils n'ont ni la taille, ni la diversité des compétences leur permettant de couvrir les champs de l'urbanisme et de l'aménagement dans leur variété. Nous sommes en présence d'une réelle spécificité : l'urbanisme n'est pas et ne peut être, en matière de recherche, le fait des seuls instituts d'urbanisme et des laboratoires qui leur sont rattachés. Il sollicite une diversité de disciplines. Il relève de plusieurs facultés, UFR et laboratoire. Dès lors, se pose la question, à l'échelle d'un site universitaire voire d'une région, des relations de recherche susceptibles de s'établir entre les différentes disciplines et laboratoires intervenant dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement.

Ce constat explique que si l'APERAU contient dans l'acronyme qui la désigne le "R" de recherche, ce n'est pas elle qui a suscité, ni organisé la recherche urbaine et territoriale. A la vérité, cette question a été peu présente dans son action, ce que l'on peut regretter, ne serait-ce que parce que si les instituts d'urbanisme ne sauraient prétendre à un monopole en matière de recherche urbaine, cette question est bien présente dans leurs préoccupations.

Rappelons que la carrière des enseignants se juge presque exclusivement sur leur production de recherche, laquelle fonde aussi le renouvellement des savoirs. De fait, les universitaires sont dans l'ensemble parfaitement impliqués dans les programmes de recherche urbaine et s'organisent de plus en plus en équipes de recherche, étroitement liées aux instances de formation. Depuis le début des années 2000, la recherche fait l'objet d'une restructuration en France qui a donné lieu notamment à des Unités Mixtes de Recherche (UMR), permettant, sous l'égide du CNRS et des universités, des regroupements d'équipes, pluridisciplinaires et multi-sites.

Sur les dix-sept instituts ou formation APERAU, on dénombre onze structures appartenant au moins à une unité mixte de recherche du CNRS. Certains instituts ont adossé leurs formations à deux UMR et à une autre équipe d'accueil du CNRS, IUP, Paris I.

²⁷ Voir sur ce point Th. Pacquot, *“La ville et l'urbain”*, l'état des savoirs ; Edition La Découverte, 2000

Quand les instituts n'appartiennent pas à une UMR, ils sont généralement membres d'Equipes d'Accueil (EA) habilitées par la direction de la recherche du MEN, c'est le cas de l'IAR, de l'IUL, de Géoarchitecture, de l'IATEUR de Rennes II.

Du fait de leurs spécificités de recrutement et de leur organisation pédagogique, les deux formations des Ponts et Chaussées et de l'IEP, qui relèvent de grands établissements ayant pourtant des traditions de recherche dans des domaines très variés de l'urbain, ne s'appuient pas sur des laboratoires de recherche qui leur sont attachés. En revanche, ils ont opté délibérément pour l'association de leurs étudiants à des démarches d'expertise professionnelle.

b) La recherche concerne également les instituts d'urbanisme à travers la formation par la recherche, qui s'est organisée jusqu'ici à travers :

- les diplômes d'études approfondies (DEA),
- les écoles doctorales encadrant les étudiants en thèse.

Sept DEA en urbanisme et aménagement ont été mis en place, impliquant dix instituts APERAU, certaines formations étant délivrées sous sceaux multiples par plusieurs universités. Il s'agit donc d'une offre encore limitée, sachant que les DEA en urbanisme et aménagement sont peu attractifs pour les étudiants français.

Les DEA orientent principalement vers un travail de thèse, pleinement valorisable dans une carrière universitaire. Or, le peu de débouchés existant en la matière et le caractère très incertain des parcours de recrutement universitaire, détournent assez normalement les candidats des DEA et des thèses. On peut considérer que c'est dommage, car la formation par la recherche peut être aussi une bonne préparation aux métiers d'étude et d'analyse qu'exercent les urbanistes.

La perspective du LMD devrait renforcer utilement la formation par la recherche, ne serait-ce qu'à travers la généralisation des "master-recherche", qui doivent prendre le relais des DEA, mais qui seraient beaucoup plus systématiquement mis en place. De même, l'adossement des formations à la recherche devrait être renforcée. Enfin, on peut penser que se poursuivront et se renforceront les coopérations nombreuses qui se sont nouées en matière de formation par la recherche entre écoles d'architecture et universités, à travers l'existence de DEA sous sceaux multiples entre universités et écoles d'architecture, notamment en région parisienne.

c) Pour conclure, la recherche en urbanisme et en aménagement va se trouver confrontée à un certain nombre de mutations, qui sont autant de défis à relever :

- s'adapter à la réorganisation de la recherche engagée par la création en 2005 de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) et l'élaboration de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (LOPR),
- prendre en compte les effets de la décentralisation et l'émergence, même laborieuse, d'une commande de recherche, émanant des collectivités locales,
- s'inscrire dans les réseaux de recherches européens, notamment les *european research area Network* (ERANET) et dans les programmations européennes comme le Septième Programme Cadre Européen.

Pour aborder ces mutations, les instituts d'urbanisme pourraient avoir un double rôle :

- développer une véritable recherche sur le noyau dur de l'urbanisme et de l'aménagement, sur des thématiques spécifiques, qui ne sont pas appropriées par les autres sciences sociales et sur lesquelles on attend un réel investissement des urbanistes, de la "discipline urbanisme", par exemple : le projet urbain, les outils de la planification... Cette recherche sur les "fondamentaux" de l'urbanisme pourrait être conduite en réseau par les laboratoires universitaires,
- conférer tous ses effets à l'interdisciplinarité en inscrivant la recherche urbaine des instituts dans des coopérations étroites, au sein de pôles pluridisciplinaires, avec des écoles, UFR, et laboratoires partenaires.

2.2 L'émergence d'une offre de formation en urbanisme dans les écoles d'architecture et dans les écoles d'ingénieur

2.2.1 Les écoles d'architecture

Il y a bien des manières et bien des degrés pour un architecte de contribuer à la ville, qui requièrent selon la nature de son intervention et l'orientation de sa pratique professionnelle, soit une simple sensibilisation à l'urbanisme, soit pour les concepteurs urbains une véritable formation au projet urbain. L'enseignement de l'urbanisme, longtemps marginalisé du moins dans une partie des établissements, a récemment progressé dans les écoles d'architecture. Selon des modalités variables d'un établissement à l'autre et avec des dosages pédagogiques divers, elles ont cherché à développer un enseignement de l'urbanisme dans une double perspective :

- comme un des éléments de la formation d'architecte,
- comme formation spécifique à une pratique professionnelle *d'architecte-urbaniste*.

a) Rappelons qu'au titre de la première préoccupation, dès l'arrêté du 2 janvier 1998 du ministère de la culture sur les études d'architecture, on distinguait deux grands domaines d'enseignement équivalents en volumes horaires :

- l'architecture,
- les savoirs pour l'architecture.

L'enseignement du projet architectural et urbain était ainsi inscrit dans le domaine de l'architecture et la question urbaine abordée sous trois formes : le projet architectural dans un contexte urbain, l'espace public et le projet urbain. Dans ce domaine, se trouvaient également l'enseignement de l'histoire de l'architecture et une partie de l'histoire des villes et des infrastructures.

C'est parmi *les savoirs pour l'architecture* que figurent divers enseignements de sciences sociales et humaines sur l'histoire des politiques urbaines, les théories de l'urbanisme, le droit de l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les pratiques urbaines, la politique de la ville... Nous sommes ici dans l'acquisition d'une culture de la ville et de l'espace, nécessaire pour concevoir des projets architecturaux qui dialoguent avec la ville...

b) Mais une part croissante d'architectes ne se contente pas d'appréhender l'espace urbain comme seul lien de contextualisation de l'objet construit, ils n'entendent pas (ou pas seulement) se situer en maîtres d'œuvre d'objets, mais aussi en *concepteurs urbains*. C'est là une posture nouvelle pour au moins une partie d'entre eux, c'est une mission à laquelle ils sont particulièrement encouragés aujourd'hui. Ainsi, prenant acte de la loi SRU, des SCoT, des PLU, des PADD qui "impliquent une expertise architecturale et urbaine"²⁸, le Livre blanc des architectes les presse de "s'emparer de missions"²⁹ pour lesquelles ils ont la "culture urbaine et la compétence technique et relationnelle"³⁰.

La figure de l'*architecte-urbaniste* ou celle de *concepteur urbain* a acquis une visibilité particulière, elle a pris une importance croissante avec la dynamique récente des projets urbains dans les villes françaises. Ce n'est certainement pas un hasard si, depuis sa première attribution en 1989, le Grand Prix de l'Urbanisme a distingué une majorité d'architectes.

Dès lors, est posée la question de savoir *comment prétendre devenir architecte-urbaniste et quelle place la formation peut tenir dans cette reconnaissance?* Relevons qu'existe une demande croissante des architectes en ce sens, laquelle s'exprime tant en termes de formation initiale que continue. On observe par exemple que dans le cadre des travaux personnels de fin d'études (TPFE), une part croissante des sujets proposés dans les écoles porte sur l'urbain. En cours de carrière, de plus en plus d'architectes souhaitent orienter leur pratique vers les études urbaines et le projet urbain et formulent une demande de formation continue en ce sens.

Deux voies principales semblent empruntées par les étudiants pour se former à devenir de véritables concepteurs urbains :

- La première, et la plus traditionnelle, est celle de l'acquisition d'un diplôme de troisième cycle en urbanisme, notamment à la suite, - parfois de façon concomitante - de la préparation du diplôme d'architecte.

Progressivement, *certaines écoles et certains instituts d'urbanisme ont conclu des accords de coopération pour délivrer sous double sceau un DESS d'urbanisme et d'aménagement*. Par là, se trouve notamment facilitée l'intégration des titulaires d'un deuxième cycle d'architecture en DESS, voire s'organise un aménagement de la scolarité pour les étudiants inscrits à la fois en DPLG et en DESS. Des accords de coopération entre écoles d'architecture et instituts d'urbanisme ont notamment été conduits à Bordeaux, Lille, Aix-en-Provence et Grenoble.

Il est significatif de relever que sur les trois cents premiers urbanistes qualifiés par l'OPQU, près de la moitié d'entre eux sont architectes et 20% ont complété leur formation par l'acquisition d'un diplôme universitaire en aménagement et en urbanisme³¹.

- L'autre voie de formation résidait avant la réforme du LMD du suivi d'un cursus en urbanisme, proposé en interne par les écoles d'architecture, notamment dans le cadre des Certificats d'Etudes Approfondies (CEA).

²⁸ Publié en février 2004 "*Livre blanc des architectes, trente propositions*" constitue l'expression pour la première fois dans l'histoire de la profession, d'une volonté commune de toutes les organisations représentatives de construire un meilleur avenir pour l'architecture et les architectes.

²⁹ Ibidem,

³⁰ Ibidem

³¹ Voir sur ce point l'annuaire des urbanistes qualifiés, publié par l'OPQU en 2005 ; éditions du CERTU, 191 pages

Même si des conventionnements ont pu s'établir entre instituts d'urbanisme et écoles d'architecture, la difficulté de former des architectes en urbanisme provient d'une donnée spécifiquement française : ***la non appartenance des écoles d'architecture aux universités.***

Alors que chacun est bien persuadé que la compétence d'architecte-urbaniste requiert des savoirs particuliers et des pratiques différentes de celle de la maîtrise d'œuvre, le découplage des formations en urbanisme et en aménagement et leur dissociation institutionnelle est contraire à la philosophie même du projet urbain, qui appelle à une collaboration étroite entre les établissements et les disciplines de l'architecture et de l'urbanisme.

L'un des enjeux du LMD pour notre matière sera de mesurer s'il favorise les rapprochements que postule l'idée même du projet urbain et de son enseignement.

c) En matière de formation continue, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) s'attache à développer et à coordonner depuis plusieurs années une offre de formation continue contribuant à la pluridisciplinarité de l'exercice professionnel et impliquant d'autres spécialités du cadre de vie, notamment l'urbanisme. La DAPA publie annuellement un catalogue des formations offertes tant par les écoles d'architecture, les CAUE... que par les instituts d'urbanisme notamment s'agissant des cursus sur la ville et les territoires.

2.2.2 Les écoles d'ingénieurs

Les écoles d'ingénieurs sont à classer en plusieurs catégories, certaines d'entre elles ont vocation à former des ingénieurs ayant une formation complémentaire dans le champ de l'aménagement des territoires, à travers une filière optionnelle aménagement - urbanisme, d'autres ont l'ambition d'aller plus loin. Nous évoquerons à titre d'exemple, les écoles formant les cadres techniques du ministère de l'Équipement : l'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC, qui forme également des ingénieurs civils), et d'autres écoles qui ont parmi leurs débouchés les ingénieurs territoriaux des collectivités locales, ou les secteurs para-publics ou privés, comme l'institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon, l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), les écoles d'ingénieurs géomètres-topographes... cette liste n'est pas exhaustive. Nous verrons dans le cadre du LMD la transformation qu'opère le Centre d'études Supérieures d'Aménagement (CESA) de Tours en école d'ingénieur³².

Dans la majorité des cas, un élève commence sa formation d'ingénieur en France après deux (ou trois) années de classes préparatoires. La formation se déroule dans l'école sur trois ans, avec une option forte en dernière année (à l'intérieur du premier semestre en général), elle peut être dans certains établissements plus ou moins introduite en fin de deuxième année.

Dans la mesure où le caractère technique de la formation d'un ingénieur doit être préservé, le choix d'un approfondissement sur le sujet de l'aménagement et de l'urbanisme se fait le plus souvent sous le chapeau généraliste "aménagement" et est fréquemment lié aux débouchés du secteur privé en Génie Civil, Génie Urbain ou Environnement et Transport. Quelques écoles comme l'INSA de Lyon, l'ENTPE et l'ENPC proposent des options à part entière orientées sur l'urbanisme et l'aménagement, y compris dans ses métiers liés à la fonction publique.

³² Voir chapitre 3

Dans ces écoles, l'accent est mis notamment sur des thématiques mobilisant particulièrement les compétences des ingénieurs. Ainsi, l'INSA de Lyon propose dans l'option "urbanisme et aménagement" de dernière année cinq modules techniques dans les domaines : montages d'opérations, VRD, mobilités urbaines, diagnostic urbain, planifications.

De la même façon, le Département Ville, Environnement, Transport (VET) de l'ENPC qui propose trois sous-dominantes aux élèves de troisième année : urbanisme, systèmes écologiques, Transport, et rend obligatoire pour ceux qui choisissent "Urbanisme" cinq modules en techniques de l'aménagement (deux sur l'hydrologie et trois sur le transport).

D'autres modules propres au champ de l'urbanisme sont également proposés, plus liés aux sciences humaines et sociales : géographie, histoire des villes, sociologie et modes de vie, économie des territoires ou du projet urbain. C'est souvent sur ce ou ces modules que sont construits des partenariats avec les autres établissements d'enseignements supérieurs, que ce soit l'université ou l'école d'architecture la plus proche. La contractualisation de liens peut aller quelquefois assez loin, les élèves ayant à l'extrême la possibilité de valider un double cursus en troisième année, sous couvert de modalités d'inscriptions prévoyant des complémentarités d'enseignement entre les deux établissements.

Il faut ici souligner la *particularité de l'ENTPE* qui, sous la tutelle du ministère de l'équipement, est une école qui forme une majorité de fonctionnaires et entend "s'affirmer comme une grande école formant principalement des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires" pour l'Etat, et aussi les collectivités territoriales. C'est ainsi que l'ENTPE est de façon ancienne cohabilitée pour le DESS urbanisme et aménagement urbain avec l'institut d'urbanisme de Lyon. Cette spécificité lui a permis d'offrir à ses élèves un enseignement assez consistant en urbanisme et notamment en politiques publiques urbaines.

En lien avec cette option, l'ENTPE a, de façon classique, des partenariats avec l'école d'architecture de Lyon, l'université et les deux instituts de sciences politiques de Lyon et de Grenoble.

L'offre proposée vise à répondre de façon particulière aux besoins de l'ingénierie territoriale qui se caractérisent par la formalisation des interactions entre programmation et conception. Ainsi, pour eux, elle relève de l'assistance à maîtrise d'ouvrage lorsqu'il s'agit d'élaborer un projet stratégique de territoire, et elle se trouve à l'interface entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre lorsqu'il s'agit d'un projet d'aménagement opérationnel.

La complémentarité entre formation scientifique et technique et formation en sciences politiques, s'inscrit dans l'évolution qui veut que les ingénieurs dans la fonction publique nationale et territoriale construisent une intelligence du territoire et soient placés en responsabilités sous les pôles aménagement. Au-delà des documents prescriptifs, la capacité à construire sur les grands territoires une vision des enjeux sur les politiques de l'Etat, est certainement à renforcer.

L'école nationale des ponts et chaussées (ENPC) forme des ingénieurs dans les domaines des transports, des services, de l'aménagement, de l'environnement, du bâtiment et du génie civil. Elle s'est particulièrement investie sur le champ de l'aménagement territorial et urbain en développant notamment l'étude des interactions entre techniques, territoires et sociétés.

L'ENPC a ainsi mis en place un mastère (avec un e) "Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine" (AMUR), formation de post-grade, se déroulant sur quinze mois qui développe une pédagogie interdisciplinaire de projet autour d'études de cas .

Observons encore que depuis plus de vingt cinq ans, l'ENPC a développé une activité de *formation continue* importante. Aujourd'hui, "Ponts Formation Edition" (PFE) sa filiale créée avec l'association d'anciens élèves de l'école constitue un organisme de formation professionnelle réputée. En matière d'urbanisme et d'aménagement, l'ENPC propose des stages ou des journées d'études mais aussi des versions en formation continue des diplômes offerts par l'école.

Un enjeu important pour l'Etat et les Collectivités locales

Les services déconcentrés de l'Etat, après la deuxième étape de la décentralisation, visent aujourd'hui à se redéployer sur la connaissance des territoires, l'aménagement et le développement durable des territoires, au sens des enjeux de l'Etat, partenaire des collectivités et acteur du territoire.

L'objectif est donc de *faire évoluer le spectre des cultures professionnelles des agents de l'Etat*, dont les cadres sont aujourd'hui à formation dominante d'ingénieurs, d'une part en diversifiant les recrutements disciplinaires (corps des urbanistes de l'Etat, fonctionnaires issus de formations universitaires, ingénieurs ayant suivi une formation diplômante d'architecte ou d'architecte-urbaniste, recrutement de paysagistes...), d'autre part en renforçant la proportion de ses ingénieurs ouverts aux questions d'aménagement, tout en sachant faire le lien avec l'expertise technique qui demeure indispensable. Des écoles comme l'ENPC (qui forme également les urbanistes de l'Etat en liaison avec le ministère de la culture), ou l'ENTPE (qui a déjà procédé à des recrutements issus de formations universitaires) sont appelées à jouer un rôle moteur dans ces évolutions.

De ce point de vue, nous pensons que l'ouverture à l'aménagement des territoires ne devrait pas simplement relever d'une filière optionnelle dans les écoles concernées, mais elle devrait faire aussi l'objet d'un enseignement obligatoire chez tous les futurs fonctionnaires.

La décentralisation et la multiplication des intercommunalités ont renforcé les responsabilités des *collectivités territoriales*. Avec elles, des orientations analogues doivent être soutenues, permettant un renforcement dans les services de l'interdisciplinarité et des cultures transversales.

Pour conclure, nous estimons que cette ouverture des écoles d'ingénieurs au champ de l'urbanisme et de l'aménagement, doit être encouragée. Cela passe notamment par l'amplification et la consolidation des passerelles avec l'université, les instituts d'urbanisme, les écoles d'architecture. Cette ouverture favorise la mobilité étudiante et permet ainsi aux écoles de mieux contribuer à la construction d'un milieu professionnel qualifié, aux profils de compétence diversifiés et partageant une culture commune, telle que nous la proposons dans ce rapport.

Chapitre III

Les formations en urbanisme et aménagement saisies par le LMD

3.1 Les enjeux du LMD pour les formations en urbanisme et en aménagement

3.1.1 La dynamique de construction de l'espace européen d'enseignement supérieur

Les établissements français d'enseignement supérieur, comme ceux d'une trentaine d'états européens, sont aujourd'hui fermement engagés dans le procédure de construction de l'*Espace européen de l'enseignement supérieur*.

Initiée à la Sorbonne (25 mai 1998), poursuivie à Bologne (19 juin 1999) et à Prague (19 mai 2001), la démarche est connue sous l'expression de *Processus de Bologne* ou sous l'acronyme LMD qui désigne les trois grades, licence, master, doctorat qui seront désormais harmonisés à l'échelle européenne.

Trois grands objectifs sont visés :

- garantir la lisibilité et la compatibilité des systèmes de formation européens,
- favoriser la mobilité des étudiants, notamment à l'étranger,
- mettre en place des parcours individuels de formation.

Les études sont réparties sur deux cycles principaux : la *licence et le master*, diplômes qui s'obtiennent à travers la capitalisation de semestres et de crédits, ces derniers sanctionnant aussi bien des enseignements, que du travail personnel, des stages, des séjours à l'étranger, des activités physiques et sportives, etc. L'étudiant est invité à devenir acteur de sa formation en construisant de grands champs de compétences : sciences humaines et sociales, sciences et technologies, arts, lettres et langues...

A terme, les diplômes autres que la licence et le master, tels que le DEUG, la maîtrise, le diplôme d'ingénieur-maître (IUP)... sont appelés à disparaître.

La démarche pourtant va au-delà d'une simple recombinaison de l'offre de formation. Elle porte en germe une *réforme en profondeur des universités, intégrante et structurante*.

La définition, notamment des domaines de formation, est de nature à transformer l'organisation des établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit de mettre en place de véritables équipes pédagogiques dépassant les cloisonnements disciplinaires, de favoriser la professionnalisation des enseignements, d'adosser les formations de troisième cycle à la recherche, d'encourager les collaborations entre les composantes d'un établissement et entre les établissements entre eux, sur un même site, dans une même région.

Nous sommes, du moins pour la France, en présence d'une réforme pragmatique, d'une réforme qui ne dit pas son nom, peut-être pour conjurer les habituelles résistances au changement de la communauté universitaire, et aussi parce que cette réforme se fait à moyens financiers constants.

A la rentrée universitaire 2005, 95% des universités ont basculé dans le système du LMD. Peu à peu, on pourra mesurer l'ampleur des changements opérés, sachant qu'à travers les contrats quadriennaux que concluent les universités et le ministère de l'éducation nationale, des adaptations ou corrections seront apportées au mouvement en cours.

3.1.2. Le risque de la dilution ?

Pour les formations en urbanisme et en aménagement, la réforme du LMD n'est pas sans risque. A faibles effectifs d'enseignants et d'étudiants, souvent dépourvus de reconnaissance institutionnelle et de moyens administratifs et financiers, les départements d'enseignement en urbanisme doivent négocier le maintien de leur spécificité face à des UFR, fortes du nombre de leurs personnels et de leurs étudiants, bien dotées en moyens et sûres des disciplines qui les fondent.

L'urbanisme et l'aménagement constituent une discipline récente, mal établie dans les établissements que le LMD peut entraîner dans une spirale de dilution scientifique, pédagogique, voire dans certains cas, institutionnelle.

Au lancement de la réforme, dans les deux années écoulées, les craintes se sont notamment focalisées sur la définition des **domaines de formation et sur la dénomination des diplômes de master**. Ainsi, là où existaient des DESS d'urbanisme et d'aménagement, la mise en place des domaines de formation et la déclinaison des masters en **mentions, spécialités**, voire parcours, ne risquait-elle pas de faire disparaître toutes références à l'urbanisme et à l'aménagement, lesquels auraient subsisté, dans le meilleur des cas, à l'état de mentions ou de simples spécialités ?

Pour être récentes, on l'a vu plus haut, les formations en urbanisme avaient su néanmoins s'organiser, notamment au niveau du troisième cycle, en présentant de réelles spécificités par leur caractère pluridisciplinaire voire, par la durée des études et par l'équilibre entre formation théorique et pratique. Comment préserver ces acquis dans le processus du LMD ?

En outre, la fin annoncée des IUP a constitué un réel sujet d'inquiétude pour les universités lesquelles venaient de mettre en place ses instituts notamment les IUP aménagement et développement qui se trouvaient mis en cause par l'absence de sortie diplômante dans le LMD au niveau maîtrise.

Nous verrons dans la suite du rapport que les instituts d'urbanisme, qui dans le passé ont montré une réelle capacité d'adaptation, traverseront finalement assez bien la réforme du LMD, laquelle si on raisonne en coûts et avantages, devrait s'avérer au final très positive.

3.1.3. Le défi de l'ouverture sur l'Europe

Même s'il faudra un certain temps pour le construire, rappelons que le Processus de Bologne vise en priorité à créer "un espace européen d'enseignement supérieur". A cet égard, le LMD apparaît comme une formidable invitation pour l'université et en particulier pour les instituts d'urbanisme et les écoles d'architecture, à sortir de l'exception française et à dépasser une approche franco-française de la formation.

Au-delà du renforcement de la mobilité des enseignants et des étudiants, le LMD doit être l'occasion d'une ouverture européenne sur d'autres systèmes de formation, sur d'autres modes d'organisation de la profession, voire sur d'autres pratiques de l'urbanisme.

L'étude comparative sur la formation des urbanistes dans cinq pays européens, commanditée par la DGUHC est riche d'enseignements sur :

- la figure de l'urbaniste, définie de manière plus ou moins nette allant d'une définition très précise et limitée au Pays-Bas, à l'absence de définition en Espagne, le degré d'avancement de la réforme du LMD, laquelle est déjà bien engagée aux Pays-Bas et en Italie voire en Grande-Bretagne, tarde à être mise en œuvre en Allemagne et en Espagne,
- l'organisation de la profession et de la formation : rôle du *Royal town planning institute* (RTPI), qui en Grande-Bretagne est à la fois l'organisme de représentation de la profession et d'accréditation des programmes de formation ; intervention en Allemagne de l'*Akreditierungsverbund für Studiengänge der Architektur und Planung* (ASAP) qui accrédite les formations et qui développe une réflexion sur les compétences et les enseignements,
- les relations étroites existant partout en Europe entre les formations en urbanisme et en architecture : en Italie les formations en urbanisme relèvent des facultés d'architecture, aux Pays-Bas comme en Allemagne le droit au titre d'urbaniste est conditionné par le suivi de formations dispensées par les écoles d'architecture,
- le caractère plus conséquent en volume horaire et en durée des cursus universitaires d'urbanisme dans plusieurs pays : existence par exemple de cursus complet de la formation à la planification (premier et deuxième cycles notamment en Italie et aux Pays-Bas).³³

Une meilleure inter-connaissance des identités, des modes de structuration professionnelle et des systèmes de formation en Europe doit conduire au développement de partenariats nouveaux entre les instances de formation, à des prises de position commune et surtout à une formation européenne des urbanistes. Bert Mc Clure constatant par exemple le caractère atomisé des formations françaises contrairement aux formations anglo-saxonnes où les étudiants trouvent quasiment tous les domaines de la ville au sein d'une même université, propose un rapprochement des universités européennes dans des programmes croisés, lesquels pourraient "constituer une puissante réponse européenne affirmant un potentiel de formation largement démultiplié par rapport à la situation française actuelle"³⁴.

³³ Robert LAUGIER, "la formation d'urbaniste dans cinq pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni" ; étude commanditée par la DGUHC, premier trimestre 2005

³⁴ Voir contributions de Bert Mac Clure, Tome II, "Arguments"

3.1.4 L'intégration des écoles d'architecture et d'ingénieurs dans le Processus de Bologne

a) Vers la fin de la différenciation écoles-universités ?

L'harmonisation européenne des diplômes, - et ce n'est pas l'un de ses moindres effets -, conduit à la remise en cause d'une spécificité du système français d'enseignement supérieur, la séparation entre écoles et universités.

On le sait, cette différenciation est lourde de conséquences. Les grandes écoles d'ingénieurs notamment, disposent d'une réelle autonomie de gestion, d'une liberté dans le choix de leurs enseignants, de la faculté de recruter des étudiants après sélection, et de moyens financiers conséquents³⁵. Le particularisme des écoles d'architecture réside dans le fait, par rapport aux universités, qu'elles sont positionnées en dehors d'elles et rattachées non pas au ministère de l'Éducation nationale mais à celui de la Culture, après avoir été longtemps sous tutelle du ministère de l'Équipement.

Placées en dehors des universités, les écoles d'architecture se sont trouvées relativement éloignées du milieu scientifique où s'organisent l'échange des savoirs et les progrès de la recherche. Ce peut être une difficulté pour les écoles, notamment pour l'enseignement des disciplines de sciences sociales et humaines, particulièrement requises dans la formation à l'urbanisme et dans l'enseignement du projet urbain. C'est aussi regrettable pour les universités, qui auraient beaucoup à apprendre, pas seulement dans les instituts d'urbanisme, des méthodes en œuvre dans la pédagogie du projet.

La formation à l'urbanisme, comme l'écrit Thierry Pacquot³⁶, "ne consiste pas en un assemblage de disciplines, qui existeraient déjà et qui auraient à ajouter un peu de "ville" dans leur corpus, mais à l'élaboration de démarches intellectuelles inédites". Il est indispensable à cet égard que formateurs et formés en urbanisme et en architecture, croisent leurs problématiques, leurs approches, leurs parcours dans la ville et dans l'espace. Dès lors, les instituts d'urbanisme comme les écoles ont tout à gagner à ne pas enseigner le projet urbain de façon isolée. Les uns et les autres ont besoin de confronter leurs pratiques et leurs savoirs respectifs.

Nous n'entendons pas ici faire du rattachement des écoles d'architecture au ministère de l'Éducation nationale, ni de leur incorporation aux universités, des préalables. Le risque est grand à susciter des réaménagements institutionnels, de provoquer des blocages, qui détourneraient de l'objectif principal : renforcer à la faveur du LMD les coopérations entre écoles et universités dans l'enseignement du projet urbain, et plus généralement dans l'enseignement de l'urbanisme.

³⁵ Le coût de formation en moyenne d'un élève ingénieur est de 11 200 euros, contre 6 860 euros, en moyenne, pour un étudiant en université.

³⁶ Tome II "Arguments"

b) La réforme en œuvre des études d'architecture

Un décret du 30 août 2005 fixant le régime administratif et financier des écoles d'architecture, leur confère l'appellation nouvelle d' "école(s) nationale(s) supérieure(s) d'architecture". Au demeurant, si les écoles d'architecture y gagnent une appellation plus prestigieuse, leur intégration dans le système d'enseignement supérieur devrait plutôt résulter d'un autre décret en préparation, substituant à leur statut d'Etablissement Public Administratif (EPA) un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Ce statut qui est celui-là même des universités, devrait favoriser les coopérations avec ces dernières. Mais c'est dans l'accomplissement même des missions de formation et de recherche que ces relations sont appelées à se développer puisque désormais le régime du LMD est pleinement applicable aux écoles d'architecture.

Un décret du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture affirme ainsi dans son article 2 que "dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, *l'enseignement de l'architecture favorise la mobilité et les programmes de coopération des écoles d'architecture avec les autres établissements d'enseignement supérieur français et étrangers*"³⁷. Un ensemble de textes très complets organise les études conduisant à la licence, au master et au doctorat, l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre ; la formation de troisième cycle dans le cadre de diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)³⁸.

● En premier lieu, le LMD autorise désormais la fabrication de *parcours individuels de formations* permettant *une mobilité* entre écoles d'architecture, d'ingénieurs et universités offrant à l'étudiant la possibilité de choisir des crédits adaptés à son projet de formation, à travers les spécialités d'une diversité d'établissements.

A la faveur du LMD, on observe que *se renforcent les partenariats* entre écoles d'architecture, voire écoles d'ingénieurs, et universités pour proposer des *cursums communs*. Les mastères délivrés par les écoles nationales supérieures d'architecture conjointement avec les universités ou écoles d'ingénieur se situent en continuité avec la mise en place depuis 1998 des formations de DESS cohabilités, eux-mêmes issus de formules de coopérations mises en place depuis les années 1970.

Il est très significatif d'observer que dès l'année universitaire 2004/2005, c'est dans la thématique "ville et territoires" que l'on compte le plus grand nombre de cursus de masters cohabilités entre universités et écoles d'architecture. Dans cette même thématique, quatorze écoles d'architecture sur les vingt existantes sont engagées à côté des universités, comme établissements cohabilités ou

³⁷ J.O., Lois et décrets, 1er juillet 2005, p. 10 882

³⁸ Voir notamment :

- Arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la commission culturelle, scientifique et technique des formations en architecture et aux conditions d'habilitation à délivrer les diplômes définis. Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture. J.O. du 02/08/2005 texte n° 30 (pages 12611/12612)
- Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture et au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte, conférant le grade de master. J.O. du 27/08/2005, texte n° 59 (p. 13944/13948)
- Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture. J.O. du 27/08/2005, texte n° 62 (p. 13952/13955)
- Arrêté du 20 juillet 2005 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre. J.O. du 27/08/2005, texte n° 62 (p. 13955/13956).

associés, dans les actions de formation communes. A l'appui des formations, ce sont aussi les équipes de recherche et laboratoires, tant des écoles que des universités qui sont conduits à coopérer.

Dans le prolongement de la recherche, d'autres passerelles devraient s'établir, notamment dans le cadre des "écoles doctorales". En effet, l'article 11 du décret du 30 juin 2005 sur les études d'architecture prévoit que les écoles d'architecture peuvent être autorisées à délivrer le doctorat en architecture, "si elles sont membres d'écoles doctorales accréditées".

Ces écoles doctorales sont destinées à accompagner les doctorants dans leur travail de thèse et permettent, d'ores et déjà, dans les universités de favoriser des coopérations fortes entre disciplines et laboratoires.

Si la réforme des études d'architecture invite les écoles à s'ouvrir et à coopérer avec d'autres établissements, des dispositions néanmoins peuvent poser problème, singulièrement, pour l'enseignement de l'urbanisme et de l'aménagement, ce sont celles relatives aux diplômes supérieurs d'approfondissement en architecture (DSA).

L'arrêté du 20.07.05, relatif aux DSA autorise les écoles d'architecture à proposer des diplômes nationaux de spécialisation et d'approfondissement en architecture permettant aux diplômés en architecture de suivre une formation de troisième cycle, répondant aux enjeux de la diversification et de l'évolution des pratiques et compétences professionnelles. L'arrêté du 20.07.05 a prévu une mention "architecture et projet urbain" ouverte aux architectes, en formation initiale et continue, qui souhaitent approfondir leurs connaissances des logiques de conception et de transformation des urbaines, aux différentes échelles, de l'architecture des villes à celles de territoires, des logiques d'acteurs, et de pratiques et processus du projet urbain qui leur sont corrélées.

Selon Yves Lyon, promoteur d'un projet à l'école de Marne-la-Vallée une telle formation post-master" permettra aux architectes d'investir le champ de l'urbanisme en ayant à la fois une haute maîtrise du projet urbain en tant que projet formalisé spatialement avec ses règles, ses outils, mais également en tant que processus qui nécessite une connaissance poussée des mécanismes de décision, du jeu des acteurs et des règles institutionnelles".

Outre Marne-la-Vallée, un DSA d'architecture et projet urbain se met également en place dans l'école de Paris-Belleville.

Les écoles d'architecture qui le souhaitent peuvent donc proposer leur propre enseignement de l'urbanisme ou du projet urbain. A l'expérience, on vérifiera si elles organisent cet enseignement en recourant aux concours d'établissements extérieurs, ou si elles sont tentées de développer en interne ces formations en urbanisme à partir de leurs propres forces ?

c) Des transformations dans les écoles d'ingénieurs

La mise en place de la réforme LMD dans les écoles d'ingénieurs telles que l'ENPC, l'ENTPE, l'INSA etc. n'a fait que renforcer les dynamiques décrites au chapitre II. Elle a conforté et rendu plus visibles les partenariats et les passerelles entre établissements.

La relance du mastère AMUR à l'ENPC doit être signalée.

Nous insistons à nouveau sur l'importance du renforcement de l'enseignement de l'urbanisme dans les écoles d'ingénieurs pour qu'elles contribuent significativement, aux côtés d'autres formations, à une meilleure réponse aux besoins de l'Etat et des collectivités territoriales dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme.

A la faveur du LMD, une expérience particulièrement innovante témoigne des rapprochements susceptibles de s'organiser, pour l'enseignement de l'urbanisme, entre une école d'ingénieur et une université. Fort d'une notoriété ancienne, le centre d'études supérieures d'aménagement (CESA) de Tours a choisi de former un département "Aménagement" de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours. Au sein de cette école universitaire d'ingénieur, la formation d'ingénieur sanctionnée par un grade de master, prend appui sur trois grands ensembles de connaissances et de savoir-faire :

- l'ingénierie et les techniques de l'aménagement,
- les sciences et la pratique du projet,
- les sciences du traitement de l'information et les mathématiques.

C'est une véritable formation d'ingénieurs qui est mise en place mais qui présente la caractéristique d'associer sciences de l'ingénieur et sciences sociales dans le dessein de proposer pour la famille des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement des formations d'ingénieur, à l'instar de celles existantes dans les domaines des infrastructures et réseaux, ou de la prévention des risques.

3.2 Une offre de troisième cycle sauvegardée et enrichie

Avec la contractualisation des universités de la région parisienne et de quelques grandes universités de province, comme Bordeaux, l'ensemble des formations en urbanisme et aménagement sont entrées en LMD. On peut donc repérer les principales tendances de la réforme dans notre domaine.

Les réflexions et propositions du présent rapport ne sauraient être regardées pour autant comme intervenant, avec un temps de retard, relativement à une réforme qui serait désormais derrière nous et qui aurait figé définitivement les cursus d'enseignement supérieur. Au fur et à mesure que les effets du LMD se feront complètement ressentir, les adaptations et correctifs nécessaires devront être arrêtés. Rappelons que c'est le propre des systèmes de formation que d'être constamment remis en cause.

3.2.1 Une tendance générale à la conservation

Face à un processus de changement, les établissements d'enseignement supérieur, comme toutes les autres composantes de la société, sont portés à la préservation des acquis. Ce n'est pas là un simple réflexe de défense corporative, c'est aussi la volonté de maintenir les éléments positifs d'une offre de formation, construite progressivement et dont on ne saurait brutalement faire table rase.

Des considérations plus prosaïques jouent également. Chaque composante universitaire est soucieuse de maintenir ses dotations en moyens administratifs et financiers, notamment en postes d'enseignants, lesquels sont corrélés à l'existence et au nombre des cursus, ainsi qu'aux effectifs étudiants.

Le ministère de l'Éducation s'est gardé de réels moyens de contrôle sur la nouvelle offre pédagogique. Dans les discours officiels, l'autonomie des universités dans la définition de cette offre, est constamment mise en avant. Certes, les diplômes n'ont plus à être conformes, pour être habilités, à des maquettes ministérielles. Néanmoins, demeure un système d'accréditation nationale des diplômes, reposant sur l'intervention d'experts désignés par le ministère de l'Éducation, qui répondent à des choix et se prononcent en fonction de critères, qui ne sont pas toujours transparents.

Enfin, si l'harmonisation des diplômes est en marche au niveau de la licence, du master et du doctorat, les diplômes préexistants et intermédiaires pourraient, dans certains cas, continuer à être délivrés, qu'il s'agisse du DEUG (bac + 2), de la maîtrise (bac + 4) du diplôme d'ingénieur-maître (IUP).

Dans ce contexte général, l'offre pédagogique des instituts d'urbanisme n'est pas modifiée de manière spectaculaire. Elle colle au plus près à l'offre préexistante, sachant que d'un établissement à l'autre, cette offre était loin d'être uniforme, surtout en matière de seconds cycles.

3.2.2 Le dépassement d'un vrai-faux problème : la place de l'urbanisme dans la hiérarchie des dénominations

Les instituts d'urbanisme ont craint une déqualification des DESS en aménagement ou urbanisme selon que leur transformation en master les situerait au niveau *d'un domaine*, d'une *mention de master*, d'une *spécialité*, voire d'un *parcours*.

De fait, la reconnaissance d'un *domaine* en aménagement et en urbanisme témoigne de l'enjeu que représentent ces disciplines pour une université sachant que chacune d'entre elles répartit ses formations entre deux ou trois domaines seulement. Ainsi, l'existence d'un domaine "urbanisme territoires" à l'université de Paris XII exprime la place qui est celle de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP), au sein de cette université.

Dans le même sens, on peut citer l'existence d'un "domaine sciences du territoire", partagé entre les universités de Grenoble II et Grenoble III.

Rares sont les universités qui conservent l'urbanisme comme master. C'est pourtant le cas à Paris VIII où l'IFU se retrouve dans deux masters, qui reprennent la notion : master urbanisme et aménagement ; master cité, mobilité : aménagement, urbanisme, transports.

A l'IEP, le DESS est devenu la mention urbanisme du master du grand établissement et est totalement autonome pédagogiquement. A ce titre, les étudiants obtiennent désormais le diplôme de l'IEP (mention urbanisme).

Certaines universités ont des mentions urbanisme et/ou aménagement, comme à Lyon ou à l'IEP de Paris, ce qui permet d'avoir plus d'indépendance. A Lyon, le M1 est indépendant en urbanisme aménagement, ce qui permet d'éviter les risques de dilution d'un M1 en tronc commun à de très nombreux cursus.

Le plus souvent, l'urbanisme et l'aménagement se *retrouvent au niveau de spécialités* :

- "urbanisme, projet territorial et développement durable", Aix-en-Provence,
- "stratégie et maîtrise d'œuvre de projets urbains", Bordeaux,
- "urbanisme, villes et projets", Lille.

Cette question des appellations a donné lieu dans les universités à de vrais combats, mais au final, on ne saurait en exagérer l'importance, dès lors que, nous le verrons, les formations ont été sauvegardées.

Dans le langage courant, celui des étudiants notamment, s'opère une assimilation de la spécialité au master, - "je suis inscrit en master urbanisme" - qui montre bien qu'en fin de compte, les spécialités d'urbanisme et d'aménagement demeurent bien identifiées dans l'offre de diplômes.

3.2.3 La transformation des DESS en masters professionnels

Les DESS d'aménagement et d'urbanisme se trouvent reconduits dans les masters et leur scolarité préservée pour l'essentiel, sauf à considérer, nous le verrons plus loin, que la mise en relation des cursus existant avec d'autres cursus emportera des modifications substantielles.

Sans donner lieu à de véritables créations nouvelles, les masters professionnels enrichissent l'offre des DESS, en renforçant la place des filières ou options.

- Des options ou filières qui existaient dans certains DESS apparaissent désormais comme des spécialités professionnelles à part entière.

A l'IEP de Paris, les options ont été transformées en spécialisations fortement remodelées :

- Habitat et rénovation urbaine,
- Immobilier et expertise,
- Projet urbain et aménagement,
- Régénération urbaine/gestion des déplacements.

A Grenoble, il en va de même pour les filières "projet urbain" et "urbanisme et coopération internationale" qui deviennent des spécialités à part entière.

- Des spécialités entièrement nouvelles ont déjà été parfois proposées à la faveur du LMD :
"Planification et évaluation environnementale" à Bordeaux,
"Environnement et aménagement" à Brest,
"Réseaux, accessibilité et déplacements" à Lille,
"Politiques urbaines, gouvernance, médiation , gestion de la ville" à Lyon.

3.2.4 Le renforcement de l'offre de formation par la recherche

Les instituts APERAU proposaient six DEA en urbanisme et aménagement. Ils sont maintenus à travers les spécialités de recherche proposées au niveau M2 des masters, à Aix-Marseille, Lille, Lyon, Paris I, Paris VIII, Paris XII.

A la faveur du LMD, l'offre de *formation par la recherche* se trouve confortée en urbanisme et aménagement dans la mesure où la réforme revient sur le découplage systématique qui existait précédemment entre formations professionnalisantes et formations pour la recherche, entre DESS et DEA. L'arrêté du 29 avril 2002 relatif au diplôme national de master précise dans son article 2 que "le diplôme de master comprend une voie à finalité professionnelle et une voie débouchant sur un master recherche". Ainsi s'opère un rapprochement des diplômes qui donne lieu soit à des cursus spécifiques, soit à une année de tronc commun en M1 et à une distinction des cursus selon leurs finalités en M2.

Ainsi, le LMD a permis notamment l'apparition de master recherche dans des universités dépourvues de DEA en urbanisme et aménagement comme à Reims, Nantes, Toulouse...

Un redéploiement de l'offre de formation de recherche sous-tendue par de nouveaux partenariats locaux s'est enfin effectué à travers le LMD :

- substitution d'un master recherche commun à Grenoble I et Grenoble II à un DEA cohabilité entre Grenoble II, Lyon et Saint-Etienne,
- création d'un master recherche commun à Lyon II, l'ENTPE, l'INSA, et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon.

Dans le cadre de l'école doctorale "Villes et environnement", organisée par l'ENPC, l'université Paris VIII, l'université Paris XII Val-de-Marne et l'université de Marne-la-Vallée, s'opère un regroupement de cinq DEA (mutations urbaines et gouvernance territoriale, sciences et techniques de l'environnement, transports, projet architectural et urbain, sciences de l'information géographique).

En outre, un nouveau master de recherche est proposé : "cité et mobilité". Il constitue un regroupement du DEA "mutations urbaines et gouvernance territoriale" (IFU-Paris VIII, ENPC, Université de Marne-la-Vallée) et du DEA "transports" (IUP Paris XII, ENPC). Il associe les composantes porteuses des deux DEA.

En définitive, on peut considérer que l'objectif de mieux adosser les formations par recherche aux laboratoires existants et de les intégrer aux écoles doctorales est de nature à conforter, voire à développer les formations par la recherche en aménagement et en urbanisme.

C'est essentiel pour l'avenir de ces disciplines, leur affirmation scientifique, le renouvellement des perspectives mais aussi l'évolution des métiers auxquels elles préparent. Les professions de l'urbanisme et de l'aménagement s'organisent souvent autour des études et la séparation tranchée qui existait précédemment entre DESS et DEA était dans une certaine mesure artificielle.

3.3 L'établissement de passerelles entre tous les établissements de l'enseignement supérieur

3.3.1 Des rapprochements s'opèrent...

L'un des objectifs majeurs de la réforme LMD réside dans le rapprochement des cursus et des disciplines, de manière à favoriser les expérimentations pédagogiques et les avancées scientifiques et afin d'élargir les perspectives d'insertion professionnelle des étudiants.

Le rapprochement, à l'intérieur d'un même master, de formations relevant jusqu'ici de composantes universitaires et de disciplines qui s'ignoraient le plus souvent quand elles ne se concurrençaient pas, apparaît particulièrement approprié à la formation des urbanistes et des aménageurs.

Nous avons montré, dans la première partie de ce rapport, que les urbanistes et les aménageurs doivent posséder "un cœur de métiers" en propre et qu'ils sont appelés à travailler dans des équipes pluridisciplinaires, associant généralistes et spécialistes. Aussi, ils doivent être capables de s'ouvrir aux professions connexes qui oeuvrent sur les villes et les territoires.

Reportons-nous au graphe établissant les relations existantes entre professionnels de l'urbanisme et professions connexes.

L'idéal serait évidemment de proposer un graphe recouvrant par un effet de calque celui des relations entre les professionnels. C'est impossible, aucun site universitaire ne présentant une offre où le système de formation coïnciderait avec le schéma des relations inter-professionnelles.

Pourtant, au moins partiellement, à l'occasion de la mise en œuvre du LMD se dessinent à l'intérieur des masters des regroupements de formations professionnelles pré-existantes.

Le tableau qui suit fait apparaître que les DESS "Aménagement et urbanisme" sont désormais inscrits dans un même master dans des environnements pédagogiques et scientifiques beaucoup plus larges :

Exemples de rapprochements de formations ouvrant à des métiers connexes

Instituts d'urbanisme	Appartenance à un même master ou mention de master	Universités, écoles
IAR Aix-Marseille III	Mention : villes et territoires Spécialités : P (master professionnalisant) : urbanisme, projet territorial et développement durable P Architecture, villes et projets urbains R (master de recherche) Espaces, sociétés, villes P Connaissance et gestion des territoires P Développement territorial	Université Paul Cézanne E.A. Marseille Luminy Université de Provence Université du Vin/Suze la Rousse, Université Franche-Comté Université de la Méditerranée
IATU Bordeaux	Master : aménagement, urbanisme et développement territorial durable Spécialités : - stratégie et maîtrise d'ouvrage de projets d'urbanisme - Planification et évaluation environnementale du territoire- Aménagement touristique	Ecole d'architecture et du paysage de Bordeaux Ecole doctorale d'ingénieurs de travaux agricoles (CNITA) Université de Pau et des pays de l'Adour
IUG Grenoble II	Master "Sciences du territoire" Spécialités : R. Ville, montagne et durabilité P. Urbanisme et projet P. Urbanisme, habitat et coopération internationale P. Maîtrise d'ouvrage et management du patrimoine SETI P. Médiation, outils et gestion territoriale	Institut de Géographie Alpine (Grenoble I) et Ecole d'architecture de Grenoble Ecole d'Architecture de Grenoble Ecole d'Architecture UFM Mécanique (Grenoble I) UFR Développement gestion,Eco et Société (Grenoble II) Institut de Géographie Alpine
Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille (IAUL)	Master aménagement, urbanisme et développement territorial Spécialités : P. Urbanisme, ville et projets P. Conception de projets en éco-développement P. Réseaux, accessibilité, déplacements P. Construction et aménagement durable R. Hommes, villes, territoires	INRETS (RESAD) POLYTECH Lille (CAD) IEP de Lille
Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL)	Mention urbanisme, aménagement Spécialités : R. Villes et sociétés P. Urbanisme et aménagement urbain P. Politiques urbaines, gouvernance, médiations, gestion de la ville	ENS-LSH ENTPE, INSA, Université Lyon III ENTPE IEP de Lyon ENTPE

3.3.2 ... mais ils sont encore d'intensité variable

L'inscription des formations d'urbanisme dans des réseaux établis avec des établissements universitaires, et des disciplines variées est à saluer comme il se doit, mais ne doit pas dispenser d'une analyse critique et lucide.

Contraints à des regroupements et à des alliances par le processus du LMD, les universitaires ne se sont engagés qu'avec méfiance dans des relations bilatérales ou multilatérales, avec les différentes composantes d'enseignement, relevant souvent d'universités ou d'écoles extérieures. Les responsables des cycles d'urbanisme, conscients du faible poids de leurs filières, ont systématiquement cherché à préserver les diplômes existants mais aussi la répartition des enseignements dans les cursus, les méthodes pédagogiques en œuvre, l'allocation des moyens et des services d'enseignement.

Dans ces conditions, le degré de coopération entre établissements et disciplines varie selon les cas. Par exemple, des cursus complets sont délivrés sous sceaux multiples, ou des partenariats ne se nouent qu'en deuxième année d'un master, entre les diverses spécialités fédérées. Souvent, les années M1 des masters sont des années de tronc commun, et là encore, *la bataille a été rude pour limiter l'étendue du tronc commun* qui ne représente en général, qu'un petit quart de la totalité des cursus.

Le rapprochement des formations laisse à la marge les perspectives de construction par les étudiants de leur itinéraire personnel. Si la mobilité européenne, de type ERASMUS est aujourd'hui maîtrisée par les étudiants et les établissements, les uns et les autres ne font encore que très peu de place à la faculté d'organiser des "parcours à la carte" entre les composantes universitaires, voire entre les établissements.

On ne saurait s'étonner que la réforme du LMD ne produise pas avant un certain temps tous ses effets, tant elle est susceptible de bouleverser les pratiques des établissements et de leurs personnels. Néanmoins un mouvement est lancé. Des masters communs sont en place et relèvent d'une autorité pédagogique unique. Des confrontations régulières sont nécessaires entre enseignants pour l'organisation pratique des études, les emplois du temps, le régime des stages, celui des examens... Des habitudes de travail en commun se forment peu à peu entre les universités, les écoles, les disciplines.

Dans la durée, ces coopérations, - quelles que soient les concurrences et les rivalités à surmonter - sont appelées à se renforcer. L'articulation des formations aux potentiels de recherche et l'appartenance des formations à des unités ou laboratoires mixtes de recherche devraient permettre de fonder dans l'avenir les rapprochements pédagogiques sur de réelles coopérations scientifiques. L'individualisation des parcours de formation qu'implique le LMD, supposera enfin un accompagnement des étudiants et la mise en place d'une orientation concertée entre les établissements.

3.4 La confirmation d'une offre de deuxième cycle

D'émergence plus récente, l'offre de second cycle se trouve consacrée et généralisée au sein des universités, membres de l'APERAU ou non, ayant investi le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.

Ainsi, parmi les membres de l'APERAU, seuls n'ont pas ouvert de formation de second cycle : Paris XII, l'IEP de Paris, Reims, Rennes.

3.4.1 Un délicat problème de compatibilité

Il faut se souvenir qu'avant la réforme du LMD, les universités avaient conçu les cursus de deuxième cycle, au fil des ans, selon des modalités diverses au gré des réformes ministérielles : MST, magister, licences-maîtrises, IUP. Dans le cadre du LMD, elles ont dès lors cherché à préserver les cursus existants et à les rendre compatibles avec le LMD. ***Cette entreprise s'est révélée particulièrement délicate pour les IUP "aménagement"***. Le ministère de l'Éducation n'a pas encore fixé un devenir commun aux IUP, refusant par exemple dans le même temps le maintien de l'IUP d'aménagement d'Aix-Marseille et prorogeant l'existence jusqu'en 2007 des IUP d'aménagement de Lille et de Grenoble...

Une difficulté particulière de redéploiement de l'offre de formation de second cycle réside dans le fait que ***même si le LMD n'invite pas à réfléchir en durée des études, mais à considérer des grades, qui s'obtiennent à travers la capitalisation de crédits, il demeure délicat en pratique de passer d'un système en années à un système en crédits***. Un semestre de cours est validé par 30 crédits, 180 crédits sont nécessaires pour obtenir une licence, donc six semestres. On ne peut cesser de penser que deux semestres forment une année, qu'une licence s'obtient en trois ans et puisque 120 crédits supplémentaires sont nécessaires pour obtenir un master, ce diplôme s'obtient à bac + 5.

C'est donc bien par rapport au diplôme pivot, que constitue le master obtenu en principe en cinq ans, que se redéfinit l'offre.

Or, ici il faut prendre en compte ***une spécificité particulière des formations en urbanisme et en aménagement***. Selon les critères APERAU, dérogoires au droit commun des DESS, ***les DESS en urbanisme et aménagement, nous l'avons dit, s'organisaient sur deux ans***. Telle est aussi la durée des masters. Mais ces derniers recrutent parmi les diplômés de licence (en principe bac + 3). D'où un risque bien réel : ***la réduction de la durée de formation des diplômés de troisième cycle en urbanisme et aménagement, nous l'avons dit, de six à cinq ans***.

3.4.2 Les solutions en œuvre

Les universités ont réglé la question de la compatibilité des formations en urbanisme et aménagement de seconds cycles, dans le cadre du LMD, à travers une diversité de formules :

- les instituts d'urbanisme de Lille et Grenoble transforment leur IUP "Aménagement" en licence de niveaux L2 + L3,
- à Toulouse, l'IUP est "masteurisé" : le diplôme est intégralement transformé en master sous la dénomination master "aménagement et développement territorial" ; master à part entière aux côtés des autres masters issus de la transformation des anciens DESS,
- les instituts d'urbanisme de Bordeaux, Lyon, Nantes et les universités de Paris I, IV, et VIII transforment leur licence en une année de licence L3, s'obtenant en deux semestres ou un an et leur maîtrise en année M1 des masters mis en place en leur sein,

- Brest crée une licence en L3 et transforme sa maîtrise en sciences et techniques en M1,
- Tours crée un nouveau diplôme d'ingénieur qui recrute à Bac + 2.

En apparence, ces solutions sont difficilement lisibles, mais ce n'est peut-être pas très grave. Le processus est complexe aujourd'hui car il opère la transcription d'un système ancien, dans une offre nouvelle, laquelle, autour des grades de licence et de master, devrait à court terme être facilement identifiable par les étudiants et les futurs employeurs. Gageons que l'actuelle focalisation sur la traçabilité des anciennes formations dans les nouvelles, ne constitue qu'une interrogation provisoire, sur une offre de formation en mutation et en transition, entre l'ancien et le nouveau.

3.4.3 Les licences professionnelles

Les licences professionnelles demeurent peu nombreuses. Il s'agit de formations en un an, correspondant à des niches de débouchés très divers.

Relevons par exemple les licences professionnelles suivantes antérieures au LMD, ou maintenues à travers le processus :

- "Accompagnement et coordination de projets de solidarité internationale et de développement durable..." (IATU de Bordeaux),
- "Aménagement du territoire et urbanisme : promotion du patrimoine territorial" (IGA Grenoble I).

En principe, ces licences ne doivent pas donner lieu à poursuivre des études ; à l'avenir, on peut penser que de nouvelles créations pourraient intervenir, à condition que les milieux professionnels soient étroitement associés à la conception de cursus, supposant une identification de débouchés très précis.

3.5 Cursus intégré ou cursus de double culture ?

Dès avant le LMD, l'apparition de formations de second cycle en aménagement et en urbanisme a ouvert deux voies d'accès au champ professionnel en cause.

Traditionnellement, les urbanistes se recrutaient à bac + 6 à l'issue d'un ***cursus de double culture***, parmi les diplômés des DESS d'urbanisme et d'aménagement, eux-mêmes titulaires d'une maîtrise obtenue dans une variété de disciplines : droit, économie, sociologie, sciences politiques... Les élèves diplômés des écoles d'ingénieur, d'architecture, de géomètres, de paysagistes relevaient aussi de cette première catégorie du cursus double culture, dès lors qu'ils renforçaient leur diplôme initial par l'obtention d'un DESS en aménagement et urbanisme.

Peu à peu, la multiplication des formations de deuxième cycle en aménagement et urbanisme, ont conduit à des ***cursus plus intégrés***, monochromes, s'organisant autour des seules disciplines de l'aménagement.

Qu'en est-il à travers la mise en place du LMD? A partir des premiers constats recueillis, on peut distinguer désormais quatre types de cursus universitaires, que nous désignerons comme plus ou moins intégrés, sachant qu'un cursus très intégré s'organise autour des seules disciplines de l'aménagement et de l'urbanisme et qu'un cursus non intégré ou peu intégré, préserve des parcours de double culture.

Le tableau suivant peut être proposé :

**NIVEAU D'INTEGRATION DES CURSUS EN AMENAGEMENT
ET URBANISME**

Cursus très intégré		Cursus assez intégré	Cursus peu intégré	Cursus non intégré
M2	X	X	X	X
M1	X	X	X	X
L3	X	X	X	
L2	X	X		
L1	X			
Total des universités	0	2	8	5
Universités concernées		Lille Grenoble	Bordeaux Brest Lyon Nantes Paris 8 Paris 1 Paris 4 Tours	IEP Paris Reims Rennes II Paris XII Toulouse

Ce tableau montre qu'aucune université ne propose de cursus totalement intégré dès la sortie du baccalauréat, même si une tentation en ce sens existe à Grenoble d'une licence aménagement - urbanisme sur trois ans. La majorité des instituts APERAU se retrouvent dans les formules assez ou peu intégrées, qui consistent à envisager une année préparatoire au master en urbanisme et aménagement.

Les instituts à cursus non intégrés, qui permettent un recrutement d'étudiants relevant d'une diversité de disciplines sont ceux - et c'est facilement compréhensible - qui n'avaient pas mis en place de deuxième cycle avant le LMD.

Des observations méritent d'être formulées :

- Du fait de l'absence de sélection à l'entrée en M1, la mise en place d'une licence préparatoire au master permet d'alimenter le master en étudiant, ayant des connaissances de base, sachant que l'une des grandes faiblesses de l'aménagement de l'urbanisme, réside dans sa moindre lisibilité par rapport aux cursus qui relèvent de disciplines traditionnelles (le droit, l'économie, la géographie...), lesquels recrutent leurs étudiants à la sortie du baccalauréat.

- Concevoir des cursus d'aménagement et d'urbanisme intégrés ou assez intégrés pose la question du caractère formateur de ces disciplines, au même titre que des disciplines plus anciennes, aux valeurs euristiques, pédagogiques et scientifiques éprouvées.
- Une formation dite de "double culture" méritera-t-elle encore cette dénomination, dès lors que la culture de base résultera d'une formation initiale sur deux ans, de niveau DEUG ?
- Peut-on imaginer que s'inscriront en licence préparatoire des étudiants déjà titulaires d'un cursus complet de licence sur trois ans, autrement dit des étudiants lauréats d'une première licence (économie, sociologie...) entreprendront-ils une année préparatoire (L3) pour conquérir une deuxième licence ?

3.6 Des instituts d'urbanisme... aux pôles d'urbanisme et d'aménagement ?

Les instituts d'urbanisme traversent le LMD en préservant leur intégrité institutionnelle. Certains d'entre eux peuvent-ils franchir une étape supplémentaire en développant autour d'eux de véritables pôles compétitifs ?

Là où ils existaient en tant que tels, c'est-à-dire comme composantes à part entière des universités, les instituts maintiennent leur existence et leur statut. La seule exception notable concerne l'institut d'aménagement régional (IAR) d'Aix-Marseille, qui perd son statut d'unité de formation et de recherche (UFR) pour un statut de moindre autonomie, de département.

Un défi nouveau semble devoir s'offrir aux instituts d'urbanisme : constituer le centre ou, au moins participer, **à la construction de pôles de formation et de recherche, à rayonnement national.**

C'est l'ambition qu'affiche l'institut d'urbanisme de Paris (IUP) à partir du master "urbanisme et territoires", auquel il donne l'objectif de constituer à Paris XII et avec les partenaires de l'institut d'urbanisme de Paris extérieurs à Paris XII, un pôle d'envergure internationale dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et de la géographie fondamentale et appliquée.

Le master doit constituer, dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement en France, le pôle principal de formation professionnelle et par la recherche ainsi que le pôle principal de professionnalisation.

Cet objectif concerne aussi bien la formation d'étudiants directement issus d'autres filières que celle de professionnels expérimentés désireux de reprendre des études ou d'approfondir leurs connaissances.

Dans le même sens, le master "sciences du territoire" des universités de Grenoble prend acte de la diversité des métiers des territoires, mais se propose de renforcer les liens entre les formations spécialisées "pour contribuer à faire du site de Grenoble, un des premiers pôles français spécialisé dans les sciences du territoire"³⁹ en invoquant les modèles étrangers des instituts polytechniques ou des insti-

³⁹ Préservation de la mention "urbanisme" du master dans le domaine "urbanisme et organisation de l'espace"

tuts universitaires d'architecture ou des formations de town planning des instituts d'urbanisme anglais. Ici est en cause la création ou la consolidation de ce que F. Ascher appelle des "lieux dispositifs" opportunité pour les instituts d'urbanisme de se transformer en "instituts des villes". Il s'agit moins, préconise F. Ascher, "de mettre sur pied de bonnes formations en urbanisme qui pourraient exister par elles-mêmes, que de développer et de conforter les structures qui seraient capables de faire en un même lieu avec les mêmes équipes, de l'enseignement, de la recherche et de la pratique expérimentale ou avancée et de l'expertise".

Ces structures seront capables de développer toutes sortes de formations, de leur faire partager des bouts de programme, de créer des synergies ; elles seront surtout capables de faire évoluer leurs formations en fonction de l'évolution de l'emploi comme des métiers et des techniques"⁴⁰.

Que le projet de pôle de compétitivité francilien "ville et mobilité durables" ait été retenu par le comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT) du 2 juillet 2005 parmi les pôles de compétitivité à dimension nationale, est un résultat particulièrement encourageant sur la place qui peut être celle d'un institut d'urbanisme pour peu qu'il ait un poids réel et qu'il se situe dans un système de réseau et d'ouverture. On le sait, les pôles de compétitivité associent entreprises, laboratoires de recherches, universités sur un même site pour promouvoir ce que leur promoteur Christian Blanc a appelé des "Ecos-systèmes de la croissance". Dans la quasi totalité des pôles de compétitivité, ce sont des laboratoires et universités scientifiques qui sont en partenariat. Que l'institut français d'urbanisme (IFU) se retrouve dans un même pôle de compétitivité que des grands laboratoires scientifiques et de grandes entreprises, manifeste qu'au sein des sciences sociales, l'urbanisme et l'aménagement, peuvent être sollicités en tant que tels à condition d'être organisés dans de véritables centres de formation et de recherche.

⁴⁰ Contribution aux travaux du groupe de pilotage sur les formations en urbanisme, 09/06/04

Chapitre IV

Propositions pour un plan d'action

Les pistes de travail développées au cours des chapitres précédents nous conduisent à formuler des préconisations qui seront structurées ici sous la forme de **16 propositions**, lesquelles s'inscrivent dans la réforme de l'espace européen de l'enseignement supérieur (LMD).

Elles s'appuient sur les **attentes** des professionnels et donneurs d'ordre analysées au chapitre I, et sur les **dynamiques en cours** du système de formation analysées aux chapitres II et III, à la fois porteuses d'espoirs et d'inquiétudes.

La formation des urbanistes et des aménageurs est un enjeu majeur, à une époque où le "fait urbain" et les grands défis de la société urbaine sont porteurs d'interpellations lourdes en direction des politiques publiques, et du monde professionnel, en charge de les accompagner et de les éclairer.

Les propositions détaillées dans ce chapitre ne sont, bien sûr, pas toutes de même nature. Certaines visent à amplifier des actions déjà engagées, d'autres sont encore à un stade exploratoire et appellent à être relayées et approfondies. Certaines s'adressent aux administrations centrales et organismes de tutelle de l'Etat et des collectivités, d'autres aux établissements de formation, ou aux partenaires professionnels.

Une **co-responsabilité** de tous les acteurs est requise, sachant toutefois que dans le cadre de leur autonomie, **les établissements** de formation possèdent une réelle capacité d'initiative pédagogique et de recherche, et auront un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de ce rapport.

16 propositions

- 1) Promouvoir une vision partagée de la formation entre formateurs, professionnels et donneurs d'ordre : lancer à cette fin une initiative de concertation.
- 2) Développer des formations s'organisant autour d'un socle commun et des voies d'approfondissements et de spécialisations, sanctionnées par des diplômes à forte identité.
- 3) Equilibrer dans le socle commun, théorie, méthodologie et pratique.
- 4) Renforcer l'interdisciplinarité dans les formations à l'urbanisme et à l'aménagement.
- 5) Développer des formations substantielles, en durée et en moyens, permettre une réelle identification des instituts d'urbanisme.
- 6) Conforter les cursus de double culture, expérimenter aussi les cursus intégrés.
- 7) Associer plus étroitement les écoles d'architecture et les écoles d'ingénieurs volontaires aux universités, dans la mise en œuvre des formations à l'urbanisme et à l'aménagement.
- 8) Associer de façon plus structurée les professionnels aux stratégies de formation.
- 9) Favoriser la mobilité étudiante.
- 10) Ouvrir la formation sur l'Europe et l'international.
- 11) Développer la formation professionnelle tout au long de la vie.
- 12) Mieux adosser la formation à la recherche et aux lieux de valorisation.
- 13) Dessiner une carte régionale et nationale des spécialités.
- 14) Reconnaître des pôles compétitifs au niveau régional et européen, en favorisant la coopération entre établissements.
- 15) Organiser et animer un réseau national des formations à l'aménagement et l'urbanisme.
- 16) Mettre en place une instance nationale de dialogue entre les formateurs et les différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement.

Nous suggérons que les premières suites du rapport soient :

- la mise en débat de ces propositions qui ne présentent d'intérêt, que si elles sont pleinement appropriées par les principaux acteurs concernés ; l'initiative de concertation suggérée dans la proposition 1 doit permettre d'élargir et d'approfondir le dialogue engagé lors de l'élaboration de ce rapport,
- à l'issue de ce débat, la préparation rapide des décisions ou des initiatives concertées qu'elles induisent.

Proposition 1 : Promouvoir une vision partagée de la formation, entre formateurs, professionnels et donneurs d'ordre : lancer à cette fin une initiative de concertation.

Il convient en premier lieu d'ouvrir un dialogue étroit entre les formateurs, les donneurs d'ordre et le monde professionnel pour faire émerger une conception commune de la formation des urbanistes et aménageurs. Cela suppose que l'ensemble des établissements de formation qui portent cette ambition et souhaitent contribuer à sa mise en œuvre se réunissent en un même réseau.

Les **universités**, les **écoles d'architecture** et les **écoles d'ingénieurs volontaires** réunies en un même réseau, sont invitées à définir ensemble et **avec leurs partenaires professionnels et donneurs d'ordre**, les **principes fondateurs** de la formation à l'urbanisme et à l'aménagement et à les exprimer dans une **charte commune**.

Afin de réunir les conditions d'ouverture d'un tel dialogue, nous recommandons qu'une **première initiative de concertation** soit prise par les acteurs eux-mêmes, dans l'esprit d'un large tour de table, avec l'appui des ministères de tutelle ou partenaires. L'élaboration du présent rapport a permis d'engager un premier dialogue avec les partenaires, cette initiative de concertation doit permettre de l'élargir et d'aller plus loin.

Les propositions qui suivent constituent une première base de déclinaison possible de ces principes communs et partagés.

Proposition 2 : Développer des formations s'organisant autour d'un socle commun et des voies d'approfondissement et de spécialisation, sanctionnées par des diplômes à forte identité.

L'objectif est de former des urbanistes à profils diversifiés mais disposant d'une culture urbaine solide et partageant le même cœur de métier. Il convient donc à la fois :

- de renforcer ce que les urbanistes et aménageurs peuvent partager en commun : un "socle commun" de savoirs fondamentaux et de savoir-faire les préparant à leur cœur de métier, donnant une plus grande lisibilité du monde professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement et lui permettant de construire son identité,

- de promouvoir une diversité de voies de formations, spécialisées ou thématiques dans le champ de l'aménagement et de la planification des villes et territoires. A titre indicatif, citons :

- * la stratégie territoriale et la planification,
- * le projet urbain,
- * la maîtrise d'ouvrage urbaine et la gestion des territoires,
- * l'habitat et la politique de la ville,
- * l'aménagement et le développement durable,
- * la ville, les territoires et la mobilité,
- * les spécificités géographiques telles que l'aménagement du littoral, de la montagne, etc.

Les diplômes sanctionnant ce type de formation doivent être de niveau master au minimum. Il est indispensable que ces diplômes mettant en œuvre les principes préconisés dans le présent rapport, fassent l'objet d'un intitulé précis exprimant notamment le caractère transversal de ces formations à l'urbanisme et à l'aménagement, et évitant toute confusion de vocabulaire. Nous proposons ainsi que l'utilisation générique du terme "urbanisme", éventuellement associé à "aménagement" soit réservée à ces formations.

Les formations dans les domaines connexes à l'urbanisme (exemples : développement local, paysage, environnement...), sont invitées à participer à cette clarification. Ces formations qui croisent en partie les formations à l'urbanisme, ont tout à gagner à cette entreprise de précision qui contribuerait à mieux identifier les apports de chacun des types de formations et les profils professionnels auxquels ils préparent.

Cet effort nécessaire de clarification pourrait également contribuer à resserrer le spectre de l'offre de formation et à le rendre **plus crédible**, répondant ainsi à la critique d'une prolifération et d'une dispersion excessives des formations touchant de près ou de loin aux villes et aux territoires.

Enfin, une définition précise des diplômes sanctionnant une formation à l'urbanisme et à l'aménagement, est de nature à **faciliter la détermination des titres requis pour présenter les concours de la fonction publique territoriale.**

Proposition 3 : Equilibrer dans le socle commun, théorie, méthodologie et pratique.

Le contenu d'un socle commun de formation à tous les urbanistes et aménageurs **est à construire** entre les membres du réseau des formations et leurs partenaires professionnels et donneurs d'ordre.

Nous rappelons ci-après les propositions de trame de socle commun, partant des attentes des employeurs, des donneurs d'ordre et du monde professionnel :

Esquisse de proposition de trame d'un socle commun

Beaucoup d'avis convergent pour inclure dans les formations initiales à l'urbanisme et à l'aménagement un socle commun consistant de connaissances et de culture générale (*les fondamentaux*), d'apprentissage de méthodes et savoir-faire, et de "savoir-être" qui seraient partagés par la communauté professionnelle au-delà des connaissances acquises par chacun dans une spécialité ou discipline d'origine.

Par exemple, il est tout aussi essentiel d'initier les non-architectes à la problématique du projet dans l'espace que d'initier les architectes aux sciences humaines et sciences de l'ingénieur.

Nous esquissons ci-après une proposition de trame qu'il conviendrait de développer et d'approfondir :

- *la culture urbaine, l'histoire des villes et de la pensée urbaine, la forme urbaine et les tracés, l'histoire des politiques publiques...*,

- *l'initiation aux savoirs théoriques dans les différentes disciplines, l'approche systémique, le lien avec la recherche, la capacité de croiser les disciplines et de dialoguer avec des professionnels de formation différente (apprentissage des pratiques pluridisciplinaires),*

- *des savoir-faire : la capacité d'appréhender l'espace et de pratiquer les outils de représentation spatiale, de participer à l'étude de projets d'urbanisme, de projets urbains ou de territoires à différentes échelles, la maîtrise des méthodes de la prospective, de la stratégie, des outils d'étude et de conception, du droit et des procédures, la gouvernance et le rôle des acteurs, la distinction maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre, les outils de la concertation, la compréhension des processus décisionnels,*

- *les grandes approches thématiques et sociétales dans le champ de l'urbain, leurs interrelations (démographie et modes de vie, habitat, transports et mobilité, développement économique, écologie et environnement, formes urbaines et processus d'urbanisation, les problématiques de l'exclusion sociale, du développement durable...), et la connaissance de champs professionnels connexes (l'immobilier, le partenariat public-privé...),*

- *le "savoir-être" : l'approche du travail en équipe, la capacité d'écoute, d'animation, la médiation, la négociation, la concertation, l'éthique...*,

La formation initiale des urbanistes devrait aussi comporter :

- *une ouverture internationale (maîtrise des langues, initiation aux pratiques d'autres pays...)*
- *une immersion professionnelle de plusieurs mois, en France voire à l'étranger.*

Ce socle commun ne saurait être arrêté *ab initio* et définitivement. Il suppose une coopération étroite entre formateurs et acteurs, notamment employeurs et donneurs d'ordre, tant pour sa définition, son suivi que son adaptation.

Il exprime une ambition largement partagée par le groupe de travail et les personnes rencontrées. Peut-être l'objectif ne pourra-t-il être atteint que progressivement ou par coopération renforcée entre établissements, mais nous pensons qu'il n'est nullement hors de portée car certaines formations en sont déjà très proches.

Proposition 4 : Renforcer l'interdisciplinarité dans les formations à l'urbanisme et à l'aménagement

Le principe d'interdisciplinarité, inégalement appliqué, doit être renforcé et généralisé tant dans les universités que dans les écoles, sans pour autant viser un équilibre uniforme entre disciplines. Il est à mettre en oeuvre sur trois axes :

- le recrutement des étudiants : constituer des promotions garantissant une diversité des origines disciplinaires (architecture, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales etc.), relevant d'une diversité d'établissements,
- la composition du corps enseignant : associer professionnels engagés dans la pratique du métier et formateurs provenant de toutes les disciplines scientifiques en œuvre sur les villes et les territoires, la présence de "passeurs" universitaires-professionnels ou le contraire, étant particulièrement recherchée,
- le programme des enseignements : recours à la diversité des savoirs dans leurs dimensions théorique et pratique.

L'interdisciplinarité selon ces principes est déjà largement en œuvre dans les instituts APERAU. La coopération entre universités, écoles d'architecture et écoles d'ingénieurs est de nature à la renforcer dans les deux derniers types d'établissements.

Proposition 5 : Développer des formations substantielles, en durée et en moyens ; permettre une réelle identification des instituts d'urbanisme.

- En durée,

Les exigences nées de la définition d'un socle commun de fondamentaux, la nécessité d'équilibrer formation théorique et pratique, préparation au cœur des métiers et spécialisation requièrent un **temps suffisamment long de formation et de maturation.**

Toute formation en urbanisme et aménagement mérite de se développer sur au moins deux ans, correspondant à un master à part entière. A l'initiative des établissements et selon la nature des cursus, des formations plus longues sont envisageables et déjà expérimentées (démarrage en troisième année de licence, ou année de postmaster...). Les coopérations entre établissements pourront les faciliter.

Le LMD ne doit pas entraîner une réduction de la durée totale de la formation à l'urbanisme et l'aménagement, même si, en principe, le master sanctionne un cursus de cinq années, là où les DESS en aménagement et urbanisme étaient délivrés après six ans d'études post-baccalauréat.

Les formations limitées à un an, par exemple celles permettant l'accès direct en M2 par le jeu d'équivalences, ne peuvent, sauf exception très particulière, répondre aux critères ici énoncés.

- En moyens,

Les moyens affectés aux instituts d'urbanisme ne sauraient être strictement corrélés au nombre d'étudiants accueillis, mais doivent être déterminés en fonction de l'enjeu que représente pour notre société l'intervention d'urbanistes et d'aménageurs qualifiés et compétents, donc bien formés.

Au sein des universités, la spécificité des instituts d'urbanisme suppose la reconnaissance d'un statut minimal d'unité de formation et de recherche (UFR). Conférer aux instituts une autonomie juridique, même relative, est une condition de leur identité et de leur identification. **Reconnaître une véritable autonomie des instituts** leur permettra notamment de nouer ou renforcer de véritables partenariats avec d'autres instances de formation en particulier les écoles d'ingénieurs et d'architecture, et de mieux s'ouvrir sur le monde professionnel.

Les instituts d'urbanisme doivent se voir conférer les postes budgétaires leur permettant d'assurer la diversité des missions de formation et de recherche qui leur reviennent, dans un rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'étudiants équivalent à celui en vigueur dans les écoles d'architecture et d'ingénieur.

Proposition 6 : Conforter les cursus de double culture, expérimenter aussi les cursus intégrés

A la veille du LMD, les diplômes d'urbanisme s'acquièrent à l'issue de deux types de parcours :

- **un cursus de double culture** : après un premier et un deuxième cycle dans une discipline (ex : économie, droit, sociologie...) ou après un cursus complet sur trois cycles (ex : architecture), les étudiants suivent une formation de troisième cycle en urbanisme et aménagement (master recherche ou master professionnel).

- **un cursus, plus ou moins intégré**, s'organisant autour des champs disciplinaires de l'aménagement et de l'urbanisme sur le deuxième cycle et le troisième cycle (master recherche ou master professionnel).

Le premier de ces parcours a fait ses preuves. Il garantit un brassage riche de différentes disciplines et une diversité de profils des futurs professionnels. Il a **la préférence des auteurs du présent rapport**.

Le second type de cursus, d'apparition plus récente en France mais déjà en œuvre dans certains pays européens, permet un approfondissement méthodologique préparant aux pratiques de l'urbanisme et de l'aménagement. Il confère une véritable lisibilité au cursus de formation et peut contribuer à fonder la lisibilité même de la profession. **Il mérite expérimentation**. Il conviendra d'évaluer la valeur pédagogique de ce type de parcours et le caractère performant des professionnels issus de ce mode de formation.

Le LMD est de nature à affecter la cohérence et l'efficacité de ces deux parcours, si ne sont pas trouvées de solutions rendant compatibles les formations en urbanisme et aménagement avec les nouveaux rythmes du LMD. ***Le risque est réel d'une diminution de la durée des études en urbanisme***, alors même qu'il convient aujourd'hui de rendre ces études plus substantielles.

Dans tous les cas de figure, il convient d'utiliser les voies de mobilité offertes par le LMD, dans le sens, non pas d'un système à minima d'équivalences mais d'un renforcement de la formation par des compléments d'études diversifiées.

Proposition 7 : Associer plus étroitement les écoles d'architecture et les écoles d'ingénieurs volontaires aux universités, dans la mise en œuvre des formations à l'urbanisme et à l'aménagement.

L'un des objectifs prioritaires de la réforme LMD est d'harmoniser les diplômes tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle nationale. En France, le LMD constitue une opportunité forte de revenir sur la différenciation propre à notre pays entre universités et écoles.

En matière d'urbanisme et d'aménagement, ces rapprochements peuvent être d'autant plus féconds qu'ils seront fondés sur l'adhésion à des principes communs.

Les écoles d'architecture donnent aujourd'hui une place croissante, dans la formation des futurs architectes, à l'urbanisme et à la relation entre l'architecture et la ville. Certaines proposent des formations spécialisées sur le projet urbain. Ces évolutions doivent être encouragées. Elles devraient être favorisées par la réforme LMD au sein des écoles, qui mettent l'accent notamment sur l'enseignement du projet.

Nous proposons que les écoles d'architecture volontaires aillent plus loin, comme le permet la réforme 2005, et apportent leur contribution aux ambitions énoncées dans ce rapport, notamment celles du "socle commun" ouvert aux autres disciplines (sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales...). Cela peut se traduire par l'introduction, dans le cursus des écoles, de formations interdisciplinaires plus lourdes et également par des coopérations avec **les instituts universitaires** comme il en existe déjà entre certains établissements. Ces écoles d'architecture pourraient ainsi être pleinement parties prenantes du réseau des formations en urbanisme et aménagement tel qu'il est décrit dans la proposition n° 14.

Notons au passage que des synergies de même nature pourraient se développer avec les formations au paysage.

L'introduction des doctorats en architecture dans la réforme en cours dont on peut penser qu'une partie d'entre eux porteront sur des sujets d'urbanisme, constitue également une opportunité forte de rapprochement entre les écoles et l'université.

Pour les **écoles d'ingénieurs** telles que l'ENTPE, l'ENPC, l'INSA de Lyon, etc., nous formulons des propositions équivalentes. Ces écoles contribuent à la formation d'ingénieurs territoriaux (on pourrait parler "d'ingénierie urbaine et territoriale"), dont les débouchés sont notamment la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale. Le développement de formations

complémentaires soit par coopération avec l'université soit par l'organisation dans ces écoles de formations de niveaux master ou post-masters spécialisés, peuvent répondre aux ambitions énoncées dans ce rapport.

Le développement de ces passerelles entre universités et grandes écoles est à l'évidence favorable au rapprochement avec les formations dans **d'autres pays européens**, dans lesquelles les formations sont souvent moins fragmentées que dans la tradition française.

Nous proposons qu'à la suite de ce rapport, à l'initiative des écoles d'architecture et des écoles d'ingénieurs volontaires et de leurs ministères de tutelle, un chantier soit développé avec les universités pour approfondir ces perspectives et envisager un renforcement des partenariats.

Proposition 8 : Associer de façon plus structurée les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement aux stratégies de formation.

L'offre de formations en urbanisme est assez vaste pour offrir des niveaux de formations très diversifiés du niveau licence au niveau post-master et doctorat. Cela dit, l'offre des débouchés, à ses différents niveaux, n'est pas toujours formalisée ni même identifiée et les avantages d'une qualification sur une autre n'apparaissent pas clairement.

Une réflexion doit pouvoir être poursuivie à ce sujet en concertation avec les milieux professionnels et les employeurs, (CNFPT, associations d'élus, employeurs para-publics ou privés) lesquels doivent mesurer les évolutions de l'offre de formation et participer à l'identification des attentes et des besoins. Tous doivent être conscients que la meilleure formation n'est pas nécessairement celle qu'ils ont suivie en leur temps.

Des adaptations s'opèrent notamment à travers l'harmonisation européenne, la globalisation, la décentralisation. Des métiers et des niveaux de recrutement apparaissent. Il appartient aux professionnels de formaliser à l'égard des instances de formation, les besoins et les niveaux d'embauche pertinents, tant au niveau national qu'au niveau local, dans les secteurs d'emplois publics (fonction publique territoriale notamment), semi-public et privé. La responsabilité des professionnels en la matière doit être totale pour interpeller régulièrement les instances de formation sur les cursus les plus adaptés à l'évolution des métiers.

Au niveau local et régional, les professionnels devraient être davantage associés à la gestion du système de formation en s'impliquant sur telle ou telle des missions suivantes :

- la définition des programmes et des cursus,
- l'organisation des stages, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés,
- la participation aux enseignements théoriques et pratiques,
- les études et la recherche,
- l'évaluation et la validation des formations en vue des processus de qualification,
- la participation aux instances d'orientation des instituts et des formations et aux réflexions sur les débouchés professionnels.

Au niveau national, nous préconisons la mise en place d'un outil d'observation des formations et des débouchés professionnels, en charge notamment d'analyser les évolutions des profils professionnels attendus, les gisements d'emplois mal identifiés, les évolutions à prévoir ou à promouvoir dans les carrières professionnelles.

Les établissements d'enseignement supérieur doivent se coordonner entre eux pour mettre en place une véritable préparation aux concours d'accès à la fonction publique territoriale (option urbanisme).

La question des perspectives de débouchés des licences professionnelles, pour former des techniciens ou assistants en urbanisme, notamment dans le champ de la gestion urbaine, doit également être approfondie dans ce cadre.

La mise en place de **cursus en alternance**, dans le cadre de l'extension de la formule de l'**apprentissage** à l'enseignement supérieur, est à encourager.

Les instances de formation doivent coopérer étroitement avec les donneurs d'ordre et les instances professionnelles, notamment pour faire connaître et vivre le système de la "capacité" proposée par l'OPQU, et pour développer toutes les formules de tutorat permettant un accompagnement à l'insertion des jeunes diplômés.

Proposition 9 : Favoriser la mobilité étudiante.

La formation doit donner toutes ses chances au LMD, dans son objectif de favoriser la construction de parcours individuels de l'étudiant en lui permettant d'exercer une mobilité entre :

- cursus pratique et théorique : organisation d'aller et retour entre modules d'enseignement et modules de professionnalisation (stages, ateliers...),
- établissements d'enseignement supérieur : universités, écoles d'architecture, écoles d'ingénieur...),
- universités françaises et étrangères notamment européennes.

L'individualisation des parcours doit néanmoins être lisible pour les futurs employeurs. Nous demandons que la validation des modules de formations suivis soit toujours accompagnée des "supplément de diplômes" mis en place en France par le décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Cette annexe au diplôme, à caractère descriptif, et non évaluatif, doit faciliter la mobilité de l'étudiant d'une université à l'autre, tant au niveau national qu'international. Il représente en outre, un atout dans son insertion professionnelle en fournissant aux employeurs potentiels et aux différents organismes de recrutement des informations sur les études suivies par l'étudiant : objectifs et contenus des formations validées, compétences acquises.

Proposition 10 : Ouvrir la formation sur l'Europe et l'international.

La formation à l'analyse comparative internationale doit faire partie intégrante des cursus. Le caractère universel des processus d'urbanisation, par exemple de métropolisation, et la variété infinie des solutions en œuvre sur les territoires, appellent les urbanistes, tant en formation initiale qu'en formation continue, à s'imprégner des expériences étrangères.

L'enjeu est double :

- enrichir les pratiques nationales à la lumière des problématiques et des expériences étrangères,
- préparer les urbanistes à l'export aussi bien dans le cadre du marché commun européen que dans celui de la coopération décentralisée.

Les étudiants doivent être préparés à la mobilité européenne et internationale : enseignement des langues vivantes, formation à des cultures nationales différentes... La valorisation des séjours à l'étranger suppose une combinaison des formules : stage de six mois à un an, travaux d'ateliers, études en réponse à des commandes, participation aux concours d'urbanisme ouverts aux étudiants... Les séjours à l'étranger entraînent un surcoût de la scolarité, qui doit être partagé entre les établissements d'enseignement, les collectivités publiques et les étudiants eux-mêmes (perception de droits de prestations spécifiques).

L'attractivité des établissements français pour accueillir des étudiants étrangers, des post-doc, des enseignants chercheurs, doit être renforcée notamment par :

- les coopérations entre établissements susceptibles d'afficher des complémentarités de formation et de recherche,
- une information coordonnée et adaptée (par exemple, l'importance de la qualité des sites internet...),
- une organisation de l'accueil des étrangers (logement, restauration, documentation, activités culturelles et sportives...).

Les réseaux de partenariat des établissements d'enseignement supérieur (APERAU francophone, association of European schools of planning, AESOP...), et ceux des professionnels (Conseil Européen des Urbanistes...) doivent être croisés, notamment pour favoriser une inter-connaissance partagée des modes d'organisation des professions et des systèmes de formation dans différents pays.

Proposition 11 : Développer la formation professionnelle tout au long de la vie.

L'offre universitaire est faible en la matière, celle des milieux professionnels est insuffisante et inégale, trop onéreuse ou réservée à des publics spécifiques. Il ressort de l'expérience qu'une formation continue efficace ne peut être seulement pilotée par l'offre et qu'une formation continue de qualité ne peut se priver des ressources des universités, des écoles et des laboratoires de recherches.

Une évaluation critique des actions de formation continue conduites jusqu'ici, de leur acquis et de leurs limites, doit être entreprise.

Formateurs et acteurs doivent se rapprocher pour construire une œuvre commune de formation continue, dans l'esprit de **la loi du 5 Mai 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie**, qui garantit :

- une adaptation des connaissances et des pratiques professionnelles,
- la promotion professionnelle, le maintien dans l'emploi, l'accès aux différents niveaux de qualification,
- la mise en oeuvre du droit individuel à la formation.

La formation doit concerner aussi bien l'actualisation et le perfectionnement des connaissances et compétences que la préparation à des cursus diplômants.

La mise en oeuvre de la formation continue doit se réaliser à partir d'une meilleure territorialisation des actions en partenariat avec les régions compétentes en la matière.

Les perspectives offertes par la validation des acquis de l'expérience (VAE) doivent être pleinement explorées.

Les chantiers de la formation continue, et de la VAE, doivent être ouverts en coopération étroite avec le milieu professionnel, notamment le CFDU et l'OPQU, les ministères de tutelle concernés et pour les collectivités territoriales avec le CNFPT.

Proposition 12 : Mieux adosser la formation à la recherche et aux lieux de valorisation.

Le développement des synergies entre la formation et la recherche se joue tant à l'échelle des établissements et des laboratoires qui leur sont rattachés, qu'à l'échelle nationale.

La recherche urbaine mérite d'être développée en vue de faire progresser les connaissances sur les villes et les territoires et d'éclairer l'action publique. La commande des grands organismes de recherche, des instances ministérielles, des collectivités territoriales, gagnerait à être mieux coordonnée, mieux capitalisée et mieux valorisée. Les instances de formation et les laboratoires qui leurs sont rattachés doivent articuler leurs recherches sur les programmes finalisés des structures européennes ou nationales (PUCA, CNRS, DIACT, DAPA, DIV...) et sur la demande de recherche opérationnelle provenant des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation.

Dans le cadre de la formation, doivent être mieux utilisés les résultats des recherches finalisées, et la capitalisation des savoir-faire et des échanges d'expériences qui s'organisent notamment autour du PUCA, des PREDAT, du CERTU, des Ateliers du projet urbain de la DGUHC, du Club Ville Aménagement, des Centres de ressources sur le développement social urbain, etc.

Dans le cadre de la décentralisation, les établissements de formation et les laboratoires qui leur sont rattachés doivent être attentifs aux demandes de recherche, d'étude et d'expertise émanant des collectivités territoriales, et nouer les partenariats permettant d'y répondre.

En outre, dans sa relation à la formation, la recherche doit permettre de :

- fonder un renouvellement des savoirs enseignés tant en formation initiale que continue,
- favoriser le rayonnement et l'ouverture des instances de formation.

Le développement des études doctorales à la fois dans les écoles et les universités devrait aussi être utilisé pour renforcer l'articulation entre la recherche et l'enseignement.

Proposition 13 : Dessiner une carte régionale et nationale des spécialités.

Une telle carte ne saurait être arrêtée par le haut, elle doit être nourrie par les **capacités d'initiatives locales et régionales**, en lien avec les partenaires des formations, et concertées au sein du réseau. Il s'agit de construire ensemble et de rechercher des complémentarités, non d'imposer.

Les spécialisations offertes par les pôles de formation à l'échelle d'un site, ou de préférence d'une région, doivent s'appuyer principalement sur les laboratoires de recherche et aussi le cas échéant sur les particularités des territoires, pour autant qu'elles ont donné naissance à un véritable potentiel scientifique. Des exemples de **spécialités thématiques pouvant donner une "couleur" aux différents établissements** enseignant l'urbanisme et l'aménagement, en complément du socle commun, ont été donnés dans la proposition n°2.

Proposition 14 : Reconnaître des pôles compétitifs au niveau régional et européen, en favorisant la coopération entre établissements.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de Bologne, une logique de sites peut être construite autour des instituts d'urbanisme sur la base d'une proximité et de forts partenariats entre écoles d'ingénieur et d'architecture et établissements universitaires.

Sur le champ de l'urbanisme, ces sites doivent pouvoir offrir l'ensemble des prestations liées à des établissements d'enseignement supérieur que ce soit en formation initiale, en formation continue et en recherche et afficher une taille critique en ressources humaines, qu'il s'agisse d'étudiants ou d'enseignants chercheurs et professionnels.

La variété des disciplines, des formations et des recherches que requièrent les problématiques d'urbanisme et d'aménagement ne sauraient, à l'évidence, se trouver dans les seuls instituts d'urbanisme même en coopération avec les écoles d'architectures et les écoles d'ingénieurs. Aussi il importe que les instituts d'urbanisme, au sein des pôles, fonctionnent pour les professionnels et les donneurs d'ordre comme des "têtes de pont", permettant l'accès à l'ensemble du potentiel universitaire, dans la diversité de ses ressources en formation et en recherche. Ce qui suppose que les instituts d'urbanisme soient eux-mêmes bien intégrés au sein de leur université.

La taille critique de chaque site doit pouvoir s'accompagner de la possibilité d'une diversité de colorations thématiques.

Ces différentes caractéristiques permettront un rayonnement des formations au plan local, régional et international tout en assurant une coordination entre les différents niveaux.

La constitution de pôles compétitifs est indissociable de la mise en réseau de toutes les instances de formation en urbanisme et en aménagement et de l'organisation de leur complémentarité.

Proposition 15 : Organiser et animer un réseau national des formations en aménagement et urbanisme (RFAU).

La nécessité d'un tel réseau, pour **porter la cohérence et faire vivre les formations en urbanisme et en aménagement**, apparaît comme une évidence. La réforme LMD encourage les dispositifs à multi-partenariats. Le développement des synergies entre les universités et les écoles correspond également à une forte attente des milieux professionnels.

Ce réseau, constitué par des instituts universitaires, des écoles d'architecture et des écoles d'ingénieur, pourrait avoir un **rôle d'animation entre la formation et les milieux professionnels, en dialogue avec l'instance nationale proposée ci-après.**

Il aurait notamment pour missions de :

- rédiger une charte énonçant clairement les principes directeurs des formations en urbanisme et en aménagement,
- définir un dispositif d'élaboration et de suivi du socle commun,
- certifier le suivi des modules du socle des fondamentaux,
- favoriser la mobilité étudiante entre établissements membre du réseau et avec les autres pays européens,
- gérer la carte des spécialités, identifier les éventuelles absences de formation sur tel ou tel sujet, voire les cursus inutilement concurrents,
- lier des partenariats avec les formations des champs professionnels connexes (métiers de la ville, développement local, paysagistes, etc.),
- mettre en place et faire vivre une évaluation continue des formations,
- développer les partenariats avec les établissements des autres pays européens formant à l'urbanisme.

Les conditions les plus favorables doivent être réunies pour mobiliser les énergies de façon convergente dans la perspective de la mise en place d'un tel réseau. C'est pourquoi nous proposons que l'APERAU, forte de son expérience acquise, après une large concertation avec les établissements non-membres, les tutelles et le monde professionnel, joue un rôle moteur dans sa mise en place.

Proposition 16 : Mettre en place une instance nationale de dialogue entre les formateurs et les différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement.

Cette instance nationale associerait les différentes tutelles ministérielles (Urbanisme, Enseignement supérieur, Ville, Aménagement du territoire, Culture, Environnement, Intérieur...), les représentants du monde universitaire et des établissements d'enseignements (instituts, écoles...), ceux des collectivités locales, du CNFPT, et des milieux professionnels.

Cette instance aurait vocation à penser, proposer et éventuellement mettre en œuvre des projets qui permettent la construction d'un langage commun entre formateurs et praticiens et l'échange des préoccupations.

La mise en place d'un outil national d'observation des formations et des débouchés professionnels (proposition 10), inscrit dans un contexte européen, pourrait être un bon exemple d'initiative de cette instance.

Le ministère en charge de l'urbanisme, en lien avec les autres ministères (notamment en coopération étroite avec les ministères de la Culture et de l'Education nationale), et avec les collectivités locales, a vocation à être "moteur" de cette instance incontournable. En effet, il réunit en son sein les compétences relatives aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement (DGUHC), à la recherche et à sa valorisation (PUCA et PREDAT), au réseau scientifique et technique (CERTU, CETE), et soutient d'ores et déjà les réseaux de formation.

Il lui appartient d'être le garant de la charte et des réseaux, en leur donnant les moyens de fonctionnements appropriés.

Deuxième partie

ARGUMENTS

Personnes auditionnées

Le milieu de la formation

1. Marc BONNEVILLE, Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Lyon

L'enjeu de la réforme LMD à l'Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL) était d'arriver à préserver l'urbanisme dans le domaine large des "sciences sociales et de leur environnement".

L'IUL existe depuis 31 ans et a développé des relations privilégiées avec des établissements partenaires :

- Lyon III (Sociologie),
- ENTPE (Master pro),
- Sciences Po,
- INSA.

Jusqu'à présent, le DESS en deux ans était précédé d'une année de licence et d'une année de maîtrise. Avec le LMD, la licence devient une année préparatoire au master organisé autour des spécialités suivantes :

- Master pro spécialité Urbanisme et Aménagement,
- Master pro spécialité Politiques urbaines, gouvernance, médiation,
- Master recherche Urbanisme et aménagement (Ville et société).

Ce modèle L3, M1, M2 se retrouve également à l'Institut de Géo-architecture et à l'Institut Français d'Urbanisme (IFU). Le point essentiel de la réforme a consisté à maîtriser le contenu pédagogique de la première année de master qui souvent perd de sa substance du fait du tronc commun (il s'agit d'éviter un partage disciplinaire de la première année).

L'objectif était même d'essayer de construire dès la licence une progressivité de la formation (L3, M1, M2) autour d'un effectif réduit d'étudiants :

- licence : 42 étudiants et 483 heures d'enseignement,
- M1 : 32 étudiants et 324 heures d'enseignement (stage en sus),
- M2 : 38 étudiants (32 serait l'idéal) et 408 heures d'enseignement proposées (230 ou 240 selon les options).

Le Master pro recrute des étudiants de licence issus des filières d'aménagement du territoire, de géographie, de sociologie, de Sciences Po.

Le premier semestre de la première année (M1) est basé sur l'enseignement des fondamentaux.

Le second semestre de cette année est organisé autour d'un stage, soit d'initiation professionnelle, soit d'initiation à la recherche. Les étudiants doivent organiser leur stage de façon à participer une semaine par mois à des séminaires qui permettent de capitaliser les acquis du stage.

En ce qui concerne la deuxième année du master Urbanisme et aménagement, elle est proposée en collaboration avec l'ENTPE. Les étudiants qui ont un acquis précis (étudiants d'IUP par exemple) peuvent entrer directement en deuxième année.

Le premier semestre est basé sur l'acquisition de savoirs et de savoir-faire.

Le second semestre s'organise autour d'un atelier (réponse à une commande) ou d'un stage s'il n'a pas encore été effectué.

La deuxième année du master "Politiques urbaines" concerne l'analyse des politiques territoriales et des collectivités locales. Cette formation, en collaboration avec Sciences Po, intéresse particulièrement l'ENTPE pour l'approche "analyse territoriale et diagnostic de territoires".

La spécialité recherche (cohabilitation avec l'ENS, l'INSA, Lyon III) concerne 22 étudiants qui peuvent être inscrits dans d'autres établissements.

La mise en œuvre du LMD s'est révélée difficile du fait de moyens financiers limités. Le ministère de l'Éducation nationale n'assure le financement que de 250 heures équivalent travaux dirigés (TD) par année. Le solde est pris en charge sur les moyens propres. Cependant, l'aide ministérielle peut varier considérablement d'une université à une autre (du simple au triple).

Il faut préciser que dans l'évaluation des formations LMD, les experts ont des appréciations très variables des volumes horaires nécessaires. L'approche peut ainsi être assez différente d'une université à une autre. Dans l'ensemble, ce qui est proposé est inférieur aux anciennes formations et n'est pas suffisant pour répondre aux ambitions des cursus.

Le système de coopération avec les institutions partenaires se révèle convaincant. La convention avec l'école d'architecture s'est cependant étiolée (collaboration en première année de DESS auparavant).

2. Alain BOURDIN, Directeur de l'Institut Français d'Urbanisme (IFU)

L'IFU présente la particularité parmi les instituts d'urbanismes d'héberger une équipe et du personnel CNRS (6 chercheurs et ingénieurs) dans ses locaux. Son corps enseignant est réparti entre 20 postes de titulaires appartenant tous à la 24ème section (Aménagement et urbanisme), 3 PAST (professionnels : un directeur d'une importante ONG; un consultant en stratégie urbaine, une responsable d'études à la CCI de Paris)¹ et deux enseignants du secondaire.

L'IFU comprend environ 400 étudiants ce qui représente 3% de Paris VIII. Le DESS est cependant très bien positionné car il concentre 20% des étudiants de Paris 8 à ce niveau (deux promotions de 100 étudiants).

Le recrutement se fait à partir de la licence. Concernant le passage au LMD, l'objectif est de maintenir cette licence comme première année de formation sans l'intégrer dans d'autres cursus de Paris VIII, la formation longue apparaissant comme adéquate.

A la rentrée 2004 a été mis en place le Master Recherche "Cité, mobilité" (mention Urbanisme aménagement) en partenariat avec Paris XII (IUP), l'université de Marne-la-Vallée et l'ENPC.

Formations actuelles	Passage au LMD
<p>Licence d'aménagement</p> <p>Maîtrise d'aménagement</p> <p>DESS Urbanisme et aménagement (5 options)</p> <p>DEA mutations urbaines et gouvernance territoriale (avec l'ENPC et l'UMLV)</p> <p>DEA Projet Architectural et urbain (avec un réseau d'écoles d'architectures)</p> <p>DESS Développement urbain et social en Europe et Méditerranée (n'est pas actuellement à l'IFU, mais à l'UMLV)</p>	<p>Licence d'études urbaines</p> <p>Master mention urbanisme et aménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ●3 spécialités professionnelles propres à l'IFU : <ul style="list-style-type: none"> - villes durables (agenda 21 - ingénieurs des villes), - stratégies métropolitaines (études - planification), - maîtrise d'ouvrage urbaine et gestion de sites (pratique opérationnelle). ●1 spécialité professionnelle en coopération avec l'UMLV : <ul style="list-style-type: none"> - développement urbain et social en Europe et Méditerranée (politiques de la ville - procédures européennes), ●1 spécialité recherche : <ul style="list-style-type: none"> - "projet urbain et architecture" qui a vocation à être organisée avec les écoles d'architecture. <p>Mention Cité et mobilités (CIMO)</p> <p>3 spécialités recherche : transports et mobilités, modes de vie et lieux urbains, gouvernance et production de la ville.</p>

¹ Actuellement 19 titulaires et 5 PAST : une urbaniste en chef de l'État et une chargée d'études de l'IAURIF sont venues s'ajouter aux trois précédents.

Les spécialités professionnelles du Master ont été lancées à la rentrée 2005. Elles ne correspondent que très partiellement aux anciennes options des DESS et visent à couvrir des grands champs professionnels en tenant compte des transformations des pratiques : la gestion environnementale des villes, les métiers d'études et de planification à l'échelle des agglomérations, les métiers de la maîtrise d'ouvrage, de la conduite de projet et de la gestion de sites urbains complexes.

Au niveau international, 10% des promotions sont mobiles, ce qui constitue une forte proportion au sein de Paris VIII.

L'IFU dispose d'un annuaire des anciens élèves mais celui-ci n'a pas été mis à jour depuis cinq ans. Les contacts avec les professionnels sont très bons pour les étudiants de maîtrise et de DESS. Le besoin est ressenti d'avoir une connaissance plus précise des métiers (privés et publics), en particulier de ceux qui ne sont pas "estampillés" urbanisme, mais auxquels un institut d'urbanisme peut former.

3. Jean-Paul CARRIERE, Président de la 24ème section du Conseil National des Universités (Aménagement de l'espace et urbanisme)

Note concernant la qualification des enseignants-chercheurs en aménagement-urbanisme

Le Conseil National des Universités (CNU) est l'instance nationale chargée notamment d'examiner les candidatures à la qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur dans l'ensemble des disciplines universitaires. Il est organisé en sections par disciplines, dont la section 24 dédiée à l'aménagement et à l'urbanisme. La section 24 comporte 24 membres, dont 16 sont élus par leurs pairs, et 8 nommés par le ministère. Ils se partagent à parité entre professeurs et maîtres de conférences et sont renouvelés tous les quatre ans.

Avant 1992, en France, l'aménagement et l'urbanisme n'étaient pas considérés comme relevant d'une discipline à part entière et les candidatures d'enseignants-chercheurs ayant développés des enseignements et/ou des recherches dans des domaines concernant les questions territoriales et urbaines étaient examinées par une sous-section de la section Géographie. La plupart des enseignants-chercheurs qualifiés et recrutés au sein des instituts d'aménagement étaient, en conséquence, issus de cette discipline.

La création de la 24ème section a permis de donner à l'aménagement-urbanisme un statut de discipline à part entière, et à recrutement propre au sein des universités. Il en résulte que la très grande majorité des enseignants-chercheurs recrutés depuis lors par les instituts APERAU, relève de cette section. Mais, il est à noter qu'une proportion non négligeable des qualifiés par la section 24 est également recrutée par d'autres unités de formation et de recherche relevant principalement d'autres disciplines (Facultés de droit, économie, géographie, Ecoles d'Architecture, IUT, "grandes écoles"...).

Le caractère récent de la section, mais aussi son souci d'ouverture interdisciplinaire, expliquent que les qualifiés ne sont pas uniquement issus de la discipline elle-même, et proviennent pour une proportion encore majoritaire, de disciplines diverses, tout en ayant soutenu leur thèse ou leur habilitation à diriger des recherches dans des domaines scientifiques concernant la ville et l'espace. L'évolution observée depuis la création de la section s'exprime en une diversification des origines disciplinaires, des candidats et encore plus des personnes qualifiées, alors que la prédominance de la géographie est en recul assez net. A titre illustratif, on peut indiquer que, en 2005, 51,8% des candidatures à la qualification aux fonctions de maître de conférences ont été retenues, et que 10,4% des dossiers examinés émanaient de docteurs en aménagement (12,8% des qualifiés), 16,3% de diplômés en architecture (qualifiés : 14,3% du total), 4,4% de docteurs en biologie et écologie (qualifiés : 5,7%), 3% de droit (qualifiés : 4,3%), 6,7% de docteurs en économie (qualifiés : 5,7%), 35,5% de docteurs en géographie (qualifiés : 24,3%), 3,7% de docteurs en histoire (qualifiés : 7%), 5,9% d'ingénieurs (qualifiés : 8,6%), 1,5% de docteurs en Sciences Politiques (qualifiés : 2,8%), 4,4% de docteurs en sociologie (qualifiés : 5,7%) et 8,1% de candidats divers, dont des professionnels de l'aménagement-urbanisme (qualifiés : 8,6%). La répartition des candidatures de professeurs est moins significative en raison de la faiblesse numérique de la population concernée, mais les architectes, les géographes et les économistes fournissent les trois principaux contingents de candidats.

L'importance du nombre de refus de qualification par la section (la moitié des candidatures de maîtres de conférences et près des deux tiers des professeurs) s'explique principalement par l'inadéquation des dossiers au champ de la discipline, même si d'autres motifs interviennent dans certains cas, comme le manque de qualité scientifique... La section a en effet adopté depuis sa création un ensemble de critères de qualification et de définition du champ disciplinaire qui a été consigné dans un texte, annexé à cette note, et a fait à nouveau l'objet d'un vote unanime en 2004. De même, la section a adopté à l'unanimité une série de recommandations concernant l'habilitation à diriger des recherches (HDR) dont les candidats aux fonctions de professeur doivent être titulaires. Elles sont également jointes à la suite de la présente note.

Une originalité de la 24^{ème} section est également à souligner : de toutes les sections du CNU, elle est l'une de celles qui accueillent le plus favorablement des candidatures de professionnels de haut niveau, désireux de se tourner vers une carrière universitaire. Mais cet accueil reste conditionné à la démonstration par les candidats d'un retour vers l'université, dont l'effectivité est vérifiée à travers les activités d'enseignement (vacations) et de recherche (inscriptions dans des équipes reconnues) qu'ils mènent déjà avant même de présenter leur candidature.

A) Conseil National des Universités 24ème section : Aménagement de l'espace, Urbanisme

Conseils pour les candidats à la qualification au titre de la section 24

Les membres de la section 24 (Aménagement de l'espace, Urbanisme) du Conseil National des Universités estiment que, pour entrer dans le champ de la section, les dossiers des candidats à la qualification doivent mettre en valeur :

- **une démarche interdisciplinaire** (ce qui n'exclut pas la référence privilégiée à une discipline relevant d'une autre section du Conseil National des Universités ou à l'architecture),
- **une dimension spatiale** sensible dans la façon de traiter les thème abordés,
- **une approche théorique et critique** d'une part, **concrète ou opérationnelle** d'autre part, ces deux dimensions s'enrichissant l'une l'autre,
- **une réflexion sur l'action et (ou) vers l'action** pouvant impliquer une attitude prospective et, d'une façon générale,
- **une contribution à l'Aménagement de l'espace et à l'Urbanisme.**

La section 24 a retenu comme principaux critères de qualification :

- la qualité scientifique des travaux, et en particulier de la thèse ou (et) de l'habilitation à diriger des recherches, ainsi que la nature et la notoriété scientifique des supports de publications,
- l'appartenance des travaux aux champs de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme, telle qu'elle l'a définie;
- les expériences antérieures en matière d'enseignement et formation (qui doivent être précisées dans le dossier : nombre d'heures, matières enseignées, contenu...),
- la section prend aussi en compte l'expérience professionnelle dans le champ considéré, lorsqu'il en existe une.

La réglementation [1] autorise la présentation de demandes de qualification par des candidats ayant, à défaut des titres et diplômes universitaires normalement requis, une véritable pratique professionnelle dans le champ de l'aménagement, de l'espace et de l'urbanisme. Il est souhaitable que ces candidats puissent faire valoir une expérience pédagogique et une capacité de distanciation par rapport à leur pratique. Il est recommandé aux candidats envisageant de postuler à une qualification par cette voie de se rapprocher d'établissements universitaires et de centres de recherche assurant une formation dans ce domaine. Pour la qualification de maître de conférences, seront appréciés des signes d'ouverture : une amorce de diversification des thèmes et ou des terrains, un début de mobilité... Pour la qualification de professeur, cette ouverture doit apparaître dans l'HDR [2]. Il s'agit de montrer les capacités du candidat à mettre en œuvre une approche théorique d'envergure.

[1] Articles 23 et 44 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 du ministère de L'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche. [2] Voir à ce sujet le texte adopté par la section 24.

(Texte voté en 1997 et repris en 2000, puis 2004 à l'unanimité)

B) Habilitations à Diriger les Recherches (HDR) et qualifications des candidats aux emplois de professeurs

Recommandations de la section 24 du CNU (mai 1997)

Selon les textes officiels, après la disparition de la thèse de doctorat d'État, "l'HDR a pour finalité essentielle sinon exclusive de permettre l'accès au corps de professeurs d'Universités françaises... L'HDR n'est pas un deuxième doctorat mais la reconnaissance par l'Université d'un niveau scientifique élevé.

L'institution de l'HDR a laissé aux établissements une grande latitude. Les procédures d'inscription en HDR varient d'une université à l'autre (avis de la commission de spécialistes demandé par le Conseil scientifique dans certains cas et pas dans d'autres, rapporteurs en nombre variable, variations sur la nature du dossier préalablement demandé au candidat...). Les pratiques diffèrent également selon les champs disciplinaires concernés.

Il n'y a pas à proprement parler de directeur d'HDR, mais un tuteur ou "parrain" patronnant le candidat pour la durée de la procédure. Rappelons enfin que la soutenance n'est jamais sanctionnée par l'attribution d'une mention. Les rapports de soutenance eux-mêmes sont parfois rédigés de façon ambiguë.

Tout se passe comme si, en l'absence de texte précis régissant l'HDR, et en présence de circulaires préconisant des procédures rapides et souples, les établissements universitaires s'en remettaient au-delà de l'HDR au jugement des Commissions de spécialistes et du CNU. C'est bien ce que constate la section 24, où les rapporteurs sont ainsi amenés à examiner de près le contenu des HDR : d'où l'importance des considérations qui suivent.

- Les candidats au professorat sur lesquels la section 24 est appelée à se prononcer sont relativement peu nombreux à avoir soutenu un doctorat en Aménagement ou en Urbanisme, *stricto sensu*. Il s'agit plutôt de docteurs (ou d'anciens docteurs de 3ème cycle) en géographie, en droit, en sociologie, en sciences, issus de formations doctorales diverses. Dans ces conditions, l'HDR doit reconnaître le "**niveau scientifique élevé**" du candidat, non pas dans sa discipline d'origine, mais dans son champ de compétences en tant qu'il concerne **l'aménagement et l'urbanisme**. C'est en effet de ce domaine que relèvent le(s) emploi(s) de professeur(s) pour le(s)quel(s) il postule.

- Dans ce domaine, la section 24 estime que le mémoire d'HDR doit présenter les travaux du candidat dans un **document de synthèse, comportant au maximum 250 pages**, publiables (pour tout ou partie), en faisant apparaître :

- une thématique originale,
- une stratégie autonome de recherche,
- une capacité de synthèse dans un champ déterminé,
- une capacité à l'encadrement de jeunes chercheurs (doctorants),
- une ouverture internationale.

Quelles sont les difficultés rencontrées à l'examen par la section 24 du CNU de dossiers de candidats habilités postulant pour une qualification?

- Certains mémoires d'HDR correspondent à un ensemble de travaux trop restreint pour que les critères ci-dessus puissent être satisfaits. On doit donc conseiller aux candidats de ne soutenir une HDR que lorsque leurs **travaux représentent une somme consistante**.
- L'exercice de rédaction du mémoire d'HDR a par nature une tonalité personnelle. Toutefois, ce mémoire doit rester un document permettant de juger d'un niveau scientifique élevé. **Une approche par trop biographique est à exclure**.
- Le cours des carrières fait que des candidats ont passé de nombreuses années, voire leur vie entière, dans une région. Les terrains de travail, et souvent les thèmes, sont conditionnés par cette attache géographique. L'HDR révèle parfois un fort localisme. Le candidat est parfaitement en droit de postuler dans l'université où il exerçait déjà. Celle-ci peut aussi souhaiter le recrutement d'un candidat local. Cependant, il faut rappeler que la qualification concerne l'accès au corps des professeurs d'universités françaises, ayant vocation à enseigner au plus haut niveau sur l'ensemble du territoire national (sans parler de la nécessaire ouverture internationale). Les candidats doivent donc démontrer dans leur HDR leur **capacité à étendre leur intérêt et leur approche à d'autres contextes géographiques**. La composition des jurys devrait refléter cette préoccupation.
- Les compétences en urbanisme et aménagement se prêtent à des **travaux d'études pour le compte de collectivités ou d'administrations**. Ces travaux servent souvent de base à des recherches scientifiques présentées dans l'HDR. Le risque existe que l'activité du candidat apparaisse trop exclusivement orientée par des commandes d'études hétérogènes ne prouvant pas la maîtrise du candidat dans un champ scientifique déterminé. On doit recommander une **sélection attentive des travaux de ce type**, tant dans la réalité que dans la présentation faite pour l'HDR.
- Signalons enfin le cas particulier des **candidatures en provenance d'établissements hors universités** (CNRS, ORSTOM, écoles d'architecture, écoles d'ingénieurs...). Dans certains cas les HDR répondent bien aux critères scientifiques, mais la question de l'expérience d'enseignement finit toujours par se poser au moment de la qualification, si elle n'a pas été posée avant. Dans d'autres cas, l'expérience d'enseignement est avérée, mais la recherche ne correspond pas toujours aux critères universitaires. On doit donc recommander aux enseignants/chercheurs en poste dans les établissements envisageant de postuler par la voie de la qualification (il y a d'autres voies) comme professeur dans l'enseignement supérieur de **se rapprocher le plus tôt possible d'établissements universitaires**. Ils pourront, le cas échéant, y acquérir une expérience d'enseignement et/ou ajuster leurs travaux puis leur HDR en fonction des critères universitaires.

Les recommandations qui précèdent visent à aider les candidats qui, dans l'avenir, prépareront des Habilitations à Diriger des Recherches et postuleront à des emplois de la section 24.

Pour les candidats déjà habilités, le texte qui précède ne saurait avoir de caractère rétroactif. Il traduit simplement l'esprit dans lequel la section 24 se propose d'examiner les candidatures à la qualification.

4. Christophe DEMAZIÈRE, Directeur du Département Aménagement de l'École Polytechnique de l'Université de Tours

L'objectif du Département Aménagement (anciennement Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement - CESA), au sein de l'École Polytechnique de l'Université de Tours, est de former des ingénieurs en génie de l'aménagement, ayant compétence à concevoir, organiser, piloter et mettre en œuvre des projets complexes d'aménagement et d'urbanisme.

Ce cursus d'ingénieur débouchant sur les métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a reçu un avis favorable de la Commission du Titre d'Ingénieur. Il a été habilité par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur en février 2005 et ouvrira en septembre 2005 (promotion d'une soixantaine d'élèves-ingénieurs). La formation se situe en complémentarité de l'offre existante dans le vaste domaine de l'aménagement, considérée à l'échelle régionale, nationale ou européenne. Des collaborations fructueuses existent avec les instituts membres de l'APERAU (dont le CESA a été membre fondateur) et seront développées avec d'autres écoles d'ingénieur, en France et à l'étranger.

Cette formation vise des débouchés identifiés par les milieux professionnels, et en croissance tant en France qu'à l'étranger (débouché géographique résolument visé). Elle bénéficiera de l'expérience et de la notoriété acquises depuis 35 années par le Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement, en matière de formation interdisciplinaire dans le champ de l'aménagement, d'expérimentation pédagogique, d'ouverture aux milieux professionnels, de pratique des échanges internationaux et de recherche.

Le Département Aménagement compte 25 enseignants-chercheurs en poste (6 PR, 13 Mcf, 5 PAST ½ temps, 1 PRCE), avec une très forte représentation de la 24ème section du CNU, mais également d'autres disciplines représentées (biologie, géographie, sociologie, droit public, anglais) et des doubles formations (architecte-urbaniste, économie-aménagement...).

Hormis les professeurs associés et 1 PRCE, tous les enseignants du Département sont membres de l'équipe Ville Société Territoire de l'UMR 6173 CITERES créée en janvier 2004.

A l'issue d'une formation pluridisciplinaire de trois années, incluant des stages et des séjours à l'étranger, les élèves-ingénieurs recevront, outre le titre d'ingénieur, le grade de master. Au moment de la mise en place du LMD, le Département Aménagement n'a donc pas souhaité réfléchir à un parcours professionnel de master.

Par contre, il participe à un parcours recherche de master dont les thèmes sont liés au programme de l'UMR 6173 CITERES. La spécialité Aménagement de ce M2R comptait 50 étudiants pendant l'année 2004-2005. Par ailleurs, 30 doctorants effectuent une thèse en aménagement-urbanisme.

La formation à la recherche est donc une priorité, même si c'est le cursus d'ingénieur en génie de l'aménagement qui a fait l'objet d'une présentation auprès des experts du groupe de travail. Cette formation se substitue en effet, à l'IUP de Tours mis en place en 1995 (lui-même prolongement de la MST mise en place dans les années 1970), au Magistère et au DESS en deux ans du CESA.

Un savoir-faire reconnu par les milieux professionnels, au niveau national

La création du CESA, en 1969, reposait sur un projet novateur, qui le différenciait très largement, tant des instituts d'urbanisme créés à cette époque, que des départements d'ingénierie qui formaient à quelques-uns des métiers de l'aménagement². Les créateurs de ce Centre, composant une équipe dirigée par Vincent Labeyrie, professeur de biologie et fondateur de l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte, défendaient dès cette époque, un aménagement fondé sur le respect de l'environnement, dans une perspective qui s'apparente à celle qualifiée trente ans plus tard de développement durable. Le programme et l'orientation de la formation du CESA étaient alors résolument tournés vers un domaine en plein essor sur le plan professionnel.

L'originalité de la formation tenait aussi au choix de la pluridisciplinarité : le cursus combinait les sciences de la terre et de la nature, les sciences de l'environnement, les sciences économiques et sociales, les outils mathématiques et informatiques, etc. Jusqu'à aujourd'hui, le CESA a toujours privilégié l'enseignement interdisciplinaire, par application de l'aménagement dans les disciplines enseignées. Enfin, l'application professionnelle est une caractéristique forte, conservée quels que soient les diplômes délivrés. En témoignent la participation d'un grand nombre de professionnels à la formation et l'importance accordée aux stages.

Répondant à un besoin très vite reconnu dans les territoires, dotant ses étudiants de compétences multiples et de réelles qualités opérationnelles, le CESA a bénéficié d'une notoriété de plus en plus forte de la part des milieux professionnels dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme, à l'échelle nationale. Les 1 700 anciens élèves exercent dans l'ensemble du territoire français : début 2002, seuls 6 des 100 départements français n'ont pas d'anciens étudiants du CESA en exercice. Ils sont fédérés en une association et répertoriés avec leur activité dans un annuaire des diplômés du CESA, constamment mis à jour.

A la fin des années 1980, l'attention portée à la formation a conduit à structurer des relations internationales avec des écoles situées en Europe et en Amérique du Nord. A la même époque, à l'occasion de la mise en place du Magistère Aménagement, la recherche est devenue une priorité. Les recherches développées font l'objet de contrats avec des organismes au niveau national et international, dans le cadre d'appels d'offre très sélectifs ; elles ont été reconnues par la création récente d'une UMR du CNRS et la participation d'enseignants-chercheurs du Département Aménagement à de nombreuses instances. L'ensemble des connaissances accumulées fournit un point d'appui au renouvellement des thèmes et des approches en formation initiale. Enfin, la formation continue qui a fait l'objet d'efforts soutenus, peut franchir un cap dans le cadre d'un approfondissement des liens avec les organismes employeurs.

De nouveaux défis à relever

Le projet de formation au génie de l'aménagement proposé par l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours et son Département Aménagement se base avant tout, sur l'analyse de l'évolution du travail et des conditions d'emploi dans le champ professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme. S'y ajoute la prise en compte prospective des effets de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

² Pour les départements d'ingénierie, il s'agit de tous ceux consacrés au génie civil, voire au génie urbain ou au génie rural. Pour les instituts d'urbanisme, on peut citer le département d'urbanisme de l'Université de Vincennes, devenu depuis Institut Français d'Urbanisme, l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, l'Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence...

En 35 ans, les politiques et les pratiques professionnelles en matière d'aménagement et d'urbanisme se sont très profondément transformées. Les années 1960-1970 ont correspondu à un aménagement "dirigiste", piloté en grande partie par l'Etat et se traduisant par une activité intense d'équipement, de mise en place d'infrastructures et de décentralisation d'activités. A partir des années 1980, les collectivités territoriales ont assumé des responsabilités croissantes en matière d'aménagement, dans un contexte de renforcement des préoccupations environnementales, mais aussi de concurrence des territoires.

Plus récemment, la dimension européenne et internationale de l'aménagement est apparue, avec les sommets de la Terre de Rio et Johannesburg, la réalisation du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire et l'ouverture de l'Union européenne vers l'Est et le bassin méditerranéen. Tout ceci ouvre de nouveaux horizons pour l'aménagement.

Aujourd'hui plus qu'hier, l'aménagement des villes et des régions est confronté à la grande diversité des domaines à prendre en compte : génie urbain, génie de l'environnement, économie, etc. L'aménageur est confronté à de multiples points de vue qui ne sont pas nécessairement convergents. Tout ceci se traduit par un accroissement de la complexité du projet d'aménagement ou d'urbanisme. Devenu stratégique et non plus outil de mise en oeuvre d'un schéma prédéterminé, le projet associe dorénavant des partenaires de différentes catégories. Par contre, la prise en compte de l'environnement dans les opérations d'aménagement est devenue une antienne ; elle ne peut donc plus fonder à elle seule l'originalité d'un cursus de formation.

Dans les pratiques professionnelles, de façon impérieuse, s'est fait jour un besoin d'adaptation aux nouveaux outils techniques (informatique, géomatique...), mais aussi de formation approfondie à l'ingénierie du projet. Il s'agit de maîtriser les méthodes, les protocoles, les normes et les règlements, de respecter les objectifs et les délais, de savoir manier les outils du développement du projet d'aménagement, de prendre en compte différentes échelles spatiales et temporelles. Ces nouvelles exigences sont exprimées de façon récurrente par le réseau professionnel des anciens élèves et par certains employeurs. Plus encore, le nouveau diplômé de demain devra, au cours de sa carrière, savoir s'adapter en permanence aux développements ultérieurs de la spécialité pour évoluer vers d'autres champs de compétences. Ceci suppose de délivrer une formation de haut niveau.

Si le contenu du travail de l'aménageur change, les conditions d'emploi évoluent également. Exerçant dans la fonction publique ou dans les bureaux d'études, la plupart des diplômés du CESA est confrontée à des diplômés d'autres formations, telles celles dispensées par les grandes écoles d'ingénieurs. Les diplômés des années 1970 ont souvent complété leur cursus afin d'atteindre un niveau bac +5 et passer des concours internes ou externes. Ce qui était un choix ou une opportunité de carrière est devenu une quasi-obligation. Créés il y a une quinzaine d'années, le Magistère et le DESS du CESA ont en partie seulement comblé ce besoin d'un niveau équivalent ingénieur.

Cette situation est nette en ce qui concerne l'emploi public. Dans la fonction d'ingénieur territorial, les collègues des diplômés du CESA sont issus de différentes écoles (EIVP, ENITA, ENPC, ENS, ENSA, ENSH, ESGT, ENGREF, ENTPE, INSA, etc.³). Cette situation, dont nous avons été informés par le biais de contacts réguliers avec les anciens diplômés, nous a conduit à prendre en compte l'importance d'une formation initiale d'ingénieur dans le domaine de l'aménagement. En effet, le concours d'ingénieur subdivisionnaire attire toujours plus nos diplômés : à la vingtaine d'admissibles

³ Source : annuaire des ingénieurs territoriaux de France 2002/2003, AITF, ed. Technicités.

du CESA des années 1990 a succédé une moyenne annuelle de 40 admissibles et de 25 admis, depuis 2000.

L'évolution récente des conditions d'accès au concours fut un catalyseur de la réflexion sur la proposition de mise en place d'une spécialité "génie de l'aménagement". De 1990 à 2002, le Magistère en aménagement de Tours a figuré dans la liste limitative de diplômes permettant de concourir (cf. le décret en date du 8 août 1990). Les collectivités locales constatant la technicisation et la diversification des métiers, une modification de l'accès au concours a été introduite. Le décret du 12 avril 2002 distingue cinq familles de métiers, dont urbanisme, aménagement et paysages. Par ailleurs, ce décret a réservé l'accès direct au concours aux titulaires d'un diplôme d'ingénieur, d'architecte, de géomètre ou d'un DEA/DESS scientifique. Une commission *ad hoc* examine les titres des candidats ayant suivi une formation à caractère scientifique et technique.

Depuis 2002, tous les diplômés du CESA (à bac +5) sollicitant de pouvoir passer le concours ont vu leur demande validée par la commission de recevabilité. Le nombre de diplômés admissibles et admis n'a pas fléchi. Néanmoins, il semble opportun de développer des formations d'ingénieur, à l'instar de celles existant dans les domaines des infrastructures et réseaux, de la prévention des risques, de l'informatique et des systèmes d'information, etc., et qui répondent aux besoins des collectivités locales. Le projet de spécialité "génie de l'aménagement" s'inscrit dans ce cadre.

D'autres éléments propres à la structuration du champ de formation supérieure en aménagement-urbanisme, motivent notre projet. Tout d'abord, la constitution en France de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme en tant que discipline scientifique autonome, et non plus comme simple déclinaison de la géographie, est récente : elle date du début des années 1990⁴.

Elle participe d'un mouvement initié beaucoup plus tôt dans de nombreux pays, avec notamment le "territorial planning" au Royaume-Uni et le "Landesplanung" en Allemagne. Or, la mise en place du dispositif Licence-Master-Doctorat et de la capitalisation des crédits (ECTS) expose à terme les formations françaises à une forte concurrence étrangère, d'autant plus que le niveau européen devient primordial dans les politiques d'aménagement (fonds structurels, problématiques transfrontalières, planification à l'échelle interrégionale...).

Délivrer le titre d'ingénieur en Génie de l'aménagement permettra peut-être de ne pas laisser le champ libre aux puissantes facultés ou écoles d'ingénieurs existant dans certains pays étrangers (Suisse, Italie, Allemagne...). Il offrira également des débouchés supplémentaires hors de l'hexagone, y compris dans les organisations internationales et européennes.

Une formation au projet

La proposition de mise en place d'une spécialité Génie de l'aménagement a fait l'objet de réflexions approfondies au sein du Département Aménagement et au niveau de l'E.P.U. de Tours, en liaison avec les milieux professionnels. Nous présentons ici succinctement le positionnement de cette formation.

⁴ Voir le texte de Serge Thibault et Michel Lussault, *Aménagement (Géographie et)*, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, 2003.

Aujourd'hui, à la différence d'hier, le projet d'aménagement n'est plus l'affaire d'un nombre restreint d'experts. Il n'est plus la seule application d'un savoir déterminé portant sur les milieux concernés, naturels, construits ou sociaux. Les exigences environnementales, sociétales, économiques, etc., font du projet d'aménagement un processus complexe qui associe de nombreux partenaires, gère et combine de nombreuses connaissances et points de vue. La conception et le pilotage du projet nécessitent donc le renouvellement de la formation au Génie de l'aménagement.

Nous considérons que, dans le domaine de l'aménagement, tout projet, quel que soit son objectif - de la définition des grandes orientations d'un projet de territoire à l'aménagement d'une parcelle -, quelle que soit son échelle spatiale d'application, est organisé à partir de quatre grands types d'activités dont l'appellation et le contenu peuvent varier :

- niveau stratégique : définir les orientations possibles en matière de transformation ou de préservation d'une situation donnée,
- niveau de la programmation : choisir une orientation et définir son programme,
- niveau de la conception : concevoir l'espace de réalisation correspondant au programme retenu,
- niveau de la réalisation : mise en œuvre du projet.

Classiquement, les deux premiers niveaux sont rattachés à l'assistance ou aide à la maîtrise d'ouvrage. Les deux derniers relèvent des fonctions de la maîtrise d'œuvre, lorsque l'on évoque l'ingénierie spatiale qui conduit à l'aménagement d'une partie de l'espace. Lorsque le projet traite de planification territoriale ou urbaine, tous ces niveaux sont classiquement rattachés à la maîtrise d'ouvrage.

L'interaction entre programmation et conception caractérise le profil de la formation proposée par le Département Aménagement. Cette interaction relève de l'assistance à maîtrise d'ouvrage lorsqu'il s'agit d'élaborer un projet stratégique de territoire. Elle est à l'interface entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre lorsqu'il s'agit d'un projet d'aménagement opérationnel.

Par son positionnement, cette formation se distingue donc des formations orientées vers la maîtrise d'œuvre, comme celles visant à former à la conception et gestion des systèmes techniques urbains (ingénierie urbaine) ou celles visant uniquement à former à la composition des espaces urbains (architecture, etc.). Elle se distingue également de celles visant uniquement à former à l'aide à la maîtrise d'ouvrage (instituts d'urbanisme).

La capacité à concevoir, organiser et gérer un projet est le fruit d'une combinaison de connaissances scientifiques, techniques et arts de faire. Avec le renforcement des sciences de la conception depuis la fin des années 1970, la formation au projet peut et doit être assurée afin que les futurs professionnels de l'aménagement soient en mesure de piloter, organiser et concevoir cet objet complexe. L'aménagement est également une ingénierie portant sur la transformation, l'adaptation et la gestion de l'espace, si par ingénierie nous entendons la capacité à concevoir un artefact, le projet en tant qu'organisation et le projet en tant que résultat. Cette ingénierie du projet est pour l'instant peu enseignée en France, contrairement à d'autres pays (Suisse, Allemagne, Italie...). Le Département Aménagement entend occuper ce champ, en développant un enseignement interdisciplinaire, tourné vers l'action et intégrant la dimension internationale des questions d'aménagement.

Programme de la formation

La formation proposée par le Département Aménagement s'organise à partir de plusieurs grands ensembles de connaissances et de savoir-faire. Tout d'abord, elle passe par l'acquisition de connaissances fondamentales permettant de comprendre l'organisation, le fonctionnement et l'évolution des espaces plus ou moins densément habités.

Ces connaissances relèvent de deux grands domaines :

- les sciences de la nature, donnant les bases fondamentales permettant de comprendre notre environnement,
- les sciences de la ville et des territoires, issues pour une bonne part des sciences de l'homme et de la société et permettant de rendre intelligible l'organisation et l'évolution des espaces habités.

Par ailleurs, la formation au projet prend appui sur trois grands ensembles de connaissances et de savoir-faire :

- l'ingénierie et les techniques de l'aménagement,
- les sciences et la pratique du projet,
- les sciences du traitement de l'information et les mathématiques.

Ainsi, la formation proposée n'est pas que formation à la conception. Elle ne consiste pas non plus en la seule acquisition de connaissances fondamentales permettant de rendre intelligible le réel. Elle ne se limite pas non plus à un apprentissage permettant de comprendre ou formaliser les grandes orientations (politiques et stratégiques) en matière d'aménagement et d'urbanisme. La formation au projet d'aménagement est celle qui permet de lier ces domaines et de les définir de façon récursive.

D'une durée de trois années, le cursus s'articule autour de quatre formes pédagogiques :

- acquisition des connaissances fondamentales (cours et travaux dirigés),
- apprentissage à la conception et au pilotage du projet d'aménagement avec notamment les deux options d'approfondissement offertes par cette formation (travaux pratiques),
- exercice de la pratique professionnelle (stages),
- formation par la recherche à l'ingénierie de l'aménagement (projet de fin d'études).

L'offre de formation a été établie en fonction du projet pédagogique et d'acquisition de compétences préalablement exposé. De façon globale, le cursus est structuré comme suit :

Domaines	Première année				Seconde année				Troisième année				To.
	CM	TD	TP	To.	CM	TD	TP	To.	CM	TD	TP	To.	
1. Sciences de la nature et du vivant	108	108	0	216	60	60	0	120	0	0	0	0	336
2. Sciences de la ville et des territoires	108	108	0	216	60	60	0	120	0	0	0	0	336
3. Ingénierie urbaine et territoriale	72	72	0	144	72	72	0	144	24	72	48	144	432
4. Ingénierie du projet	0	0	72	72	48	48	96	192	48	96	122	266	530
dont option Ingénierie urbaine										48	122	170	170
dont option Ingénierie territoriale										48	122	170	170
5. Mathématiques et traitement de l'information	48	84	164	168	24	72	48	144	24	36	12	72	384
6. Langues	0	84	0	84	0	84	0	84	0	72	0	72	240
Total étudiant	336	456	108	900	264	396	144	804	96	276	182	554	2258

CM = Cours magistraux

TD = travaux dirigés

TP = Travaux pratiques

TO = Total

L'enseignement des sciences permettant de comprendre l'organisation, le fonctionnement et l'évolution des espaces et territoires est placé en début de cursus et de façon dominante en première année (sciences de la nature et du vivant, sciences de la ville et des territoires). L'enseignement des mathématiques, celui des outils techniques de représentation de l'espace et de traitement des informations, sont répartis de façon dominante sur les deux premières années de la formation. L'ingénierie du projet, de la ville et des territoires, est répartie du début à la fin du cursus avec une plus grande présence de l'ingénierie du projet en fin de formation.

Cette répartition permet d'affirmer l'orientation de la formation à l'ingénierie du projet d'aménagement.

Les enseignements scientifiques et techniques (1586 heures) incluent :

- les sciences de la nature et du vivant,
- l'ingénierie urbaine et territoriale,
- l'Ingénierie du projet (hormis ses deux premiers éléments pédagogiques),
- les mathématiques et le traitement de l'information.

Les sciences économiques, humaines et sociales (432 heures) incluent :

- les sciences de la ville et des territoires,
- les fondements éthiques et la théorie du projet (Ingénierie du projet),
- organisation et gestion des ressources humaines (Ingénierie du projet).

Les deux options proposées en troisième année représentent un volume horaire de 200 heures. Elles correspondent à deux types de préoccupation en matière d'aménagement. Tout d'abord, l'organisation et la conduite du projet en milieu urbain sont devenues ces dernières années des compétences de plus en plus recherchées pour un milieu qui concentre l'essentiel des problématiques spatiales et sociétales contemporaines. L'option ingénierie urbaine complète la formation en mettant l'accent sur ces échelles des problèmes spatiaux.

La mise en place de l'option "Ingénierie territoriale" correspond au besoin actuel en matière de compétences pour concevoir et organiser l'aménagement à une échelle de plus en plus présente, au niveau de l'aménagement du territoire français et européen. Cette échelle correspond à des espaces infrarégionaux, régionaux et interrégionaux. L'aménagement de ces espaces correspond aux besoins actuels en matière de développement, tout en prenant en compte sa dimension durable. Il correspond également aux changements d'échelle induits par le développement des techniques de transport, la réorganisation des échelles de l'action politique, la prise en compte toujours plus affirmée des interrelations entre les échelles spatiales, de la ville aux grands espaces régionaux voire mondiaux. Le Département Aménagement peut développer cette acquisition de compétences en s'appuyant sur les travaux de recherche menés par ses enseignants-chercheurs dans le domaine.

Vu les thèmes privilégiés par cette formation nouvelle d'ingénieur et l'existence de formations équivalentes à l'étranger plus qu'en France, les étudiants du Département auront la possibilité de prendre contact avec la dimension internationale des questions d'aménagement, par le biais de séjours d'étude ou pour un stage. Pour les dernières promotions du CESA, un étudiant sur deux partait à l'étranger. Cette proportion sera encore accrue.

5. Jean-Claude DRIANT, Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Paris

L'IUP a été créé en 1919, mais il a été refondé en 1972 à Créteil.

Un choix exclusif de troisième cycle jusqu'à aujourd'hui a été effectué. Ce choix défendait la nécessité d'une double culture. En partant d'une base disciplinaire constituée, l'institut développait une culture transversale sur l'urbanisme.

L'équipe est constituée de 21 enseignants permanents section 24, quatre associés à mi-temps et un ATER pour 270 étudiants répartis sur 5 formations (hors doctorats). 180 étudiants sont diplômés chaque année (certains cursus sont sur 2 ans).

Deux laboratoires de recherche ont leur siège à l'IUP : le Créteil (40 doctorants) et Vie urbaine (18 doctorants) équipe membre de l'UMR l'OUEST avec l'Ecole d'Architecture de Paris Val-de-Seine.

Ils sont installés dans des murs neufs depuis février 2005 sur un pôle universitaire reconstitué de façon plus cohérente à Créteil.

L'IUP est un institut au sens de l'article 33 : son directeur possède en effet un droit de veto sur la nomination d'un enseignant. A la différence d'une UFR qui fonctionne avec un conseil de gestion, l'IUP fonctionne avec un conseil d'administration.

Le recrutement de ses étudiants se fait sur tout le territoire français et provient pour :

- 40% de la filière géographie et/ou aménagement,
- 20% de la filière sciences politiques,
- 10% de la filière architecte,
- 30% divers entre sociologie, économie, droit, histoire.

Les étudiants étrangers représentent 70% des demandes pour les DEA, 50% sont admis. Une trentaine d'étudiants étrangers de 17 nationalités différentes ont intégré le DEA "l'urbanisme et ses territoires" en 2004.

Pour les DESS, les étudiants étrangers représentent 20% des candidats et environ 10 à 15% des candidats retenus.

5 formations sont offertes jusqu'en juin 2005 :

Deux DEA :

"L'urbanisme et ses territoires" avec 2 options :

- "Dynamiques territoriales et action publique",
- "Recomposition des savoirs et des pratiques".

"Transport" cohabilité avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Trois DESS :

- Programmation architecturale et urbaine (25 étudiants avec un cursus sur 2 ans en cohabilitation avec l'école d'architecture de Paris-Malaquais),
- Urbanisme et Gestion des villes (60 étudiants avec un cursus sur 2 ans),

Trois domaines d'approfondissement : Habitat et politiques urbaines, Maîtrise urbaine, Développement local.

- Maîtrise d'ouvrage des projets urbains. Formation continue, 15 à 20 étudiants chaque année sur un an, année civile).

Dans le cadre de la réforme LMD, l'Université Paris XII et l'IUP ont obtenu la création d'un domaine de master intitulé : "Urbanisme et territoires".

Le domaine de master est organisé en trois mentions.

Une mention "Urbanisme" (professionnelle et recherche, formation initiale et formation continue) qui remplace les 3 DESS et le DEA L'Urbanisme et des territoires. La mention est cohabilitée avec l'Ecole d'architecture de Paris-Malaquais. La cohabilitation porte principalement sur un parcours consacré à la programmation architecturale et urbaine.

Une mention "Cité et Mobilité" (en cohabilitation avec Paris VIII, l'université de Marne-la-Vallée et l'ENPC) dont la spécialité "Transports et mobilités", animée par les équipes de l'IUP, remplace le DEA "Transport".

Une mention "Géographie et géomarketing" organisé par le département de géographie de Paris XII.

La mention de recherche "Cité et Mobilité" construite en partenariat avec l'Université de Marne-la-Vallée, Paris VIII, Paris XII et l'ENPC, a commencé sa première année sur 2004-2005. L'ancien DEA "Transport" a été complètement intégré dans ce cursus en 2005-2006 dans la mesure où il représente une spécialité de 2ème année de Master.

La mention "Urbanisme" constitue la pièce principale de ce domaine de master ; elle accueillera environ 100 étudiants en M1 et 150 en M2.

L'année M1 constitue une sorte de tronc commun d'initiation à l'interdisciplinarité et aux fondamentaux de l'urbanisme. Tous les enseignements y sont optionnels et sont choisis par les étudiants en fonction de leur cursus antérieur, avec l'aide d'un tuteur individuel.

L'année M2 est organisée en parcours thématiques (pas de spécialités) au nombre de sept :

- production et projet urbain,
- habitat et mobilité,
- développement des territoires,
- environnement, paysage et territoires,
- programmation architecturale et urbaine,
- espaces publics,
- maîtrise d'ouvrage des projets urbains (en formation continue).

Chaque parcours (sauf le dernier) propose conjointement une voie professionnelle (avec stage professionnel) et une voie de recherche (avec stage de recherche en laboratoire et rédaction d'un mémoire ouvrant sur la thèse).

La construction du master repose ainsi sur le principe de la **double culture** des étudiants qui vont le suivre ; elle suppose donc que tous viendront avec un bagage de formation sur lequel se superposeront les apprentissages des domaines de l'urbanisme et de l'aménagement et de la pratique de l'interdisciplinarité.

C'est ce principe qui conduit à un **programme très modulaire et optionnel** permettant à chaque étudiant, conseillé par un tuteur, de construire un parcours individuel en fonction de son cursus précédent et de ses aspirations.

La première année comporte un nombre important de cours disciplinaires, thématiques et méthodologiques qui sont tous optionnels. Il n'y a pas de tronc commun au sens traditionnel du terme, mais un ensemble de choix possibles.

La deuxième année est organisée en **parcours thématiques** pour les étudiants qui désirent approfondir un des champs de l'urbanisme et de l'aménagement qui correspondent à un investissement collectif particulier à l'Institut. Cependant, les étudiants peuvent aussi, avec l'aide de leur tuteur, **construire un parcours individualisé** correspondant à leurs connaissances acquises et à leurs aspirations.

C'est cette organisation très souple et adaptable, fondée sur le refus d'entrer dans une logique de spécialisation professionnelle, qui explique que la mention urbanisme ne soit pas structurée en spécialités.

Dans le même esprit, la mention se définit comme "**professionnelle et recherche**", laissant jusqu'au dernier semestre la possibilité d'opter pour l'une ou l'autre des voies de diplôme. Concrètement, les étudiants qui choisiront la voie professionnelle feront un stage chez un employeur du domaine ; ceux qui privilégieront la recherche produiront un mémoire dans le cadre d'un stage en laboratoire. Dans chacun des quatre semestres sont prévus, pour ceux qui souhaitent les suivre, des cours et séminaires optionnels d'initiation et de pratique de la recherche.

L'un des parcours de l'année M2 est en **formation continue** ; il est donc destiné à un public de professionnels en activité, admis sur titre ou par validation des acquis de l'expérience. Pour des raisons essentiellement pratiques, le cursus est organisé de façon spécifiques (année civile, enseignements groupés en fin de semaine...), mais le diplôme délivré in fine est le même que celui de la formation initiale, puisque ce parcours se développe dans le cadre de la même mention "Urbanisme".

Détail de l'offre de formation sur le site de l'Institut : www.univ-paris12.fr/iup

6. Denis GRANDJEAN, Directeur de l'Ecole d'Architecture de Nancy

L'école d'architecture de Nancy, créée en 1969, est l'une des vingt écoles d'architecture qui relèvent depuis le 1er janvier 1996 du ministère de la culture et de la communication.

C'est un établissement public administratif, conduisant au diplôme d'architecte DPLG sur un cursus de 6 ans.

Elle compte 600 étudiants, 30 enseignants titulaires et 4 professeurs associés. 3 enseignants sont spécialisés dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du paysage.

L'Ecole entretient des relations fortes avec l'université et notamment avec l'Institut National Polytechnique de Lorraine sur la base d'une convention de partenariat signée en 1992. Un rapprochement supplémentaire entre les deux institutions est envisagé dans le cadre de l'article 43 de la loi sur l'enseignement supérieur et facilitera la circulation des enseignants et des étudiants entre école en maintenant l'autonomie de gestion de chaque entité.

Les liens avec l'université concernent 2 DESS et 1 DEA qui sont cohabilités et sont favorisés par une dynamique de site puisque l'école d'architecture de Nancy est sur le même site que deux écoles d'ingénieur du groupe INPL (à rapprocher de l'Ecole d'architecture de Lyon voisine de l'ENTPE).

Elle est membre associé de la Conférence des Grandes Ecoles. A l'échelle régionale, l'Ecole d'architecture de Nancy est la seule institution à proposer une formation liée à l'urbanisme et l'aménagement. Sur le plan interrégional, il existe une autre école d'architecture à Strasbourg et l'IATEUR à REIMS.

L'organisation des cursus

Sur l'ensemble du cursus "licence", l'école d'architecture propose sur un total de 1800 heures sur les 3 années d'enseignement, 400 heures de cours sur des questions relatives à l'urbanisme et l'aménagement.

Avec le passage au LMD l'école propose une spécialisation au niveau master qui se fera en fonction de 4 parcours (environ 90 heures de spécialité) :

- architecture, ville, territoire et société,
- architecture, matériaux et environnements,
- architecture, histoire et patrimoine,
- architecture, théorie pratique et critique.

Le schéma suivant résume l'organisation de l'enseignement tel qu'il a été récemment habilité, en le composant avec le système précédent.

Après avoir validé la 5ème année, les étudiants obtiennent un diplôme d'Etat d'Architecte reconnu comme grade de master.

Ils peuvent ensuite suivre un parcours de préparation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre au cours duquel alternent mise en situation professionnelle et cours encadrés. Ils sont, au terme de ce parcours, architectes-maîtres d'œuvre et peuvent se prévaloir de leur spécialisation en urbanisme pour s'orienter dans cette voie.

L'urbanisme, un enseignement à part entière

L'enseignement de l'urbanisme à l'école d'Architecture de Nancy n'est pas une déclinaison, à une autre échelle, de l'enseignement de l'architecture. C'est un enseignement spécifique, qui s'appuie sur des professionnels engagés dans cette spécialité et s'articule autour de la capacité à produire un projet d'urbanisme. C'est à dire à le concevoir, à le dessiner, à le représenter, et à en suivre l'exécution dans le temps et dans l'espace.

Cet enseignement du projet s'appuie en outre sur des savoirs multiples : histoire, droit, sociologie, anthropologie, philosophie, et se réfère à des situations concrètes...

L'urbanisme comme projet

Une licence d'architecture ne peut se concevoir sans une compétence affirmée en urbanisme : l'architecture se situe toujours dans un contexte, et la capacité à projeter un bâtiment n'est jamais complètement dissociée de la capacité à projeter un espace. C'est par le projet d'urbanisme au dernier semestre que se conclut le cycle licence, l'étudiant passant, dans cette 3ème année, du projet d'architecture (1er semestre) au projet d'urbanisme (2ème semestre). Le projet d'urbanisme est ainsi conçu comme la synthèse des connaissances acquises au cours de la licence. Il doit préparer les étudiants aux différents métiers où une compétence spécialisée en architecture et urbanisme de niveau bac + 3 peut-être positionnée.

Dans le cycle Master, le 1er semestre reste généraliste, il est consacré à des acquisitions communes aux options qui vont être choisies.

A partir du 2ème semestre, l'étudiant s'engage dans un des quatre parcours proposés par l'école :

- architecture, matériaux, environnement,
- projet urbain,
- histoire et patrimoine,
- architecture et débat architectural.

Le parcours urbanisme fait alterner séminaires et projets selon un schéma commun à toutes les options.

Cycle Licence		Cursus précédent
<p>1ère année 2ème semestre - sociologie urbaine - anthropologie</p> <p>2ème année 1er semestre : - histoire et analyse de l'urbanisme</p> <p>2ème semestre : - paysage, le territoire et ses configurations - paysage et société (droit de l'urbanisme)</p> <p>3ème année 1er semestre : - histoire et analyse de l'urbanisme</p> <p>2ème semestre - projet urbain</p>	<p>30 h 45 h</p> <p>60 h</p> <p>60 h</p> <p>45 h</p> <p>125 h</p>	<p>sans changement habitat et établissements humains (+ 15 h)</p> <p>sans changement</p> <p>sans changement</p> <p>au lieu de 22 h</p> <p>Conclut le cycle licence qui était positionné en 4ème année dans l'ancien cursus</p>
Cycle Master		
<p>4 parcours proposés aux étudiants : - architecture, ville, territoires et société, - architecture, sciences et environnement, - architecture, histoire et patrimoine, - architecture, théories, pratiques et critiques.</p> <p>4ème année 1er semestre : généraliste - projet logement - droit de l'urbanisme et outils de l'urbanisme</p> <p>2ème semestre - projet (l'îlot) - séminaires</p> <p>5ème année 1er semestre - projet (quartier, lotissement, greffe) - séminaires</p> <p>2ème semestre - le territoire et ses mutations - projet - séminaires</p>	<p>130 h 60 h</p> <p>130 h 120 h</p> <p>130 h 120 h</p> <p>130 h 120 h</p>	<p>40 h au lieu de 20 h</p> <p>nouveau</p> <p>nouveau</p> <p>sans changement</p>

7. Daniel LE COUÉDIC, Directeur de l'Institut de Géoarchitecture de Brest

L'Institut de Géoarchitecture a été créé il y a 28 ans à l'initiative d'un président d'université qui était aussi maire de sa commune. Profitant de l'ouverture de son établissement à des formations à caractère professionnel, il avait jugé nécessaire de créer un département consacré à l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement, qu'il jugeait insuffisamment ou incorrectement pris en charge par les professions qu'on mettait alors à contribution, les architectes notamment.

Pour ce faire, il voulut éviter toute inféodation de cette nouvelle formation, qui d'emblée a réuni des universitaires et des professionnels issus de nombreuses disciplines, sans hiérarchie. Il faut y voir une préfiguration de la 24ème section, qui compte aujourd'hui de nombreux représentants au sein de l'Institut de Géoarchitecture, qui est installé dans une UFR de sciences.

Jusqu'à l'actuelle réforme, l'Institut de Géoarchitecture proposait une maîtrise des Sciences et Techniques et disposait d'un groupe de formation doctorale correspondant à son équipe d'accueil (EA2219). On y avait envisagé la création d'un DESS, mais l'exigence d'une formation en deux années, posée à juste titre par l'APERAU, avait empêché, faute de moyens, de matérialiser ce souhait qui aurait entraîné 4 années et 2 cycles de formation.

La mise en œuvre de la réforme

Le passage au LMD et ses implications au sein de l'université de Bretagne occidentale ont permis une évolution satisfaisante. La maîtrise des Sciences et Techniques a été conservée et recrute toujours en L3 vingt-cinq étudiants ; une quinzaine de nouveaux recrutés les rejoignent en M1, portant l'effectif à quarante étudiants qui se répartissent en M2 en deux spécialités. Les étudiants ont aussi le choix entre un parcours de 2 ou 3 années, ce qui garantit une bonne formation professionnelle sans sacrifier les enseignements théoriques et l'acquisition d'une réelle culture, indispensable à nos yeux.

La licence et le master appartiennent au domaine "sciences, technologie, santé" et à une mention "aménagement, développement, environnement". Les spécialités s'intitulent respectivement "urbanisme et développement" et "aménagement et environnement". La prise en compte de l'environnement a figuré dans les préoccupations de l'Institut de Géoarchitecture dès sa création il y a 28 ans.

En effet, l'université de Bretagne occidentale en avait fait précocement une de ses spécialités, notamment en abritant la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, qui fonda un des premiers bureaux d'études spécialisés en la matière. Cette orientation est aujourd'hui plus justifiée que jamais, consubstantielle désormais aux problèmes de l'aménagement et largement intriquée aux questions d'urbanisme.

Des emplois nombreux exigent cette compétence, notamment au sein des nouvelles intercommunalités qui sont notamment confrontées à la question de milieux fragiles, au voisinage d'une agriculture aux multiples incidences et portent de surcroît, bien souvent, les SCoT qui comportent un volet "environnement".

On notera cependant avec regret la réticence des experts du ministère à soutenir l'association de l'urbanisme et de l'environnement dans un institut. Leurs recommandations poussaient à revoir cette offre que l'université de Bretagne occidentale, forte de son expérience en la matière, a souhaité maintenir.

Au plan de la recherche, on note une désaffection pour les thèses, évidemment liée au peu de bourses octroyées et au très faible nombre de postes d'enseignants-chercheurs ouverts au concours (2 postes de maîtres de conférences l'an dernier). Peut-être faudrait-il réfléchir à une évolution de la thèse qui entraînerait, mieux qu'aujourd'hui, une valorisation de son détenteur dans les sphères professionnelles.

8. Yves LICHTENBERGER, Président de l'Université de Marne-la-Vallée

La mise en place du LMD

Avec la mise en place du LMD, l'Université a pour volonté de défendre à la fois un site et un partenariat en relation avec le projet Polytechnicom.

Les différents partenaires sont :

- l'Ecole d'architecture de Marne-la-Vallée,
- l'Institut Français d'Urbanisme,
- l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées,
- l'Ecole Supérieure de Géographie,
- le CSTB.

La réorganisation de l'offre de formations avec le LMD était prévue pour 2007 mais a été anticipée. Il s'agit de suivre un processus d'apprentissage (apprendre en faisant) en démarrant la réforme dès 2004.

Les diplômés sont cohabilités avec l'Ecole des Ponts et Chaussées et Paris XII.

Concernant le LMD, on note tout d'abord une volonté de lisibilité plus grande des diplômes sur le modèle européen. Cette lisibilité est essentielle pour promouvoir la mobilité géographique et professionnelle. Il s'agit également de lier davantage la formation à la recherche. Cette réforme engage une responsabilité commune des différents partenaires (universités et écoles).

Il est nécessaire de valoriser des parcours plus riches et de s'inscrire dans la logique de la loi sur la modernisation sociale (validation des acquis d'expérience). Celle-ci va dans le sens d'une plus grande intégration des parcours de formation initiale et de formation professionnelle.

Dans le cadre de la réforme LMD, trois changements importants doivent être évoqués

La lisibilité des diplômes et les articulations avec le milieu professionnel

On assiste à une polarisation des niveaux hiérarchiques avec un effondrement du niveau maîtrise qui se trouve dans une position intermédiaire dévalorisée. Alors qu'en premier cycle il est demandé aux étudiants de correspondre à un niveau de technicien supérieur, en maîtrise ils doivent avoir une capacité à rechercher et à produire par eux-mêmes. Ces niveaux se distinguent par une capacité différente à manier le savoir.

Les changements pédagogiques

Parallèlement au repositionnement entre savoir et savoir-faire, le LMD met l'accent sur le travail personnel. Le plus déterminant est moins ce que l'on apprend que les leçons que l'on tire de l'apprentissage (processus d'appropriation). Ce changement correspond à une baisse des heures de cours fondamentaux au profit de l'accompagnement des étudiants.

Un changement sociétal avec une réarticulation des formations et des professions

L'enjeu est la capacité à construire des repères communs autour des nouveaux diplômes. Cette orientation implique une évolution des parcours individuels, de la gestion des ressources humaines dans les entreprises. En retour, celles-ci auront toujours besoin de repères forts concernant les diplômes proposés par les universités.

Etat des lieux

A Marne-la-Vallée, **la configuration des masters** est la suivante :

Master

Domaine "Ville, Territoire et Environnement"

Mention Géo-environnement

Spécialités

Géorisque R et P (C : Mines Paris)

Information environnementale R et P (C : Mines Paris)

Géomatériaux et environnement R et P (C : Mines Paris)

Mention Génie urbain

Spécialités

Développement urbain durable (P : IUP) (C : EIVP)

Ingénierie de la maîtrise d'œuvre (P : IUP) (C : EIVP)

Mention Cité et mobilité

Spécialités

Transports et mobilité R (C : Paris XII)

Gouvernance et production de l'espace R (C : ENPC)

Modes de vie et lieux urbains P (C : IFU)

Cependant, la construction du master ne doit pas conduire à un parcours tubulaire pour tous vers bac + 5. Il faut également compter sur les licences et licences professionnelles qui se développent.

9. Yves LION, Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires à Marne-la-Vallée

L'Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires a été fondée par un groupe d'enseignants pour qui l'architecture se définit aussi dans son rapport à la ville et au territoire dans une acception très large.

Cette école a choisi, depuis 2003, de développer un programme qui anticipe le futur régime européen des études (LMD) et ceci, alors même que les décrets modifiant les diplômes actuels ne sont pas encore parus.

Le nouveau schéma des études

Dans le nouveau schéma des études, si l'apprentissage de l'architecture est prépondérant dans le 1er cycle, l'approche des villes et des territoires est largement développée au cours du 2ème cycle. Au cours de celui-ci, les étudiants ont le choix entre 4 options thématiques (Technique et projet, Théories et projet, Habitats, Villes et infrastructures) au terme desquelles ils se verront délivrer le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master.

En complément de cette formation initiale de 5 ans, la nécessité s'est fait ressentir de proposer une formation qui permettrait aux architectes d'investir le champ de l'urbanisme en ayant à la fois une haute maîtrise du projet urbain en tant que projet formalisé spatialement avec ses règles, ses outils, mais également en tant que processus qui nécessite une connaissance poussée des mécanismes de décision, du jeu des acteurs et des règles institutionnelles.

C'est pourquoi, l'EAVT ouvrira, dès 2005, un post-master d'architecte-urbaniste en partenariat avec au moins trois écoles européennes (*l'Academia di architettura di Mendrisio* en Suisse, l'Ecole polytechnique de Milan/Académie d'architecture du Tessin, la nouvelle école d'architecture de Barcelone). Cette formation se déroulera sur 3 semestres dont un, obligatoirement, à l'étranger.

En outre, la situation géographique de l'EAVT au sein du campus de Marne-la-Vallée confère à la formation un environnement scientifique exceptionnel qui incite à engager des partenariats avec des établissements tels que l'ENPC, l'IFU ou encore l'UMLV.

Volontairement, cette formation ambitionne de s'adresser essentiellement aux architectes diplômés qui souhaitent intervenir dans le domaine de l'aménagement des villes et de la transformation des territoires à différentes échelles, en particulier dans les aspects qui touchent le métier de l'architecte (composition et recomposition d'ensembles urbains, aménagements d'espaces publics quelle que soit l'échelle...).

Elle sera centrée sur la notion de projet urbain et comprendra des enseignements appliqués à des recherches exploratoires et opérationnelles commandées par des collectivités territoriales, des institutions ou des organismes privés. Ce dispositif est sous-tendu par des enseignements pluridisciplinaires qui permettent d'envisager les enjeux techniques, économiques, culturels et sociaux des projets d'urbanisme et de paysage.

10. Michel MICHEAU, Directeur du cycle d'urbanisme à l'IEP de Paris

Le Master de Sciences Po

Le Cycle d'urbanisme de Sciences Po a été créé en 1969. Jusqu'en 2004, il délivrait le DESS Urbanisme, aménagement et développement local (36 étudiants par an) dans le cadre d'une formation intensive sur 18 mois. Depuis octobre 2004, ce diplôme national a laissé la place au master de Sciences Po, mention Urbanisme.

Cette transformation s'inscrit dans un contexte particulier (1), s'appuie sur un certain nombre de spécificités par rapport aux autres masters (2) et aboutit à une architecture pédagogique (3) qui puise des éléments dans les points forts du DESS antérieur.

Contexte du LMD à Sciences Po

La transformation du diplôme professionnel national en mention d'un diplôme d'établissement est une illustration de la manière dont les universités ont réagi, selon la culture et les rapports locaux entre les disciplines, aux injonctions du ministère de l'éducation nationale de se transformer en master.

En effet, dans l'impossibilité de transformer ses DESS en master professionnels nationaux parce qu'ils étaient de trop faible taille selon les normes administratives, Sciences Po leur a donné comme fonction de structurer certaines spécialisations du diplôme. Cela s'est fait dans le cadre d'une très vaste réorganisation et simplification du cursus antérieur (un diplôme unique conjugué en 13 mentions, une autonomisation pédagogique croissante des départements préparant à ces mentions, une nouvelle politique de droits d'inscription, etc.).

En ce qui concerne l'urbanisme à Sciences Po, cette mutation s'est faite pragmatiquement en gardant un grand nombre d'acquis pédagogiques et professionnels du DESS et en respectant la charte de l'APERAU.

Spécificités du "Master urbanisme" de Sciences Po : pluridisciplinarité et double culture

Alors que les masters accueillent bien souvent des étudiants après leur licence, le cycle d'urbanisme de Sciences Po recrute sur concours 36 personnes ayant un diplôme complet de niveau master, ayant ou non une expérience professionnelle, mais ayant construit un projet professionnel au préalable.

Venant de Sciences Po : 12 étudiants environ, diplômés du Master de Sciences Po, mention Stratégies Territoriales et Urbaines.

Venant d'autres horizons : 24 personnes environ provenant de toutes formations universitaires. Le Cycle accueille en outre quelques étudiants étrangers dans le cadre d'une procédure de recrutement particulière.

L'objectif visé est de faire travailler ensemble sur un court laps de temps :

- 25 à 30% d'étudiants diplômés de Sciences Po,
- 20 à 25 % d'architectes diplômés,
- 15 à 25 % d'ingénieurs diplômés,
- 25 à 35 % de juristes, économistes, géographes, aménageurs et divers.

En 2004-2005, la promotion était constituée de 8 Sciences Po, 2 IEP province, 8 architectes, 3 économistes, 6 ingénieurs, 5 géographes-aménageurs, 2 formations universitaires diverses. Les âges varient généralement entre 22 et 38 ans.

Cette variété et la grande motivation des étudiants se traduisent par une forte dynamique des promotions. Le cycle demeure attaché à l'option d'enseigner l'urbanisme dans une visée de double diplôme et non pas dans d'un enseignement disciplinaire, long et intégré.

Ce choix pédagogique fondamental a de très nombreuses conséquences en chaîne : recrutement sur "quotas disciplinaires" ; multiplication des enseignements de mise à niveau au premier semestre pour réunifier les niveaux de culture ; fort niveau d'encadrement, etc.

Intensivité, professionnalité

Le nouveau master a gardé le caractère "intensif" du DESS (9 mois plus de 700 heures encadrées + une période de probation professionnelle + rédaction d'un mémoire), et le principe d'effectifs réduits (36 par promotion), l'ensemble nécessitant une grande qualité de l'environnement étudiant et des moyens spécifiques (500 m², une bibliothèque spécialisée, des moyens informatiques constamment renouvelés, etc.).

Le maintien d'une culture professionnelle forte est assuré par la présence de 40 enseignants professionnellement reconnus, par la pratique de nombreux exercices de simulation et par celle du projet dans le cadre des groupes de travail faisant l'objet de contrats.

Le Cycle maintient un très haut niveau d'exigence dans la qualité des travaux produits.

Science politique et urbanisme

Afin de garder une lisibilité pour les étudiants et les employeurs, le diplôme a une mention claire et unique : Urbanisme.

La formation se rattache plus fermement qu'auparavant à la science politique et aux problématiques de l'élaboration/gestion des décisions ; et cela notamment afin de mieux se situer par rapport aux autres filières disciplinaires françaises d'accès à la pratique de l'urbanisme.

Quelle que soit leur formation antérieure, les étudiants passent les 3 épreuves traditionnelles de Sciences Po, déclinées cependant selon le champ disciplinaire :

- enjeux politiques dans la société urbaine, est centré sur les politiques publiques et des questions de philosophie politique directement appliquées à la ville,
- le grand oral porte sur les politiques publiques ainsi que sur les questions d'habitat,
- l'anglais (écrit et oral) met l'accent sur les questions de l'aménagement et de la ville.

Une très large ouverture pédagogique

Comme dans tous les autres masters, il est proposé des spécialisations (4) préparant à l'accès au marché du travail. Si un marquage relatif a été opéré sur les questions immobilières et de rénovation urbaine, l'enseignement est demeuré très large de manière à donner aux étudiants, avant tout, une pratique de la réflexion transversale.

Le master reprend les principes d'équilibre pédagogique du DESS entre des modes d'approche relevant des sciences humaines, permettant de maîtriser de nombreuses questions de stratégies, de planification et de développement, d'une part, et d'aborder, d'autre part, par les techniques du projet, la conception ou le traitement d'espaces. Il a été recherché un équilibre entre les apprentissages liés à la maîtrise d'ouvrage et ceux relevant de la maîtrise d'œuvre urbaine.

Une activité et une reconnaissance internationale du diplôme

Les étudiants qui obtiennent tous les crédits nécessaires bénéficient du diplôme de Sciences Po et en outre peuvent accéder à l'organisation internationale des Chartered Surveyors, puisque la formation est la seule, en urbanisme, à être accréditée par la RICS.

Les étudiants sont associés directement aux politiques internationales du Cycle de diverses manières (depuis 2003, les échanges avec la Chine se sont multipliés).

Les avantages de l'insertion dans un grand établissement

Les étudiants bénéficient de tous les avantages du grand établissement qu'est Sciences Po, ainsi que du réseau particulièrement actif des 1200 anciens du cycle, tant pour l'accès au premier emploi, que pour la conduite de sa carrière (publique ou privée) ou encore pour l'accès aux informations portant sur la transformation des problématiques d'aménagement et d'urbanisme.

Architecture pédagogique

L'enseignement se déroule sur 2 semestres (36 semaines) auxquels s'ajoute le semestre de préparation du mémoire et de probation professionnelle. L'enseignement est très intense et correspond au volume horaire des masters en 2 ans.

Pour être diplômé l'étudiant doit avoir obtenu 125 crédits sur 140.

À côté des enseignements de tronc commun et de spécialisation, l'élément clef de la formation est la pédagogie de groupe de travail où les étudiants sont placés par groupe de 6, de novembre à juillet, sous la direction d'un professionnel qualifié et sont responsables d'une mission d'expertise faisant l'objet de contrats publics.

L'enseignement de projet urbain repose sur les mêmes méthodes (12 étudiants encadrés par 2 enseignants).

Afin de permettre une intégration progressive des connaissances, l'étudiant se voit proposer des activités et des cours très divers tout au long des 2 semestres.

L'accent est mis sur la production collective, à l'image des pratiques professionnelles du milieu de l'urbanisme.

Le cycle accentue sa pédagogie basée sur les études de cas et les exercices de simulation. Les visites et les voyages sont préparés et donnent lieu très souvent à des documents qui servent de références dans les cours ultérieurs.

Travaux d'expertise récents du cycle d'Urbanisme

Titres des études (en condensé)

Planification et projet de ville

- 04/05 PLU et questions de patrimoine à Pantin
- 04/05 Devenir des espaces périurbain dans la zone de Roissy
- 03/04 Élaboration du PADD et études préalables du PLU d'Arcueil

Aménagement et infrastructures de transports

- 04/05 Bilan de l'expérimentation des financements des gares routières en Ile-de-France
- 03/04 Transformation des gares TER ou de banlieue en maisons de services publics renouvelés
- 02/03 Recherche de nouveaux modes de transports de grande capacité en première couronne de Paris

Habitat et renouvellement urbain

- 04/05 Expertise immobilière et opérations de renouvellement urbain
- 03/04 Mise en œuvre du PLH de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 02/03 Politiques de renouvellement urbain : Foncière et 1%

Politique de la ville

- 03/04 Réaménagement de l'environnement scolaire dans les quartiers du GPRU de Paris
- 02/03 Élaboration d'une stratégie de l'habitat aux Mureaux

Économie et aménagement

- 04/05 Stratégie de valorisation commerciale et spatiale de petits centres urbains à Sénart
- 04/05 Étude internationale des conditions de formation de cluster et application au secteur stratégique de Seine-Amont
- 02/03 Stratégie de développement du commerce sur la Plaine-de-France
- Gestion publique des déplacements
- 03/04 Recherche de nouvelles modalités de prise en compte du vélo dans la ville

Villes numériques et TIC

- 03/04 Étude de définition de méthodes permettant d'accroître par les TIC la qualité de service dans les politiques d'action sociales départementales.
- 02/03 Stratégie de ville numérique à Tourcoing

Projet urbain

- 04/05 Requalification d'un axe urbain dans le centre-ville de Bobigny (en cours)
- 03/04 Élaboration d'une stratégie d'aménagement sur le secteur RN3 Canal de l'Ourcq

11. Alain NEVEU, Nathalie ROSEAU, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

L'ENPC forme des ingénieurs dans les domaines des transports, des services, de l'aménagement, de l'environnement, du bâtiment et du génie civil... Qu'il s'agisse de la recherche ou de l'enseignement, l'Ecole s'est toujours investie dans les domaines de l'aménagement territorial et urbain, en développant plus particulièrement l'étude des interactions entre techniques, territoires et société.

Présentation du mastère AMUR

Dans le cadre du développement de ses formations spécialisées, post-grades, l'ENPC a ainsi créé un cursus dans le domaine de l'aménagement territorial et de la maîtrise d'ouvrage complexe, qui offre la possibilité, pour les ingénieurs qui le souhaitent, de réaliser un double cursus d'ingénieur urbaniste et est ouverte à des jeunes professionnels ou étudiants issus de formations initiales, déjà investis dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme (architecture, géographie, droit, sociologie, sciences politiques, économie, histoire...).

Ouverte à une vingtaine d'étudiants, déjà diplômés d'un master, cette formation est pluridisciplinaire, dans son recrutement comme dans son enseignement. Elle bénéficie du label 'Mastère spécialisé' délivré par la Conférence des Grandes Ecoles.

La caractéristique de la formation est d'être un post-grade. L'un des enjeux du futur mastère est d'approfondir les interactions entre le développement des métropoles et celui des techniques. S'agissant de métiers qui font souvent intervenir des approches pluridisciplinaires, il s'agit d'offrir un cursus court intensif complémentaire à des personnes ayant déjà une formation d'origine (architecte, juriste, ingénieur, géographe...). L'Ecole se positionne ici sur un cursus de haut niveau en privilégiant les doubles cultures.

La formation a fait l'objet cette année d'une réforme, conduisant à la mise en place d'un nouveau programme. La formation a été rouverte à la rentrée 2005.

Objectifs

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- anticiper les mutations urbaines et territoriales,
- approfondir l'analyse des interactions entre les mobilités, les réseaux, les infrastructures et les formes de développement urbain et territorial,
- maîtriser les leviers de l'aménagement,
- concevoir des stratégies d'aménagement et des projets de territoire,
- s'ouvrir à la dimension européenne et internationale.

Recrutement

Socle important et original de la formation, l'interdisciplinarité permet d'appréhender la réalité complexe du champ théorique et professionnel de l'aménagement.

La formation s'adresse aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle de l'aménagement territorial, aux étudiants issus de formations initiales, qui possèdent déjà une solide culture dans ces domaines, ainsi qu'à toute personne souhaitant se spécialiser en urbanisme et en aménagement. Les candidats devront être diplômés d'un master ou diplôme équivalent (architecture, ingénierie, géographie, droit, sociologie, économie, histoire...). Le recrutement sera pluridisciplinaire et international.

Le recrutement sera international avec un objectif de 20% d'étrangers.

Chaque année sont accueillis au minimum 4 à 5 élèves ingénieurs des Ponts, civils ou corpsards. Les recrutements proviennent néanmoins pour l'essentiel de l'extérieur. Les candidats qui ont déjà effectué un stage ou qui ont une expérience professionnelle (de 3 à 5 ans) dans le domaine sont particulièrement appréciés.

Une promotion comprend 20 à 25 étudiants.

Le Mastère AMUR nouvelle formule a vu la part des enseignements augmenter. La formation comprend ainsi un total de 400 heures d'enseignement auquel s'ajoutent les ateliers ainsi que le Projet de Fin d'Etude (PFE).

Les frais d'inscription sont de 5 000 euros, les voyages sont pris en charge.

Cette formation post-grade pluridisciplinaire :

- réunit et confronte les approches des différents corps de métier du domaine urbain,
- accorde au projet une place capitale grâce aux chantiers et au projet de fin d'étude,
- lie étroitement la réflexion intellectuelle, l'approfondissement méthodologique, la pratique du projet et l'apprentissage des savoir-faire indispensables à l'exercice des métiers de la maîtrise d'ouvrage urbaine,
- approfondit l'étude des interactions entre le développement des métropoles et celui des techniques, et crée un lieu de recherche sur ces enjeux contemporains,
- réunit, au sein de l'équipe d'enseignants et d'intervenants, universitaires, chercheurs, professionnels de haut niveau, français et étrangers,
- privilégie les coopérations internationales, lui permettant d'échanger, d'élargir et d'enrichir ses connaissances et ses pratiques,
- favorise les partenariats professionnels, afin d'être au plus près des enjeux contemporains et de l'évolution des métiers et des débouchés.

Débouchés

Les diplômés sont destinés à exercer leurs compétences dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, au sein des organismes suivants :

- collectivités territoriales,
- agences d'urbanisme, bureaux d'études publics et privés (aménagement, urbanisme, paysage, transport, environnement...),

- entreprises publiques, intervenant dans des projets urbains et territoriaux à interfaces complexes,
- sociétés d'Economie Mixtes d'Aménagement,
- coopération au développement.

Le programme

Le cursus se déroule sur 15 mois intensifs de mi-septembre à mi-décembre.

Le programme propose un ensemble équilibré de cours, séminaires et ateliers, ayant tous une dimension internationale. Sont proposés par ailleurs deux voyages d'études, européen et international, permettant l'observation *in vivo* de situations et de solutions originales adoptées dans une région. Un cycle annuel de 6 conférences publiques associe également, autour des thématiques d'aménagement contemporain, des grands maîtres d'ouvrage urbains.

Fondé sur cet équilibre entre cours, séminaires, ateliers, visites et voyages d'études, travail individuel ou en équipe, le programme comprend 5 volets :

- *un cycle introductif*, d'une durée de 4 semaines, avec une introduction générale et 6 séminaires répartis sur les trois premières semaines du cycle, et aborde les dimensions suivantes :
 - histoire de l'aménagement en France,
 - temporalités urbaines et modes de vie,
 - acteurs et compétences de la maîtrise d'ouvrage urbaine,
 - architecture, paysage et territoire,
 - outils de représentation et d'analyse cartographiques,
 - outils graphiques d'aide à la conception.

Le cycle se termine par un voyage d'études dans une métropole européenne.

Trois séquences successives de 10 semaines chacune articulées autour des éléments suivants :

- de cours, reliés à des disciplines et destinés à transmettre les données fondamentales permettant à l'étudiant d'appréhender le thème traité dans sa globalité, et de positionner toute réflexion, stratégie d'action, analyse,
- de séminaires, formules intensives et interactives focalisées sur une thématique spécifique et privilégiant une approche spatiale et territoriale. Les séminaires alternent cours, visites de sites, interventions de professionnels, débats et exposés des étudiants,
- d'un atelier, dont l'objectif est de privilégier le rapport concret au territoire, à l'espace et aux formes naturelles et construites. L'atelier permet l'apprentissage de la conception des stratégies d'aménagement et des projets de territoire. Il est aussi le lieu d'interventions-conférences de professionnels permettant d'éclairer le travail de projet,
- d'enseignements d'anglais, de séminaires de négociation et de communication.

Séquence 1 : le territoire métropolitain

Elle porte sur la grande échelle de l'aménagement territorial et les interactions au sein des métropoles entre ville et territoire, systèmes d'infrastructures et formes de développement urbain, centre et franges.

Cours

- Le territoire et l'activité économique
- Le territoire et l'action foncière
- Planification et stratégies d'aménagement-Droit de l'urbanisme
- Grands paysages et friches
- Séminaires
- Flux, métropoles et grandes infrastructures
- Grands territoires, intégration et reconversion urbaine
- Atelier
- Analyse et établissement d'un diagnostic territorial, détermination de stratégies d'aménagement

Séquence 2 : l'infra-ville

Elle porte sur l'échelle de l'aménagement urbain, les mutations induites par les demandes sociales, l'évolution des grands équipements urbains, des pôles d'échanges et la question de l'espace public.

Cours

- Espaces urbains et pratiques sociales
- Espaces urbains et économie de l'aménagement
- Aménagement opérationnel et projet urbain-Droit de l'urbanisme
- L'action publique et l'urbain

Séminaires

- Flux, villes et pôles d'échanges
- Ville et nature

Atelier

Dans la suite de l'atelier métropolitain, détermination de scénarii de programmation urbaine et propositions d'interventions urbaines sur des sites stratégiques.

Séquence 3 : ouverture et coopération internationales

La séquence débute par un voyage d'études de 10 jours en Chine. Elle ouvre à des problématiques d'échelle internationale.

Cours

- Dimensions du développement durable
- Le patrimoine urbain
- Ville, réseaux et génie urbain

Séminaires

- Grandes opérations urbaines internationales
- Communication de projet

Atelier international

L'atelier s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération avec l'Université de Tongji-Shanghai (College of Architecture and Urban Planning). Voyage d'études et travail parallèle en France et en Chine, sur un territoire et une thématique communs.

Le projet de fin d'étude

Projet intensif sur 6 mois, réalisé en équipe pluridisciplinaire sous la direction d'un directeur d'études et avec le concours d'enseignants ressources, il s'inscrit dans le cadre d'une commande et se déroule en partie au sein de l'organisme commanditaire en étroite relation avec ses experts.

Des collaborations sont en cours de développement avec des partenaires professionnels, grands maîtres d'ouvrage, qui seront associés dans la formation comme commanditaires pour les projets de fin d'études, comme partenaires de certains ateliers (internationaux) et au travers du cycle de conférences.

12. Gilles NOVARINA, Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble

Dans le cadre de l'Université Pierre Mendès France, l'enseignement de l'urbanisme était à l'origine un enseignement de sciences sociales. A partir de 1969, l'IUG s'est fixé comme mission de donner, au niveau du 3ème cycle, une formation complémentaire à des étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur. En plus de son DESS et son DEA, l'Institut s'est progressivement doté de formations au niveau licence et maîtrise pour aboutir plus récemment à la mise en place d'un IUP. Le recrutement se fait à bac + 1. Cet IUP "Aménagement et développement territorial" est porté à la fois par l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et l'Institut de Géographie Alpine. Après une première année commune, les étudiants ont le choix entre une option "urbanisme" et une option "développement territorial".

L'IUP accueille trois promotions de soixante-quinze étudiants. Les 2/3 des services des enseignements de l'IUG sont affectés à l'IUP. Si certains des étudiants quittent l'IUP pour la vie active, nombreux sont ceux qui se dirigent vers un troisième cycle (accès direct en deuxième année de DESS à l'IUG). Les étudiants qui ont suivi les trois années de l'IUP puis la seconde année de DESS bénéficient d'une formation longue en urbanisme et aménagement.

Leur formation de sciences sociales est complétée par des cours plus techniques : dessin, cartographie, dessin assisté par ordinateur, initiation au SIG, aménagement des espaces publics, initiation à la lecture du paysage. De plus, ils doivent participer à des ateliers (ateliers diagnostic en première année, atelier de projet en deuxième année), effectuent un stage de six mois et réalisent un mémoire. L'IUP préfigure, en partie au moins la formation intégrée appelée de ses vœux par une partie des professionnels de l'urbanisme. Pour mettre en œuvre ses formations, l'IUG a été amené à développer les collaborations avec l'Ecole d'Architecture de Grenoble (le DESS est cohabilité) et avec l'Institut de Géographie Alpine (IUP commun).

Lors du passage au LMD, les présidents des deux universités (Pierre Mendès France et Joseph Fourier) ont souhaité un renforcement des coopérations entre les disciplines intéressées par le territoire. Un master "sciences du territoire" a été mis en place qui associe architectes, économistes, géographes et urbanistes. Au sein de ce master, l'IUG a dû rappeler en permanence la nécessité d'un respect des spécificités des formations à l'urbanisme par rapport aux formations au développement territorial. Les deux universités se sont par ailleurs engagées à soutenir un projet de licence "aménagement et développement territorial" qui remplacerait à la rentrée d'octobre 2006 l'IUP.

Formations actuelles	Passage au LMD
IUP "Aménagement et développement territorial" avec deux options "développement territorial" et "urbanisme"	Licence "Aménagement et développement territorial" (trois années après le bac). Ouverture prévue en octobre 2006
DESS "Urbanisme et aménagement" DEA "Villes et sociétés"	Master "sciences du territoire" - spécialité "urbanisme et projet urbain" (cohabilitée IUG / EAG) - spécialité "urbanisme, habitat et coopération internationale" (cohabilitée IUG / EAG) - spécialité "maîtrise d'ouvrage et management du patrimoine bâti" (cohabilitée IUG / EAG/ Génie Civil) - spécialité "outils, gestion et dynamiques du développement territorial" (cohabilitée IGA / Faculté de Sciences économiques) - spécialité "évaluation et gestion de l'environnement et du paysage" (IGA) spécialité "recherche" (cohabilitée IUG / EAG/ IGA)

Le master "sciences du territoire" comprend 20% d'enseignement de tronc commun et 80% d'enseignement de spécialité en première année. En deuxième année, tous les enseignements sont des enseignements de spécialités. Le tronc commun du master est composé d'enseignements techniques (techniques d'enquêtes, statistiques, dessin, évaluation environnementale, dessin de paysage, cartographie, SIG, initiation à la construction...) et de deux séminaires consacrés aux approches théoriques du territoire et à la découverte des métiers de l'urbanisme et du développement territorial.

La spécialité "urbanisme et projet urbain" comprend un cycle de formation continue avec des enseignements spécifiques. Pour les étudiants de formation initiale, la deuxième année de master peut être suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Lors du montage des deux spécialités "urbanisme et projet urbain" et "urbanisme, habitat et coopération internationale", l'IUG a cherché à s'appuyer sur des compétences spécifiques. L'accent a été mis sur les dimensions de projet propre à l'urbanisme d'une part, sur l'exercice du métier d'urbaniste dans le contexte particulier des pays en voie de développement d'autre part.

Les enseignements de nature technique ont été renforcés et une collaboration accrue avec l'Ecole d'Architecture a été recherchée. Les spécialités "recherche", "urbanisme et projet urbain" et "urbanisme, habitat et coopération internationale" ont été habilitées à la fois par le ministère de nationale et par le ministère de la culture et de la communication (Direction de l'Architecture et du Patrimoine).

Après une année de fonctionnement du nouveau master, se pose la question de l'avenir de l'IUP. Après accord des présidents des Universités Joseph Fourier et Pierre Mendès France, un groupe de travail a été mis en place en juillet 2005 qui doit faire des propositions au cours de l'automne quant à l'organisation de la nouvelle licence (L1, L2, L3) "aménagement et développement territorial". L'idée avancée est la mise en place, sur le modèle de ce qui existe dans la quasi-totalité des pays européens (Grande-Bretagne, Allemagne, Italie...), d'une formation intégrée qui permettrait aux étudiants de suivre un enseignement à l'urbanisme sur trois ans ou cinq ans dès l'entrée à l'université.

L'accès en master resterait bien entendu possible pour les architectes, les ingénieurs et les titulaires de licence, mais il pourrait leur être demandé de suivre des enseignements complémentaires à ceux du master. Ces enseignements de mise à niveau seraient pris dans les enseignements de licence "aménagement et développement territorial".

13. Sylvain PETITET, Chef du Département Aménagement, Environnement, Habitat et Construction de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat

La réforme des enseignements

A travers la réforme des enseignements qu'elle met en œuvre depuis 2003, l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (Vaulx-en-Velin, Grand Lyon) entend s'affirmer comme une grande école formant principalement des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires pour l'État (essentiellement ministère de l'équipement et ministère de l'écologie et du développement durable) et les collectivités territoriales, et dans une moindre part pour les secteurs para-public et privé.

Représenté dans les enseignements dispensés à l'ENTPE dès son implantation à Vaulx-en-Velin, en 1975, le domaine urbanisme-aménagement a peu à peu pris une place croissante jusqu'à représenter une "filière" en 3^{ème} année. Aujourd'hui, l'enjeu de développement est d'offrir une approche plus intégrative dans l'ensemble des domaines abordés à l'ENTPE. On peut ainsi tout d'abord rappeler que cette école de service public, traditionnellement tournée vers la formation de cadres techniques du ministère de l'équipement a toujours offert un enseignement en urbanisme : une option de 3^{ème} année "Urbanisme", d'abord à Paris puis à Lyon, répondait aux besoins du ministère de l'équipement en la matière.

Ces cours, qui mobilisaient des savoirs issus des sciences sociales (histoire, géographie sociale, sociologie...), ont peu à peu pris une place relativement importante dans le tronc commun des étudiants à côté des enseignements plus techniques.

On peut considérer que le développement de l'urbanisme et des sciences humaines et sociales à l'ENTPE, se fondait sur la volonté non seulement de former pour des métiers présents au sein du ministère de l'équipement, mais également sur la prise en compte des évolutions liées à la critique des logiques fonctionnalistes prédominante pendant les "Trente glorieuses", puis au mouvement de décentralisation initié après 1981. Ainsi, avant même la réforme des enseignements en cours, le vocable de "travaux publics" encore présent dans le nom de l'école proposait une vision très réductrice de ses objectifs et de son positionnement.

Le projet pédagogique aujourd'hui mis en œuvre à l'ENTPE part du constat qu'intervenir comme ingénieur dans les processus d'aménagement des territoires impose non seulement la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques attendues d'un ingénieur mais aussi la capacité d'appréhender des réalités politiques, géographiques, culturelles, économiques, sociales afin d'agir de façon pertinente et efficiente. Alors même que les savoirs scientifiques et techniques traditionnels de l'ingénieur conservent une place importante dans nos enseignements, ceux qui relèvent du domaine de l'environnement ou de l'urbanisme-aménagement y ont acquis une place respectable.

Les enjeux

L'enjeu est désormais de développer une approche plus intégrative de ces domaines afin d'amener les futurs ITPE à penser et à prendre en compte le contexte et les effets de l'intervention technique sur les territoires et les populations. En d'autres termes, il s'agit désormais de les amener à mieux appréhender la complexité du monde dans lequel ils auront à intervenir et la complexité ontologique de leur action. Tel est sans doute l'enjeu majeur de notre réforme des enseignements comme on pourra le constater à travers deux exemples, le "projet d'Aménagement d'un Territoire par une Infrastructure (PATI)" et la majeure "Villes-Équipements publics".

L'organisation des cursus

Le "Projet d'Aménagement d'un Territoire par une Infrastructure" (PATI), réalisé en deuxième année par l'ensemble des étudiants, remplace l'ancien "Projet de route". Il occupe une place centrale dans cette année de formation en mobilisant les savoirs dispensés dans un nombre important de cours dans le cadre d'une pédagogie par projet. Plutôt que de chercher simplement à élaborer une réponse technique routière à la liaison de deux points prenant judicieusement en compte les contraintes topographiques et environnementales, ce projet impose désormais aux étudiants de commencer par comprendre et formuler un problème de déplacements à l'échelle d'un territoire.

Les étudiants sont donc amenés tout d'abord, à comprendre et analyser le territoire concerné dans l'ensemble de ses dimensions (cours "Diagnostic territorial"), à comprendre les effets structurants des réseaux d'infrastructures (cours "Réseaux, territoires et planification des infrastructures"), leurs logiques de gestion (cours "Optimisation de l'usage des infrastructures") et leurs impacts environnementaux, économiques, urbanistiques, ou en matière de nuisances pour les populations riveraines (cours "Impacts locaux des infrastructures").

C'est uniquement dans un deuxième temps que les étudiants sont invités à opérer un choix modal argumenté (fer ou route), puis à se pencher sur la conception et la réalisation d'une infrastructure (cours "Mécanique des sols", "Conception technique d'une infrastructure" et "Marché public").

Les travaux demandés aux étudiants les amènent ainsi à produire des travaux correspondant aux différentes phases de la réalisation d'une infrastructure, des études "amont" permettant de décider de l'opportunité d'une telle construction et de faire un choix modal aux dossiers d'études techniques d'un "Avant Projet Sommaire", en passant par les études préliminaires permettant la caractérisation de l'infrastructure et la détermination de fuseaux de passage.

On comprend donc que, dans le cadre d'un tel projet, des cours ou des démarches relevant généralement plutôt du domaine "aménagement-urbanisme" apparaissent désormais comme fondamentaux parallèlement aux connaissances scientifiques et techniques plus classiques de l'ingénieur.

Le "schéma de principe de l'organisation de la deuxième année réformée", auquel il est fait plus haut référence, fait apparaître une organisation de la formation en "majeures" dès la deuxième année, plus précisément au second trimestre. En effet, dans le cadre de cette réforme des enseignements, ont été définies trois majeures correspondant à autant de grands domaines d'intervention possible en matière d'aménagement des territoires :

- "transports et ouvrages",
- "environnement, risques et territoires",
- "villes et équipements publics".

Par ailleurs, chaque majeure propose, outre un ensemble de cours de tronc commun "majeure" répartis sur les 2ème et 3ème année de l'ENTPE, 3 parcours de formation cohérents sous la forme de "voies d'approfondissement" (VA) correspondant à des secteurs professionnels clairement identifiés.

On peut tout d'abord noter que, en vertu du même parti que celui adopté pour le Projet PATI, chacune des majeures et même, en leur sein, chacune des VA, proposera des cours permettant, au-delà des indispensables savoirs scientifiques et techniques de l'ingénieur, d'appréhender le contexte professionnel, économique et social du secteur considéré.

Dans le cas de la majeure "Villes-Equipements publics", et si l'on s'en tient aux cours de 2ème année, on peut constater la mise en place d'un important tronc commun de majeure faisant une large place à des enseignements du domaine de "urbanisme-aménagement". Le parti adopté a en effet été d'essayer de donner aux étudiants la culture urbaine nécessaire pour aborder l'une des trois "voies d'approfondissement" qui la composent.

Ce tronc commun comporte donc les quatre cours suivants :

- Ville durable (12 heures)
- Morphologie urbaine (18 heures)
- Économie urbaine (18 heures)
- Modèles et systèmes urbains (18 heures)

Par ailleurs, pour les trois VA qui composent la majeure "Villes-Equipements publics", nous avons opté pour l'offre en 2ème année de deux cours, le premier visant à parfaire les fondamentaux scientifiques nécessaires, le second à permettre la découverte d'un champ professionnel et de ses outils.

Pour la Voie d'approfondissement "Aménagement et politiques urbaines" par exemple les deux cours correspondants sont les suivants :

- "Ville et SHS" (18 heures)
- "Acteurs et outils de l'aménagement" (18 heures).

En conclusion, on peut constater que l'ENTPE fait désormais une large place à des enseignements relevant du domaine "urbanisme-aménagement". Mais il ne s'agit pas simplement d'essayer de donner à des ingénieurs un complément culturel ou une sorte de "supplément d'âme" sous la forme de cours relevant des "sciences humaines et sociales". Il s'agit véritablement de leur donner un mode d'appréhension des problèmes complexes auxquels ils seront confrontés et d'éviter qu'ils puissent se cantonner dans des approches purement technicistes.

Le milieu professionnel et des employeurs

14. Jean-Paul BLAIS, PUCA

Le Club Ville Aménagement a souhaité réaliser auprès de ses membres une enquête sur les besoins des employeurs et sur les profils des personnes recrutées.

Cette enquête a été réalisée auprès de 9 employeurs comprenant des Sociétés d'économie mixte (SEM), des établissements publics, etc.

L'étude a porté sur des structures soit très hiérarchisées, soit organisées de façon transversale mais on peut constater dans les deux cas une relative proximité des stratégies d'embauche.

Les diplômés sont embauchés à un niveau bac + 5 avec un double profil. Le recrutement d'architectes est rare car les sociétés font davantage appel à des cabinets sous-traitants. Les employeurs à ce niveau cherchent plutôt des profils généralistes.

Des observations générales ont pu être faites.

Il est difficile de trouver des personnes qui disposent de compétences opérationnelles. Les étudiants de DESS pensent généralement que leur activité professionnelle concernera surtout la réalisation d'études. Ce sont ces généralistes qu'il faut ensuite arriver à " transformer " en chefs de projets capables de réaliser des montages de dossier, des montages financiers.

La culture du projet est balbutiante. Les étudiants sont souvent désemparés lorsqu'on leur demande ce qu'est un projet.

Les employeurs demandent également une capacité "à faire faire". Il y a de plus en plus de sous-traitance des spécialisations. Il s'agit plus de savoir formaliser une commande que d'y répondre.

On peut constater l'apparition de nouveaux métiers liés aux finances, à la gestion de copropriétés dégradées, à la prise en compte des gens du voyage, etc.

Il existe une ouverture de plus en plus large vers les paysagistes.

Dans tous les cas, on attend des jeunes recrues aussi bien des compétences qu'un comportement. Il faut être en mesure de comprendre son environnement et de travailler au sein d'équipes composées à la fois d'économistes, de juristes, d'architectes, d'environnementalistes, d'urbanistes, etc.

La moyenne de la taille des équipes est comprise entre 20 et 30 personnes. La structure peut être très hiérarchisée ou transversale. Cela change surtout le poste de chef de projet par nature transversale sur des schémas horizontaux ou par nécessité dans les structures hiérarchisées.

Les informations sur l'évolution des milieux professionnels restent rares et le travail effectué par le Club Ville Aménagement ne prétend pas donner une vision exhaustive de la situation. Il donne davantage des indications sur la tendance en cours.

On peut dans ce contexte également percevoir une certaine résistance au changement quand il s'agit de faire converger des acteurs différents dans une même direction. Le paysage institutionnel est cependant relativement stable ce qui favorise les échanges (les SEM ont une durée de vie de 15 à 20 ans).

Il faut se demander en quoi l'externalisation de certaines tâches correspond à l'apparition de nouveaux métiers alors que la culture professionnelle et le métier d'aménageur évoluent (les missions d'aménagement se sont fortement diversifiées ces dernières années).

Dans cet environnement évolutif chacun se construit un parcours personnel ce qui ne facilite pas la gestion des ressources humaines. Il faut être au cœur du système pour pouvoir comprendre son fonctionnement ce qui explique les difficultés de perception des institutions de formation.

15. Martine BOYÉ, Ville de Lyon, Directrice générale adjointe des services, chargée du développement urbain

Nous constatons un assez bon niveau d'ensemble des jeunes diplômés. Il y a par contre un problème dans la fonction publique pour les recrutements des seniors et des personnes plus expérimentées qui demandent des niveaux de rémunération plus élevés.

Dans certains secteurs, comme le montage d'opérations dans l'habitat social, il est difficile de trouver des personnes expérimentées ayant une bonne maîtrise technique et financière des projets alors que les salaires ne sont pas très élevés.

Outre des profils particuliers (montage d'opération), la demande couvre un champ de compétences larges incluant la prise en compte de l'économie ou du développement durable ce qui rend plus difficile les recrutements.

Le secteur des déplacements urbains est moins touché par ce problème avec la présence de jeunes ingénieurs ou d'urbanistes spécialistes des transports (formations à Lyon II, Lyon III, Cergy-Pontoise).

A l'agence d'urbanisme de Grenoble, les jeunes diplômés provenaient surtout de sciences politiques et de l'Institut d'urbanisme. Les profils correspondaient à des doubles formations favorables pour accompagner la maîtrise d'ouvrage et les collectivités locales dans leur prise de décision.

Il n'y a pas eu de recrutements à bac +3. A la Direction de l'Aménagement Urbain, les candidats issus des DESS sont nombreux et plutôt de bon niveau. Les postes concernant le droit des sols et les permis de construire sont pourvus également par des étudiants de niveau DESS mais le faible attrait de ces missions par rapport à leur niveau de diplôme entraîne un *turn over* important (changement tous les 12 à 18 mois).

Si on peut regretter l'absence de diplômes d'urbanisme à un niveau licence, ce n'est pas forcément une mauvaise chose de disposer d'étudiants plus diplômés pour l'instruction des permis de construire. Sur ce sujet il serait nécessaire que les collectivités locales précisent leur approche et clarifient les niveaux de responsabilité requis. Si l'on devait préciser des besoins sur une formation à bac +3, une culture en bâtiment et en architecture serait souhaitable.

D'une façon générale, les professionnels recherchent des étudiants qui ont une double culture et qui montrent une capacité de compréhension de l'environnement dans lequel ils sont amenés à évoluer.

A la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain), les personnes sont en place depuis 7 à 8 ans en moyenne et doivent évoluer dans un milieu assez complexe de coordination urbaine sur des dossiers relevant majoritairement de la maîtrise d'ouvrage Grand Lyon. Les recrutements concernent donc essentiellement des hauts niveaux de qualification. Si les niveaux de connaissances sont assez variés en "culture urbaine", on ne peut pas noter de faiblesses marquées.

Ces propos ont été tenus en concertation avec Marc Chabert.

16. Louis CANIZARES, Président de l'OPQU

Après plusieurs années de fonctionnement du processus de qualification il est apparu nécessaire de faire le point sur les évolutions des pratiques des urbanistes. A fin de l'année 2003, la DGUHC a sollicité l'OPQU pour l'élaboration, à travers une démarche de réflexion ouverte et concertée, d'un référentiel métiers/compétences des urbanistes. Ce sera l'occasion pour l'OPQU de mieux appréhender les contours de la profession d'urbaniste.

Un référentiel métiers/compétences des urbanistes

Pour ce travail, l'OPQU a mis en place un groupe de travail et de suivi, chargé du pilotage et de la réalisation de l'étude. Ce groupe, constitué de l'ensemble des organisations membres de l'OPQU et représentatives des différents modes d'exercice, se réunit très régulièrement depuis le début 2004. Il est assisté dans sa démarche par l'équipe de recherche PAVE (Profession Architecture Ville Environnement) de l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux, sous la direction scientifique de Guy Tapie, à laquelle a été confiée une mission d'assistance à l'élaboration du référentiel.

Le travail s'appuie sur un état des lieux exhaustif des réflexions portant sur les métiers du cadre de vie menées en France par l'OPQU et les associations professionnelles ; il se fonde également sur des retours d'expériences de professionnels et sur l'analyse des profils des urbanistes qualifiés.

Pour l'OPQU, cette commande est l'occasion d'avancer dans la reconnaissance et la capitalisation du savoir-faire des urbanistes. Le document doit ainsi :

- identifier les activités principales des urbanistes, comme constitutives d'un cœur de métier, mais également les activités associées et complémentaires pouvant relever de domaines connexes à l'urbanisme,
- faire ressortir les compétences spécifiques, les savoir-faire opérationnels et les connaissances plus ou moins spécialisées, et enfin, repérer les savoirs acquis lors des formations mais également dans la pratique.

Un début de synthèse a été réalisé sur le référentiel métiers et sur les compétences en cherchant à identifier un "profil professionnel moyen". L'articulation compétences/formations va maintenant pouvoir faire l'objet de réflexions et de propositions doublement nourries par l'étude sur le référentiel métiers/compétences des urbanistes et l'étude sur la formation des urbanistes (Frébault/Pouyet). Au vu de l'avancée de la réflexion, le métier de l'urbaniste, déjà identifié dans le règlement de l'OPQU, apparaît sous une nouvelle lumière. Il est consolidé et enrichi par de nouvelles fonctions qui sont en constante évolution pour répondre aux préoccupations sociales et économiques de notre société.

Trois directions de travail ont été privilégiées pour cette étude :

1. L'identification des logiques structurelles des milieux professionnels

Peu d'études sont disponibles mais on peut distinguer trois grandes représentations du milieu professionnel :

- un effort constant visant à s'organiser en profession,
- le management des ressources humaines en fonction des conventions collectives, des profils de postes, des classifications d'emplois (ce qui constitue un enjeu particulier des référentiels),
- un espace socioprofessionnel où s'agrègent de nombreuses pratiques (agences d'urbanisme, PACT ARIM, bureaux d'études). On voit un champ de pratiques se constituer, l'enjeu étant de réaliser une mise en relation entre les profils.

2. L'identification de domaines d'activités (au nombre de 7) et des fonctions en œuvre dans la fabrication du territoire

- Prospectives et planifications (Etude, analyse, observation, évaluation ; Aide et préparation des politiques publiques urbaines et territoriales ; Planification stratégique).
- Programmation, composition et aménagement urbain (Programmation urbaine ; Composition spatiale ; Aménagement, conception et réalisation d'espaces publics).
- Production d'opérations (Mise en œuvre d'opérations urbaines et d'aménagement ; Montage d'opérations immobilières).
- Gestion territoriale (Gestion du droit des sols ; Gestion territoriale des opérations et des politiques urbaines).
- Coordination et mise en réseau pour la réalisation de politiques et projets territoriaux et urbains (Coordination et animation ; Management par projet).
- Communication et concertation d'opérations et des projets territoriaux et urbains (Communication, Promotion ; Concertation).
- Productions des savoirs, de la formation et de l'information (Savoirs et recherche ; Savoirs, recherche-action et recherche appliquée ; Savoirs et pratique ; Enseignement et formation ; Diffusion et vulgarisation).

3. L'identification d'un fond culturel commun des urbanistes (4 dimensions)

- la référence à une pensée de l'espace et du territoire,
- l'interdisciplinarité,
- la pensée du temps et de la temporalité,
- la représentation du rôle des urbanistes (éthique, code déontologique).

Conclusion

La production de ce référentiel n'est pas une fin en soi, elle constitue le premier chapitre d'un travail sur l'évolution du métier d'urbaniste :

- adaptation des formations,
- définitions de cadres emploi dans la fonction publique,
- élaboration d'une convention collective propre à l'activité des bureaux d'étude dans le champ de l'urbanisme.

17. Jacques CHARLOT, Directeur Général du Conseil National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Données générales

Le CNFPT propose des formations pour environ 55 000 employeurs distincts.

La fonction publique territoriale est composée de 8 filières et de 50 cadres d'emplois. Le répertoire de la fonction publique recense 50 métiers ce qui est certainement très réducteur par rapport à la diversité des fonctions exercées.

70% des employés de la territoriale sont de catégorie C.

En 2003 le CNFPT a assuré 2 875 journées de formation dont 68% concernaient de la formation continue et 27% de la formation post-recrutement. Le CNFPT ne propose pas de formation diplômante mais la plupart des intervenants sont des universitaires.

Les personnes qui suivent des formations ont dans la plupart des cas déjà engagé une carrière professionnelle mais il est relativement difficile, d'un point de vue statistique, d'avoir une vision précise sur les personnes qui sont en poste.

La formation et les fonctions liées à l'urbanisme et à l'aménagement

Sur 1 600 000 agents présents dans les collectivités locales, 18 000 emplois relèvent de l'urbanisme et de l'aménagement selon la classification sectorielle du CNFPT. Cependant, cette classification ne rend pas compte des fonctions (métiers?) précises qui sont exercées⁵. De fait, de nombreuses personnes de cette catégorie peuvent ne pas être directement impliquées sur des questions d'urbanisme alors que dans d'autres catégories des personnes non répertoriées en urbanisme et aménagement peuvent exercer une fonction qui en est proche. Sur ce point l'urbanisme se croise de plus en plus avec d'autres domaines de compétence.

Concernant le lien entre formation et recrutement, la trajectoire des individus est difficile à suivre. Le CNFPT forme pour les concours puis les personnes "disparaissent" des statistiques et réapparaissent ensuite lors de leur embauche.

Concernant les stagiaires du CNFPT en urbanisme et aménagement, 49% proviennent de la filière technique et 40% de la filière administrative. 26% concernent la catégorie A, 36% la catégorie B et 38% la catégorie C. L'importance des catégories B et C pose la question de l'adéquation entre le niveau et le contenu des formations universitaires d'une part et des profils recherchés d'autre part (niveau bac, bac + 3, pour quelles fonctions ?).

Avec 300 postes d'ingénieur territorial par an, on peut estimer qu'un quart provient de DESS spécialisés en urbanisme et aménagement.

Sur les 18 000 emplois relevant de l'urbanisme et aménagement, 76% se trouvent dans les communes, 12% dans les intercommunalités, 6% dans les Conseils généraux et 2,4% dans les Conseils régionaux.

⁵ 12 000 personnes travaillent dans le secteur du développement local et 6 420 dans le secteur de la politique de la ville.

On remarque que, plus les établissements concernés sont importants, plus les services d'urbanisme sont développés.

Concernant les métiers, on peut constater une évolution en deux périodes. Des années 80 au milieu des années 90, on recrutait beaucoup de catégories B et C pour l'instruction des permis de construire. Depuis 10 ans les profils évoluent vers des fonctions plus stratégiques liées à l'élaboration de projets de territoire, à la montée des préoccupations de cohésion sociale et des intercommunalités.

Au-delà de l'opérationnel on a assisté à une explosion des services d'urbanisme qui se sont souvent imposés comme une tête transversale parmi les autres services. Les urbanistes ont souvent permis de faire le lien entre les services techniques et les directions générales.

Au cours des 20 dernières années le nombre de personnes appartenant à la catégorie A a doublé. Les urbanistes ont eu un rôle important à jouer dans le conseil aux élus. Actuellement, 43% des recrutés en urbanisme sont de catégorie A et 65% sont issus de la filière technique. Les profils recherchés sont les "chefs de projets" et les "managers". Les employeurs demandent très souvent une expérience professionnelle préalable ce qui ne facilite pas l'intégration des jeunes diplômés (d'où l'importance des stages et des mises en situation professionnelle au cours des études).

Les ingénieurs recrutés par la fonction publique territoriale proviennent en grande partie de la spécialité urbanisme de l'INSA.

Pour les offres d'emploi, 35% concernent l'urbanisme réglementaire, 21% concernent l'animation des politiques d'aménagement (diagnostic, SCOT) et 19% concernent la conduite d'opérations. Les employeurs ne veulent pas nécessairement des personnes pluridisciplinaires mais recrutent davantage sur la base de spécialisations.

A ce sujet le CNFPT est pris en tenaille entre la nécessité de proposer un système de formation qui assure l'adaptation des personnes au cours de leur carrière (donc ouverture disciplinaire) et la nécessité de coller aux attentes des employeurs qui ont des besoins immédiats plus ciblés. Le CNFPT reconnaît d'ailleurs que la réponse qu'il apporte dans le domaine technique est assez faible.

Actuellement, les principaux recruteurs sont les intercommunalités (2 à 3% des nouveaux emplois). Dans ce contexte de développement des EPCI on peut se demander comment vont se repositionner les agences d'urbanisme.

Les collaborations institutionnelles

Il serait nécessaire à l'avenir de modifier le système des concours en l'allégeant. Un repérage des diplômes qui couvrent les compétences demandées permettrait d'organiser moins d'écrits et de proposer plus d'épreuves orales. Ceci réclamerait plus de partenariats avec l'université pour la préparation des concours. L'entrée par les métiers tend à devenir prédominante par rapport à l'approche en terme de cadre d'emploi ce qui préfigure une évolution du CNFPT sur cette question.

Au sujet de la formation continue, si le CNFPT propose une offre conséquente, l'offre générale sur le marché est faible et pourrait être développée en insistant sur une coopération accrue entre le CNFPT, les Ecoles d'architecture et les formations spécialisées en urbanisme et aménagement (APERAU). Concernant le CNFPT, il y a certainement des liens à développer au niveau régional.

En dehors des concours, il est important d'insister sur l'identification des compétences lors des promotions internes (on peut aussi entrer sans concours dans la FPT au niveau catégorie C). L'offre de formation après concours concerne cependant, pour l'essentiel, la période qui suit immédiatement le recrutement. Cette offre est plus faible (30%) concernant "la formation tout au long de la vie".

18. Francis CULLIER, Directeur Général de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine

Les compétences demandées par les métiers de l'urbanisme

Le principe de base est une solide et forte culture générale.

Même si l'expérience professionnelle contribue largement à construire la culture des individus, une faible culture initiale peut avoir des impacts tout le long d'une carrière. Ceux qui ont la meilleure culture au départ avancent plus efficacement pour la plupart. Ils sont capables de comprendre l'importance et l'utilité d'une documentation : capacité qui n'est pas toujours fréquente aujourd'hui au sein des agences d'urbanisme. De manière générale il faut savoir utiliser les compétences accessibles et travailler avec les autres.

L'urbanisme réclame également de grandes capacités d'imagination et de créativité pas évidentes à enseigner. Pour le moins, il faut préparer les étudiants à des approches stratégiques qui ne soient pas seulement spatiales.

Les capacités d'organisation, de méthode, de connaissances dans la gestion de projets sont ensuite très importantes (sur ces questions ce sont les ingénieurs qui montrent le plus de compétences). Il faut savoir ne pas perdre de temps sur des études connexes et distinguer l'essentiel du secondaire. Les capacités d'analyse de la commande sont souvent insuffisantes.

Il est essentiel également qu'ils aient de bonnes capacités rédactionnelles, qu'ils sachent élaborer des rapports et qu'ils aient un "comportement" adapté dans des environnements où se posent des questions stratégiques avec de nombreux acteurs.

Les modules de formations de la FNAU peuvent être très utiles sur ces différents points à condition que les professionnels en formation soient en mesure de mettre en œuvre les nouvelles pratiques liées à ces nouvelles connaissances. Cela dit, une sensibilisation à la philosophie et à l'éthique du métier pourraient être intégrés dans les cursus de formation initiale.

Les "fondamentaux" de l'urbanisme

Pour revenir aux "fondamentaux" de l'urbanisme, il faut se demander "qu'est ce qui fait la ville ?". A ce sujet il est essentiel d'inciter à la lecture d'ouvrages de base.

Outre la formation initiale, il faut associer les projets de formation continue à la réflexion d'ensemble. Tous les professionnels sont confrontés à des mobilités à la fois géographiques et thématiques. Il faut en outre préciser le champ d'action des urbanistes qui ont parfois du mal à se situer entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Sur l'identification des compétences et des champs d'intervention, l'agence d'urbanisme de Bordeaux s'est organisée en "pôles de compétences" (cf. organigramme). Une fois par semaine, une rencontre de direction réunit les directeurs d'études et responsables de pôles et un comité des études réunit l'ensemble des directeurs d'études, assistants d'études et chargés d'études pour le balayage des projets en cours. A cela, s'ajoutent les diverses réunions de projets. L'approche en terme de "projet" est large-

ment privilégiée en favorisant une approche aussi transversale que possible des activités des uns et des autres. 1 à 2 journées par an sont d'ailleurs réservées à une formation à la gestion de projet. Il s'agit, au-delà, de construire un référentiel projet qui soit propre à l'agence.

Concernant les recrutements, l'agence essaie d'avoir un équilibre entre les recrutements d'origine locale et nationale. Pour devenir "chargé d'études", les personnes recrutées doivent avoir au moins 5 années d'expérience professionnelle. Il faut prendre en compte le niveau de formation mais aussi le niveau de responsabilité des employés pour définir les postes. Les seniors ont de ce point de vue un rôle important à jouer par rapport à l'évolution de leurs jeunes collègues.

Pour l'intégration des jeunes diplômés il faudrait insister sur le tutorat, chaque employeur devant s'engager à prendre des stagiaires. Il faudrait relancer ce type de démarche tout en sachant que le système de tutorat lancé par l'OPQU n'a pas connu beaucoup de succès.

A Bordeaux, un important changement de culture s'est opéré avec le renouvellement d'une partie du personnel. Sur 35 à 40 cadres, la moitié sont des urbanistes au sens où nous l'entendons.

Pour les recrutements, les doubles profils sont privilégiés, à partir d'un cursus de base, soit d'ingénieur, soit d'universitaire, soit d'architecte, nous nous efforçons d'engager des techniciens ayant en plus une formation plus spécifique en urbanisme (DESS) avec une préférence pour les diplômés de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Bordeaux, Sciences Po Paris, IFU, Géo architecture, Institut d'urbanisme de Grenoble et de Paris, etc.

Nous recevons énormément de candidatures et pour un poste proposé, une quarantaine de candidatures est généralement reçue.

METIERS

	Caractéristiques / Métiers (niveau)	Missions (objectifs-tâches)	Compétences techniques	Situations relationnelles
P E R S O N N E L D' E T U D E S	Directeur d'Etudes (5)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction d'un programme de travail dans un domaine de compétence - Gestion de projets complexes ou de problèmes nouveaux - Expertise technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'expertise et capacité d'innovation dans un domaine technique et méthodologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et direction d'équipe dans un domaine - Représentation de l'agence à l'extérieur - Représentation de la Direction en interne sur les orientations techniques et de management
	Chargé d'Etudes (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et coordination d'études dans un domaine de compétence - Définition de méthodes de travail - Rédaction et présentation de rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise technique et méthodologique d'un domaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'une équipe d'étude sur un projet - Représentation de l'agence à l'extérieur dans un domaine technique défini
	Assistant d'études (3)	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge d'une partie d'étude selon une méthodologie définie - Rédaction de parties de rapports correspondant à sa mission 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise technique d'un domaine - Capacité de comprendre et d'appliquer une méthode de travail dans un domaine de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à une équipe d'étude sous la responsabilité d'un responsable de projet
	Technicien Supérieur d'Etudes (2)	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution de tâches techniques pour un projet selon une méthode définie - Rédaction simple de compte-rendu de travail - Expérience confirmée 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de techniques de base pour la réalisation de tâches techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sous la responsabilité d'un responsable de projet
	Technicien d'études (1)	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution de tâches techniques pour un projet selon une méthode définie - Rédaction simple de compte-rendu de travail - Faible expérience 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de techniques de base pour la réalisation de tâches techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sous la responsabilité d'un responsable de projet

	Caractéristiques / Métiers (niveau)	Missions (objectifs-tâches)	Compétences techniques	Situations relationnelles
D I R E C T I O N	Directeur (6)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'ensemble des activités de l'agence sous ses aspects techniques et financiers - Pilotage de l'ensemble des travaux (orientation méthodologique) - Détermination des stratégies de services dans tous les domaines d'activité (personnel, financement, relationnel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'expertise et capacité d'innovation dans un ou plusieurs domaines techniques et méthodologiques des activités de l'agence. - Bonne connaissance générale dans l'ensemble des domaines - Connaissance en gestion et organisation de service 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation de l'agence à l'extérieur dans tous les domaines (techniques, administratif et financier) selon les attributions qui lui sont déléguées - Animation et direction du personnel - Capacité de gestion de situations techniques et relationnelles complexes en interne et en externe
	Directeur adjoint (5)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des études - Pilotage de projets complexes - Détermination d'orientations techniques et méthodologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'expertise et capacité d'innovation dans un ou plusieurs domaines techniques et méthodologiques - Bonne connaissance générale dans l'ensemble des domaines d'activité de l'agence - Connaissance en gestion de projet et management d'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation du Directeur en interne et en externe - Capacité de gestion de situations techniques et relationnelles complexes en interne
	Secrétaire général (5)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction administrative, juridique et financière gestion des ressources humaines - Suivi de la comptabilité générale et analytique 	<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne maîtrise de la législation juridique, fiscale et sociale - Connaissance de la comptabilité générale - expérience confirmée de l'organisation et du fonctionnement administratif d'un service - Très bonne capacité d'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation du directeur en interne et en externe dans ses domaines de compétence - Capacité de gestion dans les domaines financier, juridique et administratif complexes



19. Jean-Yves CHAPUIS, Consultant

Les compétences nécessaires

Le poids de la culture personnelle est très important, parallèlement aux qualités comportementales. Les jeunes recrues doivent faire preuve de curiosité et d'un certain "culot" pour progresser. Il faut qu'elles aient une bonne connaissance du jeu des acteurs, du fonctionnement des réseaux, de la société et des modes de vie (intérêt de connaissances ethnologiques).

Les vrais débats sur la ville existent peu entre élus et professionnels et doivent être favorisés. Les plus jeunes peuvent notamment jouer un rôle pédagogique par rapport aux élus en veillant à rendre la maîtrise d'ouvrage plus compréhensible.

Les architectes et les promoteurs par exemple ne savent pas parler ensemble. Les rapports sont souvent durs et marqués par la méfiance.

La maîtrise d'ouvrage urbaine doit également pouvoir réfléchir à de nouveaux produits qui correspondent à la solvabilité des gens sur le marché du logement. L'innovation nécessite une coopération avec des acteurs multiples ce qui implique une bonne connaissance institutionnelle et des aptitudes relationnelles.

Sur ce point les relations ville/campagne ont évolué et les urbanistes peuvent aujourd'hui jouer un rôle important dans la sauvegarde des paysages ruraux.

Les formations qui doivent en découler

Les formations doivent donc être relativement ouvertes et développer à la fois une bonne compréhension des processus décisionnels et une sensibilité large sur l'appréhension des territoires. L'approche par le "territoire" doit permettre d'aborder différemment la ville. C'est à partir de la périphérie qu'on peut réinventer le centre. La formation des architectes à l'urbanisme s'avère peu adaptée dans la perspective du polycentrisme, de la mobilité, de la complexité et des différentes temporalités qui caractérisent l'urbain aujourd'hui.

La mixité sociale par exemple n'est généralement abordée que d'un point de vue spatial. Les réseaux de transports, les déplacements, sont des sujets d'analyse aussi importants. Dans les formations, on ne peut pas penser uniquement en terme de centralité. Certaines sont éphémères quand on considère les déplacements ou les événements culturels.

De même, les approches sensorielles (le goûter, le sentir, le toucher) ne s'appréhendent pas selon les mêmes logiques. Les gens perçoivent avant tout la ville par le sensible.

De façon paradoxale, la maîtrise d'œuvre urbaine se heurte à l'organisation du politique qui ne fonctionne pas de façon transversale.

20. Nathalie LACROIX, Chargée de mission à l'Unadel

L'Unadel (Union nationale des acteurs et des structures de développement local) a créé et anime depuis 2002 une plate-forme multi-partenariale sur les métiers du développement territorial.

Les démarches de développement territorial et avec elles les missions des professionnels, se multiplient et changent de nature, dépassant les clivages (urbain/rural, échelles de territoires de projet...). Les acteurs et institutions sont de plus en plus nombreux à s'impliquer dans les dynamiques de projet et de territoire. Cela exige la mise en œuvre de compétences professionnelles spécifiques et leur reconnaissance.

Devant la diversité des fonctions, des missions, des employeurs, et en l'absence de données chiffrées sur ces professionnels, comment y voir clair sur ce qui caractérise ces métiers ? Comment adapter les statuts aux missions? Comment favoriser la mobilité? Comment valoriser la composante d'animation du projet, dont a tant besoin la pratique de la démocratie? Comment assurer la qualité des formations initiales et continues?

C'est pour avancer ensemble et très concrètement sur toutes ces questions que s'est constituée la plate-forme "Métiers du développement territorial". Elle associe des institutions, des organismes de formation et de recherche, des associations de développement local et des associations de professionnels.

Tous mettent en commun, dans une démarche partenariale active, leurs moyens pour produire et rassembler des éléments concrets qui feront progresser la situation de ces métiers, afin de mieux répondre aux besoins des territoires. Parmi ces **éléments concrets**, on trouve un guide des formations aux métiers du développement territorial, des analyses d'offres d'emploi, un récent référentiel de compétences "cœur des métiers" et des États-généraux annuels.

Mais, au-delà de leur travail de réflexion sur les métiers du développement et de production d'outils, les membres de la plate-forme se sont constitué une culture commune.

Ainsi, pour la plate-forme, le développement territorial a pour finalité une transformation collective, volontaire, d'un espace habité et du mode de régulation de toutes ses activités pour un mieux-être global, une meilleure équité sociale et un équilibre raisonné entre l'utilisation des ressources naturelles et la production de richesses.

Les métiers du développement territorial y contribuent en assurant les **fonctions nécessaires à toute démarche de projet :**

- connaissance du territoire (diagnostic - analyse - étude - réflexion prospective/stratégique),
- aide à la décision - appui - conseil,
- animation - participation - mise en réseau - coordination - concertation - médiation - association - communication,
- accompagnement des porteurs de projet,
- ingénierie - montage de projet - organisation - gestion et suivi,
- gestion - administration,
- formation,
- évaluation.

Aujourd'hui reconnue par les pouvoirs publics (le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 3 septembre 2003 a cité l'action de la plate-forme comme l'un des moyens d'appui aux acteurs du développement territorial), cette plate-forme s'avère un cadre adapté à la réflexion et à la discussion entre les nombreux partenaires concernés par l'ingénierie territoriale.

Les membres de la plate-forme "Métiers du développement territorial" appartiennent aux organismes suivants :

- **l'ADCF** (Assemblée des communautés de France),
- **l'AFIP** (Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales),
- **l'AMADEL** (Association des managers du développement local),
- l'Association nationale des professionnels du développement territorial (Profession développement),
- l'association **Complex'cité**,
- **l'ADECOHD** (Association pour le développement économique de la Haute-Durance),
- **l'AFPA**,
- **l'ANPE**,
- **l'APCA** (Assemblée permanente des chambres d'agriculture),
- **l'APEM-SP** (Association nationale du réseau d'acteurs des Plates-formes, Espaces et Maisons de services publics),
- **l'ARADEL** (Association Rhône-Alpes des professionnels pour le développement économique local),
- la Chaire Unesco sur la formation des professionnels du développement durable, université Bordeaux 3,
- **le CIEDEL** (Centre international d'études pour le développement local),
- **le CNAM** (Conservatoire national des arts et métiers),
- **le CNFPT** (Centre national de la fonction publique territoriale),
- **la DATAR** (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale),
- **la DIV** (Délégation interministérielle à la ville),
- **l'ENFA Toulouse** (École nationale de formation agronomique),
- **l'ENITAC** (École nationale des ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand),
- **ETD** (Entreprises, territoires et développement),
- la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
- l'Institut national polytechnique de Toulouse (Laboratoire Dynamiques rurales),
- **l'IFAID Aquitaine** (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement),
- l'Inter-réseaux des professionnels du DSU (développement social urbain),
- **Mairie-conseils**, service de la Caisse des dépôts et consignations,
- **l'UNADEL** (Union nationale des acteurs et des structures de développement local),
- **l'Université de Nancy 2 et le LASTES** (Laboratoire de sociologie du travail et d'environnement social).

La plate-forme est soutenue financièrement par la DATAR, la DIV, la CDC et le MAAPAR.

21. Jean-Luc POIDEVIN, Président de Nexity - Villes et Projets

Jean-Luc Poidevin insiste sur le fait que son point de vue représente un style de management dans un contexte évolutif par nature. Il revient lui aussi sur le besoin des professionnels de recruter une main d'œuvre ayant des compétences dans l'opérationnel à un niveau bac +5 minimum. Il insiste également sur le rôle important que joue la formation continue à côté de la formation initiale.

Les compétences demandées

Pour l'EPAMSA, il n'est pas question de recruter en fonction d'une formation spécifique. En abordant des projets de villes, des projets de territoires, on se trouve face à des diversités d'échelles et de questionnements qui nécessitent une mixité d'approches, de la souplesse et de la réactivité dans le fonctionnement des équipes. Il est surtout nécessaire d'être ouvert et adaptable sans a priori.

Il y a beaucoup de "faire faire" dans la maîtrise d'ouvrage. Le personnel doit pouvoir faire preuve de recul, d'ouverture d'esprit, ce qui peut justifier le recours à des personnes décalées par rapport au sujet traité (par exemple pour l'intervention sur des quartiers sensibles). L'équipe est ainsi composée de personnes diplômées de géographie, de science politique, d'écoles d'ingénieurs, de droit. Il veille également à recruter autant de femmes que d'hommes, ce qui enrichit considérablement le travail où le plus important est la capacité d'interfaces.

Lors des recrutements, on observe une relative similarité de l'ensemble des CV déposés ce qui amène à accorder une importance accrue à la psychologie et au comportement des candidats. Les aspects comportementaux deviennent prépondérants à partir du moment où les candidats ont tous un bon niveau technique.

Il faut veiller à garder un équilibre entre les juniors et les seniors qui n'ont pas la même fonction au sein de la société. Les seniors stabilisent et rassurent les équipes.

Les points faibles de la formation

Les formations proposées dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme montrent cependant quelques points faibles. Elles n'abordent pas la question de l'animation des équipes et les techniques de négociation (comment enseigner la médiation?). Les employeurs sont alors contraints d'avoir recours à des séances de formations spécifiques qui sont coûteuses en temps et en argent.

Cependant, que ce soit en interne ou en externe, on trouve toujours les compétences nécessaires. Il faut savoir que chaque projet est nouveau et implique une capacité d'innovation et d'adaptation. Quelle pourrait être une formation à "l'intelligence du collectif"?

Sur le terrain, il s'agit à chaque fois de constituer une équipe *ad hoc* en fonction des contraintes et des objectifs. Les collaborateurs doivent être aussi à l'aise en amont dans les études préalables qu'en aval dans la mise en oeuvre des projets, ce dont ils sont rarement capables à la sortie des universités.

Ce qui est important, c'est sans doute moins les cœurs de métiers que la gestion des métiers. Les besoins sont peut être plus importants dans l'apprentissage des compétences comportementales (comment gérer, comment se positionner comme "ensemblier"). De ce point de vue, l'APERAU a peut-être eu une approche trop technique dans ses programmes de formation continue.

Ensuite, il faut peut-être faire la différence entre ce qui relève des compétences de l'urbaniste aménageur et ce qui relève des compétences du consultant qui doit avant tout savoir poser un problème et avoir des capacités de management.

La difficulté est d'identifier des fondamentaux qui seront importants dans le durée. Si l'urbanisme aménagement n'est pas une discipline, l'essentiel se trouve-t-il "ailleurs"? Est-ce que l'on ne s'épuise pas à chercher des fondamentaux?

22. Robert SPIZZICHINO, Partenaires Développement

Les savoir-faire du recrutement

L'expérience personnelle des recrutements est importante et confirme la difficulté qu'il y a à comprendre les logiques professionnelles de l'extérieur. Partenaires Développement se positionne sur un cœur de métier principal qui est de la prestation de service au management de grands projets. La société réalise également des études pré-opérationnelles.

Il faut alors être capable d'identifier une liste de tâches nécessaires pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il faut également recourir à un référentiel méthodologique pour classer les différentes expériences.

Le personnel de la société se répartit en quatre profils distincts :

- directeurs de projets (8),
- chef de projet (1),
- assistants (6),
- experts (5 ou 6).

Le management de projet implique d'intervenir sur une partie du processus de maîtrise foncière, sur le montage financier et le suivi.

Les tâches du "développeur urbain" couvrent "l'invention du projet", la stratégie commerciale, la promotion du territoire, l'événementiel, la recherche de financement, le management, l'évaluation.

Pour le recrutement la société a eu recours à un chasseur de têtes mais l'expérience n'a pas été concluante.

Pour le profil de Directeur de projet, l'attention est portée sur des profils d'entrepreneurs capables de devenir des associés (non salariés). Le choix se porte sur des seniors qui partagent une certaine conception de l'aménagement (ingénieurs, HEC).

Les chefs de projets sont généralement recrutés après un stage ou après un premier emploi. Ils peuvent provenir d'horizons assez variés (les étudiants issus du mastère management urbain de l'ESSEC sont très bons⁶). Ils sont plus adaptés aux objectifs de la société que les étudiants issus par exemple du master des Ponts et Chaussées.

Il faut que les étudiants soient capables d'assimiler des questions opérationnelles. Généralement ils présentent des lacunes dans les domaines de l'économie urbaine et de l'économie de l'aménagement. Lors des recrutements une attention particulière est également portée à la rigueur méthodologique. Les formations initiales doivent encore faire des progrès sur ces questions sans oublier les capacités comportementales qui sont essentielles.

⁶ Mastère spécialisé "Management urbain, environnement et services".

Il faut noter que d'une façon générale l'image des professions liées à l'urbanisme est assez négative aujourd'hui ce qui risque d'affaiblir l'ingénierie urbaine. C'est un secteur qui est peu attractif en raison de la précarité des emplois et des faibles niveaux de rémunération même si on peut observer l'arrivée de nouveaux profils (Polytechniciens civil).

Une question importante qui reste à résoudre est celle de la pluridisciplinarité. Peu d'architectes par exemple se sentent à l'aise dans des équipes pluridisciplinaires. Ce n'est pas un problème nouveau mais il devient plus critique du fait de l'évolution de la nature des projets. Comment cristalliser des équipes pour éviter qu'elles fassent autre chose que du coup par coup?

Contributions

Contributions personnelles

23. François ASCHER, Professeur à l'Université de Paris VIII

Dans la plupart des pays, l'enseignement de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysagisme, du planning, de l'"urban design", etc., a lieu dans les facultés d'architecture ou d'ingénierie, au sein des universités.

Ce n'est pas le cas en France. Cette situation française spécifique a eu et a des effets divers. Tout d'abord, pendant longtemps, il n'y a pas eu d'enseignement de l'urbanisme au sein des universités. Puis, c'est une branche de la géographie (la géographie humaine) qui, en crise par ailleurs, a investi ce champ ; les géographes jouent toujours un rôle dominant sur l'urbanisme au sein du CNRS et de l'université, même s'il existe une section spécifique (la 24) au sein du CNU.

Aujourd'hui, les responsabilités principales, dans les champs professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, sont occupées par des architectes, des ingénieurs, des fonctionnaires appartenant aux grands corps de l'État.

Les universités ne forment pas ou peu les cadres dirigeants de l'urbanisme et de l'aménagement et peu les professionnels qui travaillent sur les marchés étrangers (dont certains sont aujourd'hui très "porteurs"). Mais cela n'est pas une spécificité de l'urbanisme car dans de nombreux domaines, en France, l'université ne forme pas les cadres dirigeants.

Bon nombre de ces professionnels non architectes, rarement ingénieurs, non hauts fonctionnaires essaient de se constituer en groupe de pression pour défendre leurs intérêts. Ils sont de plus en plus nombreux, surtout au sein des collectivités territoriales. Il est également probable qu'ils sont et seront beaucoup plus nombreux dans les groupes privés et les petites structures para-publics ou privées, mais ceux qui sont entrés dans ces professions sont moins visibles car ils participent moins aux tentatives de constitution d'un groupe de pressions. La démarche de ces professionnels est légitime de leur point de vue, mais elle est aussi utile, car ces professionnels ont une approche spécifique et riche des questions d'urbanisme et d'aménagement.

Cela noté, cette défense d'un type d'approche de l'urbanisme et de quelques figures types des professionnels (libéraux, petits bureaux d'études, structures liées directement aux collectivités territoriales, fonctionnaires des DDE...) ne peut justifier l'imposition d'exclusion pour d'autres catégories d'intervenants, parce qu'ils ont d'autres apports à l'urbanisme, parce qu'il serait illusoire de faire barrage durablement aux architectes, ingénieurs, anciens élèves de grandes écoles (IEP et écoles de commerce) et hauts fonctionnaires et parce que ces derniers n'ont absolument pas besoin de la reconnaissance des organisations professionnelles regroupant des personnels issus des universités.

Il faut noter par ailleurs que le champ de l'urbanisme, de l'aménagement s'ouvre de plus en plus.

Il vaudrait probablement mieux parler des métiers de la conception, du montage, de la production, et de la gestion des espaces bâtis. L'urbanisme peut éventuellement être identifié comme sous-domaine ou comme un mode "d'abordage" (ou de formation) parmi d'autres à l'intérieur de ce vaste champ qui comprend aussi, entre autres, la maîtrise d'ouvrage urbaine, le "design urbain" (qui peut aussi bien être morphologique que juridique et institutionnel), les études urbaines, etc.

Par ailleurs, des domaines comme les transports, l'habitat, ou l'éducation, la culture etc., sont de plus en plus impliqués dans des démarches de conception-réalisation-gestion des espaces bâtis et donnent naissance également à de nouvelles spécialisations professionnelles.

Notons par ailleurs que le développement du PPP (partenariat public privé) et surtout du PFI ("*private finance initiative*") dans la plupart des pays, modifie en profondeur l'organisation des tâches, les métiers, les responsabilités, etc. (l'influence notamment de la gestion sur la conception même des espaces, des bâtiments, des équipements, des services).

Soulignons encore que les connaissances et les techniques se sont considérablement développées en 30 ans et que la figure de l'urbaniste qui sait à peu près tout faire (ou même faire faire) est devenu complètement mythique (et ce, même quand cet urbaniste est un vieux monsieur très expérimenté). Peut-être faut-il aussi rappeler que ce mythe a quelque chose à voir avec le vieux rêve de synthèse qui fut celui de l'urbanisme dit "moderne", avec les effets que l'on connaît.

Le contexte est donc considérablement différent de celui des années 1970. L'urbanisme ne peut plus prétendre être une discipline de synthèse ; c'est un des champs professionnels dans le domaine de la conception-réalisation-gestion des espaces.

Dans le domaine de l'urbanisme, une question fondamentale se pose dans tous les domaines : comment développer des techniques et des spécialités de plus en plus pointues, et en même temps assurer la coordination et la complémentarité entre toutes ces interventions ?

L'évolution du monde des entreprises comme celui des administrations montre qu'il y a plusieurs réponses à ce problème. Mais, en tout état de cause, il faut mettre en œuvre des dispositifs spécifiques et les grands dirigeants (entendre ici les grands urbanistes) ne peuvent tout seuls orchestrer ces agglomérations techniques, scientifiques et culturelles complexes.

Cela a évidemment de grandes conséquences sur les formations en urbanisme. Il est clair, mais cela, tous les instituts d'urbanisme en ont fait l'expérience, qu'il devient impossible d'imaginer un "tronc commun" de connaissances dont disposeraient tous les étudiants faisant des études d'urbanisme ou des études dans les divers domaines de la conception-réalisation-gestion des espaces bâtis. Il est tout aussi illusoire de penser qu'il y aurait, à bac + 4 et 5, des "fondamentaux" que l'on pourrait enseigner aux étudiants et qui leur permettraient ensuite de faire tous les métiers, ou n'importe lequel des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement.

On peut certes apprendre aux étudiants à lire (2 ou 3 livres par semaine minimum), à compter (faire des statistiques), à dessiner des cartes et utiliser des bases de données (SIG), à se confronter à l'expérience du projet (ou du "livrable", par exemple dans le cadre d'un travail de groupe dans un atelier) ; mais aujourd'hui, les "fondamentaux" dont on a besoin dans tous les domaines disciplinaires et techniques sont d'un autre ordre et d'une autre nature. Il faut être capable de former des spécialistes, aptes bien sûr à travailler avec d'autres. Mais on ne peut pas se contenter de former des gens qui seraient seulement capables de travailler avec d'autres... Et je crains que ce ne soit ce que certaines de nos formations ne fassent aujourd'hui.

Il me semble que les solutions ne sont ni au niveau des individus, ni au niveau de chacune des formations. Elles sont au niveau des organisations et des dispositifs. Il s'agit moins de fabriquer de bons urbanistes que des lieux et des modes de travail qui permettront à des spécialistes de participer à des productions collectives.

Il s'agit moins de mettre sur pied de bonnes formations en urbanisme qui pourraient exister par elles-mêmes, que de développer et de conforter les structures capables de faire en un même lieu avec les mêmes équipes, de l'enseignement, de la recherche et de la pratique expérimentale ou avancée et de l'expertise. Ces structures seront capables de développer toutes sortes de formations, de leur faire partager des bouts de programme, de créer des synergies ; elles seront surtout capables de faire évoluer leurs formations en fonction de l'évolution de l'emploi comme des métiers et des techniques. Ces "lieux" peuvent être de nature variées. Les instituts d'urbanisme peuvent en être (peut-être vaudrait-il mieux cependant pour certains d'entre eux, de devenir des "instituts des villes" avec, entre autres, des formations en urbanisme...). Mais également d'autres facultés ou instituts (études politiques, économie, écoles d'architecture, peut-être un jour, écoles d'ingénieurs...).

Toutefois, il faut souligner les apports spécifiques que peuvent avoir les instituts d'urbanisme créés à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Leur histoire, leurs liens avec certains milieux professionnels, leurs connexions anciennes avec divers secteurs de la recherche, leur positionnement dans leurs universités, leurs équipes enseignantes (enseignants-chercheurs et professionnels-enseignants) leur ouvrent des possibilités spécifiques dont ne disposent pas d'autres institutions. Il est donc d'un intérêt particulier de conforter ces "lieux-dispositifs", voire d'en constituer de nouveaux à partir d'équipes et de formations qui pourraient s'agglomérer et s'organiser dans cette perspective.

La mise en place du LMD ouvre des possibilités de ce point de vue. D'ailleurs, on voit certaines structures d'enseignement de l'urbanisme à la fois nouer de nouveaux contacts, renforcer des collaborations, et diversifier assez sensiblement leur offre de formation à cette occasion. Mais le LMD peut aussi avoir des effets négatifs si on se polarise sur les diplômes et si on oublie de raisonner stratégiquement en termes de dispositifs et de "lieux".

Mais ce contexte met en évidence aussi que l'enseignement en urbanisme à l'université, en France, risquerait gros s'il s'appuyait de façon trop forte, voire exclusive, sur le groupe de professionnels "non architectes, non ingénieurs, non écoles de commerce ou IEP, non grands corps de l'État".

Il faut insister aussi sur le fait que les qualifications, lorsqu'elles existent dans d'autres pays européens, s'inscrivent dans des contextes :

- où les formations techniques à l'urbanisme sont généralement effectuées à l'intérieur des facultés d'architecture et des facultés d'ingénieurs,
- où les relations entre universités, État et professions sont profondément différentes,
- où les organisations professionnelles jouent dans presque tous les domaines d'autres rôles qu'en France,
- où les systèmes de responsabilité sont différents,
- où existent des procédures d'orientation et de sélection à l'entrée des universités.

Il faut aussi souligner qu'il faut distinguer lorsque l'on fait des comparaisons internationales :

- les qualifications professionnelles des individus,
- les qualifications professionnelles des diplômés, ou par les diplômes,
- les qualifications par les références (tel chiffre d'affaires sur tel type de projet, par exemple).

Enfin, soulignons que, bien sûr, dans un contexte de globalisation et d'européanisation, certaines professions essaient de créer de nouvelles barrières pour se protéger, mais que ces barrières sont souvent très illusoires (elles sont contournées notamment par le biais de réponses à des appels d'offres avec des "collègues" étrangers, ou par le biais de grosses structures qui ont nécessairement dans leurs équipes des personnels qualifiés dans tout...).

Les arguments qui font référence à ce qui se passerait au niveau européen me semblent donc à manipuler avec beaucoup de précautions. Il faut aussi regarder de près quels sont les professionnels qui se mobilisent sur ces "barrières qualifiantes" (!) et quels sont les types de tâches concernés. De ce point de vue, la "nouvelle charte d'Athènes" (excusez du peu), est véritablement affligeante. Je conseille à tous de la lire pour prendre conscience - si besoin était - que nous ne pouvons construire des projets universitaires crédibles à partir de ce type de conceptions.

Enfin, il faut souligner qu'aujourd'hui, de plus en plus d'employeurs et de donneurs d'ordres locaux (pas tous certes), sont capables de s'informer sur les qualités d'un professionnel et se méfient des labels qui ne présentent pas de très solides garanties. Une profession qui ne regroupera pas la majeure partie des spécialistes les plus pointus techniquement de son domaine, ne pourra offrir durablement ces garanties de qualité. Or une bonne partie de ces spécialistes n'a pas besoin de ce label, voire n'en veut pas parce qu'elle a d'autres titres ou labels plus efficaces à faire valoir.

De même, les étudiants, confrontés à une offre proliférante de formations, se fient de moins en moins aux intitulés des diplômes et apprennent à se renseigner et à choisir leurs formations.

Resteraient aussi à évoquer (mais ce sera pour une autre fois) :

- la question de la formation à la recherche et par la recherche,
- la question de la formation des divers "techniciens" de l'urbanisme, c'est-à-dire de ceux qui exercent dans ce champ un certain nombre de fonctions spécialisées, mais qui n'ont pas un diplôme bac + 5 (et qui n'en ont pas nécessairement besoin pour faire ce type de tâches) ; il en faut très certainement une certaine variété (laquelle ? par exemple des "instructeurs de permis de construire" ?) et il faut prévoir des passages, éventuellement après une certaine période d'expérience professionnelle vers des diplômes bac + 5.

24. Marie-Hélène BADIA, Architecte conseil, DGUHC

Diversité des métiers de l'urbanisme

Le milieu professionnel de l'urbanisme est confronté à une double évolution :

- d'une part une complexification des questions urbaines sur lesquelles il intervient,
- d'autre part la réappropriation par les politiques et les citoyens, d'un domaine qui au fil du vingtième siècle leur avait largement échappé.

Cela entraîne sur le terrain de nombreuses difficultés, comme l'illustre aujourd'hui la politique de rénovation urbaine.

En mobilisant des projets urbains sur tout le territoire et à toutes les échelles, elle a révélé qu'à côté de projets phares, la réalité plus banale témoignait trop souvent d'un déficit important de culture urbaine et de savoir-faire tant au niveau des élus qu'à celui des techniciens.

Questions mal posées, réponses inadaptées et fragiles, méconnaissance des métiers de l'urbanisme, le milieu professionnel réagit, confronté entre autres questions à la multiplicité des acteurs qui le composent ; il cherche des clarifications.

Parmi les idées qui émergent, celle de se saisir de la diversité pluridisciplinaire pour répondre à la fabrication d'une ville en mutation semble la mieux adaptée au contexte fluctuant et évolutif de l'urbanisme aujourd'hui. Cette diversité nécessite que les différents intervenants puissent dialoguer.

Intérêt d'une culture commune aux différentes formations

Les formations d'origine sont donc sollicitées afin de constituer dans le cadre de la réforme, soit en cinq ans un socle de connaissances partagées parmi lesquelles figure une "culture commune du projet". Cette notion interroge particulièrement les architectes sur leurs attentes en matière d'interdisciplinarité et sur la pédagogie du projet en un temps court.

La formation des architectes : une culture pour le projet et une culture du projet. On peut, pour schématiser, dire que dans les écoles l'enseignement de l'architecture se divise en fait en deux ensembles : d'une part les enseignements nécessaires à l'information des étudiants : une culture pour le projet (modulée autour de la sociologie, de la philosophie, du droit, des arts plastiques, etc.), d'autre part les enseignements nécessaires pour fabriquer : une culture du projet.

Les disciplines associées : un potentiel à exploiter. Le premier ensemble est donc celui des disciplines associées, premier lieu propice pour construire une culture commune qui pourrait être complétée à partir des attentes des architectes et de leurs futurs partenaires, et notamment en matière d'urbanisme.

L'enseignement du projet : un processus très spécifique.

Le second ensemble est celui de l'enseignement du projet dont les particularités sont souvent méconnues des autres disciplines.

On peut rapidement dire que celui-ci comporte des enseignements théoriques (la construction, l'histoire, les théories architecturales et urbaines), des enseignements pratiques (les techniques de représentation) et des exercices de projet pour apprendre à passer d'une idée à un projet, "une réalité".

Ces exercices s'étendent sur les cinq années du cursus.

Il faut apprendre l'espace sans que cela n'ait jamais été abordé dans les études secondaires. C'est un monde à découvrir : ouvrir les yeux, penser et concevoir l'espace, le commenter et le faire partager. L'enseignement du projet ne se transmet pas par une accumulation des savoirs constituant la culture pour le projet.

C'est l'apprentissage d'un processus non seulement de synthèse mais aussi d'invention. Une mise en mouvement des savoirs dans une dynamique à la fois inductive et déductive qui se construit progressivement.

En préalable, acquérir la culture du projet nécessite une attitude : le désir de faire. Les universitaires n'en sont pas familiers et les ingénieurs, s'en sont progressivement coupé. Ainsi aucune autre formation que celle dispensée aujourd'hui dans les écoles d'architecture ne prépare à penser et agir sur l'espace urbain, dont l'essentiel ne passe pas par le langage.

Propositions pour partager les enseignements théoriques du projet

Comment les étudiants issus de formations universitaires et techniques pourraient-ils alors bénéficier de la culture du projet ?

Deux pistes de réflexion paraissent possibles.

La première consisterait à faire partager des enseignements théoriques, issus du noyau dur de la discipline. On peut facilement l'imaginer à partir de l'histoire et des théories architecturales ou urbaines, enseignées dans leurs liens à la ville et à l'architecture au travers du projet. On lèverait ainsi de nombreuses incompréhensions autour de la démarche de projet, qui viennent de l'idée communément répandue que la forme urbaine et l'architecture ne sont qu'un cadre déterminé par une histoire sociale. Il s'agirait de mettre en parallèle, étude du contexte et surgissement original de la forme, en faisant à cette occasion comprendre les logiques du projet.

La recherche en architecture et en projet urbain serait utilement consultée pour mieux cerner cette question : proposer des thèmes d'enseignement ouverts à des étudiants de formations universitaires et techniques à partir de l'architecture.

La seconde piste concerne l'apprentissage du projet. Une analogie fréquente considère qu'il s'agit d'apprendre à lire et à écrire. Parmi les exercices dont nous avons parlé plus haut, il faut privilégier ceux qui permettent d'apprendre à lire ensemble, à analyser ensemble.

Par contre l'apprentissage de l'écriture nécessite une volonté, un engagement et du temps. On peut interroger les enseignants du projet sur la progressivité qu'ils pourraient installer dans cette formation afin d'établir des passerelles, autres que des doubles cursus, mais pour quelle finalité ? Il faut, dans l'intérêt de tous, maintenir sans ambiguïté une très forte exigence sur la qualité de la formation au projet et à sa complexité, ce qui exclut par définition une formation courte.

Savoirs particuliers des architectes urbanistes

Si tous les architectes acquièrent une compétence spécifique (l'espace) et un mode opératoire (le projet), ils ne seront pas tous architectes urbanistes. Cette compétence requiert des savoirs particuliers et des pratiques différentes de celles de la maîtrise d'œuvre, par exemple se situer de plus en plus fréquemment en amont du projet ou participer à de nouvelles coopérations interprofessionnelles.

Toutefois, il y a une continuité de pensée sur l'espace quelles que soient sa taille et sa complexité, il y a donc une continuité de la formation. Ce qui distingue réellement la conception pratiquée par l'architecte urbaniste de celle de l'architecte, c'est qu'elle intègre le temps vecteur d'évolutions et de transformations dans le passage de l'idée au réel.

"La spécificité des architectes urbanistes c'est de manier l'espace dans le temps, de le mettre en perspective, en le gérant dans ses aspects les plus quotidiens comme les plus lointains." (Gérard Charlet, architecte urbaniste).

La formation au projet urbain, une question ouverte pour les écoles d'architecture

Le rapport constate un manque d'homogénéité et de lisibilité de l'enseignement du projet urbain dans les écoles d'architecture. Cette opinion semble largement partagée par les enseignants eux-mêmes. Parallèlement on assiste à une forte demande d'architectes urbanistes. Il y a donc autour de la place accordée à l'enseignement du projet urbain une vraie question qui se pose aujourd'hui dans de nouveaux termes aux écoles d'architecture.

Il faut analyser la situation actuelle en se souvenant que dans les années 70, en réaction à l'urbanisme de planification, la question de la ville était au centre de la vie intellectuelle des écoles, lui permettant de refonder l'enseignement de l'architecture.

Au travers des tribunes offertes à de jeunes architectes souvent enseignants, les concours de rénovation de centres anciens ouvraient parallèlement la voie du projet urbain alimenté par les recherches sur la typo- morphologie ou l'histoire urbaine, etc.

Cette veine a fourni les rangs de tous les architectes urbanistes et de nombreux chercheurs. Les enseignants en projet urbain dans les universités et les écoles d'ingénieurs en sont issus, mais aussi les étudiants architectes qui y apportent leur savoir-faire. Aujourd'hui elle paraît pourtant sous exploitée.

On peut penser qu'en positionnant majoritairement l'enseignement du projet urbain en fin de parcours, certains cursus dissocient trop les questions architecturales et urbaines, lorsque parallèlement l'enseignement sur la ville et la dimension urbaine de l'architecture ne sont pas affirmés dès le départ dans les enseignements fondamentaux.

Par ailleurs, l'enseignement du projet urbain n'a souvent pas les moyens de ses ambitions. Les étudiants intéressés poursuivent des études post-diplômes qui leur offrent une ouverture à d'autres formations. Il s'agit d'appréhender la complexité de l'urbanisme et d'en découvrir les acteurs.

Mais reste posée la question de leur formation à peine ébauchée au projet urbain dans sa dimension spatiale. Celle-ci nécessite des savoirs solides : une bonne connaissance des bâtiments, de l'espace public, de l'histoire et des théories urbaines, ainsi que l'acquisition de compétences spécifiques : la capacité à s'extraire du projet architectural pour donner des règles du jeu à partager à plusieurs, et enfin gérer les évolutions du projet.

Cette formation reste très incomplète dans le cadre du cursus actuel et pose la question de diplômes au statut incertain, qui ne sont ni de l'architecture, ni du projet urbain. L'École de la Ville et des Territoires apporte cette année une réponse nouvelle, en proposant un diplôme spécialisé. Fondé sur la continuité de la pédagogie du projet spatial et accompagné d'enseignements associés sur l'urbanisme, le programme ne vise pas à être concurrentiel de ceux existants dans des formations théoriques à l'urbanisme. D'autres propositions de ce type sont en train d'apparaître dans les écoles proposant des partenariats.

Conclusion

Il est essentiel pour l'architecture que les architectes participent à la construction d'une culture commune de la ville, c'est un enjeu fondamental. Celui-ci doit être au cœur de leur formation.

En première approche, cette culture peut se développer facilement à deux niveaux :

- d'une part en complétant les enseignements associés par des apports extérieurs qui proposeraient une ouverture complémentaire sur l'urbanisme aux étudiants architectes,
- d'autre part en actualisant et en structurant les enseignements théoriques fondamentaux relevant de la culture du projet afin de pouvoir les faire partager à des étudiants en urbanisme.

L'ouverture de l'apprentissage du projet présente plus de difficultés, néanmoins des étudiants venus d'autres formations peuvent accéder à l'analyse et à la compréhension de l'espace physique. C'est aussi l'occasion de rentrer dans le processus de conception. Par contre apprendre à concevoir l'espace, nécessite d'en avoir fait le choix et de s'engager dans une formation longue. C'est une condition pour en assumer la complexité.

Dans un contexte porteur, la demande d'architectes formés à l'urbanisme est forte, la place de l'enseignement du projet urbain dans les écoles d'architecture est une question ouverte.

Les réponses qui apparaissent dans le cadre de la réforme consistent à maintenir une initiation dans le cadre du master puis à proposer une spécialisation post-diplôme, tournée vers le projet urbain spatial.

Les écoles d'architecture y poursuivront l'affermissement et le développement de compétences spécifiques.

Il s'agira aussi de lieux de partenariats possibles avec d'autres formations.

Dans tous les cas les architectes, dans la sphère professionnelle comme dans l'enseignement doivent en permanence se poser la question du rapport entre leur discipline et les autres domaines de compétence, et notamment pour faire en sorte que les savoirs actuels sur la ville, s'insèrent plus fortement dans les pédagogies du projet.

Ces pédagogies pouvant enrichir à leur tour des étudiants venus de disciplines éloignées des savoir-faire, en les familiarisant avec le travail de conception.

Suite aux propositions du rapport, de nombreuses pistes sont à explorer et à approfondir en partenariat avec des enseignants du projet, des chercheurs en architecture et des professionnels.

25. Alain BOURDIN, Professeur et Directeur de l'Institut Français d'Urbanisme (IFU)

Le terme "urbanizacion"

Françoise Choay rappelle qu'en inventant le terme "urbanizacion", qui a donné urbanisme, "*Cerda entendait [pour la première fois dans l'histoire] donner un statut scientifique à la création et à l'aménagement des villes, conçus comme ressortissant à une discipline autonome, à part entière*". L'urbanisme comme discipline et comme ensemble de pratiques qui a donné naissance à des métiers, est totalement lié à un contexte historique. Celui des sociétés industrielles, du développement des états-nations-sociétés modernes et du positivisme scientifique.

Il s'applique à des villes en pleine croissance et qu'il est clairement possible de définir, en termes spatiaux, économiques et sociaux. Plus tard, notamment en France, l'urbanisme sera marqué de manière indélébile par les modes d'intervention de l'État sur l'aménagement urbain. Les professions se développeront en fonction de ce contexte, tout comme les instituts d'urbanisme.

Nous ne vivons plus dans ce monde là. Comme l'affirment divers auteurs, les dernières décennies ont connu une révolution d'une ampleur bien plus importante que les transformations antérieures. Révolution dans la démographie, l'économie, les modes de vie, la connaissance. Révolution sociologique, avec le renforcement de l'individualisation là où elle s'affirmait déjà et sa diffusion dans des parties toujours plus étendues du monde. La notion de classe sociale perd une partie de sa signification, non parce que le monde est pacifié, mais parce qu'il est fait autrement. On dira la même chose de la ville. Sans doute n'y a-t-il plus de ville au sens où on l'entendait il y a cinquante ans ou quelques siècles. Les théories qui faisaient référence il y a quelques années ne présentent plus qu'un intérêt historique.

C'est dire que le problème de l'urbanisme ne s'arrête pas à l'évolution des procédures ou des doctrines, à la défense ou à l'évolution d'une profession. Il est vrai que des expériences et des savoir-faire ont été accumulés, riches mais aujourd'hui obsolètes : il s'agit de les recycler dans un contexte bien plus nouveau qu'il ne le paraît.

C'est dans cette perspective que l'on doit lire les affirmations, nécessairement partielles, qui suivent.

L'enjeu de la zone floue

L'observation des pratiques montre que les différentes actions qui contribuent à la production urbaine se répartissent actuellement entre cinq grandes fonctions.

- La stratégie qui suppose à la fois la capacité de penser la ville-acteur (ce qu'elle n'est pas a priori), de contribuer à sa constitution et d'élaborer les cadres d'analyse, les objectifs, les démarches qui constituent une stratégie.

Le raisonnement en termes de concurrence et l'observation permanente des villes concurrentes fait partie de cette fonction.

- La maîtrise d'ouvrage, en particulier la maîtrise d'ouvrage urbaine et celle des opérations complexes. Cette fonction est de l'ordre de l'organisation et de la coordination, de la commande, de

la prévision (notamment financière) et du contrôle, du portage politique et du pilotage des intervenants (conduite de projet notamment).

- La conception, qui consiste à inventer des solutions opérationnelles, notamment dans le domaine de la forme, des ambiances et des usages, mais aussi dans divers domaines techniques.
- L'étude, qui, outre les études techniques classiques, rassemble la famille des études d'impact et d'évaluation, la programmation urbaine, les études de marketing urbain et de communication. La fonction "études" évolue très vite, en bien et en mal.
- La gestion, que l'on peut diviser en trois branches : gestion traditionnelle des réseaux, des équipements publics, de la voirie et des espaces publics ; gestion des services urbains (électricité, transports en commun etc.) et du logement ; gestion des lieux urbains complexes (centre commercial, gare, grand équipement).

Chacune de ces fonctions mobilise des professionnels dont le métier est indépendant du contexte urbain : spécialiste du droit des contrats, concepteur d'ambiances sonores ou de réseaux informatiques, analyste financier, travailleur social, pour ne prendre que quelques exemples. Mais entre ces spécialistes et le professionnel de la ville patenté (chargé d'études dans une agence, chef de projet chez un grand promoteur, spécialiste de la programmation urbaine ou paysagiste-urbaniste), il existe une zone floue dans laquelle se composent et se recomposent sans cesse des niches professionnelles, aujourd'hui celle que génèrent les préoccupations d'insécurité, demain celle qu'entraînera la vogue de la haute qualité environnementale. Je suis pour ma part persuadé qu'un manager de centre ville ou un gestionnaire de pôle d'échange appartient aux métiers de l'urbanisme, d'autres pensent le contraire et cela n'est pas un enjeu. Ce qui l'est, c'est la nature des stratégies de formation et de développement professionnel que l'on adopte vis-à-vis des diverses niches : laisse-t-on la logique de l'atomisation et de la monoculture technique se développer ou préfère-t-on développer une culture "transversale" ? Un bon commercialisateur de l'immobilier est-il l'ancien élève d'une école commerciale qui aujourd'hui vend des droits à bâtir et demain des produits chimiques ou bien celui qui, ayant une bonne connaissance des questions urbaines, contemporaines a également appris le métier de commerce ? On peut faire le choix (nécessairement militant) de la deuxième solution, et il existe de bons arguments pour la justifier.

D'autant que les processus dans lesquels interviennent ces différentes fonctions sont toujours composites : le projet urbain, l'élaboration d'un PADD ou la mise en place d'une structure de management de centre ville, font intervenir les quatre fonctions. Le "généraliste" n'y est d'aucune utilité mais le professionnel d'une niche qui a la réelle capacité de comprendre non seulement les autres spécialistes de la même fonction, mais ce qui relève des autres fonctions a de bonnes chances d'être plus pertinent et plus productif.

Personne ne peut revendiquer un monopole sur cette zone floue. Pas question, par exemple, de la réserver aux instituts d'urbanisme plus qu'aux écoles de commerce, d'architecture ou d'ingénieurs. Le fait qu'elle soit une zone de concurrence est sans doute une bonne chose, pour la qualité des prestations et peut-être pour le débat public.

Une stratégie pour la formation

Je ne forme pas à une profession mais à des positions dans des dispositifs d'action. Ceci implique trois capacités : celle de s'inscrire dans la logique d'une organisation, grand groupe, petite entreprise de prestation de services ou collectivité territoriale ; celle d'intervenir dans des processus où coopèrent une diversité d'acteurs (projet urbain, gestion de site, organisation d'événement) ; enfin celle de maîtriser une spécialité, correspondant à une niche et dont on sait que l'on devra changer au bout d'un temps plus ou moins long. On remplit ce programme en différenciant clairement les objectifs pédagogiques et les moyens qui leur sont attachés.

Un premier objectif est de former les étudiants à un ensemble de techniques précises, à partir desquelles s'effectuera leur entrée dans le monde professionnel. Si aujourd'hui je porte l'effort sur les métiers de la programmation urbaine liés aux marchés de définition ou sur le montage de PPP, je vais faire venir les meilleurs spécialistes et faire apprendre à mes étudiants les techniques professionnelles les plus actuelles en la matière. Demain on passera à autre chose. À ce niveau, l'essentiel est de suivre au plus près les évolutions du marché et des techniques : rien n'est pire que d'apprendre une technique vieillie et qui n'est pas en soi formatrice. Cela n'a rien de compliqué : il suffit d'avoir les bons interlocuteurs - sur le terrain pas dans les ministères -, d'être réactif et d'admettre qu'un enseignement peut être utile pendant trois ans ou pour former cinquante personnes, et pas plus. C'est une simple question de management de la formation. Malheureusement, de ce point de vue, le déficit des universités et de bien d'autres secteurs du système français de formation est abyssal...

Le deuxième objectif consiste à former des individus capables de prendre en compte la complexité d'une réalité urbaine insaisissable, d'adopter une diversité de points de vue, et d'apprendre rapidement de nouvelles techniques. Sa réalisation est plus complexe : comment s'approprier des cadres de raisonnement que l'on utilisera durablement en les transformant peu à peu et qui permettront de maîtriser l'analyse et la diversité des situations dans lesquelles on se trouvera - et pas simplement de leur appliquer des recettes, même si on le fait avec ingéniosité - ? Comment apprendre à apprendre ? On pourrait se contenter d'étudier les mathématiques, la philosophie et les langues anciennes, comme autrefois. Ce ne serait pas si mal, car ces disciplines sont intellectuellement formatrices, mais on peut imaginer des solutions un peu plus attractives pour les étudiants. Une formation pluridisciplinaire correctement conçue en sciences sociales me paraît constituer une bonne solution, mais je suis persuadé que l'on peut faire la même chose avec des disciplines de sciences "dures". En revanche, l'histoire de l'urbanisme ou de l'architecture ne peuvent pas jouer ce rôle. Beaucoup d'universitaires déplorent que les étudiants (en urbanisme, mais pas seulement) lisent peu, et je partage leur inquiétude. Mais on lit deux livres par semaine quand il s'agit de prendre la mesure de la diversité des problèmes, des connaissances disponibles et des points de vue, et la Phénoménologie de l'Esprit pendant un an pour une première approche et toute la vie pour y comprendre vraiment quelque chose. L'appropriation d'outils de raisonnement passe par des lectures très approfondies et par la maîtrise de théories ou de cadres de raisonnements abstraits et généraux. Le sociologue que je suis, trouve beaucoup plus utile de faire étudier les théories de l'action rationnelle aux futurs urbanistes plutôt que la sociologie dite urbaine.

Encore faut-il veiller à ce que les étudiants se dotent des outils pour appréhender rapidement un champ nouveau. Cela va des capacités de recherche bibliographique ou sur internet à celles de repérer les questions-clé ou les personnages centraux et de réaliser des synthèses. La formation donnée dans les instituts d'études politiques a des défauts, mais, de ce point de vue, elle est souvent très bonne.

Les instruments de pensée ne sont rien sans la curiosité. Dans la nébuleuse des métiers liés à l'urbanisme, celle-ci prend nécessairement un double aspect : curiosité vis-à-vis du monde, curiosité vis-à-vis des formes sensibles. La "culture urbaine" correspond à cela. Apprendre à lire l'espace urbain, devenir hyper-sensible aux formes et aux ambiances, pouvoir en rendre compte avec des mots, des photos ou des traits, fait partie de la spécificité de notre domaine et je suis en accord total avec ceux qui font des visites d'opérations un instrument de formation majeur. Cette sensibilité particulière n'empêche pas de s'intéresser aux mouvements du monde et, en particulier, aux mouvements des villes. Mais autant j'estime indispensable l'apprentissage de techniques très précises, très "ciblées" et très actuelles, en particulier au moment du stage et de la sortie d'études, autant il me semble que la culture urbaine doit être largement ouverte, avec une insistance particulière sur les modes de vie, la dimension politique et les évolutions techniques.

En résumé, la stratégie de formation me paraît beaucoup plus importante que la définition précise des contenus. Ceux-ci varient en fonction des capacités des formateurs, des objectifs à court terme du management de formation, des interlocuteurs privilégiés dans le monde de l'action (et de l'embauche). La recherche de la cohérence et de la "qualité des produits" a plus d'importance que le respect d'un supposé profil nécessaire de formation. Peu importe qu'un chat soit noir ou gris...

Renouveler la recherche

Il ne faudrait pas en déduire qu'il n'existe aucun problème de contenu. Le choix des niches à investir et des interlocuteurs à privilégier, celui des disciplines techniques à mettre en avant, celui des stratégies à adopter en matière de formation intellectuelle ou de culture urbaine sont commandés par les évolutions de la connaissance des problèmes urbains. C'est sur le terrain, en observant et en intervenant comme prestataire, ou dans les réunions professionnelles que l'on comprend certaines évolutions de l'action et des acteurs. Mais si la recherche ne produit pas un questionnement spécifique et nécessairement décalé, elle perd son utilité. Au mieux, elle peut alors jouer et parfois gagner dans le champ de l'expertise. Au pire elle court derrière des acteurs qui en savent toujours plus qu'elle. Quelques "intellectuels organiques" mettent des mots sur ce que savent les acteurs, ce qui est utile et respectable, mais limité.

La recherche urbaine française a beaucoup profité de l'État et en particulier du ministère de l'équipement. Elle s'est structurée en petites équipes reliées par les organismes de recherche incitative et fortement cloisonnées par les secteurs de politiques publiques. Je garde le souvenir du jour où un responsable de la recherche incitative m'a expliqué qu'à la suite d'un partage entre institutions, je serai désormais un chercheur du domaine du logement (et pas de l'urbain)...

Ce mode de structuration arrive en bout de course. Les équipes sont fondues dans de vastes unités de recherche conformes aux standards internationaux, la recherche incitative s'affaiblit, des organismes aussi utiles que le PIR-villes ou l'ACI-ville (malgré ses défauts) ont disparu et les nouvelles structures nationales ne règlent aucun des problèmes de la recherche urbaine. Dans ce domaine, on produit peu de connaissances nouvelles et l'élaboration théorique, c'est-à-dire la capacité de produire des questions, est presque au point mort. Les théories "paillettes" venues d'outre-Atlantique occupent le devant de la scène, avec les idéologues patentés (et parfois talentueux) et les concepts valise. Les chercheurs, les technocrates et les politiques parlent souvent la même langue de bois. Le développement durable est certainement une doctrine vertueuse, mais pour l'instant il sert surtout de prétexte à simplifier les problèmes, par exemple

lorsque l'élu d'une grande ville présente le document de planification qui vient d'être réalisé en centrant son propos sur un seul point : la consommation de CO₂. Curieuse ruse de l'histoire quand on sait que l'idée d'écologie est indissociable de celle de complexité !

Relancer la recherche urbaine ne pose pas que des problèmes institutionnels. Il faut encore savoir ce qui fait sa spécificité, en quoi elle est recherche urbaine et non physique, biologie, sociologie, économie, prenant des terrains dans le monde urbain, où justement vivent la majorité des hommes. Il y a donc un champ à redéfinir et des programmes à établir. De ce point de vue, le passage à l'acte, l'organisation de l'action, la construction de la coopération, thèmes qui renvoient à des questions majeures des sciences humaines contemporaines, ouvrent une voie. Les questions environnementales, si on les désidéologise quelque peu, en offrent certainement une autre. Bien d'autres possibilités existent, mais toutes supposent que l'on prenne distance avec les formulations propres aux politiques publiques pour proposer d'autres définitions. Cela n'empêche pas, au contraire, que la recherche s'appuie sur le débat public et y intervienne, à la fois pour y puiser des questions ou des énigmes et pour proposer des formulations ou des cadres d'analyse.

Dans l'immédiat, trouver les lieux où puisse s'opérer ce redémarrage de la recherche urbaine, où un nouveau milieu de recherche puisse s'organiser est une urgence. Faute de quoi, on continuera d'assister à une dégradation maintenant bien entamée.

L'utilité des instituts

Les instituts d'urbanisme peuvent constituer de tels lieux, où s'élaboreraient les connaissances sur la production de la ville et la dynamique urbaine, donc une recherche spécifique, où s'opèreraient les échanges entre les acteurs de cette production et les chercheurs, où se développerait l'expertise, car si l'expertise ne remplace pas la recherche elle ne s'entend pas nécessairement mal avec elle et constitue une nécessité pour la qualité de la formation. Ils peuvent jouer un rôle dynamique dans le débat public, et le meilleur régulateur de la production urbaine est l'existence d'un débat public structuré sur ce sujet, ce qui n'existe guère en France et pas du tout en Ile-de-France. Ils ont vocation à former des "professionnel patentés", mais tout autant ceux qui vont occuper les niches de la "zone floue". Ils peuvent contribuer à la formation initiale ou continue des managers urbains. Ils n'ont de sens que s'ils deviennent les lieux de réflexivité de la dynamique urbaine, de la production et de la gestion des villes.

Il ne fait aucun doute que l'europanisation, déjà commencée, de la démarche de l'urbanisme, de l'aménagement et du management urbain, se fera en réseau avec quelques pôles rassemblant recherche, expertise, formation (initiale et continue) et débat public. Il n'est pas non plus exclu qu'il y ait intérêt à développer des cursus complets (en cinq ans) et des masters spécialisés (post-master) à côté de formations plus "classiques".

Seuls des instituts d'urbanisme forts (et donc en nombre limité) peuvent réaliser un tel programme.

26. Jacques CHARLOT, Directeur général du Conseil National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Contribution complémentaire à la réunion de concertation du 1er juillet 2005

La majorité des urbanistes-aménageurs salariés étant a priori recrutée par les collectivités locales, ce champ étant amené à être recomposé du fait de la montée en puissance des intercommunalités, il nous paraît important de pouvoir positionner la Fonction Publique Territoriale (élus et agents) comme un interlocuteur incontournable des questions d'emploi et de formation sur ce secteur professionnel.

A l'instar de la veille prospective qui a été mise en œuvre par notre établissement en matière d'observation des évolutions de l'emploi territorial, il nous semblerait souhaitable en notre qualité d'acteur de la formation professionnelle des agents des collectivités locales de compléter les propositions du comité d'urbanisme afin de doter ce secteur professionnel de moyens d'analyse et d'observation sur les parcours professionnels des urbanistes-aménageurs, sur l'évolution des besoins de compétences des employeurs des secteurs public et privé.

Un dispositif partenarial du type "observatoire" ou "plate-forme métiers", qui semble se préfigurer à travers la proposition 12, contribuerait à rapprocher et à développer les synergies entre formateurs et acteurs professionnels, à articuler les champs de la formation initiale et continue, à structurer une offre de formation professionnelle continue plus adaptée à l'évolution des pratiques professionnelles et des qualifications.

Du fait d'une part, de l'importance des collectivités locales et des structures para-publiques dans l'emploi des urbanistes-aménageurs, et d'autre part, de l'organisation paritaire du CNFPT, nous sommes prêts à occuper une place centrale dans la conception et la mise en œuvre d'une telle démarche d'observation et de coordination.

27. Francis CUILIER, Directeur général A-URBA et Jean MARIEU, Professeur des Universités à Bordeaux

Une expérience professionnelle longue, aussi bien en tant qu'urbanistes, responsables d'équipes projets qu'en tant qu'enseignants, nous conduisent à porter un regard critique sur la formation des jeunes professionnels.

En effet, autant les systèmes de stages et d'ateliers appliqués à des cas concrets leur donnent une vision pratique satisfaisante, autant on peut déplorer des carences fortes des bases fondamentales de la pensée urbaine, des méthodes de conception, des problématiques et dans la gestion des projets que constituent les études urbaines. Il est préoccupant de constater de graves déficiences en culture urbaine et culture générale, un manque d'appétence pour la lecture d'ouvrages fondamentaux et l'utilisation souvent très faible des services documentaires. La "culture internet" a beaucoup d'avantages mais a le gros défaut de privilégier l'immédiat et n'encourage pas à la rigueur d'analyse ou de propositions.

Certaines méthodes classiques qui consistent à faire lire les ouvrages de base ne sont pas assez utilisées. De même que la rédaction de rapports courts ou de notes de lecture permettrait de mieux étudier et formaliser les problématiques de façon claire et réfléchie plutôt que de pratiquer le "copier/coller".

Du point de vue des cours et des méthodes, il y a des acquis fondamentaux à apprendre aux étudiants, qui malheureusement, ne se compensent que très rarement ultérieurement en cas d'absence.

A - Quels sont ces fondamentaux ?

Cette proposition s'adresse à tous les types de formations se réclamant du champ de l'urbanisme, quelles que soient les orientations spécialisées qu'elles puissent prendre (Stratégie, projet dans les différentes acceptions du terme, management, urbanisme thématique : ville et habitat, ville et déplacements, etc.). A l'inverse, on ne peut pas imaginer que l'ensemble des étudiants puissent acquérir l'ensemble des savoirs et savoir-faire, voire savoir-être, à un niveau élevé dans tous les domaines.

1. Les fondamentaux culturels

· Villes, territoires et sociétés

Qu'est ce que la ville ? la ville ancienne, la ville moderne : genèse et évolution, histoire des plans de villes, etc.,

L'évolution de la ville : milieu, espace, temps.

Les théories de la ville : la cité idéale, les différents modèles à travers l'approche historique.

Les utopies : industrielles, sociales, techniques et leur lien avec la ville.

Les modèles de ville : la ville pré-industrielle, ville et industrialisation, ville et développement économique, ville et tertiarisation, ville et fonction administrative, ville et fonction politique, etc.

Le phénomène urbain. L'agglomération : centralité et banlieue, histoire et évolution, de la ville à l'agglomération, de l'agglomération à la métropole.

L'utopie socialiste (la ville soviétique, les modèles sociaux démocrates), la ville capitaliste...

Les villes dans le monde : histoire et évolution, rapport avec la société.

L'urbanisme à l'étranger : histoire et évolution de la planification urbaine et de l'urbanisme.

L'urbanisme en Europe, aux Etats-Unis : de la frontière à la mégalopole, l'urbanisme en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, etc.

Les villes nouvelles dans le monde.

Les penseurs de la ville : C. Sitte, E. Howard, M. Poete, P. Gueddes, Le Corbusier, G. Bardet, F. Choay, M. Weber, Ecole de Chicago, T. Garnier, Cerda, R. Kolhas, D. Mangin, Ph. Panerai, H. Lefebvre, Th. Paquot, M. Roncayolo, etc.

- Espaces, lieux et formes
- Systèmes d'action publique dans les sociétés démocratiques

2. Stratégies territoriales, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des projets d'urbanisme

Dans les domaines qui suivent, on peut distinguer trois niveaux de formation (initiation, consolidation, approfondissement) ; le niveau requis dépend des orientations.

- Initiation à la prospective : dessiner les contours du futur
- Le diagnostic territorial
- Les méthodes de production/conception itérative des projets stratégiques d'urbanisme aux différentes échelles
- Le dessin de ville à la grande échelle
- La construction du système d'action stratégique des projets

3. Du programme au projet urbain

- Les différentes approches de la programmation multidimensionnelle des projets
- L'intégration spatiale et le dessin/conception des projets d'urbanisme aux échelles médiane et fine
- Le montage, le management et le suivi des projets aux échelles médiane et fine

4. Approches thématiques fondamentales

- Développement urbain et stratégies foncières
 - La ville et l'économie évolutive.
 - La question du sol : le foncier. Prix, valeur, rôle du foncier dans l'économie urbaine et dans le développement urbain.
 - L'organisation urbaine.
- Habitat, ville, société
 - Politiques d'habitat, grands ensembles et habitat pavillonnaire, le logement social, la promotion privée, l'habitat ancien...
- Déplacements, circulation, transports, stationnement
 - Les transports : qu'est-ce que la mobilité ? Liens entre urbanisme et transports, les différents systèmes de transports, les infrastructures...

- Espaces publics
- Tissus et formes urbaines : l'analyse urbaine, les différents tissus urbains, historique et morphologie, l'urbanisme moderne, les CIAM, de l'ilot à la barre, la ville du 3ème âge, etc.
- Génie urbain

5. Outils et techniques

5.1 Techniques de collecte et traitement

- Données urbaines : cartographie statistique et thématique
- SIG
- Conception assistée par ordinateur
- Expression de schémas et de plans

5.2. Outils et méthodes en matière de planification

- Régionale, urbaine
- Transports, habitat
- Projets de territoire/projets d'urbanisme, projets urbains/"Urban Design"

B - Du besoin d'enseigner la stratégie

1. Les enjeux de l'initiation stratégique

- Ouvrir la sensibilité des étudiants au fait que l'urbanisme est une lutte dans le champ social et politique, et non pas (seulement) un ensemble (une suite) d'opérations techniques "rationnelles".
- Proposer une méthode rigoureuse de décryptage des stratégies d'acteurs par rapport aux enjeux urbains, dans un esprit "léniniste" (analyse concrète d'une situation concrète), et non pas idéaliste.
- Permettre aux étudiants de se situer personnellement, d'identifier leur rôle, le service qu'ils rendent, à qui ils le rendent.
- Enfin, et surtout, s'inscrire dans une **démarche réfléchie de conduite** des politiques et des projets.

2. La lecture stratégique des territoires

Le principe général est d'intégrer l'analyse stratégique et la lecture territoriale, de faire en sorte que les apprentissages des jeux et stratégies d'acteurs ne soient en aucune manière déconnectés des territoires, tout comme des espaces. Ce qui appelle toujours une **clarification théorique entre les concepts de territoire et d'espace**.

On pourra ainsi mettre en évidence (mais cette liste n'a rien d'exhaustif), en particulier dans des études de cas :

- les enjeux stratégiques saisis aux différentes échelles du territoire : du "**grand territoire**" (logiques de la "ville sans bornes", territoires "tenus" ou territoires "sans maîtres" ; au micro-territoire (formes et rapports sociaux de proximité, logique de la ville-à-pied, tension entre diversité et division sociale de l'espace, etc.) ; en passant par le méso-territoire ; à ces différentes échelles doit être comprise la **relation subtile entre espace et territoire**, l'urbanisme étant par essence la tentative d'interaction entre les deux concepts,
- néanmoins, doit être réaffirmé, comme en économie, le principe du "**no-bridge**" entre les différentes échelles du territoire (ou l'autonomie des logiques d'échelles) ; on doit faire comprendre que, de manière générale, l'harmonie des échelles est un état peut-être idéal, mais qui pour l'essentiel se limite aux situations de pouvoir dictatorial et qui, historiquement fugace, laisse peu de traces durables ; la non harmonie des échelles du territoire (qui génèrent celle de l'espace), **les conflits d'échelle**, sont la règle ; et le principe stratégique de notre métier est de tenter de réguler cette non harmonie structurelle par des compromis,
- la confrontation des **modèles et des logiques** : ville de haute intensité ("modèle rhénan"), ville américaine,
- la **gouvernance** territoriale en action sur le terrain : partenariats/alliances/coopérations/non-coopérations/confrontations...,
- l'identification des **territoires et espaces d'enjeux** (simples ou multiples), les territoires bloqués, les territoires de malléabilité et les "champs libres",
- la lecture territoriale des **marges de manœuvre**, c'est-à-dire des possibilités d'action.

3. La démarche stratégique

L'ambition de la démarche stratégique est double :

1. construire une **vision de l'intérêt général** dans l'usage de l'espace, bien collectif matériel (les "formes"), dans la gestion des territoires (espace socio-politique) et la production des lieux (porteurs de l'identité et de la mémoire de la collectivité),
2. **porter et défendre cette vision**, politiquement validée (mais jamais définitivement), donc **construire un rapport de forces au service du projet d'urbanisme**.

Cette approche est celle, par principe, du chef de projet. Elle est très politique. Elle est aussi le plus souvent le fruit de l'expérience, ainsi que d'un certain talent, le cas échéant, pour ce type de jeux. Les "seniors" sont plus aptes que les débutants à en saisir l'utilité, et de ce fait, on pourrait estimer que la présentation théorique tout comme la simulation sur cas pourraient en être réservées à des urbanistes confirmés en formation continue. Néanmoins, elle doit être montrée, sinon enseignée aux débutants, pour leur éviter de **vivre dans les leurres soit de l'urbanisme d'images, soit de l'urbanisme de procédure** (bien que l'un et l'autre puissent être des outils de la démarche stratégique).

Mais au total, on notera qu'en définitive, il n'est pas simple de spécifier cette approche, par rapport à notre métier, et que beaucoup d'aspects peuvent s'appliquer à tout discours stratégique appliqué à un objet collectif d'utilité publique.

Cette démarche comporte de multiples volets, et en particulier :

- la construction du "**groupe de maîtrise d'ouvrage**", des partenariats et alliances (verticaux, horizontaux, transversaux, PPP),
- l'utilisation de la force convaincante des "approches techniques" :
 1. le discours de l'ingénieur : force et limites de la présentation "rationnelle" (**coûts/avantages comparés** des solutions/variantes),
 2. le discours de l'urbaniste : la **programmation stratégique**, ou la mise en cohérence permanente de la demande sociale confrontée aux contraintes de l'espace et du territoire,
 3. celui de l'architecte-urbaniste : force et pièges du **design d'espace** imagé (le "projet urbain"),
- le thème de la "**force du projet**" : vision à moyen terme, capacité d'entraînement, climat de confiance,
- le bon usage de la loi,
- l'alliance avec l'**opinion** (information, communication, concertation, participation, le retour sur la politique),
- l'usage, à double tranchant des "**stars**",
- la stratégie gagnant/gagnant (voir négociation),
- les gestes de **neutralisation des adversaires** (par l'implication, le blocage légal, la temporisation, les conduites de détour, etc.).

4. Objectifs et moyens

De manière générale, il s'agit d'accorder sa politique à ses moyens. Mais, alors que les objectifs revêtent une certaine durabilité, la constitution du système de moyens peut s'étoffer au fil du temps, entraînée par la force même du projet. Dans ces conditions, l'adéquation entre objectifs et moyens est **dynamique et itérative**.

L'ancrage territorial et la production de l'identité territoriale dans le projet d'urbanisme doivent prendre leur source **dès la formulation des objectifs et leur déclinaison jusqu'au programme**. Ce n'est pas seulement dans le design ou le système d'action que s'inscrit la spécificité du projet (qui le distingue d'une "opération").

La question de l'**instrumentalisation** pèse lourd sur la démarche d'urbanisme ; instrumentalisation juridique, procédurière, financière signent trop souvent la dérive des politiques, soumises à une normalisation qui gomme leur identité et leur énergie propre, tout en décourageant l'imagination ; sans parler de l'instrumentalisation par la mode. La démarche stratégique a donc pour principe de garder une certaine fidélité aux finalités de la politique et des projets, et d'éviter la **soumission à l'outillage**, il faudra bien un jour mettre un terme à cette formule redoutable consistant à déclarer "nous allons faire une ZAC" au lieu de "restructurer le quartier X".

A fortiori, si l'usage de l'**outillage est simpliste** pour donner un exemple, on n'est pas encore complètement sorti de l'idée, aujourd'hui, qu'un Secteur Sauvegardé et un PSMV soient nécessaires **et suffisants** pour gérer un centre ancien. Il ne faut donc jamais cesser de plaider, au risque, sans doute, de "l'usine à gaz", pour la fabrication et l'adaptation d'un **outillage diversifié** nécessaire pour faire face aux situations et aux structures complexes.

La connaissance de cet outillage fait partie du bagage minimum de l'urbaniste, comme de tout professionnel (dès lors on parlera sans doute de "**mix**" ou de "**panoplie**" pour désigner la gamme complète des outils d'urbanisme, mais certainement pas une connaissance statique, une connaissance à l'**épreuve du système d'action**. Il est donc plus nécessaire encore de parler de "**fine tuning**", c'est-à-dire désigner de l'usage pertinent au **bon moment et au bon endroit, avec les bons ouvriers**, des outils de l'urbanisme.

5. Les manœuvres stratégiques territoriales et les temporalités

· **Les mouvements stratégiques**

Evoquons un vocabulaire militaire pour simuler la diversité des gestes et des attitudes (plutôt tactiques, en fait) qui attendent les équipes d'urbanisme :

- guerre de tranchée ou blitzkrieg,
- stratégies de rupture et harcèlement stratégique,
- avancer - reculer - tenir la position,
- se regrouper - se disperser,
- attaquer - harceler...ou caresser,
- dormir d'un œil...

· **Le choix du moment et le mélange des temporalités**

· **Chaque terme** soit apporter son lot de résultats et de bénéfices sociaux et politiques :

- "**le pain**", c'est-à-dire des satisfactions immédiates et peu onéreuses, par exemple l'embellissement des espaces publics, l'éclairage, etc., à court terme,
- "**les jeux**", c'est-à-dire la mise en place d'un système d'action durable et d'investissements assez lourds de superstructure, à moyen terme,
- ...et "**le cirque**", c'est-à-dire les infrastructures, à long terme, mais sans oublier que le **long terme...se prépare dès aujourd'hui !**

· **Mesurer et accompagner l'œuvre du "temps long" de la ville**

- Analyser la puissance des **stratégies à petit bruit** dans la transformation de la ville (en particulier les stratégies de valorisation/dévalorisation portées par les agents économiques, ménages ou entreprises).
- Sentir le poids de l'**hystérésis urbaine**, qui est dans la mémoire collective tout autant que dans la matérialité de la ville, et autant que possible la retourner à son profit.
- En situation de blocage, ou en prévision des jours meilleurs, on dispose des stratégies d'attente, en particulier des stratégies foncières, comprenant la définition d'usages non définitifs des lieux (prairies urbaines...).

· **Les opportunités du temps court**

- Le bon usage de l'événement comme facteur d'émergence des politiques et des projets.
- La maîtrise du calendrier politique.

· **La négociation stratégique**

- Principe de base : négocier jusqu'à la dernière seconde... Et même au-delà !
- Un bon compromis vaut mieux qu'un magnifique projet de papier. Mais on hésite sur le test du bon compromis : tout le monde est modérément content ? Ou bien plutôt tout le monde est mécontent !

6. Conclusion : l'attitude stratégique

- L'horizon stratégique et la vision.
- La boucle de rétroaction négative (théorie des systèmes) : la recomposition permanente de l'ambition et des objectifs, sans parler des moyens, mais au service de la durabilité de la vision.

C - En guise de conclusion

1. Il est fondamental de pouvoir apprendre à lire un territoire et apprendre à voir

En particulier, le problème des différentes échelles urbaines est trop souvent négligé ainsi que le rapport aux différentes cartes disponibles.

Envisager comment passer d'un diagnostic de territoire à des objectifs puis à une stratégie, à un programme et *in fine* à la composition urbaine s'avère fondamental. **Comment passer du dessin au dessin ?**

Chaque étudiant devrait avoir un minimum de connaissances en matière de composition urbaine, d'analyse de l'espace, de rapport entre espaces pleins et espaces vides, entre les éléments de l'espace urbain : trame des places, des rues, des espaces publics, faire le rapport au bâti avec les notions de volume, de densité et d'usage.

Il ne s'agit pas qu'un urbaniste soit architecte mais que chaque urbaniste puisse comprendre et maîtriser les connaissances des autres à minima pour un travail en équipe productif.

2. Les techniques

Un minimum de bagages techniques est nécessaire, qui peut se renforcer dans la pratique à condition de disposer des bases indispensables. Cela concerne les modèles de simulation, de traitements des données et statistiques, la cartographie et sa représentation, le dessin, les schémas et les plans, les photos aériennes, les SIG...

3. Il est d'autre part important que le futur urbaniste sache maîtriser et distinguer ce que c'est qu'un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre

Trop de confusions s'opèrent par cette absence de clarification, tant dans les rôles et les responsabilités, que dans les connaissances nécessaires à accomplir ces métiers différents, que ce soit dans les collectivités locales, dans les SEM, dans les bureaux d'études, dans les pratiques libérales ou dans les agences d'urbanisme.

Les deux fonctions sont fondamentales et tout aussi nobles, mais il faut éviter la confusion des rôles.

Enfin, il est indispensable de ne pas surcharger les cours avec des connaissances qui peuvent être acquises dans la pratique professionnelle, en particulier vue l'évolution de la législation et des politiques urbaines décidées.

En revanche, il faut ouvrir l'esprit des futurs urbanistes par des visites des villes ou par des ouvrages fondamentaux à connaître, afin de mieux maîtriser la pensée urbaine et être capable de produire des rapports ayant un **contenu réel**, cela implique une culture urbaine minimum. Une liste d'ouvrages qui apparaissent fondamentaux est jointe à la présente note.

D - Les fondamentaux non exhaustifs d'une bibliographie de base

- ALEXANDER C., *Une ville n'est pas un arbre*, AMC, 1967
BAGNASCO et LE GALLAS, *Villes en Europe*, La découverte, Paris, 1997
BAIROCH P., *De Jericho à Mexico, Villes et économie dans l'histoire*, Gallimard, Paris, 1985
BEAUJEU-GARNIER J., *Géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, 1980
BENEVOLO L., *Histoire de la ville*, Parenthèses, 1975
BURGEL G., *La Ville aujourd'hui*, Hachette, Paris, 1993
CASTEX J., DEPAULE J.-Ch. et PANERAI P., *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Dunod, 1977
CHOAY F., *L'urbanisme, Utopie et réalités*, Seuil, Paris, 1965
CLAVAL P., *La logique des villes, Essai d'urbanologie*, Litec, Paris, 1981
COING H., *Rénovation urbaine et changement social*, Editions ouvrières, 1966
DELFANTE Ch., *Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux Etats-Unis*, Armand Colin, 1997
DEVILLERS Ch., *Le projet urbain*, Pavillon de l'Arsenal, 1997
DUBY G. (dir.), *Histoire de la France urbaine*, 5 tomes, Le Seuil, Paris, 1980
DUPUY G., *L'urbanisme des réseaux*, Masson, 1988
GEORGE P., *Précis de géographie urbaine*, PUF, 1964
GIBBERD F., *Aspects de l'urbanisme*, Dunod, 1972
GOTTMAN J., *Megalopolis, L'urbanisation du Nord Est américain*, Edition MIT, 1961
GRACQ J., *La forme d'une ville*, Corti, 1985
HOWARD E., *Les cités-jardins de demain*, Dunod, 1969
JACOBS J., *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Mardaga, Bruxelles, 1991
LABASSE J., *L'organisation de l'espace*, Hermann, Paris, 1966
LAVEDAN P., *Histoire de l'urbanisme*, 3 tomes, H. Laurens, 1926
LE CORBUSIER, CIAM, *La Charte d'Athènes*, Editions de Minuit, 1957
LE CORBUSIER, *Urbanisme*, 1925
LEFEBVRE H., *La révolution urbaine*, Idès Gallimard, Paris, 1970
LEFEBVRE H., *Le droit à la ville*, Editions Anthropos, Paris, 1968
LYNCH K., *L'image de la cité*, Editions Dunod, 1969
MANGIN D. et PANERAI P., *Projet urbain*, Editions Parenthèses, 1999
MERLIN P. et CHOAY F. (sous la dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, 1988
MUMFORD L., *La Cité à travers l'histoire*, Le Seuil, Paris, 1965
NORBERG-SCHULZ C., *Genius Loci*, Bruxelles, Mardaga, 1997
PAQUOT T., *Le monde des villes*, Paris, 1996
PINOL J.-L., *Histoire de l'Europe urbaine*, 2 volumes, Seuil, 2003
POETE M., *Introduction à l'urbanisme*, Boivin, Anthropos, 1967 (1ère éd. 1920)
RONCAYOLO M. et PAQUOT T., *Villes et civilisations urbaines*, Larousse, 1992
RONCAYOLO M., *Lecture de ville*, Edition Parenthèses, 2002
RONCAYOLO M., *La ville et ses territoires*, Folio Gallimard, Paris, 1990
ROSSI A., *L'architecture de la ville*, Editions de l'Equerre, 1981
SITTE C., *L'art de bâtir les villes*, Edition de l'Equerre, 1980
STUBBEN J., *Der Städtebau*, Leipzig, 1924
UNWIN R., *L'étude pratique des plans de villes*, Editions de l'Equerre, 1981 (1ère éd. 1909)
VENTURI R., *Learning from Las Vegas*, Cambridge, The MIT Press, 1977, L'enseignement de Las Vegas, Mardaga, Bruxelles, 1982
WEBER M., *La ville*, Aubier Montaigne, 1982
WIEL M., *La transition urbaine, le passage de la ville pédestre à la ville motorisée*, Mardaga, Liège, 1999

28. Jean DUMAS, Professeur émérite de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux

Le mastère d'urbanisme s'inscrit dans une dialectique permanente entre SAVOIR, c'est une formation universitaire de haut niveau, et FAIRE, il débouche sur une professionnalisation reconnue ultérieurement par des instances adhoc.

Le SAVOIR peut être défini par la capacité à cerner ce qu'est le **projet urbain** considéré comme l'inscription dans le temps des forces économiques et sociales qui font de toute ville un ensemble éminemment politique, régi par le jeu de décisions tendant à régler, à contraindre et à développer.

Le FAIRE se définit dans le **projet d'urbanisme** considéré en tant qu'acte précis visant à une réalisation déterminée. Celle-ci mobilise des objectifs et des moyens qui supposent une présence professionnelle, tant dans l'élaboration politique du projet, participation à la maîtrise d'ouvrage, que dans ses mises en œuvre au sein d'équipes de réalisation. Ces deux niveaux sont différents, mais supposent une évidente unicité des compétences fondamentales à la production de l'action.

Il s'agit bien d'une démarche dialectique d'apprentissage car le FAIRE ne peut s'enraciner dans une culture de la **ville en mouvement et en projection** (volontaire et en dépendance) qui implique des références historiques autant que théoriques et une mobilisation de techniques appropriées. Sans cet adossement qui enrichit en permanence le savoir technique par des retours successifs sur la connaissance, l'urbaniste risque l'instrumentalisation par les différents acteurs en position de décision, politique autant qu'économique ou même architectural.

A cette fin, on peut envisager analytiquement trois thèmes successifs, l'histoire (être en ville), la société (vivre en ville), les politiques (agir dans la ville).

Quelle histoire, pour quels savoirs opératoires ?

Dans tout enseignement à partir de la ville (qu'il s'agisse, en particulier, des géographes ou des apprentis architectes) il y a une extraordinaire utilisation de l'histoire. Cette histoire là peut être définie comme une **désignation urbaine** qui autorise un discours qui, à la manière des notices dûment proportionnées à l'importance culturelle que l'on trouve dans les Guides Verts, ouvre sur des évocations incertaines où la mélancolie culturaliste du "beau passé" se mêle au fonctionnalisme anxieux des transformations en cours.

Tout ceci est suffisamment banal pour être largement accepté. Or, d'une formation universitaire finalisée, il est nécessaire d'attendre une grande rigueur de construction, en l'occurrence ici, d'utilisation des outils les mieux établis des sciences historiques actuelles. A ce titre, et sur les finalités dégagées initialement, trois approches doivent être retenues, complémentaires certes, mais justifiant des traitements séparés.

Il y a tout d'abord une **histoire-héritage** qui, fort classiquement (au moins pour l'école historico-géographique française) considère les villes comme la trace spatiale d'une inscription sociale dans un territoire particulier. Domaine par excellence de l'approche monographique indispensable à la mise en situation, cette première acception suppose la précision des références localisées et des vocabulaires utilisables pour rendre compte des paysages et de la monumentalité des choses. Par

elle, et sans verser dans le danger du génétisme social toujours possible (voir les multiples "mutations urbaines" !) on débouche sur une connaissance des lieux et des formes, sur la mise en plan des échelles spatiales du développement. Celle-ci autorise l'élargissement des connaissances en préparant l'ouverture au comparatisme et la mise en relation avec d'autres sites.

Vient alors l'**histoire-succession** qui se propose de décrypter l'emboîtement des formes et donne à lire le tissu urbain dans ses multiples imbrications. L'apprentissage des références stylistiques et techniques concourt à la mise en relation avec les époques de la production urbaine et permet d'entrer dans l'appréciation des héritages spatiaux et donc des contraintes et directions proposées à la vie actuelle, il s'agit d'une **écologie raisonnée** de l'espace bâti en ses multiples diversités.

Troisième temps, enfin, à dégager absolument des deux précédents, sous peine de verser dans un culturalisme approximatif, le temps **rétrodition** fondé sur la connaissance des discours sur la ville. Par **rétrodition** on entend l'utilisation des signes (toponymiques, matériels, institutionnels) issus d'un passé plus ou moins déformé ; embelli ou stigmatisé dans les références dites et vécues actuellement.

Cette histoire-là est faite d'**histoires** construisant le discours du quotidien et armant éventuellement les référents politiques de l'action. On est ainsi sur le parvis de la **patrimonialisation urbaine**, celle qui fonde le jugement et donc la capacité à séparer et à hiérarchiser. Considérer l'importance de cette phase n'implique pas l'adhésion systématique ou le rejet total, de la subjectivité des discours construits à partir de la ville ; elle exige au contraire l'acquisition des outils convenables à la mise en évidence de ces "pièges du passé" au sens où ceux-ci semblent construire des évidences sur les caractères contemporains (exemple archétypique, Bordeaux et "son" XVIIIème siècle).

Vivre en ville et vivre par la ville, l'urbain comme société organisée

La question est ici ce que l'on va nommer la **culture urbaine** au double sens interne et externe, c'est-à-dire de l'apprentissage d'une attitude personnelle en même temps que de la reconnaissance de ce "lieu urbain" généralement la ville. Cela pose au premier chef le problème de la subjectivité assumée mais dominée dès lors que toute observation est, pour l'urbaniste, nécessairement participante.

En posant ainsi la question de l'interaction entre sujet (de la culture) et objet (de sa mise en œuvre), il faut éviter les deux pièges majeurs du langage courant (y compris celui des professionnels) mélangeant la vulgarisation des deux propos scientifiques diffusés autour de la question hautement ambiguë de la culture. La référence culturelle peut **convoyer** vers une **sociologie de comité de défense** où chaque pièce de ville se noie dans des déterminants socio-économiques aussi définitifs qu'abstraits tandis qu'à l'opposé on va rencontrer une **anthropologie pointilliste** fille de l'incomparable Georges Perec où toute connaissance se dilue dans des pratiques quotidiennes multiformes.

La culture urbaine impose donc un savoir sur les théories et outillages "heuristiques" c'est-à-dire donnant à comprendre en même temps qu'elle ne peut se développer que dans le rapport analytique à des terrains aussi variés que possibles, qu'ils soient proposés dans des dossiers et, mieux encore, par des investigations directes.

Tout ceci impose une configuration de l'apprentissage (et de la pédagogie afférente) associant démarches déductives et inductives non pas dans une illusoire synthèse éclectique (et les publications contemporaines s'y essayant ne manquent pas !) mais dans un maniement sachant ce que chaque démarche veut dire. Ce maniement des sciences sociales (plus, sans aucun doute, que des sciences humaines) repose nécessairement sur un double travail épistémologique, celui qui décrypte les outils de la connaissance et celui qui s'interroge sur la relation entre la connaissance et l'action. L'ambitieuse tâche proposée ici ne peut se concevoir que menée par des équipes pédagogiques doublement adossées, à la recherche fondamentale d'une part, aux mises en œuvre opérationnelles effectives de l'autre, ce qui exclut, sous peine d'appauvrissement extrême, ces entre-deux à la médiocrité d'un savoir mal renouvelé, justifié par des pratiques aussi rares qu'hésitantes.

Politique urbaine et politiques urbaines

La ville, fait spatial autant que sociétal, ne s'explique fondamentalement qu'en tant que **fait radicalement politique** car elle n'existe et ne se développe qu'au travers d'un entrelacs de règles d'organisation et de contraintes fondatrices d'un ordre de vie, l'ensemble s'imposant à chaque partie même si celle-ci participe par ses initiatives et ses délégations démocratiques à l'élaboration et à la vie du champ du politique.

Ainsi, base de l'urbanisation sinon toujours de l'urbanisme, le règlement des rapports entre les pleins bâtis et les creux, des relations entre ce qui est privé et ce qui est public, s'inscrit dans l'univers de la prescription et de la règle. Sa prise en compte va supposer une bonne maîtrise des outils du **gouvernement local** (au sens scientifique du "local government" américain) c'est-à-dire des moyens d'apprécier les rapports entre l'Etat en tant que producteur de normes générales (la propriété, l'urbanisme réglementaire, la santé publique) et les systèmes politico-administratifs locaux (communes, intercommunalités...) qui mettent en œuvre en assurant le passage de l'abstrait-universel de la règle au particulier-contingent de chaque situation.

Les politiques urbaines doivent être considérées en tant que chaînes de mise en œuvre au sein desquelles se dégagent, plus ou moins explicitement, une maîtrise d'ouvrage productrice de la décision et une maîtrise d'œuvre élaborant et traduisant. Une part notable de l'apprentissage de l'urbanisme (une entrée pédagogique forte) doit se positionner au regard de cette distinction susceptible de fonder des conceptions différentes (mais non exclusives) des conditions de l'exercice des métiers de l'urbanisme.

Une telle proposition suppose de prendre au sérieux les modalités de relation entre **urbanisme réglementaire et urbanisme opérationnel**. Tout n'est pas gouvernance et donc ne se réduit pas à des moments aléatoires de rencontres plus ou moins inopinées entre instances publiques et interlocuteurs périphériques locaux ; le gouvernement des villes existe toujours, la légitimité formelle des décisions demeure le fondement de la démocratie locale, même fortement désertée actuellement. Tout n'est pas, non plus, **création démiurgique formelle**, l'action sur la forme ne fait pas le bonheur social, même si, mal maîtrisée, elle participe plus sûrement à son malheur. C'est donc la relation difficile, mais assumée, entre un jeu social local changeant et des technologies opératoires que se situe le cœur d'un apprentissage de la ville, au centre d'une convergence scientifique raisonnée qui n'est pas un éclectisme.

Savoir dire et faire la ville du point de vue de l'urbaniste, ce n'être ni sociologue (la tentation se présente), ni géographe (elle est moins fréquente mais existe), ni économiste (ce n'est que prudemment recherché), ni architecte (que c'est banal et délicat !) mais avoir les langages nécessaires à l'utilisation des approches et la connaissance des finalités de l'action publique pour assurer les rapprochements nécessaires (et non les pseudo-synthèses).

Il est indispensable d'asseoir la distinction, elle n'est pas formelle au sens des sciences de la décision, **entre mettre en œuvre une politique publique urbaine et faire une politique d'urbanisme**. Dans le premier cas, réalité toujours plus prégnante, il s'agit de déployer au mieux des outils, des incitations, voire plus largement des thématiques issues de l'Etat central ; le déploiement permet une reconnaissance et est la condition d'entrée dans la compétition pour l'obtention de financements multiples. Dans le second, l'acte décisionnel procède de la démarche inverse : elle part d'un diagnostic de développement par le bas dont la mise en forme rencontre les outils publics nécessaires à sa réalisation. Primat du global-national comme source de l'idéologie urbaine et des procédures dans le premier cas, indications initiales fournies par les situations concrètes et particulières dans le second, il est clair que, pratiquement, les deux mouvements se complètent et s'imbriquent mais qu'ils mettent en jeu, aussi, des modalités de compréhension, d'imagination et de négociation logiquement différentes. L'attention aux politiques urbaines doit se fonder sur le cadre épistémologique et peine de se réduire à la transmission empirique d'occurrences étroitement conjoncturelles.

29. Robert LAUGIER, Consultant pour la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC)

Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens

Cette communication a pour objet de présenter quelques informations réunies dans le cadre d'une étude commandée par la DGUHC se proposant de brosser un tableau à la fois synthétique et, dans la mesure du possible, comparatif des pratiques et politiques de formation au métier d'urbaniste dans les différents pays européens en s'intéressant, au moins dans un premier temps, aux principaux pays de l'Union que sont l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas.

Cette étude est motivée par le constat d'une visibilité insuffisante de la profession d'urbaniste en France, et se justifie principalement par le contexte de mouvement d'harmonisation européenne de l'organisation des cycles d'études supérieures pour la "construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur" (C3ES) ou Processus de Bologne.

Aussi, avant de présenter les diverses possibilités, organisations et contextes des formations d'urbaniste dans les cinq pays étudiés, nous brosserons un aperçu de l'état d'avancement de ce processus d'harmonisation dans ces pays.

Le processus d'harmonisation de l'organisation de l'enseignement supérieur

L'Allemagne

L'enseignement supérieur allemand comprend deux grands types d'établissement : d'une part les *Fachhochschule*, FH en abrégé, appellation que l'on pourrait traduire en "universités de sciences appliquées" et qui proposent des formations d'orientation plus professionnelle en 4 ans, et d'autre part les universités, les *Technische Hochschule* (TH) et les *Technische Universitate* (TU) dont les formations se d ecomposent g en erale­ment en un premier cycle de 2 ans (*Grundstudium*) et un second cycle de 3 ans (*Hauptstudium*).

Un nouveau syst eme de dipl omes comprenant des *bachelor* et *master* selon un mod ele 3+2 ou 4+1 a  et e introduit en 1998 et la transition entre l'ancien et le nouveau syst eme doit  etre accomplie en 2010. Elle n'est effective que dans quelques rares universit es. Toutefois, il faut noter l'existence de programmes de master internationalement reconnus.

L'Espagne

La prise en compte du Processus de Bologne appar ait dans la l egislation r ecente concernant l'universit e (d ecembre 2001) et les qualifications et la formation professionnelles (juin 2002) mais la mise en  oeuvre en est encore au stade exp erimental, avec la r ecente introduction du premier cycle. Notons, l a aussi, l'existence de nombreux programmes intitul es "master" qui sont en fait des dipl omes de sp ecialisation ou de formation compl ementaire en un an apr es, par exemple, un dipl ome d'ing enieur.

L'Italie

Depuis la réforme de l'enseignement supérieur de 1999, la structuration des études s'articule en deux cycles principaux : un *Corso di Laurea* en 3 ans et un *Corso di Laurea Specialistica* en 2 ans. Il existe également différents masters : un *Master di Livello* en 1 an après le premier cycle, un master en 1 an après le *Laurea di Specialistica*, et des masters destinés à ceux exerçant une activité professionnelle.

Les Pays-Bas

De manière assez analogue à l'Allemagne, les Pays-Bas possèdent, d'une part des universités d'enseignement professionnel et, d'autre part, des universités, mais la différence entre ces deux types d'établissement tend à disparaître. Les premières proposent des programmes de *bachelor* en 4 ans et un nombre croissant de programmes de master. De manière classique, les secondes proposent des programmes de *bachelor* en 3 ans et de master en 2 ans et des formations doctorales qu'elles seules peuvent dispenser.

La structure *bachelor-master* en 3+2 a été introduite en 2002 par une modification de loi de 1993 sur l'enseignement supérieur et la recherche. Tous les programmes sont désormais définis avec ces niveaux.

Le Royaume-Uni

Avec toutefois quelques nuances entre d'un côté l'Ecosse et de l'autre côté l'Angleterre, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles, l'organisation de l'enseignement supérieur est d'ores et déjà articulée autour des titres de *bachelor et de master*. On peut toutefois noter qu'il existe dans certains établissements des programmes avec des durées différentes des durées "standard" de 3 et 2 ans respectivement : on trouve par exemple des programmes de *Bachelor with Honours* en 4 ans (très fréquents), des *Master of Arts* en 4 ans (plus rares), des masters de durée différente de deux ans et comportant une partie pratique et une partie théorique.

Les formations en urbanisme

Cette étude de synthèse et de comparaison des formations a eu pour but d'identifier les différents programmes et cursus de formation, les différents niveaux de diplômes et leurs débouchés éventuels, mais aussi les contextes de formation (s'agit-il d'écoles d'architecture, d'écoles d'ingénieur, d'universités centrées sur d'autres disciplines comme la géographie, voire l'économie ou même le droit ?). On a cherché également à voir si des réflexions sont menées sur la politique de formation en urbanisme, en s'intéressant notamment à la place tenue, tant dans la profession que dans la formation, par les éventuelles organisations ou institutions professionnelles.

Quelques remarques terminologiques

Comme l'examen des formations et de la reconnaissance des formations dans certains pays, notamment les Pays-Bas, le fera apparaître, il semble très important de faire la distinction entre les deux orientations de la fonction de l'urbanisme : sa fonction de conception et sa fonction stratégique. Cette distinction se traduit dans les mots. En anglais, on parlera d'un côté de "*Urban design*" et de l'autre de "*Town planning*" ; en allemand, de "*Stadtbaukunst*" et de "*Stadtplanung*"; en néerlandais de "*stedebouwkundige*" et de "*stedeplanning*" (un peu d'incertitude sur ce dernier terme) ; en italien, comme en français, "*urbanistica*" et "*pianificazione urbana*", ou encore "*ordinazione*" ; de même en espagnol avec "**urbanismo**", "*planificacion urbana*" et "*ordinacion*". En français, les termes utilisés seraient d'un côté urbanisme tout simplement, et de l'autre côté aménagement urbain ou planification urbaine, la notion d'aménagement semblant posséder un caractère plus opérationnel et celle de planification souligner la dimension stratégique.

Mais cette distinction entre conception urbaine et planification urbaine se traduit aussi, comme on le verra, par les contextes de formation (influence de l'architecture ou d'autres disciplines) mais aussi par la reconnaissance de ces formations et le droit au titre d'urbaniste (aux Pays-Bas notamment).

L'Allemagne

Il faut tout d'abord préciser que la différence entre urbanisme ou conception urbaine (*Stadtbaukunst* en allemand) d'un côté, et planification urbaine (*Stadtplanung* en allemand) de l'autre est, comme dans d'autres pays, très marquée. Le "*Stadtbaukunst*" signifie "art de construire les villes" ; son enseignement est intégré à celui de l'architecture. La "*Stadtplanung*" regroupe planification urbaine, aménagement, management urbain. Elle est l'objet de formations spécifiques.

Des formations comportant une composante d'urbanisme ou consacrées à la planification urbaine sont proposées dans les deux filières de l'enseignement supérieur, *Fachhochschule* d'un côté (formation de 4 ans), universités, *Technische Universität et Technische Hochschule* de l'autre (formations de 5 ou 6 ans), avec une couleur plus opérationnelle pour les premières. Il est rare qu'un ingénieur diplômé d'une FH fonde sa propre agence ou exerce en indépendant. Il sera plutôt employé dans une agence ou dans les collectivités locales, mais avec un niveau moindre de celui des diplômés de la seconde filière.

La formation en urbanisme (au sens de conception urbaine) est intégrée dans la formation universitaire de l'architecture, aussi bien lors des deux années du "*Grundstudium*" qui est l'occasion de l'introduction des premières notions d'urbanisme et d'histoire de l'urbanisme, qu'au cours des trois à quatre années du "*Hauptstudium*". L'urbanisme peut alors être le thème d'une spécialisation de ces cursus, généralement au niveau du deuxième cycle (*Hauptstudium*). Par ailleurs, l'urbanisme peut aussi apparaître dans une formation universitaire de sociologie avec une spécialisation en sociologie urbaine, donc un parcours universitaire spécialisé.

En général, les sujets concernant l'aménagement et les aspects opérationnels de l'urbanisme sont plus spécifiquement abordés par les formations dispensées dans les **Fachhochschule** (FH) à l'orientation plus pratique, ou bien dans les formations spécifiques à la planification dispensées dans les universités, les TH et les TU.

Dans ces formations, les notions relatives à la planification apparaissent généralement au cours des deux premières années (*Grundstudium*), la planification à ses différents niveaux (urbain, régional, territorial, infrastructures) pouvant être proposée comme spécialisation dans la seconde partie du cursus (*Hauptstudium*). Le *Grundstudium* durant deux ans et le *Hauptstudium* trois ans, on notera que l'introduction de la réforme *Bachelor-Master* a pour conséquence un glissement d'une année du niveau de spécialisation.

Aspect remarquable de formations proposées par certaines universités allemandes, les cursus en architecture, en urbanisme et en planification proposent un tronc commun et, c'est là le point intéressant, des travaux menés en commun pour mieux former les étudiants à la coopération interprofessionnelle qui caractérise les projets urbains ou d'aménagement.

Il faut aussi mentionner les formations gouvernementales, équivalentes à des formations de troisième cycle, d'une durée de 2 ans et demi et formant des urbanistes hauts fonctionnaires (au niveau du gouvernement fédéral, des gouvernements des *Länder* ou des villes), donc destinés à des postes essentiellement stratégiques, voire politiques.

La profession d'urbaniste (comme la profession d'architecte) est éventuellement protégée au niveau du *Land*. Ceci dépend de l'adhésion du *Land* à la convention Etat-*Länder* (*Bund-Länder-Vereinbarung*).

Cette protection se traduit par l'inscription à l'Ordre des architectes du *Land* (la "*Architektenkammer*"), section urbanisme, cette institution étant la seule institution qualifiante. Cette inscription ne peut se faire qu'après deux années d'expérience professionnelle en produisant des certificats d'une agence d'architecture ou d'urbanisme et par acceptation du dossier par l'Ordre. C'est uniquement après cette procédure que l'urbaniste a le droit de porter le titre et d'exercer en libéral.

Ce caractère non systématique de la protection du titre permet par exemple à des aménageurs ou planificateurs, et pas seulement en *Stadplanung* (planification urbaine ou aménagement urbain) mais aussi en *Raumplanung* (planification spatiale ou aménagement de l'espace) d'exercer sous le titre d'urbaniste dans un *Land* n'ayant pas adhéré à la convention Etat-*Länder*, ce qui a pour effet de diluer la frontière pouvant être a priori tracée en Allemagne entre *Stadtbau* et *Stadtplanung*.

L'Espagne

La profession d'urbaniste n'est pas reconnue en Espagne en tant que telle. L'urbanisme est une spécialisation, soit des études d'architecture, soit des écoles d'ingénieurs des Ponts et Chaussées, les "*Escuelas técnicas de ingenieros de caminos canales y puertos*" (écoles techniques d'ingénieurs des chaussées, canaux et ports). Ainsi les urbanistes en Espagne sont à la base soit des architectes, soit des ingénieurs des Ponts et Chaussées, eux seuls pouvant certifier les plans.

Il n'existe pas de formation de premier cycle consacrée à la planification urbaine. Des formations proposées en planification urbaine ou en urbanisme existent au niveau du master ou sont des "cours de spécialisation". Ces formations sont éventuellement suivies par les architectes ou les ingénieurs des ponts et chaussées souhaitant disposer d'une spécialisation complémentaire, ou bien par des diplômés d'autres disciplines souhaitant également acquérir une spécialisation, avec, pour ces derniers, des critères d'admission pouvant dépendre du sujet du master. Par exemple l'Université Polytechnique de Catalogne, pour un Master de Projet Urbain, accepte, outre des architectes et des

ingénieurs diplômés, des personnes originaires d'une discipline "*concernant un des aspects de la transformation urbaine comme la géographie, l'économie, le droit...*" Dans d'autres cas, des diplômés en sociologie seront acceptés.

Un nombre relativement important de formations de ce type est répertorié par l'*Asociación Española de Técnicos Urbanistas* (AETU), ces formations étant dispensées par des universités mais aussi par des écoles d'administration publique, certaines de ces formations entrant donc dans le cadre de la formation permanente.

L'Italie

Historiquement, l'organisation de la formation d'urbaniste en Italie, du moins dans le choix de son cadre, trouve ses origines dans le débat qui eut lieu dans les années 1920 autour de la figure de l'urbaniste entre ceux qui lui conféraient un rôle d'ingénieur aux capacités administratives (un planificateur ?) et ceux qui concevaient l'urbanisme comme une spécialisation de l'architecture. C'est cette dernière tendance qui l'emporta, ce qui explique qu'aujourd'hui encore, la formation des urbanistes est principalement dispensée dans les facultés d'architecture des universités italiennes, et marginalement dans les facultés d'ingénierie.

Depuis 1970, les universités italiennes proposent, dans le cadre des facultés d'architecture, deux formations distinctes en 5 ans : celle d'architecte et celle d'urbaniste. L'IUAV de Venise, dont la faculté d'urbanisme est devenue faculté de planification du territoire, a été la première à offrir ces formations, suivie par le *Politecnico di Milano* dans sa faculté d'architecture et d'environnement et l'université de Reggio de Calabre dans sa faculté d'architecture.

Jusqu'à une réforme datant des années 1990, seules les professions d'architecte et d'ingénieur étaient organisées en ordre professionnel. Même si la profession d'urbaniste était reconnue du point de vue de l'enseignement, elle n'avait pas de reconnaissance légale dans la maîtrise d'œuvre (responsabilité légale, signature des plans). La réforme des années 1990 a instauré une décomposition de l'ordre des architectes en quatre sections concernant respectivement les domaines suivants : architecture, planification, restauration, paysage.

Chaque section accorde deux titres professionnels correspondant respectivement au niveau d'études de premier cycle (*Corso di Laurea*) et à celui de deuxième cycle (*Corso di Laurea specialistica*), avec des compétences professionnelles précises accordées à chacun d'eux, ce qui signifie que, contrairement à ce que l'on a pu observer dans certains pays (en l'occurrence les Pays-Bas, à en croire les dires du *Beoepsvereniging van Nederlandse Stedebouwkundigen en Planologen* (BNSP) des débouchés professionnels sont quasiment institués pour des diplômés de premier cycle.

Il faut ici noter que certaines formations en architecture proposant une tonalité "*conception urbaine*" ouvrent les droits, non seulement au titre d'architecte, mais aussi à celui de "*pianificatore*".

Les Pays-Bas

Dans ce pays, la profession d'urbaniste est notablement bien définie. Le titre d'urbaniste (en néerlandais "*stedebouwkundige*") est protégé au même titre que ceux d'architecte, d'architecte paysagiste et d'architecte d'intérieur. Seuls ceux inscrits au SBA (*Stichting Bureau Architectenregister*) ont le droit d'utiliser ce titre.

La profession de planificateur existe dans la mesure où des formations complètes sont proposées, mais il s'agit d'une autre profession que celle d'urbaniste. Toutefois, une organisation professionnelle (le BNSP) regroupe "planificateurs" et urbanistes.

Du point de vue de la formation, le SBA ne reconnaît effectivement qu'un nombre limité de formations ouvrant le droit à l'inscription comme urbaniste : celles dispensées par trois académies d'architecture (Amsterdam, Rotterdam, Tilburg) et par le département d'architecture et planification et la faculté d'architecture de deux universités techniques (Eindhoven et Delft). Ces dernières proposent des formations en 5 ans avec diplômes *bachelor et master*, alors que les précédentes proposent des formations en 4 ans pour des étudiants titulaires d'un Bachelor en architecture, en urbanisme ou en planification urbaine, cette formation de 4 ans comportant une moitié du temps consacrée à la pratique.

D'autre part, en dehors de ces formations d'urbaniste, la discipline de la planification urbaine est enseignée dans plusieurs universités dans des contextes fortement marqués par la géographie humaine, les sciences humaines, mais aussi par d'autres disciplines (le droit, la géologie, l'économie, par exemple). Il convient de noter que les formations dispensées dans ces universités proposent diverses orientations dans le domaine de la planification : planification urbaine, rurale, territoriale. Ces formations sont sanctionnées par divers niveaux de diplôme (*Bachelor of Science* en 3 ans, *Master of Science* en 2 ans).

Notons que les passages existent entre ces deux filières de formation. Ainsi, les étudiants ayant effectué un premier cycle en planification urbaine (diplôme *Bachelor of Science*) peuvent être admis dans les académies d'architecture qui proposent des formations d'urbaniste accréditées par le SBA.

La distinction entre les deux types de formation (et les deux métiers associés) est nettement marquée, ne serait-ce par le fait que seuls ceux pouvant s'inscrire au Registre des urbanistes ont le droit d'utiliser le titre d'urbaniste. Les études d'urbanisme se définissent elles-même comme axées sur la conception.

Il convient toutefois de noter que la planification urbaine, à laquelle est affecté un caractère stratégique, est présente dans la formation des urbanistes, les connaissances en diverses disciplines impliquées dans la planification (aspects sociaux, économiques, légaux, etc.) étant même appréciées pour être admis dans la filière urbanisme des académies d'architecture qui admettent, comme indiqué précédemment, des titulaires d'un bachelor en planification urbaine.

Pour ce qui est des débouchés, il semble que la possession d'un simple *bachelor* soit, à en croire le BNSP, considérée comme insuffisante sur le marché du travail du fait du caractère trop général de ces programmes de premier cycle. Toutefois, le fait que l'introduction du système bachelor/master soit encore récente, rend pour l'instant difficiles aux organisations professionnelles, en l'occurrence le BNSP, les analyses de ses effets sur les débouchés et l'orientation professionnels.

Le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, on serait plutôt tenté de dire que c'est la profession de "*town planner*" qui est reconnue, l'organisme responsable en étant le *Royal Town Planning Institute* (RTPI), une institution datant de 1914 et qui est aux "planificateurs" ce que le RIBA est aux architectes.

Le RTPI a engagé d'importantes réflexions sur la profession et sur la formation. Dans un rapport de sa Commission chargée de la formation, le RTPI propose une liste (non exhaustive) d'une vingtaine de compétences que doivent acquérir les étudiants. Ainsi, au bout du compte, des diplômés de programmes de formation en planification spatiale doivent être capables, entre autres, de :

- générer des réponses visionnaires et imaginatives aux défis de la planification spatiale,
- articuler ces réponses par des stratégies, plans ou programmes cohérents et intégrés prenant en compte le cadre institutionnel,
- démontrer leur capacité à prendre des décisions ou formuler des recommandations dans lesquelles le poids de ces stratégies, plans ou programmes est équilibré par d'autres facteurs devant être pris en compte, démontrer des capacités de recherche et d'évaluation,
- reconnaître l'importance de la négociation et de la médiation, mais aussi du travail en équipe dans un contexte interdisciplinaire,
- savoir apprécier l'importance de la question des ressources (humaines et financières) et des initiatives et processus de gestion et d'organisation,
- reconnaître la nature politique de la prise de décision en planification et développer la faculté de travailler dans des structures de décision effectivement démocratiques,
- apprécier l'importance du temps dans le processus de planification et réaliser les impacts différents des décisions à court ou long terme, etc.

On voit que la dimension stratégique, voire managériale, de la profession s'exprime nettement dans ce portrait idéal du "*town planner*".

Toutefois, si l'on cherche à observer la situation britannique à la lumière de la distinction observée aux Pays-Bas entre ici "*Urban Design*" et "*Urban planning*", on peut à nouveau noter quelques différences entre les formations dispensées.

Certaines formations de deuxième cycle (des *Masters of Arts* en "*Urban Design*") sont accréditées à la fois par le RIBA et par le RTPI. Ces formations sont dispensées par des facultés ou écoles d'architecture.

De l'autre côté, les formations de planification accréditées par le RTPI sont assez nombreuses et font l'objet de programmes de différents niveaux (*Bachelor*, *Bachelor with Honours* et *Master*, mais *Bachelor of Science* et *Master of Science* pour la plupart). Elles sont souvent, mais pas exclusivement, dispensées dans des départements consacrés à la planification (environnementale, urbaine, rurale, régionale) dépendant des Facultés ou Ecoles du "*Built Environment*", donc dans un cadre généralement plus orienté vers l'ingénierie (ou les sciences comme l'indiquent les titres des diplômes).

Il semble également que les formations en géographie de niveau *bachelor* peuvent être suivies d'un master en planning, c'est du moins ce que l'on peut penser en consultant le site Internet du RTPI où une page propose une série de portraits de jeunes professionnels, tous étant passés par un *bachelor* en géographie (géographie humaine, géographie urbaine). Peut-être le RTPI manifeste-t-il de cette manière son intention d'attirer des gens ayant une formation de géographe...

Conclusion

Il semble difficile d'identifier une tendance commune entre les cinq pays étudiés. On observe en effet des situations variées sur divers aspects.

La reconnaissance et l'identité de la profession

Elle est effective et notablement bien définie aux Pays-Bas pour des urbanistes formés dans le cadre de l'architecture, en Grande-Bretagne (les urbanistes sont soit des architectes inscrits au RIBA, soit des "*planners*" inscrits au RTPI), et en Italie où elle bénéficie même d'une reconnaissance et d'une identité multiple fonction du niveau de formation ; elle est un plus incertaine en Allemagne où elle peut dépendre du Land ; elle est enfin pour ainsi dire inexistante en Espagne.

Les contextes de formation

Ils sont partout marqués par l'architecture, notamment en Italie où les formations en urbanisme se sont historiquement développées au sein des facultés d'architecture, en y prenant également une forme d'autonomie, et en proposant des formations en planification urbaine et territoriale.

Dans les autres pays, le contexte de formation participe souvent de la différence entre urbanisme au sens de conception urbaine et urbanisme au sens de planification ; il est alors marqué par l'architecture pour ce qui est de la conception urbaine, par l'ingénierie ou la géographie pour ce qui est de la planification, même si le caractère pluridisciplinaire de la planification est partout reconnu et pris en compte dans les programmes de formation.

De plus, on note en Allemagne une proximité entre l'enseignement de l'architecture et celle du génie civil - le diplôme d'architecte est d'ailleurs un diplôme d'ingénieur - et cette proximité se traduit, on l'a vu, dans l'organisation de l'enseignement.

Le nombre de formations

D'un point de vue quantitatif, le nombre de formations portant sur la planification au sens large (territoriale, régionale, rurale, urbaine, environnementale, infrastructure) est, si l'on écarte les Pays-Bas qui sont quand même un petit pays, assez élevé dans les quatre autres qui sont de tailles comparables.

Les formations en urbanisme au sens de conception urbaine sont, selon les pays, en nombre inférieur ou égal aux formations en architecture.

La spécificité de la formation

Elle peut s'analyser sensiblement de la même manière que la reconnaissance et l'identité de la profession : des formations bien définies en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, une situation moins marquée en Allemagne du fait des différences de niveaux entre les différents établissements d'enseignement supérieur, et, d'un certain point de vue, une spécificité confinée au rang d'une simple spécialisation en Espagne.

Le niveau et la durée de la formation

Les étudiants qualifiés d'urbaniste (à juste titre ou non) ou de planificateur ont généralement suivi un cursus de 5 ans. On peut toutefois observer une différence entre l'enseignement de la conception urbaine et celui de la planification.

Même si des éléments d'urbanisme ou d'histoire de la ville ou de l'urbanisme sont présents dans les toutes premières années de l'enseignement de l'architecture, la conception urbaine est souvent une spécialisation choisie par les étudiants pour leur deuxième cycle.

En revanche, on peut trouver des cursus complets de 5 ans en planification, cette discipline pouvant traiter différentes échelles (urbaine, régionale, territoriale) et se spécialiser en deuxième cycle sur l'une de ces échelles.

Les passages entre conception et planification

Les deux domaines, même s'ils peuvent dessiner des frontières nettes entre des professions ou des droits à des titres professionnels, ne sont toutefois pas étanches et les seconds cycles ou les spécialisations (principalement en planification) peuvent être accessibles à des étudiants originaires d'autres filières.

Ceci est particulièrement net aux Pays-Bas où des urbanistes peuvent avoir effectué un premier cycle en planification. C'est aussi vrai en Allemagne d'une autre manière par la proximité des enseignements qui comportent parfois des éléments communs. On le voit encore d'une autre manière en Grande-Bretagne où le second cycle de planification est accessible à des étudiants issus d'un premier cycle de géographie. Même en Espagne, où la profession d'urbaniste n'est pas définie, les masters de spécialisation en 1 an, qui sont en fait des années de spécialisation venant après environ 5 ans d'études supérieures, semblent ouverts à des étudiants venant d'horizons variés.

30. Bruno LUGAZ, Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Savoie

L'inquiétant déficit de compétences urbanistiques dans les territoires ruraux

La loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) n'a pas que des vertus :

- un certain nombre de maires ruraux a négocié au rabais des PLU (Plans locaux d'urbanisme) à 10 ou 15 K€ pour ne pas être soumis à la règle de constructibilité limitée ou pour "ménager l'avenir", alors qu'une carte communale aurait largement suffi,
- d'autres, qui disposaient de vieux POS (Plan d'occupation des sols), l'ont baptisé PLU sans PADD, ni concertation, dans l'indifférence générale,
- beaucoup sont confrontés à des difficultés d'application et de contentieux sur les zones AU, insuffisamment étudiées et soumises à une forte pression des promoteurs.

Deux principales raisons à cette situation :

- le désengagement des services de l'Etat, dont le rôle de conseil ou d'assistance se résume au strict minimum et se retranche sur une position régaliennne type recours gracieux, une fois le projet approuvé par la commune et concerté à la population,
- des bureaux d'études en nombre notablement insuffisant pour répondre à des études fines, en particulier sur l'aspect juridique et de diagnostic.

A titre d'exemple, il existe dans le département de la Savoie une vingtaine d'architectes urbanistes qui, sans remettre en cause leurs compétences, ne constituent pas d'équipes réellement pluridisciplinaires. Seules trois à quatre réelles équipes ont un carnet de commande rempli pour les trois ans à venir. Quelle expertise doit-on offrir sur un PPRI, sur une ZAP, sur la démographie, sur la prise en compte du développement durable à l'échelle communale, sur la location des logements sociaux et sur les pentes de toiture...

Sans définition de projet urbain, le PADD ne hiérarchise ni les enjeux ni le phasage des actions et n'est souvent qu'un copier-coller de bonnes intentions .

Les instituts d'urbanisme et les écoles d'architecture ont-ils formé des professionnels par anticipation? Combien d'heures de formation ?

De quelles compétences juridiques en matière de rédaction de règlements, qui souvent sont sujets à contentieux, disposent ces professionnels ?

Aujourd'hui, les géomètres s'organisent pour répondre à des appels d'offres de PLU... (la France sera bien bornée !) et les avocats spécialistes du droit de l'urbanisme préparent de belles plaidoiries. La loi est plus vertueuse que les aménageurs ! Il faudrait peut-être réinventer les agences d'urbanisme et les CAUE !

Heureusement, il existe quand même des maires qui se préoccupent réellement d'urbanisme et qui se donnent le temps et les moyens pour diagnostiquer et hiérarchiser leurs enjeux et établir un véritable projet. Cela prend plutôt trois ans qu'un et coûte plutôt 60 à 80 K€ soit à peine 10% du budget moyen d'investissement communal annuel !

31. Bert McCLURE, Architecte-Urbaniste

Voici quelques pages de réflexions personnelles sur la formation de futurs professionnels de la ville. Je me suis limité aux questions inspirées par l'actualité de la profession et je n'ai rien écrit, concernant les domaines classiques, et bien établis, de la formation des urbanistes. Vous ne trouverez rien, non plus, sur l'organisation institutionnelle de la formation qui en résulte, un vaste sujet en soi.

Je vous soumetts ces pages en insistant sur la nature spontanée et subjective de cet exercice.

Une pratique française de l'urbanisme en évolution

La récente évolution des responsabilités pour la gestion et l'aménagement du territoire vers les élus des collectivités territoriales change radicalement l'environnement dans lequel l'urbanisme français se pratique depuis des décennies.

Chaque agglomération, l'expression de son territoire

Une commande politique formée par les élus de chaque territoire - suivie de près par sa population - modifie la pratique de l'urbanisme dans la mesure où les conditions et les objectifs déterminés localement permettent l'élaboration d'un diagnostic pertinent et compréhensible pour les décideurs. Une problématique claire et partagée nourrit, à son tour, une vision globale du futur et l'élaboration d'une stratégie et des actions pour l'atteindre.

Du point de vue des urbanistes - à presque toutes les échelles de la planification - cette évolution représente un inversement de priorités méthodologiques fondamentales qui déterminaient les moyens employés dans l'aide aux décideurs. Nous sortons de l'époque de la "planification normative", des "propositions généralisables", de la "Politique d'Urbanisme Universelle" - ou presque... pour rentrer dans celle de la "stratégie de développement sur mesure", fortement enracinée dans les conditions et les ambitions de chaque région, agglomération, communauté...

Il y a cent ans, un des premiers urbanistes européens, P. Gueddes, démontrait assez simplement comment chaque agglomération n'était nullement le fruit du hasard mais l'expression fidèle de son territoire. On y reviendra...enfin...peut-être.

Chaque professionnel, un acteur polyvalent, observateur, créatif

L'évolution actuelle bouleverse la pratique traditionnelle de l'urbanisme dans tous les domaines : administration, méthodes, concertation avec le public, coordination entre les échelles de l'espace et du temps, degré de contrôle du développement, partenariats publics et privés... Si l'impact varie selon la communauté concernée, tous les professionnels de la ville sont obligés actuellement de s'adapter rapidement aux nouvelles procédures et de faire face à un volume de travail en forte croissance.

Un premier problème confrontant la profession est justement ce **volume de travail** à accomplir dans chaque collectivité territoriale : le "manque d'ingénierie locale" qu'on déplore un peu partout. Or, il s'avère impraticable de redistribuer les professionnels fonctionnaires d'une agglomération entre les postes à pourvoir dans la mesure où la création d'une communauté représente un travail supplémentaire et non une simple redistribution des responsabilités. Sur quoi il faut ajouter les problèmes de compétence, de plan carrière, de familiarité géographique, d'adaptabilité... Une solution assez logique ouverte aux nouvelles structures consistera à se doter d'équipes polyvalentes composées des jeunes professionnels formés aux problèmes et procédures d'actualité et d'anciens connaissant bien le territoire. Pour réussir, ces derniers doivent bénéficier d'une sérieuse remise à niveau technique et administrative programmée sur quelques années.

Cette situation critique souligne l'importance d'une formation axée sur le travail en équipe pluridisciplinaire, sur la polyvalence technique et administrative, sur une familiarité avec les problématiques qui se posent aux différentes échelles géographiques et temporelles. Cela est aussi vrai pour la formation continue que pour celle des mastériens.

Les experts "de chez eux"

Un deuxième problème concerne le **changement dans la nature du travail**. Le "commanditaire élu", expert chez lui, connaît assez bien les problèmes de sa collectivité et de sa population. À ce titre, il s'attend à ce que ses conseillers travaillent avec lui et non pour lui. Il demandera souvent des réunions rapprochées, voire de l'élaboration en "temps réel", et il a certainement raison.

Ceci constitue une vraie rupture, car ce rapport de travail dynamique demande, dans la pratique, un effort concerté quasiment "en équipe" de la part de la maîtrise d'ouvrage et de son maître d'œuvre. Les méthodes classiques, demandant des années de travail avant de sortir un projet, ne répondent plus aux besoins actuels. Le conseiller - public ou privé - n'aura plus jamais trois mois de liberté pour appliquer une approche normative avec la production d'un "pavé" final lors d'une grande messe. Les temps ont changé. Il en était temps.

À la demande de leur commanditaire, beaucoup de maîtres d'œuvre bâtissent une méthode de "projet" où l'équipe fait progresser tout à la fois, ce que Frédéric Rossignol appelle un projet à mèche courte dans le cas du SCOT Montpellier Agglomération. L'intérêt de cette évolution ne se trouve pas autant dans le temps raccourci que dans l'orientation stratégique et l'identification des actions possibles assez tôt dans le processus. La planification stratégique contemporaine n'exige plus une exactitude à vingt ans, mais l'élaboration rapide d'une ambition partagée et une stratégie affichée qui permettent aux acteurs de travailler dans la même direction.

L'enseignement du "projet"

Le changement assez radical de formation qui pourrait sortir de cette évolution, concernera d'avantage la manière d'enseigner que le contenu de l'enseignement. Il s'agit de former, au niveau du mastère, tous les futurs professionnels de la ville à **faire du "projet"** ; sociologue, économiste, ingénieur, aménageur, architecte, tous. Faire du projet est apprendre à vivre au futur ; et c'est en faisant du projet qu'on se remet en question, qu'on apprend à se libérer de ce qu'on "sait" ou de ce qu'on pense "voir" devant ses yeux.

Pour illustrer ces propos, je citerais quelques exemples.

Les architectes arrivent à transformer programmes, sites et concepts abstraits en projet ; tous les autres élèves urbanistes, arrivant au niveau de bac + 5, doivent aussi être familiers avec le "projet urbain" dans un sens non formel, et pour cela être capables :

- d'analyser un site urbain, ou un territoire, dans le contexte de son métier,
- de changer facilement d'échelle et de temps,
- de transformer un diagnostic en objectifs, puis en proposition de projet,
- d'adopter une approche globale, intégrant les informations d'autres métiers de la ville,
- de bien connaître les contraintes de montages, de financements et du phasage des projets.

L'enseignement à travers le projet devra être basé sur un travail interdisciplinaire (interdépartemental, voire inter-universitaire) et laisser une place pour l'innovation et la créativité dans l'application des méthodes et des techniques enseignées.

La formulation d'un appel d'offres détermine la qualité du projet qui en résulte ; la réponse à un appel d'offres suit certaines règles aussi. Une orientation "projet" démythifiera la distinction entre maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvre et aidera les futurs urbanistes, par la suite, à passer facilement de l'une à l'autre.

Désormais, les projets urbains seront tous négociés ; de ce fait, les futurs professionnels doivent bien comprendre le processus de négociation. Les élèves AMUR de l'ENPC ont suivi une semaine de stage intensif "*Getting to Yes*" à Harvard Université. Je pense qu'une semaine de stage suffit mais elle doit exister.

Enfin, les élèves doivent bien intégrer la communication d'un projet. Il s'agit de comprendre comment établir un rapport de confiance avec ses interlocuteurs par l'écoute avant de parler, s'ouvrir aux idées des autres, aller à l'essentiel de son travail, faire "sien" un projet. La "présentation" du projet est un des aspects le plus simple. La meilleure approche est de faire travailler des équipes de 4 à 5 élèves, sur des vrais projets, avec un vrai client projet, et de leur donner suffisamment d'autonomie pour qu'elles se perdent un peu.

La ville, une ouverture constante vers les autres

La "globalisation" n'est pas qu'un concept de macroéconomie ou de commerce international mais aussi une affaire de vie quotidienne urbaine. Aujourd'hui, on peut constater un regain généralisé d'intérêt pour l'utilisation de l'espace public des centres-villes pour d'autre chose que le déplacement et le stationnement des véhicules. Beaucoup de maires européens suivent de près l'expérience du maire de Londres avant de se lancer, à leur tour, dans le "congestion charging" et la diminution de nuisances urbaines à leur tour ; d'autres élus soignent l'image de marque de leur ville par la réalisation d'équipements publics importants ou de pièces urbaines ; tandis que la population devient plus exigeante en ce qui concerne la qualité de la vie quotidienne de son quartier.

La formation des urbanistes devra constamment faire le rapprochement entre l'observation quantitative, les diagnostics techniques et les réalités du terrain. L'urbanisme a lieu dans l'espace ; l'interprétation des résultats des travaux techniques doit être clairement annoncé comme un exercice autant culturel que technique. Pour que l'élève comprenne que les études techniques sont souvent inspirées par une volonté initiale d'amélioration de la qualité de vie quotidienne "de", et

"dans" cet espace, son *curriculum* devra comprendre des problématiques qui demande une évaluation qualitative, et un esprit critique. L'approche de "controverse" opposant équipes "techniques" et "culturelles", au sens large, est particulièrement intéressante - et amusante pour atteindre ce but.

Je ne me rappelle pas avoir rencontré une ville qui ne m'ait pas apporté quelque chose

L'ouverture vers l'international a toujours représenté une fenêtre primordiale pour les urbanistes, vers les villes non développées autant que vers celles qui sont en mutation ou bien établies. Chaque visite apporte, aussi, son information sur les aménagements, sur l'organisation spontanée des activités, sur les tendances nouvelles... et beaucoup de professionnels libéraux partent spontanément visiter les villes ayant un projet en rapport avec les leurs. Travailler à l'étranger est encore mieux car il oblige les professionnels à voir les choses comme elles sont - en bien et en mal - et de mettre en question ce qu'ils "savent" ou "croient". Chaque projet apporte des progrès professionnels importants.

Il est primordial que les futurs urbanistes aient cette expérience de faire au moins une étude, de quatre semaines minimum, en équipe combinée, dans une ville d'une autre culture que la leur de travailler avec d'autres professionnels qui n'ont pas les mêmes méthodes et habitudes de travail. Cette possibilité, assez courante, doit être renforcée et étendue à tous les métiers de la ville.

Un semestre en échange auprès d'une autre université est aussi une expérience assez courante ; ne faut-il pas la rendre obligatoire, au même titre que les stages ? Sinon, elle pourrait être renforcée dans la mesure où l'université en question offre des sujets d'étude absents de son *curriculum* de base.

Les visites des villes européennes, assez courantes aussi, méritent d'être généralisées, avec échange entre élèves à chaque occasion.

Visite, étude, échange...un mouvement semble se dessiner. En effet, bon nombre d'universités européennes et hors-inion européenne. s'emploient déjà à créer des programmes croisés entre formations d'urbanistes (essentiellement dans l'urban design et la planification à ma connaissance). Cela doit exister dans d'autre domaines. Il faut enrichir ce mouvement en l'étendant vers tous les domaines de la ville. Pour plusieurs raisons.

D'abord, les formations françaises semblent trop atomisées, trop limitées par leurs structures d'accueil. Surtout, face à la richesse des formations anglo-saxonnes où les élèves trouvent quasiment tous les domaines de la ville au sein d'une même université : un véritable "embarras de choix", selon le slogan bien choisi de l'Université de Montréal. Les programmes croisés constituent une puissante réponse européenne offrant un potentiel de formation largement démultiplié par rapport à la situation française actuelle. Cette formation "européenne" me semble à la fois inéluctable et souhaitable, comme, d'ailleurs l'émergence d'une qualification européenne.

De ce fait, la notion d'ouverture - vers d'autres domaines comme vers d'autres pays - se revêt d'une telle importance que de penser qu'il peut y avoir un "architecte urbaniste" ou un "sociologue urbaniste" n'a pas beaucoup de sens, sauf à signaler que la personne était qualifiée dans un autre domaine avant sa qualification comme urbaniste. Les propositions ci-dessus indiquent, je pense, qu'il faut commencer l'ouverture transformatrice - vers le projet, vers l'étranger - plus tôt.

Enfin, la pratique de l'urbanisme en France s'est déjà ouverte aux idées venues d'ailleurs, un fait dont

les "Ateliers du Projet Urbain" ont apporté une large inspiration. Peut-on, donc, parler d'une formation française de l'urbanisme (sauf éventuellement dans sa dimension historique et culturelle) ? Je ne le crois pas. On doit former des urbanistes, point. Ce n'est pas si simple, mais ça suffit.

32. Ariella MASBOUNGI, Responsable des ateliers Projet urbain à la DGUHC et enseignante

Professeure associée à l'IFU et ancienne Présidente de l'Ecole d'Architecture de Marne-la-Vallée

Enseigner le projet urbain

Le projet urbain est une attitude, un mode de pensée, une façon de lire le contexte urbain au sens large du terme et de proposer un avenir à son évolution. Il est très éloigné des attitudes dogmatiques ou bien pensantes. Il est œuvre de transformation d'une situation à une autre, d'un ancrage dans un patrimoine complexe pour offrir les conditions de constitution d'un nouveau patrimoine tourné vers l'avenir, nourri de connaissances, en prise sur les modes de vie, les acteurs, les conditions contemporaines de l'action urbaine.

Il paraît nécessaire dans l'enseignement du projet urbain, en école d'architecture ou en institut d'urbanisme, de développer une grande curiosité, une ouverture sur le monde, une créativité, une adaptabilité, une aptitude au dialogue. Eviter d'asséner un vocabulaire valise, politiquement correct, qui peut faire penser à l'étudiant qu'en l'utilisant, tous les problèmes seraient résolus.

Pour ce faire, développer l'attitude critique est sain et fécond pour un futur urbaniste qui doit toujours questionner la question qu'on lui pose, questionner le site et la situation urbaine, s'écarter des réponses toutes faites, tout en évitant une fausse innovation qui ne serait que formelle.

Développer la capacité d'expression verbale, écrite et dessinée est essentiel car le métier d'urbaniste est de proposer des pistes d'avenir à la ville, donc de convaincre ses mandants, de faire passer des messages forts et intelligibles et d'entrer en dialogue avec tous les partenaires et de plus en plus avec les usagers qui ne partagent pas ses références a priori.

Les architectes face au projet urbain

Les écoles d'architecture n'ont pas a priori pour mission de former des urbanistes mais elles auraient le devoir de former des architectes "polis avec la ville", soucieux de participer à la faire évoluer, de concevoir leur commande, quels qu'en soient la taille, l'objet ou la localisation, comme une contribution à la ville. Les écoles pourraient aussi former des concepteurs urbains ou architecturalo-urbain (le mode d'intervention d'European). Cette approche ne couvre pas l'ensemble des questions de l'urbanisme mais participe à la conception spatiale d'ensembles urbains, de quartiers, de morceaux de ville. Former des étudiants à cette approche est souvent chose courante dans les écoles d'architecture mais n'est pas forcément abordé avec la complexité souhaitable.

Quant à former des urbanistes complets qui auraient les connaissances pluridisciplinaires et la capacité à les croiser, ce n'est pas forcément la mission de chacune des écoles. Et si tel était le cas, l'enseignement serait à revoir de manière radicale, et cela appellerait certainement à une forte coopération avec l'université.

Former des concepteurs urbains est déjà chose ambitieuse et exigerait si possible, dès la première année, d'une part des cours théoriques sensibilisant à la question urbaine, d'autre part et surtout des exercices de projet abordant le rôle de l'architecture pour la ville, ses impacts, les dialogues à établir avec le site. L'exercice de projet est crucial dans la formation de l'architecte et elle est le moment clé où l'étudiant est particulièrement réceptif à tout apport. C'est aussi la notation la plus discriminante semble-t-il, donc la plus valorisée par l'étudiant.

Une suggestion peut être faite : celle de faire définir l'exercice de projet en présence de "maîtres d'ouvrage" concernés par le site à étudier et d'associer ces derniers, ainsi que les enseignants des cours dits théoriques (sociologues, spécialistes des infrastructures ou des transports...) à la fois à la définition et à la présentation-notation de ces exercices et d'y faire participer l'ensemble de la promotion d'étudiants. En effet, c'est sur des exercices concrets que les messages passent le mieux et permettent de faire le lien entre un enseignement (espaces publics par exemple) et son application sur un cas concret. Cela permet aussi de faire réfléchir l'étudiant à l'impact de chacun de ses coups de crayon. Peuvent être évoqués les modes de vie, la question de la sécurité, les liens avec l'environnement, le rapport au paysage, le fonctionnement des infrastructures, le coût induit, le dialogue architectural avec l'environnement...

En d'autres termes, renforcer le lien entre enseignement et projet paraît indispensable pour faire passer les messages clés du projet urbain dans les écoles d'architecture. On pourrait insister aussi sur l'importance de la recherche à développer une représentation graphique sensiblement différente de celle de l'architecture qui représente un avenir certain ou presque alors que le projet urbain représente, lui, un avenir possible, adaptable, interprétable qui propose des fils conducteurs et reste ouvert aux apports des partenaires, aux changements de programme, etc.

Les urbanistes et le projet urbain

Le rapport à l'espace est fort peu développé de manière générale dans les instituts d'urbanisme et il pourrait être développé sans pour cela entrer en concurrence avec les écoles d'architecture. En effet, presque tous les modes d'exercice de l'urbaniste l'amènent à entrer en contact avec "l'urbanisme dessiné" quels qu'en soient l'objet et l'échelle, de la planification au projet urbain, voire à toute intervention sur l'espace urbain. N'étant pas familier avec ce mode d'expression, il ne peut jouer sa partie, soit de critique et débats, soit de conduite du projet, soit de partenaire. Il devrait être en mesure de faire des propositions car c'est le propre même de métier d'urbaniste.

Sensibiliser les étudiants, quelle que soit leur origine universitaire, à la langue du projet est chose essentielle. Sans viser forcément à former des concepteurs, l'exercice de lecture critique des projets est le minimum nécessaire. Au-delà, il est souhaitable de développer des exercices d'expression du projet, dans le but, non de parvenir à la maestria des architectes ou des paysagistes, mais d'approprier le crayon, d'oser tracer des traits exprimant une intention de relation, de continuité, de polarité, etc. Exprimer par exemple par le croquis la compréhension d'un site ou d'un parti d'urbanisme analysé ou visité.

Le contact avec le réel est essentiel, par la visite d'opérations, de villes, accompagnée de présentation, de débats critiques. La présence des enseignants est essentielle à cet égard pour apprendre à décoder ce qui est vu et entendu et développer la capacité de débats.

Les exercices concrets de "projet" sont à développer en constituant des équipes, épaulées par les enseignants et comprenant des étudiants formés au projet (architectes et paysagistes) ou encore familier de l'espace (géographes) ou associés aux écoles d'architecture voisines.

Négocier c'est parler la même langue et un urbaniste ne peut ignorer celle du dessin, de la maquette, donc de la représentation de l'espace.

L'expérience des ateliers d'été de Cergy-Pontoise est à cet égard très performante : les sujets sont réels, posés par des donneurs d'ordre ; des conférences sur la problématique du site d'une part, mais aussi sur les thématiques liées à la question posée, sont organisées. Les équipes mixtes se constituent (croisant des disciplines et des nationalités variées), accompagnées par des jeunes urbanistes et des seniors : elles produisent des "projets" qui sont débattus avec les donneurs d'ordre et les urbanistes dans le cadre d'une sorte de jury. Cette expérience est extraordinairement formatrice car les jeunes travaillent en situation réelle tout en étant nourris d'apports multiples tant conceptuel, théorique que méthodologique.

Dans le cadre des études, il serait bon de proposer un volet "actualités". Il consisterait à amener les étudiants à débattre d'un thème généraliste qui peut avoir un impact sur la ville du futur (par exemple sur la raréfaction des sources d'énergie, les inondations) ou encore un projet majeur qui aurait fait l'objet d'un article grand public (le projet américain pour la bande de Gaza qui pose la question de la faisabilité d'une forme urbaine nationale et du rôle de l'image urbaine pour créer une identité). Cela les conduirait à faire le lien souhaitable entre toutes les informations qu'ils reçoivent (mais - surtout - à les rechercher) et leur métier d'urbaniste. Cela développerait leur curiosité, leur appétence pour l'information et le lien à établir entre toute connaissance et le rôle de l'urbaniste.

Des collaborations entre établissements

Les moyens étant fort limités en France quand il s'agit de ces deux modes de formation, pourquoi ne pas réunir leurs efforts.

Par des conférences communes : il est enthousiasmant et fécond pour un étudiant de rencontrer et d'écouter les grands urbanistes mais aussi les universitaires de talent qui peuvent les ouvrir à des questions nouvelles.

Par des échanges de professeurs : il est fort difficile de payer à sa juste valeur des contributions extérieures. Il est peut être plus aisé de réaliser des échanges de cours : histoire de l'urbanisme contre méthodologie de la conception spatiale du projet urbain par exemple.

En constituant des équipes de projet réalisant ainsi la pluridisciplinarité recherchée.

En assurant la représentation mutuelle des écoles d'architecture et des instituts d'urbanisme dans les conseils d'administration respectifs, ce qui peut être une aide à l'élaboration de programmes communs.

In fine

Ces propos, complémentaires aux démarches menées avec talent et énergie par les écoles d'architecture et les instituts d'urbanisme, ne sont que des suggestions partielles visant à insister sur quelques points jugés nécessaires à l'exercice de l'urbaniste : développer la curiosité, l'optimisme (c'est un devoir pour l'urbaniste quels que soient les obstacles infinis qui s'érigent sur son parcours et probablement pour cette raison même), la capacité à croiser tous les savoirs pour se situer dans une attitude de proposition, de construction d'un avenir, la qualité de l'expression (orale, écrite et dessinée), ceci sans négliger le socle essentiel de l'apport de connaissances mais en développant la capacité critique, et celle de croiser ces connaissances dans un exercice de projet, projet s'entendant non seulement au sens de projet urbain mais à celui d'une projection dans l'avenir susceptible de participer à une ville durable et régénérée.

33. Michel MICHEAU, Directeur du Cycle d'urbanisme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Orientations pédagogiques et insertion professionnelle

1) État de la question de l'insertion dans le secteur de l'urbanisme

Les étudiants formés par les instituts d'urbanisme trouvent-ils un emploi dans les secteurs pour lesquels ils ont été formés ? Peut-on parler d'une adéquation entre l'offre de formation et le marché du travail ? Ces questions générales pour les universités ne trouvent pas de réponse immédiate en urbanisme. Depuis longtemps autour de l'université, deux mondes aux logiques souvent indépendantes se côtoient : les instituts qui ont leur propre perception de ce qu'est le marché du travail et les employeurs avec leur propre vision de ce devrait être une "bonne" formation.

Le lien se fait de plusieurs manières.

Des cellules de stages orientent les étudiants vers les entreprises faisant des demandes et qui sont fidélisées d'une manière ou d'une autre. Mais se pose ensuite la question de l'accès à l'emploi qui relève d'une autre logique de choix.

Des repérages de niches, propres à certains instituts se spécialisant dans un domaine précis ou entretenant, avec certains types d'employeurs, des liens privilégiés.

Des réseaux d'anciens ou d'école qui investissent dans des annuaires et dans la communication.

Une autorégulation faite par les étudiants eux-mêmes, par l'envoi de CV, ou l'utilisation de plus en plus forte d'internet.

En urbanisme, il est difficile de faire des statistiques sur l'importance de ces 4 catégories de liens. Il est très probable que l'autorégulation soit la forme dominante. On ne peut donc savoir réellement ce que deviennent les étudiants des instituts. Certains d'entre eux savent ce qui se passe chez eux, d'autres moins ; mais il n'y a pas de réels échanges sur ce sujet entre les instituts, même à l'APERAU.

Il n'est pas non plus possible de savoir comment les employeurs s'y prennent pour recruter dans les instituts, car le milieu est trop émietté et n'a aucun intérêt manifeste à se lancer dans de telles réflexions. Chacun a ses pratiques, ses habitudes et s'appuie sur les effets de notoriété des instituts qui lui sont territorialement proches. Car, avec la décentralisation et les pratiques d'autonomie universitaire, une sorte de rayonnement privilégié régional employeurs /instituts (sauf Paris dans une moindre mesure) s'est peu à peu installée. Aucune étude n'a été menée sur le placement réel, faute de moyens et de sources. Or le nombre de diplômés n'a fait que croître et le milieu ne se caractérise pas par un taux de création d'emplois supérieur aux autres secteurs de l'économie.

2) L'insertion professionnelle au cycle de Sciences Po : des réponses généralisables ?

L'expérience du Cycle d'Urbanisme de Sciences Po en matière de suivi de ses anciens permet de répondre à nombre de questions que l'on serait tenté de poser. En effet, depuis plus de 20 ans, le Cycle accorde une place essentielle à cette question tant pour les étudiants que pour certaines orientations pédagogiques. Il dispose pour cela d'un annuaire réactualisé tous les 2 ans. Cet instrument est essentiel pour assurer une visibilité professionnelle de la formation et permet d'entretenir un réseau fort utile sur beaucoup de points. Mais les leçons de cette expérience, caractéristique d'un grand établissement, ne sont pas peut-être pas généralisables, puisque les conditions de recrutement (36 étudiants ainsi que les effets de notoriété : Sciences Po + DESS) sont spécifiques.

Les chiffres suivants ont été obtenus à partir des informations datant de février 2004, nécessaires à l'établissement de l'annuaire d'octobre 2004.

Quelle est " l'efficacité " du cycle ?

Les anciens étudiants des 35 dernières promotions se répartissent ainsi :

Grands secteurs d'activités	Nombre	%
Public	367	31,5%
Semi-public	183	15,7%
Privé	342	29,4%
Hors urbanisme	90	7,7%
Retraités, Décédé, non-réponse	182	15,6%
Total	1 164	

La mise à jour de l'annuaire permet de connaître 85% de ceux qui ont été formés. L'effet réseau fonctionne donc bien. 90% de ceux qui sont connus continuent à travailler dans des entreprises et institutions du secteur professionnel. Les "pertes" sont minimales. Le pôle public domine et, ce qui est dommageable, le semi-public (celui des agences d'urbanisme, de la maîtrise d'ouvrage sociale, etc.) est faible.

Dans quelles entreprises travaillent les professionnels formés au cycle ?

Secteurs d'activités	Nombre	%
Administration d'État	58	5,0%
Collectivités territoriales	191	16,4%
Établissements publics, régies	31	2,7%
Établissement parapublic de conseil	11	0,9%
Établissement d'enseignement et de recherche, étudiants	59	5,1%
Autres du secteur public	17	1,5%
Agences d'urbanisme	32	2,7%
Maîtrise ouvrage sociale et BET	51	4,4%
Bureaux d'Études d'Aménagement et d'Urbanisme (SCET etc.)	21	1,8%
Sociétés d'Economie Mixte	55	4,7%
Animation économique et CCI et divers	24	2,1%
Agences privées d'architecture	53	4,6%
Bureaux d'études privés	118	10,1%
Services urbains, transports publics	22	1,9%
Assurances, Banques, CDC	30	2,6%
Immobilier, BTP et professions libérales	80	6,9%
Établissement divers du secteur privé	39	3,4%
Hors Urbanisme	90	7,7%
Retraités, décédé, non-réponse	182	15,6%
Total	1 164	

Ce qui frappe d'emblée, c'est la grande dispersion des milieux professionnels d'emploi. Hormis le secteur des collectivités locales et des bureaux d'études privés, il y a une profusion d'organismes employeurs. Dans le cas du cycle d'Urbanisme, cela traduit les effets conjugués d'une polyvalence de l'enseignement, de la pluri-disciplinarité des étudiants (donc des projets des étudiants) ainsi que des stratégies d'accès au marché du travail qui sont, d'une certaine manière, liées aux conjonctures économiques et institutionnelles. Il y a autant de carrières que de profils disciplinaires, pourrait-on dire. Le cycle recrutant des étudiants déjà bien formés, le double diplôme accroît les opportunités de placement des étudiants. Autre caractéristique, l'immobilier y est bien représenté. Mais par suite de la crise de 1992 qui a marqué le cycle, trop engagé dans ce secteur, un prudent rééquilibrage s'est ensuite effectué.

3) Quels sont les métiers et les tâches des anciens du cycle ?

Le classement des anciens par grandes entreprises cache en fait la nature des tâches exactes. Aussi, en reprenant d'autres informations sur les titres et les fonctions de ces anciens, il est possible de dresser un tableau permettant de mieux cerner ceux qui travaillent dans la planification, dans la maîtrise d'ouvrage, dans la maîtrise d'œuvre et dans la gestion des questions urbaines⁷.

⁷ La typologie utilisée a été construite de manière très pragmatique à partir des déclarations faites par les anciens, de la connaissance que l'on avait de leur métier et des grandes classifications utilisées dans le monde de l'aménagement urbain. Elle est donc très différente de celle utilisée pour construire le référentiel des métiers pour l'OPQU ; le cycle forme en effet à des tâches bien plus larges que celles assurées par un urbaniste d'agences.

Les grands types de métiers-les tâches	Nombre	%
Urbanisme : Planification et stratégie	62	5,4%
Maîtrise d'ouvrage urbaine (y.c chef de projet Politique de la ville)	91	7,9%
Maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale	118	10,2%
"Urbanisme et aménagement opérationnel ; chargé d'opérations"	103	8,9%
Chargé d'études ou de mission (Habitat ou Urbanisme)	126	10,9%
Développement économique	31	2,7%
Administration et gestion territoriale	88	7,6%
Métiers de l'immobilier (social et privé) et BTP	112	9,7%
Autres en urbanisme et métiers connexes	112	9,7%
Finances	17	1,5%
Hors urbanisme, non-réponse	132	11,4%
Retraite, sans information	162	14,0%
Total	1 154	

Comme précédemment, on observe une très grande dispersion des effectifs. L'urbanisme est pluriel. Le cycle de Sciences Po ne forme donc pas des urbanistes *stricto sensu* mais il forme à l'urbanisme et à l'aménagement au sens large. La pédagogie aborde beaucoup de nombreux aspects de l'aménagement, de la stratégie, "urban design" ou de la planification. Mais ce sont les étudiants qui *in fine* choisissent leurs métiers en fonction de leur formation initiale de ce qu'ils ont appris au cycle, de leurs goûts personnels et bien sûr des opportunités.

Le débat sur l'enseignement ne peut faire l'économie de l'étude fine des fonctions selon les entreprises. Mais, très vite, on entre dans un champ d'une grande complexité. Statistiquement, l'urbanisme est-il autre chose en France qu'une activité clairsemée ? Faut-il qu'on adopte des définitions strictes ou larges ?

Avec quel diplôme fait-on plus facilement certaines tâches après le cycle?

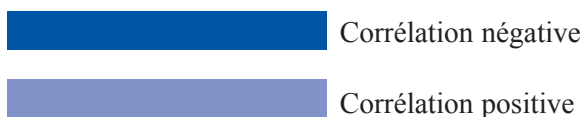
Le tableau suivant est important car il remet en cause certaines idées d'une bi-univocité dominante : formation/type de métiers.

Hormis dans les métiers de maîtrise d'œuvre et de conception, où les architectes jouent un rôle essentiel, et quelques tâches assurées de manière plus marquée par les Sciences Po, il y a une répartition dans les différentes tâches qui est souvent proche de la répartition disciplinaire. L'enseignement donné au cycle permet aux étudiants d'accéder à la plupart des tâches. Un secteur d'activité, comme la FPT, ne pouvait prétendre interdire son accès à certains secteurs en argumentant que la formation était inadéquate. Tout est affaire d'individus et d'intérêts construits progressivement au cours des études (y compris en faisant des cursus successifs ou parallèles).

Le diplôme du Cycle de Sciences Po permet bien d'accéder à de nombreux métiers, mais les étudiants ne savent pas tout en sortant ! En effet, l'urbanisme nécessite une très grande culture. Il est illusoire de penser qu'en 15 mois, le Cycle puisse combler des lacunes chez certains étudiants, mais il leur donne le goût, l'ambition et les moyens de le faire dans leurs premières années de vie professionnelle.

	Urbanisme : Planification et stratégie	Maîtrise d'ouvrage urbaine (yc chef de projet PdV)	Maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale	"Urba et aménagement opérationnel ; chargé d'opération"	Chargé d'études ou de mission (Habitat ou Urbanisme)	Développement écono- mique	Administration et gestion territoriale	Métiers de l'immobilier (social et privé) et BTP	Finances	Autre en Urbanisme et métiers connexes	Total
Juriste+	4,8%	3,3%		9,7%	3,2%	3,2%	10,2%	11,6%	23,5%	10,7%	6,9%
Sciences Po+	24,2%	25,3%	1,7%	11,7%	32,5%	41,9%	30,7%	18,8%	23,5%	34,8%	22,9%
Géographe+	12,9%	12,1%	1,7%	10,7%	11,9%	12,9%	9,1%	7,1%	5,9%	11,6%	9,4%
Sociologue +	4,8%	1,1%		1,9%	3,2%		1,1%	2,7%	5,9%	8,0%	2,8%
Architecte+	21,0%	20,9%	81,4%	26,2%	8,7%	6,5%	10,2%	17,9%		5,4%	23,6%
Économiste +	3,2%	7,7%		8,7%	10,3%	12,9%	9,1%	8,9%	17,6%	10,7%	7,9%
Autre		2,2%		1,0%	,8%		3,4%	,9%		3,6%	1,4%
Aménageur+	14,5%	16,5%	4,2%	16,5%	18,3%	19,4%	14,8%	17,0%	11,8%	10,7%	14,1%
Ingénieur	11,3%	9,9%	9,3%	12,6%	9,5%	3,2%	9,1%	11,6%	5,9%	2,7%	9,1%
Historien +	3,2%	1,1%	1,7%	1,0%	1,6%		2,3%	3,6%	5,9%	1,8%	2,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

	1969-1980	1980-1991	1991-2002	Total
Urbanisme : planification et stratégie	8,0%	7,9%	5,8%	7,1%
Maîtrise d'ouvrage urbaine (yc chef de projet PdV)	9,8%	7,9%	13,4%	10,6%
Maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale	12,9%	10,4%	17,0%	13,7%
"Urbanisme et aménagement opérationnel ; chargé d'opération"	8,4%	14,0%	13,4%	12,2%
Chargé d'études ou de mission (Habitat ou Urba)	8,0%	11,1%	21,0%	14,2%
Développement économique	4,0%	3,9%	3,3%	3,7%
Administration et gestion territoriale	15,6%	10,4%	7,0%	10,4%
Métiers de l'immobilier (social et privé) et BTP	9,8%	18,6%	10,6%	13,1%
Finances	2,2%	2,2%	1,8%	2,0%
Autre en urbanisme et métiers connexes	21,3%	13,6%	6,7%	13,0%
Total	100%	100%	100%	100%



Dans la dernière décennie, on voit croître les métiers de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, de la fonction de chargé d'études en général, alors que dans les promotions les plus anciennes ce sont les fonctions de responsabilité et de gestion générale qui sont clairement représentées (effets d'âge et de promotion). Il en va de même des métiers connexes. Sur 30 ans, les métiers de la stratégie et de la planification décroissent régulièrement. Quant à la décennie 80/91 la proportion d'acteurs de l'immobilier y est sur représentée, ceci correspondant à des politiques spécifiques du Cycle, à la bulle immobilière et simultanément à la période d'incertitude ayant suivi le transfert de compétences.

Cette statistique confirme ce que l'on connaît par ailleurs : la pratique de l'urbanisme s'est singulièrement transformée avec le passage de la planification aux autres activités de la chaîne maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre. Les étudiants se sont adaptés aux nouvelles caractéristiques du marché du travail. Une étude récente (voir site du Cycle) des quatre dernières promotions confirme ces tendances.

Recrutement au Cycle d'urbanisme : Que signifie la pluridisciplinarité ? A-t-elle évolué dans le temps ?

Le Cycle a un recrutement pluridisciplinaire mais les origines disciplinaires des entrants a évolué.

Période décennale	1969-1980	1980-1991	1991-2002	Total
Juriste+	6,1%	10,1%	6,3%	7,5%
Sciences Po+	37,7%	13,8%	25,1%	25,3%
Géographe+	7,8%	13,5%	7,9%	9,7%
Sociologue +	4,2%	4,5%	0,5%	3%
Architectes +	15,8%	17,7%	24,8%	19,5%
Économiste +	12,5%	7,4%	7,9%	9,2%
Autre	5,3%	2,1%	1,1%	2,8%
Aménageur+	3,6%	21,7%	14,0%	13,2%
Ingénieur	5,3%	6,6%	11,9%	8%
Historien +	1,9%	2,6%	0,5%	1,7%
Total	100%	100%	100%	100%

Ce tableau traduit des évolutions sensibles dans les caractéristiques de recrutement du Cycle, avec notamment la place de plus en plus grande laissée volontairement aux architectes et aux ingénieurs, tandis que la proportion d'aménageurs, géographes - avec un pic dans les années 80 - a singulièrement baissé (politique sélective volontaire).

Période décennale	1969-1980	1980-1991	1991-2002	Total
Trois diplômes et plus	29,9%	18,5%	7,7%	18,5%
Double diplôme	70,1%	81,5%	92,3%	81,5%
Total	100%	100%	100%	100%

Ce tableau traduit aussi de nouvelles pratiques étudiantes. Les premières promotions étaient très curieuses et engagées dans la société ; elles menaient de nombreuses études ou activités en parallèle. Les plus récentes ont plus souvent des stratégies d'efficacité d'accès au marché du travail que de diversification des curiosités intellectuelles. Mais avec l'intensité croissante du programme d'études, ils ne le pourraient d'ailleurs plus : la densité du cursus 2004 en master n'a rien de commun avec celle du DESS des années 80.

34. Thierry PAQUOT, Professeur à l'Université de Paris XII

Lettre ouverte à Jean Frébault à propos de la formation des urbanistes

Paris, le 18 septembre 2005

Cher Jean,

Comment enseigner l'urbanisme ?

Quelles matières solliciter ? Quels auteurs convier ? Quelle méthode privilégier ? L'urbanisme est une drôle de discipline universitaire qui assemble, tant bien que mal, des connaissances, des notions, des théories, des savoir-faire, des "terrains", des pratiques qu'elle emprunte à d'autres champs du savoir humain et à d'autres métiers et formations. Il y a près de quarante ans, un subtil observateur de la vie urbaine, Marcel Cornu (1909-2001), écrivait dans l'hebdomadaire *Les Lettres françaises*, dirigé par Louis Aragon, "*De la nécessité d'une "urbanologie"*". Il osait le mot et décrivait la chose : "*Nous proposons d'appeler 'urbanologie' l'ensemble des recherches et études dont le champ se trouve être l'espace urbain, c'est-à-dire tout ce qui concerne la connaissance des villes. L'urbanologie serait la science de la ville.*" Définition bien large et ambitieuse qui n'a guère suscité d'enthousiasme et qui s'est vite révélée insuffisante, tant l'urbanisation dépasse les cadres démographique, géographique, économique, politique, sociologique, culturel et culturel de la ville pour qualifier à la fois, un état d'esprit et l'esprit d'une époque. En d'autres termes, l'urbanisation est un processus particulièrement complexe de transformation des individus, des lieux et des choses. Aussi convient-il, de les ménager, c'est-à-dire d'en prendre soin.

L'urbanisme est un "bien commun", qui échappe à la simple logique économique du marché et à la rentabilisation optimale de l'investissement consenti. Il relève de la politique et le territoire de son action dépend aussi du politique. Nombreuses, de par le vaste monde, sont les villes et régions qui ignorent l'urbanisme. Les voies de communications, les logements, les équipements dépendent alors d'une logique sectorielle, d'acteurs indépendants des populations pourtant concernées par leurs décisions, de capitaux privés et d'agissements personnels... L'urbanisme comme "bien commun" à l'échelle du monde se trouve minoritaire. C'est pour cela que nous devons nous mobiliser et faire reconnaître sa place dans la cité.

Qu'entendons-nous alors par "urbanisme" ?

C'est la manière démocratique d'agencer les activités des citoyens dans le temps et dans l'espace. L'urbanisme est l'art des relations, des transitions, des combinaisons. L'urbanisme ne peut se borner à "gérer" des opérations urbaines, à dessiner des plans d'aménagement, à vérifier que la loi est bien respectée, l'urbanisme vise un art de vivre qui, sans cesse, s'assure de l'amitié de la Nature et de la Technique. L'urbanisme n'est jamais en retard d'une avancée technologique, si celle-ci accroît le confort des citoyens et ne les subordonne pas à sa seule puissance. L'urbanisme se soucie en permanence du devenir de la Terre, du mouvement des saisons, de ses sautes d'humeurs (autre formule pour dire "variations climatiques"), des temporalités de chacun dans la gigantesque horloge

cosmique, des trajets qui traversent le monde, des débats houleux que telle ou telle décision à prendre provoquent... L'urbanisme est un problème, pas une solution. L'urbanisme questionne le devenir urbain de l'être et du monde, il n'apporte pas une réponse standardisée, définitive, absolue. Il est un doute qui mise davantage sur l'expérimentation qu'une affirmation bardée de certitudes. Il sert les humains dans leur quête à habiter, c'est-à-dire à être-présent-au-monde-et-à-autrui. Il est philosophique et surtout pas technique, exclusivement technique.

Former à l'urbanisme veut dire cheminer en état d'étonnement

Ne pas être persuadé d'une généralité quelconque, s'attendre à toutes les surprises, admettre le cas par cas, la singularité, l'exception. Ne pas reproduire, mais innover, inventer, être à l'écoute, encore une fois, des gens, des lieux et des choses pour les ménager, justement, précisément, effectivement. L'étudiant dispose de ses bagages intellectuels et sensibles propres - aucun "douanier de l'université ne le fouillera -, il n'a aucunement besoin de "bases", il arrive avec ce qu'il a et surtout ce qu'il désire. Il peut donc venir de la géographie, de l'histoire, de la chimie, de la géologie, de la danse ou du cinéma et s'inscrire en urbanisme. Il est le bienvenu. L'enseignant est déjà là, sur ce chemin, son chemin, il avance à son rythme, au rythme de ses lectures, de ses rencontres, de ses enquêtes, de ses réflexions, de ses interrogations. Il sait que la théorie est, comme son étymologie le dévoile, une contemplation. La pensée exige du temps. Beaucoup de temps. Le temps est l'ingrédient essentiel dans le processus d'intelligibilité. Il rencontre les étudiants au début de l'année et les abandonne en fin d'année, entre ces deux moments, il chemine avec eux, à leur côté. Il vient d'avant et d'ailleurs et va autre part qu'eux. Eux viennent, chacun, d'un autre chemin.

L'enseignement naît d'un croisement et se fait parcours

Ce parcours adopte la consistance d'une durée. Durant ce parcours, chacun est invité à tenir son carnet de voyage, à noter ce qu'il observe, ce qu'il entend, ce qu'il subodore, ce qu'il rêve. Il comprend qu'il n'obtiendra pas une parcelle d'un savoir extérieur à lui, sous la forme d'un diplôme qu'un professeur lui remettrait, contre tant d'unités de valeur... Ce qu'il cherche se nomme "connaissance" et gît en lui. La connaissance ne s'évalue qu'en situation, bien après son acquisition. La connaissance a la physionomie d'une rencontre, le phrasé d'une voix, la lumière d'un regard, la chaleur d'un silence, la beauté de la patience. L'enseignant n'enseigne rien d'autre que cette disponibilité d'ouverture à soi et aux autres, à soi et au monde. Il apprend lui aussi de cet enseignement. Il s'émerveille de l'étonnement de l'étudiant. Il chemine en sa compagnie, chacun vient de là où il vient et s'en va, là où il compte se rendre.

Et l'urbanisme dans tout cela, me demanderas-tu ? C'est bien beau, mais le chemin de l'étudiant va nécessairement croiser celui d'un bureau d'études, d'une agence d'urbanisme, d'un cabinet d'un élu, que sais-je encore ? Il va travailler. Que fera-t-il ? Le décideur est inquiet, il veut du solide, des modèles, des systèmes, des équations, des références. Qu'il se rassure, le chemin de la connaissance est riche de découvertes qui n'échapperont pas à l'étudiant et à l'enseignant.

L'urbanisation revêt de multiples formes et possède une longue histoire. La ville ne se comprend qu'au pluriel. Voilà de quoi occuper l'apprenti urbaniste un certain temps : comparer les processus d'urbanisation, mesurer les impacts de l'un sur les autres, les interférences, les rejets, les métissages et en repérer les dynamiques et en dessiner les évolutions.

Une géohistoire comparée des civilisations urbaines apparaît comme un pan décisif de la formation de l'urbaniste. Cette discipline, pour l'instant, n'existe pas. J'ai tenté, modestement, de l'explorer lors de mon enseignement à l'École des Ponts et Chaussées, il y a quelques années. Deux principes méthodologiques se sont alors imposés à moi : *primo*, tout ce qui est semblable n'est pas identique et *secundo*, tout ce qui advient ne résulte pas nécessairement de ce qui précède. Dans ce cas, la géohistoire ne peut se satisfaire de la stricte chronologie et doit opter pour la diversité des temporalités entremêlées, des décalages temporels, des coexistences, des résistances... Une telle géohistoire comparée des civilisations urbaines appelle une étude de leurs représentations et de leurs interprétations. Là, le genre joue un rôle plus important qu'on ne se l'imagine : je note qu'aucun enseignement, en France, ne concerne l'analyse de l'urbanisation. Là, les pouvoirs et les contre-pouvoirs façonnent les territoires et répartissent les habitants. Il s'agit de politique, c'est-à-dire de mésententes et de consensus, de débats et de conflits, d'accords et de passions, d'intérêts et de polémiques. L'urbanisme n'est jamais à l'abri de la vie politique, or celle-ci apparaît comme tabou dans l'enseignement existant. Il convient de lui redonner la place qu'elle mérite, d'autant que la notion de "commun" dans l'expression "bien commun" signifie ce qui "engage l'un envers l'autre" et non pas comme on le pense souvent "ce qu'on partage".

La philosophie de l'urbain, pour laquelle je milite activement avec le Gerphau (Groupe d'Études et de Recherche Philosophie Architecture Urbain, basé à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, responsable Chris Younès, UMR-LOUEST), combine au moins trois de ces préoccupations. D'abord, une approche phénoménologique de la vie citadine (c'est-à-dire une analyse anthropologique des cinq sens et des quatre éléments dans le contexte urbain). Puis, une démarche existentialiste, pour appréhender les modes de vie et les territoires du quotidien urbain. Enfin, une étude critique des entrecroisements de la Technique et de la Nature (les flux techniques et les réseaux technologiques contribuent à la vie citadine tout en agissant sur la Nature, d'où une indispensable réflexion en terme de "développement soutenable"). La Technique, comme la Nature ou encore le Territoire, n'est pas donnée une fois pour toutes. Elle résulte. Elle est construite, imaginée, discutée, expérimentée. En cela, il convient de l'examiner au cours de son processus d'élaboration, de mise en place, de diffusion et de réception.

À la suite de Paul Virilio, je considère indispensable d'*ouvrir un "musée des accidents"* à côté du musée des techniques, afin de montrer ce qui rate. En urbanisme, les échecs sont patents et méritent toute notre attention, d'autant plus que les humains ont la fâcheuse habitude d'accepter l'inhabitable... Allez voir, si possible sur place, telle ou telle réalisation est un acte pédagogique. Le voyage appartient pleinement à l'enseignement, il est créatif avant d'être récréatif. Lucius Burckhardt, l'inventeur de la "promenadologie", conseillait d'arpenter les sites de nos échecs et de nos réussites... De même, il incitait les collectifs d'enseignants et d'étudiants, à constituer des "commissions méchantes", afin d'expertiser les experts et d'évaluer les règlements et les procédures d'enseignement.

Cher Jean, je ne sais pas si j'ai répondu à ta question, mais je suis persuadé que la formation à l'urbanisme ne consiste pas en un assemblage de disciplines qui existeraient déjà et qui auraient à ajouter un peu de "ville" dans leur *corpus*, mais à l'élaboration de démarches intellectuelles inédites. Ce que nous faisons au Gerphau, on ne parle bien que de ce qu'on connaît un peu, à partir de la philosophie s'ouvrant à la ville et à l'urbain, est certainement envisageable par d'autres disciplines, comme le droit, l'économie ou l'anthropologie, sans parler de la géographie, l'histoire et la sociologie. Chacune d'entre elles, a tout à gagner à disparaître dans une autre discipline, pour l'instant sans nom, dont l'objet principal sont la ville et l'urbain.

Bien à toi,

Thierry

P.S : quelques références bibliographiques qui complètent ce propos épistolaire :

"*Études urbaines ou 'sciences' de la ville et des territoires ?*" et "*Cultures urbaines et impératif comparatif*", par Thierry Paquot, dans *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, La Découverte, 2000.

"*L'urbanisme comme 'Bien commun'*", par Thierry Paquot, *Esprit*, n°10, octobre 2002.

"*Enseigner est un beau métier*", préface à *Penser en projets. Chronique d'une pédagogie 1997-2002*, sous la direction de Didier Rebois et Chris Younès, Certu, Lyon, 2004.

35. Bernard REICHEN, Architecte-Urbaniste

Une nouvelle façon de concevoir l'urbanisme

La césure entre l'"urban planing" et l'"urban design" est terminée dans la mesure où il ne s'agit plus de la modernisation de la ville centre mais de la ville territoire.

Les questions se situent en amont de la chaîne du visible et du "donner à voir". L'urbanisme procède de l'extension du domaine du visible et la représentation produit de la cohérence.

Le visible se dessine et demande pour cela une sensibilité architecturale. Il y a des implications imprévues sur ce visible dessiné lorsque les échelles sont sur des milliers d'hectares. Les effets de seuil ne sont pas d'une échelle à l'autre mais d'une problématique à une autre.

Cela dit, ce n'est pas parce que l'on tient le stylo que l'on est concepteur. Le travail sur le visible peut être divisé en deux phases.

La première participe de la transcription de l'intelligence du territoire

L'urbaniste met à l'échelle les paroles qui ne sont pas les siennes. Il devient un dessinateur public comme il existe des écrivains publics. Tout est dessiné avec la même application et le même soin. Les erreurs qui n'apparaissent pas dans un discours policé et rationalisé peuvent dans le "donner à voir" du dessin montrer leurs incohérences avec les spécificités du territoire. Les vertus pédagogiques de ce procédé du visible avec les élus sont très importantes.

Le dessin public a également l'avantage de pouvoir cumuler analyse et projet. Les analyses sectorielles sont croisées. On peut montrer ce qui rentre en cohérence et aider à la décision.

Un système d'induction dans une logique de flux devient possible avec un souci à la fois d'équilibrer des valeurs et de laisser un plan ouvert aux opportunités et modulables dans le temps.

Cette démarche inductive prend le contre-pied de l'approche planificatrice qui prévaut généralement où l'on tente d'appliquer des concepts stratégiques globaux.

La seconde phase est celle à proprement parlé du projet

Le projet doit être basé sur des lignes de forces et d'invariants peu nombreux mais intangibles.

Il est nécessaire à ce sujet qu'il y ait un débat sur ce qui apparaît comme le plus important, sur quoi l'on tient le plus.

Le fil conducteur de la démarche se fera également à partir du regard afin de formaliser le lien entre ce qui se dit et ce qui se voit. Ainsi pour le SCoT de Montpellier, le projet était-il de définir un nouveau rapport ville/nature fondé sur une inversion du regard. Les espaces naturels et agricoles ne sont plus considérés comme le réservoir de l'étalement urbain mais comme des limites claires et durables qui doivent contenir l'urbanisation.

Le projet, c'est aussi dépasser la simple logique de raccordement à un réseau d'infrastructures. C'est aussi considérer que nous sommes dans une société du "risque partagé" et qu'un projet peut être construit à partir d'enjeux clairement identifiables : pollutions, contaminations diverses, tempêtes, inondations, etc. Imaginer le grand paysage comme la composante centrale du projet de territoire, harmoniser les infrastructures pour favoriser l'urbanité, interpréter l'équilibre entre le parcellaire historique et la forme urbaine, et identifier les échelles pertinentes d'intervention : ce sont les fondements qui ont été proposés.

Ces grands principes donnent à concevoir des cahiers des charges de cohérence urbaine qui serviront aux travaux des urbanistes de la même façon qu'un cahier des charges s'applique à un architecte dans le cadre d'un projet urbain.

La formation nécessaire à cette nouvelle approche

En ce qui concerne à proprement parlé la formation des urbanistes, il existe, la famille du visible qui regroupe les architectes, les paysagistes et les géographes, et la famille de la ville invisible, les économistes, les sociologues et les juristes.

Il faut organiser les débats autour de cette césure pour une aide à la décision des élus.

Sur la base de ces deux familles, il y a quatre champs d'actions majeurs :

- la stratégie,
- l'espace public,
- l'architecture à résonance urbaine,
- les ZAC.

Un projet doit croiser au moins deux de ces champs d'action. Pour préparer à ces projets, les formations doivent offrir de l'interdisciplinarité, des méthodes de hiérarchisation de données, l'association de l'analyse et du projet, et enfin construire une logique de capitalisation.

36. Guy TAPIE, Enseignant-Chercheur

Extraits (p. 11, 12, 13) de l'étude portant sur le référentiel métier des urbanistes commandité par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) au laboratoire Professions Architecture Ville Environnement (PAVE) de l'école d'architecture de Bordeaux (Février 2005)

Activités, profils et pratiques

"G. Verpraet a souligné l'unité de la profession. Il reconnaît aussi le déploiement de leurs activités en une pluralité de modèles de qualification reflétant la diversité d'activités et de statut, résultat d'une division du travail de plus en plus forte. Ces modèles décrivent des conditions d'exercice, une conception du rôle et des compétences mises en œuvre. Ils représentent six grandes filières d'exercice ou d'emplois : les organismes d'Etat (centraux, déconcentrés), les organismes d'études sous la responsabilité des communes (services techniques, ateliers municipaux), la maîtrise d'ouvrage publique et parapublique (SEM, HLM, PACT-ARIM), les agences d'architecture ou d'urbanisme à caractère libéral, les associations et les bureaux d'études, les organismes d'études à vocation urbanistique sous tutelle pluricommunale (agences d'agglomération, agences départementales).

Cinq modèles de qualification sont décrits de façon synthétique faisant apparaître les tâches et la conception du rôle.

Le conseil libéral privilégie l'expertise spatiale et conceptuelle ; distant de l'aide à décision ou du conseil, il voit dans le projet spatial l'un des moyens de transformer concrètement la ville. Figure de l'architecte-urbaniste qui perpétue la composition urbaine comme vecteur de transformation de la ville ou qui se modernise en revendiquant une proximité accrue des habitants par la participation, il est essentiellement formé dans les écoles d'architecture. Aujourd'hui plus qu'avant, cette figure intègre de l'aide à décision et du conseil revendiquant assurer de la continuité entre l'amont, la maîtrise d'œuvre et la gestion.

Le chargé d'opération se centre sur le montage d'opérations urbaines et assure des tâches de coordination d'intervenants ; il est plus orienté vers la réalisation opérationnelle que vers les études et associe préoccupations spatiales et économiques.

Le chargé d'étude se positionne autour des tâches d'analyses urbaines et d'études préalables ; il est l'émanation de l'urbanisme de programme ou de planification des années 1960-1970 et travaille pour les services de l'Etat, les agences d'urbanisme ou les bureaux d'études. Plutôt issus des sciences sociales, les instituts d'urbanisme les familiarisent à l'analyse des faits urbains et à leurs traductions spatiales (plans, projets).

Le chargé de mission définit les objectifs sociaux et politiques, mobilise les ressources adéquates et relaie les nombreuses politiques contractuelles mises en place au début des années 1980. Il travaille davantage à anticiper des stratégies qu'à fournir un projet spatial. Il se positionne du côté de l'aide à la décision. Et il est plus orienté vers le développement local, urbain, économique ou social. Ce profil est particulièrement intéressant parce que le plus novateur. L'appellation de chef de projet s'est créée pour signifier le rôle clé que devait jouer ce type d'acteurs dans les politiques de la ville. Cette appellation s'est rapidement diffusée à de nombreuses autres situations de travail.

Le directeur de service est à l'interface des principaux intervenants assurant des tâches de gestion, d'animation et d'aide à la décision. La finalité de son travail est stratégique pour faire s'accorder différentes approches de l'urbain (spatiales, économiques, sociales) et politiques (exigences de l'Etat et intentions des collectivités locales). Son rôle se singularise en fonction de son appartenance institutionnelle. Aujourd'hui il est plus fréquent de parler de manager qui gère des stratégies.

Cette différenciation a une base organisationnelle et institutionnelle. Elle est encore lisible au travers des acteurs qui ont en charge directement ou indirectement à traiter des problèmes d'urbanisme. Les services techniques ou d'urbanisme des villes, des agglomérations, les grandes organisations de conseil parapubliques (agences d'urbanisme notamment), les sociétés d'aménagement, la constellation d'experts qui composent les milieux professionnels indépendants s'inscrivent dans cette division complexe du travail et mobilisent cette gamme de profils professionnels. Par contre leur activité, leur poids respectif, leurs compétences ont évolué au regard des nouvelles données institutionnelles (la loi SRU) et contextuelles. Elles sont devenues plus réactives, toutes pénétrées d'une culture de projet, soucieuses de transversalité et d'accords négociés. Elles se sont rapprochées du terrain pour ancrer une autre culture territoriale.

Si G. Verpraet situe de façon systématique les nouvelles dynamiques professionnelles dans lesquelles sont engagés les urbanistes, d'autres décrivent de façon assez hétéroclite et empirique des métiers, des activités. À côté des généralistes, déclinés en plusieurs situations d'emplois (responsables de service, responsable de quartier, chefs de projets), cohabitent des spécialistes thématiques (habitat, transport, environnement) ; d'autres qui maîtrisent des données disciplinaires pointues appliquées à l'urbanisme ou ces responsables de secteurs fortement socialisés à un territoire. L'on insiste sur la diversité d'employeurs et de statuts qui mobilisent des compétences singulières et des conceptions du rôle assez différenciées. Il n'y aurait pas seulement un cœur de métier comme tend à le rechercher tous ceux qui défendent une profession mais plusieurs cœurs : la planification ou l'espace du planer ; l'urbanisme opérationnel et le projet pour la conception et fabrication de l'espace urbain (dont l'urban designer) ; la gestion au quotidien des espaces. Ces classifications énumératives ou plus théoriques montrent le même processus : la parcellisation des pratiques.

Le paradoxe des références disciplinaires

L'appartenance disciplinaire (architecte, géographe, ingénierie, droit...) reste une référence constante pour aborder toutes les facettes de la fabrication des territoires et des espaces. Cette logique historique, présente dès l'acte de naissance de l'urbanisme, s'est accentuée dès lors qu'une division du travail de plus en plus forte s'est opérée. De nombreuses autres disciplines ont aussi pénétré cet espace de production, caractérisé par de multiples langages et approches.

Ces points de vue s'expriment au travers des débats sur la forme dominante des savoirs.

Est-ce la technique et la culture des ingénieurs principalement au travers d'une intervention sur les réseaux de communication de toute nature ou sur la gestion technique des risques ?

Est-ce la composition urbaine et le poids des architectes ou paysagistes sensibles à l'espace public dans sa capacité de représentation sociale et dans son esthétique spatiale ?

Est-ce la socio-économie ou la socio-politique des territoires qui statuent sur les forces et faiblesses économiques ou la pertinence des modes de gouvernement ou de gestion ?

Est-ce les sciences appliquées du management qui ont tendance à s'installer, pour déterminer les façons les plus efficaces d'agir répercutant le mythe de l'initiative, le culte de la flexibilité ?

Est-ce la sociologie ou l'histoire pour nommer les enjeux sociétaux, les relations à la démocratie locale, à l'identité urbaine ou aux mouvements plus profonds de nos sociétés ?

Mais dans le même temps, l'idée que l'urbaniste est un généraliste qui transcende ses origines disciplinaires est un axiome fréquent. Beaucoup d'urbanistes formés ou convertis soutiennent qu'ils constituent une entité indépendante et originale avec ses propres savoirs et méthodes. Ils stigmatisent l'obligation d'accoler un préfixe à la qualité d'urbaniste : architecte, ingénieur, géographe, pour les plus courants. L'identité professionnelle, au moins sur le plan sémantique et symbolique, y gagnerait.

Mais l'on irait plus loin en revendiquant une approche commune pour des généralistes des territoires et de l'espace. L'affiliation à la profession d'urbaniste oblige à une rupture avec sa formation et sa socialisation professionnelle initiale. Que l'on soit architecte, géographe, spécialiste des sciences naturelles ou environnementales, ingénieur, l'urbanisme est un champ singulier d'activités, objet d'un apprentissage et d'une socialisation professionnelle autonome. La conversion s'opère en hybridant savoirs universitaires et professionnels pour certains, en se démarquant du champ d'activité principal d'une profession pour d'autres (architecte, ingénierie), ou quelquefois les deux à la fois. Beaucoup relatent leur parcours professionnel en insistant sur les ruptures faites.

Les professionnels et les chercheurs insistent sur l'existence de savoirs propres fondés sur deux éléments principaux. L'un porte sur le contenu conceptuel, méthodologique, idéologique, *de démarches d'organisation des territoires et des villes en particulier. S'il n'est pas aisé de démêler ce que l'on appelle urbanisme, de l'aménagement, du développement, il est affiché une volonté de diffusion des méthodes d'analyse et de transformations des territoires auprès des professionnels avec des contenus souvent prescriptifs.*

L'objectif est alors de formuler les théories du nouvel urbanisme. L'autre fondement des savoirs concerne l'évolution des contextes sociétaux en œuvre dans le domaine de l'urbain. Ce thème est abordé par de nombreuses disciplines scientifiques : géographie, histoire, sociologie, sciences politiques et des organisations, économie. *Les investigations et les théories concernent alors l'usage des territoires, leurs dynamiques et la façon dont ils sont gouvernés.* Les approches et les ouvrages sont nombreux. Souvent ces disciplines ont créé des champs d'investigation et des théories singulières sur la dimension territoriale et spatiale pour une science de la ville. La revendication d'une approche transdisciplinaire et l'affirmation que l'urbanisme ne se réduit pas au collage voire à la synthèse des apports d'autres disciplines n'arrivent pas encore à estomper l'importance des filiations entre savoirs et pratiques.

Ce travail d'affiliation n'est donc pas seulement à un niveau individuel ; il est aussi à un niveau collectif pour instaurer un champ disciplinaire autonome nourri des disciplines mères (ingénierie, architecture, géographie, sociologie, science politique, droit). Il faut se délier de liens de subordination trop pesant de tous ceux qui s'approprient les compétences en urbanisme sans rompre avec leur domaine de formation ou d'excellence (ingénieurs des Ponts et Chaussées ; ingénieurs des travaux publics de l'Etat). La situation n'est guère différente pour tous ceux - urbanistes formés ou reconnus

comme tels - qui travaillent dans les collectivités locales vis-à-vis des services techniques; ou encore pour les architectes-urbanistes qui revendiquent la spécificité de leur démarche par rapport à leurs confrères; ou enfin pour les urbanistes formés à l'université qui se détachent de la puissance des savoirs académiques."

37. Thierry VILMIN avec le concours de Laure VERDIER, Consultants pour le Club Ville Aménagement

Les métiers de l'Aménagement

Éléments de synthèse de l'enquête auprès des aménageurs (logiville)

1. L'évolution du métier d'aménageur et ses implications en termes de métiers et d'organisation

Les évolutions

En amont : cadrage stratégique d'agglomération, invention du projet (aider les élus à passer de la volonté politique au projet urbain).

En aval : accompagnement social et culturel (politique de la ville), économique (rôle de développeur), implication dans la gestion urbaine.

Transversalement : des partenaires dans la durée (porteurs d'intérêt tels que grands propriétaires publics et entreprises, société civile, associations), le pilotage technique par impulsion et coordination (rôle de l'ensemblier).

Les projets ne sont pas isolés mais reliés dans une stratégie globale.

Les implications

Structures dédiées dans une majorité de cas, ayant une durée de vie limitée.

Organisation légère (fonctionnement commando, éviter les déperditions d'énergie dans la structure).

Externalisation poussée :

- tâches fonctionnelles (comptabilité, paie, etc.),
- prestations techniques : études (en général, pas de service étude dans les structures sauf exceptions comme la SAMOA pour l'aire métropolitaine ou la SAEM Val de Seine pour la qualité urbaine), conseil juridique, foncier, etc.

Pas de possibilités de carrières dans la structure (mais "accélérateur de carrière" vis-à-vis de l'extérieur).

2. Les Métiers

Trois types de métiers.

Des **généralistes** chargés d'opérations de A à Z :

- aménagement (opérateurs),
- développement économique (animateurs),
- développement social et urbain (animateurs).

Des **spécialistes** : technique (travaux), commercialisation des charges foncières, communication et nouvelles technologies, environnement urbain, etc.

Des **fonctionnels** : administration, comptabilité, finance, marchés, etc.

3. Les profils comportementaux attendus

Vision d'ensemble du territoire, voir simultanément les différentes échelles, participer à une stratégie globale, empathie et curiosité vis-à-vis du territoire.

Autonomie, initiative.

Faculté de coopération en équipe. Pas de comportement hégémonique ni conflictuel.

Capacité de dialogue, de négociation, avec des acteurs aussi bien publics que privés ; comprendre les jeux d'acteurs.

4. L'organisation hiérarchique et matricielle

Les trois axes des organigrammes :

- l'axe projets (ou opérations),
- l'axe thématique (transversal aux projets) : technique, qualité urbaine et architecturale, environnement, communication, marketing, gestion immobilière et exploitation le cas échéant, etc.,
- l'axe fonctionnel : administration, comptabilité, etc.

Selon la taille de l'aménageur et ses missions, l'axe projets peut être organisé par **pôles** : aménagement, développement économique, développement social et urbain ou par secteurs géographiques.

Dans le cas d'organisation des projets par pôles ou par secteurs géographiques, un chef de service assure la cohérence et les relations avec les partenaires lors de "l'invention" des opérations, puis il passe le relais à un chargé d'opération pour la mise en oeuvre ; il fait les arbitrages avant remontée au directeur général.

Le management et l'organisation "matriciels"

Chaque tâche doit être clairement attribuée mais en même temps il faut assurer la coopération (le croisement) entre l'axe projets et l'axe thématique. Pour répondre à cette préoccupation, les ensembliers recourent à un management particulier :

- des réunions internes fréquentes pour faciliter une culture commune,
- des comités transversaux par thèmes pour les décisions (exécutif, stratégique, commercial, communication...),
- des séminaires en extérieur pour recadrer la stratégie d'ensemble et ressouder l'équipe,
- un partage de l'information par des systèmes ouverts (intranet),
- des dispositifs de suivi physique et financier (reporting fait en interne mais aussi quelques fois par un prestataire externe) qui servent aussi pour la communication avec les partenaires et permettent de rendre compte au niveau politique,
- et, dans certains cas à une organisation spécifique : un service (par exemple, direction de la stratégie), ou un directeur adjoint, est chargé de l'articulation entre les deux axes (projets et thématiques) et, par la même occasion, il intervient sur le cadrage stratégique d'agglomération (SCoT, DTA, schéma de référence, etc.).

5. Les recrutements

De manière générale, la charge de travail et la pression sont fortes sur les agents (équipes restreintes, fonctionnement commando, nombreuses interfaces internes et externes à gérer). L'usure du personnel semble dépendre du portage politique. Là où le portage est faible ou dilué, les risques de frictions sont plus nombreux avec les services (la transversalité de l'ensemblier face à la verticalité des services) et les partenaires (dans le cas d'un EPA, risque d'être perçu comme une structure technocratique), d'où une usure et une rotation du personnel plus rapides.

Deux politiques de recrutement se dessinent selon les organismes :

Recruter du personnel **expérimenté et plus âgé**, soit parce que les opérations doivent être lancées sans délai, soit parce que la rotation étant rapide (usure), les anciens n'ont pas le temps de former les nouveaux. Ce personnel plus âgé et plus expérimenté est davantage en mesure de s'affirmer comme interlocuteur face aux partenaires.

Donner la **priorité aux jeunes** car ils sont plus motivés pour des missions commando, plus ouverts, plus capables d'adaptation, moins soucieux d'asseoir leur pouvoir dans la structure, et ils risquent moins d'être enfermés dans des schémas ou modèles professionnels acquis auparavant. En revanche, les jeunes diplômés ne sont pas prêts pour le fonctionnement transversal propre aux ensembleurs.

L'équilibre hommes-femmes dans la structure est souvent recherché.

Le recrutement est effectué par un cabinet extérieur ou par le réseau (cette dernière solution étant préférée).

Les transferts de personnels statutaires depuis l'administration ne sont pas toujours souhaités car la culture du tout public (rigidité, fonctionnement procédural) ne s'adapte pas aux ensembleurs. Si les agents viennent du public, ils sont plutôt des contractuels. Dans certains cas, rémunération au mérite pour stabiliser le personnel.

6. Les formations

Les ensembleurs font appel à des formations initiales différentes pour avoir une diversité de cultures. Ces formations initiales sont : géographie, architecture, ingénierie, sociologie, économie, droit, quelques fois histoire et lettre.

Les architectes urbanistes ("urban designers") sont plutôt en externe pour permettre un choix plus ouvert de partis d'aménagement.

En général, un DESS en urbanisme et aménagement est apprécié ou exigé, sauf éventuellement lorsque la formation initiale comporte ces domaines (cas des géographes). Certaines structures semblent préférer les ingénieurs pour les suivis d'opérations.

Mais, de l'avis des aménageurs ensembleurs, aucune formation ne donne d'emblée la capacité de l'approche transversale. Celle-ci ne peut s'acquérir que par l'expérience.

***Contributions institutionnelles
ou d'organisations professionnelles***

38. Association pour la Promotion des Enseignements et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU)

1) Présentation de l'APERAU

Depuis deux décennies, l'APERAU-France a entrepris de fédérer puis d'évaluer les formations en urbanisme et en aménagement. Sa pratique de l'évaluation est fondée sur une charte établie conjointement avec le ministère de l'équipement, qui fixe les exigences primordiales que tout postulant doit respecter. Elle s'opère à l'aide d'un protocole qui permet d'analyser les diverses situations et permet la rédaction d'un rapport assorti de recommandations. Après réponse et compléments éventuels fournis par la formation évaluée, ce rapport est soumis à l'assemblée générale de l'APERAU-Internationale qui l'entérine ou l'amende.

À la veille de la réforme LMD, 17 instituts français avaient ainsi soumis à l'évaluation un ou plusieurs des diplômes de second et troisième cycle qu'ils décernaient, tant dans le domaine professionnel que dans celui de la recherche.

La réforme universitaire en cours est venue fortement modifier l'état antérieur de nombreuses formations et a provoqué l'apparition de nouvelles. L'APERAU-France a donc suspendu pour un an ses évaluations, privilégiant la constitution d'un nouvel état des lieux complété par des missions d'observation conduite auprès d'instituts considérés comme caractéristiques de diverses situations que la réforme a engendrées.

Une charte renouvelée et de nouvelles modalités d'expertise ont été élaborées lors de l'assemblée générale, qui s'est tenue à Lille le 1er juin 2005. Les évaluations reprendront donc au premier semestre de l'année universitaire 2005-2006. Comme par le passé, elles seront faites par des équipes associant des universitaires français et étrangers, des membres des organisations professionnelles et par un représentant du ministère de l'Équipement. En outre, afin d'être informé au mieux des évolutions qui influent l'urbanisme et l'aménagement, et de tirer profit de l'expérience de ceux qui en observent et analysent les modalités, un conseil de développement siègera désormais auprès du bureau. Des membres des divers organismes et administrations ayant à connaître de l'enseignement et de la recherche en urbanisme et aménagement, des représentants des principales organisations professionnelles et des personnalités *intuitu personnae* y seront conviées.

2) Charte de l'APERAU

Préambule

Conformément aux statuts de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme, les formations et institutions membres de l'APERAU, association internationale, ont en commun :

- d'une part, l'usage du français,
- d'autre part, l'orientation générale des choix pédagogiques.

La présente charte a pour objet de préciser ces choix pédagogiques et de servir de référence pour l'évaluation des formations prévues à l'article 2 des statuts. Cette évaluation permet le passage du statut de membre associé à celui de membre actif. Elle est facultative et entreprise à la demande de chaque institution ou formation concernée (une institution membre peut demander l'évaluation de certaines seulement de ses formations). Dans un souci d'enrichissement réciproque, la vérification de la conformité aux principes de la présente charte doit être effectuée par les évaluateurs en tenant compte de la diversité des situations nationales sur les plans culturel, pédagogique et professionnel.

Les principes

Les choix pédagogiques proposés par l'APERAU reposent sur les principes suivants :

- la qualité et la cohérence des enseignements proposés dans des institutions ou tout type d'organisation de formations, qui permettent d'identifier clairement le projet pédagogique et scientifique,
- le maintien de la lisibilité du champ de l'aménagement et de l'urbanisme, notamment par le caractère explicite de l'intitulé des diplômes,
- des méthodes de l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme fondées sur l'interdisciplinarité et la construction d'une culture commune,
- la mise en place de parcours prédéfinis au sein de diplômes, qui comprennent des éléments substantiels d'enseignement interdisciplinaire, de formation à une culture commune, un stage en milieu professionnel de trois mois au minimum quand la situation nationale le permet, un travail personnel débouchant sur la rédaction d'un mémoire et une modalité de travail collectif du type de l'atelier professionnel, de préférence sur commande,
- l'énoncé explicite de ces différents éléments dans une annexe du diplôme,
- la composition d'un corps enseignant interdisciplinaire qui permette la participation effective des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme au contenu des formations au côté des universitaires et assimilés.

3) Évaluation des formations par l'APERAU : note méthodologique

L'évaluation se situe en référence aux principes énoncés dans la charte signée une première fois en 1984 et à nouveau après révision en 1989, 1997 et 2005, entre l'APERAU et le ministère de l'Équipement. Elle associe les organisations professionnelles qui ont apporté leur caution à cette charte depuis 1989. La composition des groupes d'évaluation qui comprennent des enseignants-chercheurs, des professionnels et un représentant du ministère de l'équipement est approuvée en assemblée générale.

Méthodes de travail

L'évaluation doit, dans ses méthodes, servir les objectifs suivants :

- elle doit apporter une information complémentaire et ne pas se limiter à une exégèse des documents utilisés,
- elle suppose l'examen des travaux d'étudiants dans la cadre des cours et surtout des rapports de stage et des mémoires finals,
- elle doit être contradictoire : les évaluateurs doivent rencontrer non seulement les responsables de l'institution et des formations mais aussi l'ensemble des enseignants et des chercheurs, ainsi qu'un nombre significatif d'étudiants et d'anciens étudiants,

- elle doit avoir pour objet une avancée pédagogique dans l'esprit de la charte APERAU-Équipement : les formations évaluées doivent en tirer un diagnostic extérieur sur leurs forces et leurs faiblesses, un jugement sur leur évolution passée et sur la pertinence de leurs projets, des conseils, voire des recommandations pour l'avenir.

À cette fin, l'équipe d'évaluation se voit remettre un mois environ à l'avance des documents de base :

- brochures diffusées par l'institution et (ou) la formation,
- dossiers d'habilitation remis au ministère de l'éducation nationale,
- le cas échéant, dossier remis à une autre commission d'évaluation (exemple : Comité National d'Évaluation des Universités) et rapport établi par celle-ci,
- le cas échéant, rapport d'activités des équipes de recherche,
- liste des stages des étudiants,
- liste des mémoires de fin d'étude,
- liste des ateliers.

Elle disposera également à titre indicatif, pour les formations concernées, des évaluations effectuées antérieurement par l'APERAU.

39. Conseil Français des Urbanistes (CFDU)

Contributions au groupe de réflexion sur les formations à l'urbanisme (Février 2005)

Ont participé à la rédaction de ce document :

- . Alain CLUZET, président du CFDU, membre du groupe de réflexion sur les formations à l'urbanisme.
- . Jean-Claude GALLETY, membre du CA de l'AUDE.
- . Bernard LENSEL, président d'UT.
- . Christian MEYER, Vice-président d'Urbanistes d'Alsace, mandaté par l'OPQU.
- . Michel ROUSSET, président de l'AUDE, chargé de la synthèse.

Introduction

Dans le cadre de la réforme européenne de l'enseignement supérieur (Li, Ma, Do)⁹, les ministères de l'équipement et de l'éducation nationale ont confié à Bernard Pouyet, ancien président de l'APERAU, et Jean Frebault, président de la 5^{ème} section du CGPC, une mission ayant pour objet de mener une réflexion sur la corrélation formations/métiers dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement.

La lettre de mission en date du 10 février 2004 détermine quatre points qui devront être abordés :

- l'adéquation des formations actuelles aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement,
- les conséquences sur les formations de la mise en place progressive de l'espace européen de l'enseignement supérieur,
- les modalités de reconnaissance des différentes formations diplômantes,
- les débouchés professionnels pour les titulaires de diplômes universitaires et notamment la prise en considération des diplômes pour l'accès aux diverses filières de la fonction publique territoriale.

Jean Frebault et Bernard Pouyet ont dressé une liste des diversités qui rendent l'appréhension de la profession difficile :

- diversité de champs professionnels (observation, action, gestion),
- diversité de métiers,
- diversité d'employeurs et donc de statuts,
- diversité d'organisations professionnelles,
- diversité de formations (écoles d'architecture, écoles d'ingénieurs, instituts universitaires).

⁹ Licence, Master, Doctorat.

Ils soulignent particulièrement la faiblesse de la profession et son cortège de conséquences :

- pas de tutorat de la profession vis à vis des 400 à 700 diplômés par an sortant des instituts,
- pas de contribution explicite des professionnels à la définition de l'enseignement,
- pas d'identification claire et durable des débouchés et des métiers.

Ce constat que partage globalement le CFDU, mérite d'être nuancé compte tenu des actions menées récemment par le CFDU et ses associations membres. Mais, la généralisation du fait urbain sur l'ensemble du territoire national, en Europe et dans le monde nécessite de conduire une adaptation importante de l'enseignement de l'urbanisme pour répondre à l'ampleur des besoins de connaissances et de compétences nécessaires au développement et à la gestion des territoires urbanisés.

Synthèse de la position du CFDU

Le présent document rend compte de la position du CFDU sur différents sujets évoqués lors des séances de travail du groupe de réflexion sur les formations à l'urbanisme.

Il prend position sur les éléments suivants :

La mise en place d'un enseignement de l'urbanisme aux 3 niveaux universitaires

Le CFDU souhaite que se développe une filière de formation à l'urbanisme intégrant aux trois niveaux universitaires l'expérience pratique et la pluridisciplinarité la plus large possible. Cette filière rassemblant plusieurs spécialités venant compléter le dispositif de formation actuel qui correspond surtout à un double cursus (premier bain disciplinaire en dehors de l'urbanisme et un complément de formation à l'urbanisme au niveau mastère).

Un "socle de savoirs communs" articulant toutes les disciplines du champ de l'urbanisme

Nous voulons éviter la définition d'un socle de savoirs à minima que la filière de formation double cursus pourrait générer, tant les exigences d'accès à chaque discipline de base, fixées dès la licence, est dominante pour tous les organismes de formation impliqués dans la formation à l'urbanisme. Nous souhaitons une large implication du milieu professionnel, des employeurs et des formateurs et la participation active à cette démarche d'organismes de formation engagés dans la filière de formation intégrée.

Les débouchés professionnels de chaque niveau de formation

Le CFDU considère que les limites apportées au marché du travail ne sont pas liées à la formation mais à la rémunération et aux modes de recrutement de ces compétences dans les services publics.

Le recensement des formations spécifiques à l'urbanisme

Il devra s'effectuer en référence à la charte européenne des urbanistes et avec l'expérience des évaluations menées par l'APERAU.

La carte française des formations

Elle doit être revue, en prenant en considération les propositions du rapport Pouyet, notamment la création de pôles régionaux forts, et avec comme objectif complémentaire la mise en place de la filière de formation intégrée évoquée au premier point.

L'articulation de la formation avec la recherche

Cette articulation représente un enjeu majeur pour la profession et pour la formation tant les liens entre les milieux de la recherche et de l'enseignement sont distendus avec celui des professionnels. La mise en place de la filière de formation intégrée pourra apporter des éléments de réponses pertinents à cette question. L'effort doit aussi porter sur une meilleure connaissance de la profession et de ses évolutions, le PUCA doit contribuer à la structuration de cette connaissance.

Le CFDU est engagé à nourrir et compléter ces premières propositions par un large débat avec les représentants des employeurs, les professions connexes à l'urbanisme, les enseignants et les administrations concernées.

Développer l'enseignement de l'urbanisme aux trois niveaux "Li. Ma. Do." : l'occasion de finaliser une filière de formation à l'urbanisme "intégrée"

L'organisation de trois niveaux de formation au sein de l'enseignement supérieur pose la question de la mise en place effective d'une filière intégrée de formation permettant d'appréhender l'urbanisme à chacun de ses niveaux comme élément central de la pédagogie. Le CFDU demande que soit organisé le développement de cette filière en complément de la filière "double cursus" qui est la plus développée aujourd'hui.

Pour une filière intégrée portée par une structure pédagogique adaptée à la pluridisciplinarité de l'urbanisme et pérenne

La formation à l'urbanisme est aujourd'hui avant tout une formation complémentaire à l'acquisition d'une discipline de base. L'importance et la généralisation du fait urbain, mais aussi la prise en compte d'une plus grande diversité de regards légitimes sur la ville nécessitent de renforcer considérablement la place de l'enseignement de l'urbanisme. Rapprocher tous ceux qui sont appelés à faire de la pratique de l'urbanisme le centre de leur activité professionnelle s'est imposé. Ce rapprochement s'effectue au niveau professionnel avec le CFDU, il s'affirme sur le champ des pratiques avec l'OPQU et dans le domaine de l'enseignement par l'APERAU. Il doit aussi s'effectuer au niveau des disciplines et permettre la confortation permanente des approches urbaines tout au long de la formation.

La réforme de l'enseignement est l'occasion à saisir pour que la formation à l'urbanisme soit développée à chacun des trois 3 niveaux universitaires proposés (licence, master et doctorat) par des structures pédagogiques adaptées à la pluridisciplinarité de l'urbanisme et pérennes.

Le développement de cette filière "intégrée", doit être mise en place, en complément de la filière de type "double cursus" que l'on connaît aujourd'hui (proposant l'urbanisme après un premier cursus dans une autre discipline). Les apports de chacune de ces filières sur la formation à l'urbanisme permettra de construire une culture urbaine de référence, base commune à tous les urbanistes, qui fait aujourd'hui défaut.

Une filière favorisant la spécialisation professionnelle et les rencontres

La filière intégrée pourra développer les différents domaines d'enseignement de l'urbanisme, regroupant sous un même toit les futurs membres d'équipes d'urbanistes. Par équipes d'urbanistes, il faut entendre des équipes chargées de conception et de réalisation de stratégies urbaines, de production et de gestion d'opérations et de projets, de programmation urbaine, de composition et d'aménagement spatial.

Cette voie exigeante nécessite dans un premier temps de développer de nouvelles coopérations entre universités, écoles d'ingénieurs et écoles d'architecture pour que se fondent véritablement et de manière durable la culture commune des urbanistes.

Spécialisation pour une compétence professionnelle d'une part, et proximité des autres spécialités d'autre part, doivent être rendus possibles dès le début de la formation et tout au long des études pour favoriser les rencontres de personnalités engagées dans différents métiers de la ville et du cadre de vie et permettre l'ébauche d'aventures collectives. Comment en effet faire correctement un aménagement urbain sans prendre en compte la planification urbaine d'une part et les modes de vie d'autre part ? Comment traiter des besoins en équipements, services et en espaces publics des populations sans une approche maîtrisée de l'aménagement, des dynamiques de marchés foncier et immobilier, des orientations définies par les décideurs urbains et sans dessein prospectif ?

L'organisation d'un suivi-évaluation

Cette approche intégrée doit être développée à partir des initiatives existantes et avec l'appui local des principaux organismes impliqués dans la filière de formation "double cursus". Ce développement doit être suivi et évalué dès sa mise en place avec l'implication des organisations professionnelles concernées, des employeurs, de l'APERAU et des administrations concernées. Les expérimentations peuvent être nombreuses et diverses. La réussite d'un tel processus ne peut reposer sur l'initiative seule. Celle-ci doit être orientée et suivie par une structure responsable et redevable vis-à-vis du monde de l'enseignement, des praticiens et des employeurs.

Les orientations liées à l'organisation du développement de l'approche intégrée dont cette structure partenariale pourra être porteuse sont notamment :

- de la transversalité disciplinaire propre au domaine de l'urbanisme et de l'association des différentes composantes pédagogiques constituant le creuset de cette approche globale de l'urbanisme,
- des modalités d'application concrètes de cette transversalité. Il nous semble notamment indispensable que les cursus proposés pour chacune des principales fonctions d'urbanistes entrecroisent les enseignements spécifiques, les apports théoriques, les activités inter-disciplinaires et les situations pratiques : cours en tronc commun, projets de groupe et ateliers, stages en agences, en collectivités publiques et en entreprises, mises en situation réelle,
- la nécessité de veiller à la mise en place d'une formation globale à l'urbanisme et à l'aménagement urbain, tout en développant des spécialités couvrant tous les domaines d'action de l'urbaniste et notamment : la stratégie territoriale, la production et la gestion d'opérations et de projets, la programmation, la composition et l'aménagement spatial,
- le suivi et la coordination des éventuelles autres initiatives des différents organismes en charge du développement expérimental de cette filière.

Cette structure partenariale devra élaborer une charte établie avec les employeurs, les professionnels et les tutelles des organismes de formation permettant d'assurer le dialogue et la contribution de tous les organismes de formations concernés par l'aménagement et l'urbanisme et d'établir les passerelles entre les dispositifs liés à cette filière intégrée et la filière du double cursus.

Pour une plus grande proximité entre recherche, enseignement et pratique

La valorisation de l'approche intégrée, en structurant les relations entre le doctorat, le master et la licence au sein d'une même structure en charge de l'enseignement de l'urbanisme, permettra de construire des liens durables entre le milieu de la recherche urbaine, de l'enseignement et des praticiens.

Cet objectif est compatible avec la réforme de l'enseignement supérieur qui induit ces rapprochements, mais il est aussi fondamental pour les urbanistes qui manquent cruellement aujourd'hui d'un rapport efficace entre chercheurs et praticiens pour la compréhension des phénomènes urbains et l'évolution des méthodes de travail.

Pour une place clarifiée du doctorat en urbanisme

Le débat que suscite le rattachement du doctorat à une discipline doit pouvoir être ouvert en toute transparence pour que l'interdisciplinarité qui fonde l'approche de l'urbanisme soit prise en compte à sa juste place dans ce contexte.

Le monde de l'art a su s'ouvrir au cinéma comme le septième art, art à part entière constitué de l'osmose des différentes disciplines artistiques qui préexistaient. La maturité du fait urbain conduit à la même orientation en ce qui concerne l'urbanisme vis-à-vis des multiples disciplines dont il relève. La question du doctorat ou des doctorats en urbanisme doit être traitée dans les meilleurs délais et dans cette perspective.

Définir le "socle de savoirs" et articuler les différentes disciplines du champ de l'urbanisme

La question de la définition des connaissances de base, et d'un "socle de savoirs", est posée fortement par le groupe de travail. Une première liste a été dressée et le CFDU tient à la compléter en tenant compte des travaux menés par l'OPQU sur le référentiel "métiers de l'urbanisme", elle figure en annexe 1 à ce document.

Mais des questions se posent quant à la possibilité même de son existence tant sont diverses les approches aujourd'hui. Si une mobilisation commune de tous les organismes en charge de l'enseignement de l'urbanisme est nécessaire la situation actuelle ne présente pas toutes les garanties de bonne fin à cet exercice, notamment quant au format de ce socle commun.

Pour une prise en compte de la diversité des disciplines qui fondent l'urbanisme

Le CFDU affirme avec force que l'urbaniste doit pouvoir fonder ses connaissances sur l'appréhension de domaines techniques, artistiques, sociologiques, philosophiques, écologiques (liés au droit, à la composition urbaine, au paysage, aux sciences de l'ingénieur, aux sciences humaines et aux sciences de la terre) et que sa spécialisation au sein d'une ou plusieurs de ces disciplines particulières doit être rendue possible.

Compléter l'offre de formation existante (d'abord une discipline connexe à l'urbanisme puis un approfondissement en urbanisme) par une filière proposant d'abord l'urbanisme puis des spécialisations liées à des disciplines mises en interface est une priorité qui permettra de rendre explicite cette réalité que les urbanistes d'aujourd'hui acquièrent par leurs propres moyens.

L'esquisse de définition d'un tronc commun de connaissances en urbanisme que nous proposons en annexe 1 de ce document montre que la maîtrise des interfaces permet d'appréhender la ville sous ses différents aspects. Il s'agit là d'un champ de compétences et de connaissances propre aux métiers de l'urbanisme que nous tenons à rendre explicite.

Le socle commun des connaissances : une exigence pour la profession

Le CFDU attache de l'importance à ce que les organismes en charge aujourd'hui de la formation des urbanistes ou impliqués dans des voies de spécialisation identifient ensemble le tronc commun incontournable et s'attache à le valoriser jusqu'au niveau du master, afin de rendre moins caricatural le profil de l'urbaniste, trop souvent aujourd'hui issu d'un premier bain disciplinaire, auquel une extension orientée est faite, soit par ce premier bain (et non globale) à l'urbanisme, soit par une approche plus globale mais souvent trop légère.

Il résulte de ce type de formation des personnes qui pratiquent l'urbanisme à partir d'un cœur de métier très spécifique, lié à leur premier bain, par exemple : juriste de l'urbanisme ou architecte de l'urbain. Cette situation permet mal d'envisager que le socle commun de connaissances en de ces professionnels soit suffisamment étendu au regard du contexte complexe du fait urbain.

Pour une mobilisation commune de tous les organismes de formation

Le CFDU s'interroge donc sur la possibilité, dans l'état actuel, de spécifier ce socle commun, vu la diversité des enjeux auxquels les organismes de formations font face et l'éloignement institutionnel dans lequel ils se tiennent (instituts universitaires, écoles d'architecture, écoles d'ingénieurs).

Le risque de voir ce socle commun défini comme le plus petit commun dénominateur acceptable par les disciplines formant par double cursus à l'urbanisme, nous apparaît important. Dans ces conditions, il ne pourrait pas être apporté de réponses satisfaisantes à nos attentes, tant la diversité des connaissances générales requises pour appréhender le contexte dans lequel les actions de l'urbaniste se déploient nous semble déjà vaste¹⁰.

L'urgence dans ce contexte de la mise en place de la filière intégrée

L'approche intégrée, évoquée au point précédent, aura comme première tâche de définir les contours de sa proposition pédagogique. Son analyse devra être faite sans à priori de primauté d'une discipline sur une autre, mais en tenant compte de la diversité des tâches confiées aux urbanistes. Elle contribuera ainsi à l'identification de ce socle de savoirs communs. C'est pourquoi il est important de définir les conditions de la mise en place de cette filière dans les meilleurs délais.

Un accompagnement fort des tutelles

L'orientation, le développement de cette filière intégrée et son suivi, devra impliquer fortement les trois tutelles des organismes de formation à l'urbanisme (l'Équipement, la Culture et l'Enseignement supérieur). En parallèle, la filière "double cursus" devra se mobiliser dans son exhaustivité sur la question du socle commun. Cette mobilisation nécessitera à n'en pas douter une volonté politique forte des tutelles des différents établissements pour tenir aussi cet objectif.

Les débouchés professionnels de chaque niveau de formation

Les débouchés professionnels existent à chaque niveau de formation : le marché de l'emploi le démontre. Encore faut-il que chaque niveau de formation donne clairement accès à ce marché et que les réseaux d'employeurs expriment plus de solidarité dans l'accueil et la formation des assistants en urbanisme et des urbanistes primo-accédants à l'emploi. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

¹⁰ Voir Annexe 1 : tronc commun des connaissances en urbanisme

Le désordre qui règne encore dans l'accès aux postes ouverts à l'urbanisme dans les fonctions publiques territoriales et nationales en est aussi la démonstration. La question de la rémunération des prestations et études d'urbanisme n'a pratiquement pas progressé, ce qui ne contribue pas à la clarification des rôles à chaque niveau de formation.

Pour une clarification des rôles et des niveaux de formation

Les trois niveaux de formation "Li. Ma. Do." correspondent à trois niveaux de compétences en matière d'urbanisme :

- *licence* : acquisition des connaissances fondamentales dans une perspective généraliste et avec une finalité opérationnelle de premier niveau selon diverses spécialités. Permettant d'exercer des responsabilités d'assistant d'études en étant éclairé sur les grands enjeux du domaine,

- *master* : acquisition des connaissances nécessaires à une spécialisation (avec notamment : stratégie territoriale ; production-gestion d'opérations et de projets ; programmation, composition, aménagement spatial...). Permettant d'exercer des responsabilités de chargé d'études et/ou d'opérations en urbanisme, puis avec l'expérience, de chef de projet, de responsable de programme et/ou d'équipe, de directeur d'études dans des domaines variés correspondant aux différents regards que l'on peut porter sur la ville,

- *doctorat* : consacrant notamment, par une recherche en urbanisme, une capacité à faire évoluer les savoirs et les méthodologies de ce domaine.

L'expérience acquise, suffisamment variée et complète, permet fréquemment le passage d'un niveau de responsabilité à l'autre.

Ce point sur débouchés professionnels des trois niveaux de formation, amène quelques remarques complémentaires.

Tout d'abord, pour être pleinement professionnalisantes et adaptées au monde du travail, des périodes de stages d'immersion professionnelle devront être organisées à chaque niveau de formation. Les formules développant l'apprentissage au sein des différentes structures publiques, para-publiques et privées employant des urbanistes doivent être facilitées.

Ensuite, le recours à un plus grand nombre de professeurs associés dans chacune des filières (recommandations du rapport Roux) doit être encouragé pour mieux lier le milieu professionnel et le monde enseignant.

S'il est important de réserver la dénomination d'urbanistes aux personnes ayant atteint le niveau master ou doctorat, la reconnaissance de l'expérience acquise en urbanisme au fil du temps, par des personnes, n'ayant qu'un niveau licence (assistants d'études et d'opérations en urbanisme) et ayant vu leur responsabilité s'élargir, doit rester de la responsabilité de l'OPQU.

Quant au doctorat en urbanisme, il permet surtout de définir à terme la discipline urbanisme. Il doit y avoir des chercheurs qui étudient l'urbanisme, comme il peut y avoir des chercheurs qui étudient le théâtre. Mais être "chercheur" sur le théâtre ce n'est pas la même chose qu'être "acteur" de théâtre. En urbanisme aussi, il faut surtout former des "acteurs".

La valorisation des parcours professionnels et la formation des assistants

Les assistants en urbanisme¹¹ (niveau licence) doivent disposer d'une culture urbaine déterminée afin que leur action sectorielle prenne toute sa pertinence au sein de l'équipe dans laquelle ils exercent (instructions d'autorisations de construire, administration de données, assistance d'études, observation et enquête de terrain, suivi économique et financier d'opérations, suivi administratif et juridique de procédures d'urbanisme, etc.). La filière intégrée peut s'avérer une bonne solution pour ces métiers d'assistance, grâce à l'ampleur du socle commun sur la ville qu'elle permet et aux interfaces fréquentes entre les différents secteurs professionnels.

Vu l'étendue des thématiques auxquelles les assistants et techniciens de l'urbanisme peuvent contribuer, il est difficile d'imaginer que la filière intégrée pourra seule, sur le moyen terme, fournir le marché de l'emploi. Il demeurera la possibilité d'accéder à ce marché après une formation de niveau licence acquise auprès d'organismes très divers et pas forcément liés à ceux qui enseignent l'urbanisme. Dans ces conditions, leur initiation aux connaissances générales de l'urbanisme¹² doit être envisagée par la formation professionnelle propre au réseau d'employeurs dont ils dépendent. Des chartes devraient être mises en place et traiter de ce point, d'autant que d'ores et déjà le marché de l'emploi s'est organisé et que les premiers emplois des urbanistes relèvent souvent d'une sollicitation de quelques grands réseaux d'employeurs auprès desquels il est souhaitable que des solidarités s'expriment.

Une rémunération mieux prise en compte par les employeurs

La question de la rémunération des études et des prestations d'urbanisme et son corollaire concernant les statuts des urbanistes doivent avancer. Le rapport demandé à J-M Roux sur la rémunération des études en 2002 faisait des propositions qui n'ont pas toutes trouvé les développements opérationnels¹³ souhaitables.

Les débouchés au sein de la fonction publique

La question des débouchés au sein de la fonction publique d'État et territoriale doit être revisitée à l'éclairage de la question des formations.

Il n'est pas acceptable que les urbanistes, quelle que soit leur formation initiale, ne disposent pas d'un accès large aux emplois publics auxquels ils sont par nature destinés.

Les urbanistes, quelle que soit leur formation initiale, doivent pouvoir accéder aux différents concours de même niveau qui offrent des emplois d'urbanistes, sans distinction de filière (administrative ou technique) dont ces emplois relèvent pourtant. Cette distinction n'a en effet pas lieu d'être pour les urbanistes. Les concours des architectes et urbanistes de l'État, comme celui des ingénieurs territoriaux, sont concernés par cette évolution indispensable.

Pour les assistants en urbanisme (techniciens ou attachés) leur accès à la fonction publique doit également être clarifié.

¹¹ voir annexe 2 : les assistants en urbanisme

¹² voir annexe 1 : les connaissances générales requises pour appréhender le contexte des actions de l'urbaniste

¹³ J-M. Roux : "*Donner du sens à la qualification des urbanistes*"

"*Renforcer les équipes d'études en Urba s'impose dans toutes les formes d'exercice*"

"*Donner à la MIQCP un rôle étendu dans le domaine des études d'urbanisme*"

"*Introduire dans les textes une plus grande diversité de notions (entre études et maîtrise d'œuvre)*"

"*Construire l'environnement professionnel des urbanistes*"

Pour une vision plus structurée et moins syncrétique de la profession d'urbaniste

A trop afficher le caractère généraliste de l'approche de l'urbanisme, on en oublie trop souvent les spécificités propres aux différentes fonctions des urbanistes. La diversité des postures professionnelles au sein de chaque métier de l'urbanisme s'estompe.

La reconnaissance des métiers de l'urbanisme est actuellement prise en compte par les actions du CFDU, de l'OPQU et rencontre le soutien actif de la DGUHC. L'initiative propre aux services de l'État de créer un comité de domaine en charge de la définition des compétences de généraliste, de spécialiste et d'expert dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de la politique de la ville doit se nourrir des réflexions menées par l'OPQU pour définir un référentiel des métiers de l'urbanisme. A l'inverse, le référentiel devra s'ouvrir aux notions développées sur les différents niveaux de compétences.

L'objectif à atteindre est de mettre à disposition de tous les employeurs d'urbanistes, quelle que soit sa nature, un référentiel commun permettant des passerelles entre modes d'exercice et favorisant des carrières variées de généraliste, de spécialiste et d'expert. Seule la coordination des initiatives et leur mise en synergie permettront de rendre explicite cette profession diversifiée pour les décideurs et les employeurs.

Affiner le recensement des formations spécifiques à l'urbanisme

Le CFDU tient à ce que les critères de la charte européenne des urbanistes constituent la base de la sélection des organismes en charge de la formation des urbanistes et qu'il soit également tiré parti de la pertinence de la démarche d'évaluation des organismes de formation menée par l'APERAU.

Redéfinir la carte française des formations

Le rapport Pouyet¹⁴ proposait déjà d'envisager une forte concentration des formations en urbanisme pour permettre une meilleure lisibilité nationale et internationale de l'offre française. Le CFDU souhaite que cette proposition soit mise en œuvre en étant attentif à la pluridisciplinarité du champ de l'urbanisme et aux spécialisations qui sont très demandées sur le marché du travail. Cette démarche doit être effectuée dans un cadre concerté le plus large possible. Elle doit aboutir à la co-existence de deux filières de formation à l'urbanisme en France.

Articuler la formation avec la recherche

L'articulation de la formation avec la recherche a été à peine évoquée lors des débats en séance. Pourtant, elle constitue un des points nouveaux du dispositif "Li. Ma. Do" et, sur ce point, la situation mérite d'être fortement restructurée en matière d'urbanisme et d'aménagement.

La filière intégrée : une perspective de clarification entre recherche urbaine et formation

Les perspectives ouvertes par la mise en place d'une filière de formation intégrée dans le domaine de l'urbanisme nous permettent d'espérer une plus grande proximité entre les éléments constitutifs de la chaîne recherche-enseignement-pratique (voir supra 1-4).

De même la prédominance du doctorat dans la constitution des dispositifs de formation nécessite que le débat sur la place du doctorat en urbanisme soit ouvert et mené à son terme (voir supra 1-5). Ces enjeux sont aussi ceux de la recherche en urbanisme.

¹⁴ Bernard Pouyet, "La formation à l'urbanisme et à l'aménagement ; quels enjeux ? Où et comment en débattre ?", mars 2003

Le rôle de la recherche sur les métiers

A notre connaissance, seul le PUCA dispose, dans le domaine de l'urbanisme, d'une capacité à animer la recherche urbaine de manière pérenne, les ACI¹⁵ étant plus ponctuelles dans leurs investissements. En absence de définition précise du champ d'intervention du PUCA, vis-à-vis des questions liées à la structuration de la profession, la communauté des chercheurs rassemblée par le PUCA ne produit pas d'impact structurant sur l'enseignement et par ricochet sur le monde professionnel.

Le CFDU demande que soit inscrite au rang des préoccupations majeures du PUCA, la constitution de relations pérennes entre la recherche, l'enseignement et la pratique sur la question des métiers.

¹⁵ ACI : actions concertées incitatives menées par le ministère de la recherche

ANNEXE 1 - Tronc commun de connaissances en urbanisme

La question des connaissances n'a de sens qu'à partir de la maîtrise souhaitée des problématiques urbaines. Les urbanistes, rappelons-le, ont comme centre de préoccupations la fabrication collective des territoires et des espaces habités.

Cette responsabilité implique l'urbaniste sur des actions relatives¹⁶ :

- à la stratégie territoriale,
- à la production et à la gestion d'opérations et de projets,
- à la programmation, à la composition et à l'aménagement spatial,
- à la production des savoirs, de la formation et de la critique,

... et d'une façon plus globale et relative à la mise en œuvre des actions ci-dessus :

- à la communication et à la concertation,
- à la coordination et à la mise en réseau.

Les connaissances mobilisées par ces différents sujets sont relatives à trois dimensions distinctes. Elles éclairent le contexte ; elles relèvent des actions elles-même et elles sont attachées à des méthodes de travail mobilisées par l'urbanisme.

Les connaissances générales requises pour appréhender le contexte de ses actions

Ces connaissances forment un ensemble relatif à la culture générale sur la ville et doivent permettre d'appréhender la ville sous différents aspects :

- un espace sensible,
- une communauté humaine et sociale,
- un lieu d'échanges,
- un écosystème,
- un système technique,
- un espace de pouvoir.

Sont convoqués des éléments relatifs à :

- l'histoire des civilisations, des sociétés, de l'urbanisme,
- lecture de la géographie, de l'architecture et des paysages,
- la constitution des politiques publiques, dont les politiques urbaines (réguler, opérer, programmer-projeter),
- l'impact des activités humaines sur la gestion des ressources naturelles,
- les approches liées au monde du vivant (approches phytosanitaires...),
- l'évolution des modes de vie et des comportements,
- la connaissance du système des acteurs de la ville,
- la connaissance des systèmes techniques de la ville (flux et stock liés aux fonctionnements des espaces urbains, aux déplacements, à la voirie, au commerce, à l'eau, à l'énergie, au foncier, à l'immobilier...),
- la maîtrise des moyens d'expression et de représentation écrite et graphique (rapports, cartes, plans, bases de données, SIG).

¹⁶ Projet de référentiel des métiers de l'urbanisme (OPQU)

Les connaissances requises pour maîtriser les actions de l'urbaniste

Stratégie territoriale, production et à la gestion d'opérations et de projets, programmation, composition et aménagement spatial et enfin production des savoirs, formation et critique, nécessitent une connaissance fine des différents domaines évoqués ci dessus et imposent la maîtrise de vastes champs de connaissances théoriques et pratiques qui concernent :

- le droit de l'urbanisme,
- le développement économique local,
- la planification territoriale,
- le montage d'opération,
- la gestion sociale,
- la composition urbaine,
- la sociologie de l'habitat,
- l'économie de l'aménagement,
- la concertation.

Les connaissances attachées aux méthodes de travail mobilisées par l'urbanisme

La communication et la concertation ; la coordination et la mise en réseau de d'acteurs institutionnels et de spécialistes de différents domaines, ressortent de méthodes de travail mobilisant des collectifs plus ou moins hétérogènes et enclins à échanger. Elles nécessitent l'acquisition de compétences générales qui ont trait à l'appréhension des dynamiques collectives :

- au management de projet,
- à la sociologie urbaine,
- aux sciences politiques,
- à la prospective territoriale,
- à l'approche systémique.

Il convient enfin de ne pas négliger la nature même de l'urbaniste qui se singularise dans son action sur les territoires par sa capacité à traiter simultanément de l'analyse et du projet. A ce niveau, ce n'est pas à une discipline particulière qu'il convient de faire appel mais bien plutôt à des exercices pédagogiques qui, tout au long de la formation et de la carrière, mettent l'élève, l'étudiant et l'urbaniste en situation de confronter sa capacité d'analyse, sa vision prospective et sa capacité à synthétiser, dans une démarche collective et un projet spatialisé, orientations déterminantes pour l'avenir d'un territoire urbain.

ANNEXE 2 - Les assistants en urbanisme

Les assistants en urbanisme contribuent en appui des urbanistes :

- au rassemblement d'informations liées au contexte urbain,
- à l'analyse des situations urbaines dans leurs différentes dimensions,
- aux enquêtes de terrain,
- aux relations avec le public,
- à l'instruction administrative et technique des dossiers et des procédures.

Les champs d'intervention des assistants en urbanisme et aménagement sont les champs pour lesquels les urbanistes ont en charge la définition des objectifs et la préparation des décisions.

Pour mémoire :

- le droit de l'urbanisme,
- l'application du droit des sols,
- la gestion foncière,
- la gestion de données,
- la maintenance d'observatoires,
- la gestion de projets et d'opérations,
- la conception urbaine,
- le développement social,
- le développement économique local,
- la gestion de l'environnement,
- les risques urbains et naturels.

40. Conseil National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Emplois, métiers et formation dans le secteur de l'urbanisme

1. Enjeux et tendances

Depuis les années 80, le double mouvement de décentralisation et de recomposition des politiques publiques sur les territoires, fait considérablement évoluer le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement.

On distingue deux périodes.

Au cours des années 80, la nouvelle autonomie des collectivités locales en matière de politiques urbaines et foncières les ont amenées dans un premier temps à investir le champ de l'urbanisme réglementaire et opérationnel. L' élu devient le garant de la légalité et de la conformité des opérations réalisées sur sa commune et d'une planification cohérente du développement urbain. La politique urbaine est encadrée par les POS et accompagnée par les services instructeurs des DDE.

Les collectivités renforcent leurs services d'urbanisme et font appel à des emplois spécialisés à dominante juridique, relevant principalement des catégories B et C. Ces agents sont chargés de l'instruction des demandes d'urbanisme et de l'application du droit des sols.

Le CNFPT participe alors de ce mouvement en proposant des formations dans le champ des fondamentaux juridiques.

Depuis le milieu des années 90, une seconde période apparaît avec la recomposition des territoires. Si la maîtrise du foncier et du droit des sols s'affirme comme une fonction permanente et régalienne à l'échelle locale, une fonction stratégique émerge avec la généralisation des projets urbains, la nécessaire recherche d'une cohésion sociale et territoriale à l'échelle des agglomérations et des intercommunalités. Dans ce contexte il convient pour les élus de s'affranchir du territoire communal, perçu comme trop restreint, et d'élaborer un projet stratégique de développement à 20 ou 30 ans des aires urbaines.

Sur la base d'un territoire intercommunal plus vaste, il s'agit d'articuler entre elles les politiques locales du logement, des déplacements, du développement économique, des services de proximité à la population, d'intégration sociale et culturelle...

Cette évolution ouvre la voie à un urbanisme qui s'inscrit :

- en transversalité par rapport aux autres directions des regroupements intercommunaux,
- dans un mode de gestion administratif et technique de type projet,
- en concertation étroite avec les populations des villes et des quartiers.

Les services d'urbanisme et d'aménagement doivent se renforcer par des recrutements d'agents de catégorie A, compétents dans les domaines de la conception et de l'animation de projets urbains, de la concertation et de la négociation, du conseil et de l'aide à la décision auprès des élus.

2. Les emplois, l'organisation des services et l'évolution des métiers

Depuis une vingtaine d'années, on observe la transformation progressive des services d'urbanisme dans l'organisation des collectivités. De service intégré au sein des directions techniques, l'urbanisme se positionne maintenant comme une direction générale adjointe des collectivités, transversale aux autres directions opérationnelles et autonome des services techniques.

Cette tendance interroge la place et le rôle futur des agences d'urbanisme jusque là chargées de l'ingénierie urbaine. Les structures intercommunales capteront-elles leurs compétences ? Le cas échéant, que deviendront-elles dans leur rôle d'assistance au maître d'ouvrage ?

En 2003, le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement comptait 18 000 emplois, pour 1 600 000 agents dans les collectivités (cf. note de conjoncture de l'emploi territorial n°8 - CNFPT 2004).

Les emplois de cette famille professionnelle se concentrent principalement sur les communes (76%), puis les intercommunalités (12,4%), les conseils généraux (6,3%) et les conseils régionaux (2,4%). Enfin on observe que le poids des emplois de l'urbanisme et de l'aménagement croît avec la taille des établissements de coopération intercommunale de 0,5 à 1% dans les communes, à 2,6% dans les communautés d'agglomération et 3,5% dans les communautés urbaines.

La famille professionnelle comprend les métiers de :

- directeur de l'aménagement et de l'aménagement urbain,
- chargé d'études d'urbanisme et d'aménagement urbain,
- chef de projet d'aménagement urbain,
- instructeur des autorisations d'occupations des sols.

Les profils recherchés par les collectivités évoluent et se diversifient : la tendance est à la recherche d'une meilleure qualification et professionnalisation. Les profils de chef de projet et de manager sont très prisés. Parallèlement à ce mouvement l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes élabore un référentiel de reconnaissance des qualifications.

En termes de recrutement, l'outil baromètre des offres d'emplois du CNFPT montre que les collectivités recherchent principalement des collaborateurs sur des emplois de catégorie A (43 %) de la filière technique (65%). Les offres d'emploi indiquées spécifient fréquemment une recherche de profils expérimentés, les candidats devant faire la preuve d'une expérience et d'une pratique professionnelle confirmée.

L'analyse des annonces montre que les employeurs territoriaux offrent des postes dans trois champs d'activités distincts :

- la gestion de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, c'est-à-dire :
 - instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols,
 - suivi et mise en œuvre des documents d'urbanisme et des autorisations (PLU),
 - gestion des affaires foncières et suivi administratif et juridique des procédures,
 - gestion des contentieux et litiges,

- l'animation de la politique de l'aménagement urbain, c'est-à-dire :
 - diagnostic de territoire,
 - élaboration du plan d'aménagement et de développement,
 - mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement urbain,
 - participation à la réalisation du SCOT,
 - constitution de dossiers techniques et financiers pour les élus,

- la conduite des opérations d'urbanisme :
 - réalisation d'études de faisabilité,
 - conduite des opérations en tant que maître d'ouvrage,
 - suivi des marchés publics,
 - participation à la définition de la programmation des travaux et à leur suivi,
 - conduite de projets d'urbanisme et d'aménagement en tant que maître d'œuvre.

Enfin, pour répondre aux attentes des collectivités, les règles d'accès des urbanistes aux concours territoriaux d'ingénieurs et d'attachés se sont adaptées (décision de la commission de recevabilité du 18 septembre 2002 sur les conditions d'admissibilité aux concours des urbanistes opérationnels ; modification du décret concours de mai 2002 élargissant l'accès au concours externe d'ingénieur aux titulaires d'un diplôme de troisième cycle en lien avec l'une des spécialités réglementaires du concours d'ingénieur).

3. L'offre de formation du CNFPT

Cette offre de formation s'attache :

- à accompagner les collectivités dans la construction des compétences de leurs agents et, notamment pour la formation continue, à "compenser" les temps d'adaptation et de mise en œuvre des cursus de formation initiale des universités et des écoles,
- à compléter les formations initiales en apportant des savoirs appliqués aux contextes concrets que rencontrent les agents dans l'exercice de leur métier,
- à renforcer une expertise dans la conduite des projets urbains tout en maintenant des formations techniques de base sur la réglementation applicables au droit des sols.

Les orientations et les préconisations sectorielles sur ce domaine insistent notamment sur le développement de certains thèmes tels que :

- le projet urbain et la conception, l'amélioration, la mise en œuvre des stratégies urbaines,
- la concertation avec les publics,
- le diagnostic de territoire et l'élaboration des documents réglementaires de planification (SCoT, PLU...),
- les enjeux et les moyens des politiques foncières,
- les méthodes de travail (SIG, conduite d'opération, articulation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre...).

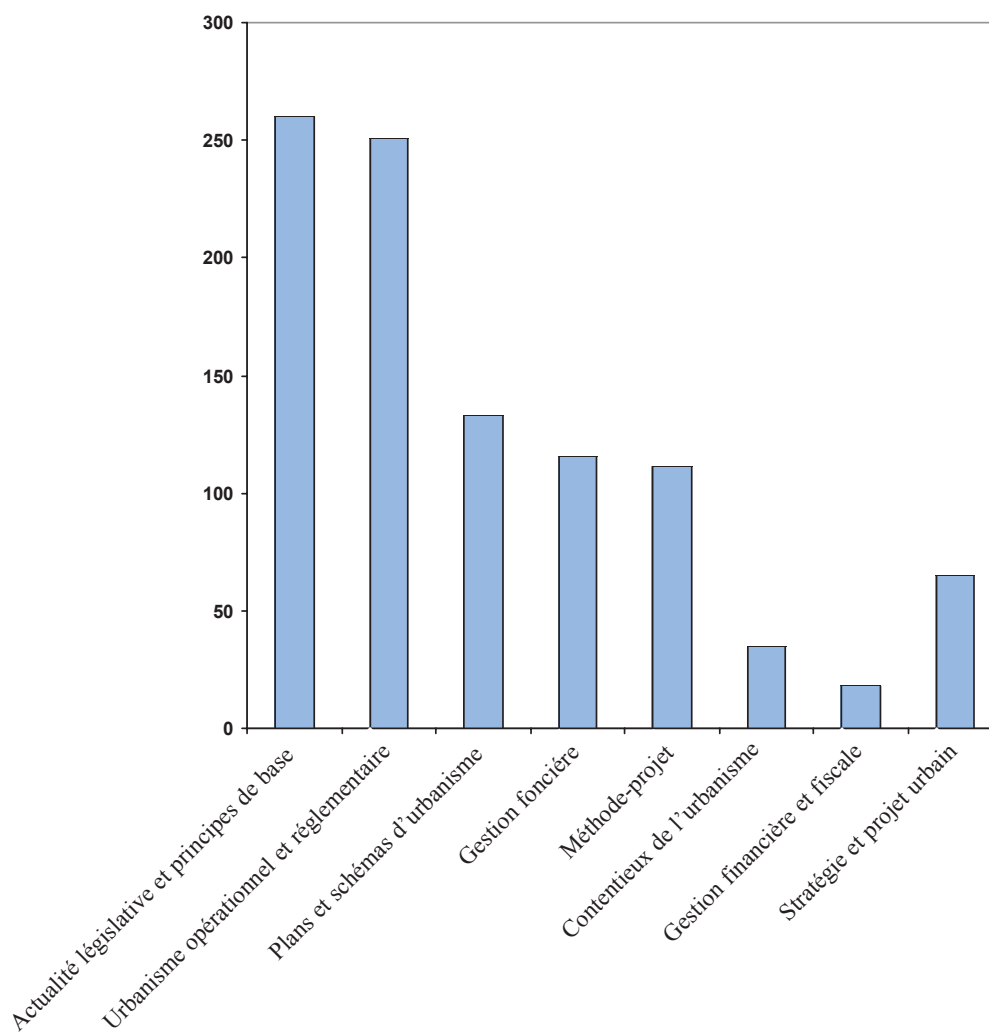
En 2003, sur un total de 146 584 journées de formation, le CNFPT a délivré 2 875 journées de formation sur le domaine de l'urbanisme aménagement et a accueilli 14 765 stagiaires.

Les principales caractéristiques des stagiaires sont les suivantes :

- catégorie C : 38%
- catégorie B : 36%

- catégorie A : 26%
- filière administrative : 40%
- filière technique : 49%
- formation continue : 68%
- formation initiale d'application : 27%

Ces journées de formation se répartissent selon la typologie suivante :



41. L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)

A propos de la contribution des écoles d'ingénieurs aux savoirs sur la ville

Renforcer les formations en urbanisme, c'est aussi favoriser l'émergence de champs d'enseignement et de recherche permettant d'éclairer et d'enrichir les savoirs et les savoir-faire sur la ville. De ce point de vue, les écoles d'ingénieurs jouent un rôle important.

Les sciences économiques, sociales et humaines dans les écoles d'ingénieurs

Compte tenu de leurs futurs métiers, les sciences économiques et sociales occupent une place fondamentale dans la formation des ingénieurs. Les sciences humaines sont également au cœur des formations dispensées. Les écoles les ont intégrées, au sein de leurs cursus d'enseignement et en créant de nouveaux laboratoires, voire des départements d'enseignement. De cette rencontre, se sont développées des approches originales, qu'incarnent par exemple, à l'Ecole des Mines de Paris, le Centre de Sociologie de l'Innovation, ou, à l'Ecole des Ponts, le Laboratoire Techniques, Territoire et Société, le Laboratoire Ville, Mobilité, Transports, le Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement.

S'agissant des questions urbaines, l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) contribue au développement des savoirs urbains, pas uniquement parce que nombre de ses diplômés seront amenés à travailler dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement ou des champs connexes, mais aussi parce que ses cœurs d'activité ont favorisé l'émergence de champs de recherche originaux dans le domaine des sciences humaines et sociales¹.

L'un des sujets, par exemple, qui font partie du socle des savoirs développés à l'école des Ponts et Chaussées, est celui du rapport de l'espace et du territoire aux grands systèmes techniques. Ouvrages d'art, réseaux, virtuels et réels, imprègnent la ville et le territoire, génèrent des modes de développement spatial et matériel, et transforment l'environnement humain. Cette question du rapport de la ville à la technique, de l'impact spatial et physique des réseaux (dont en particulier les réseaux de transport), interroge également les représentations de la ville : la cartographie, l'esthétique, le paysage. Elle fait écho aux questions du développement durable.

L'Ecole des Ponts et Chaussées et la ville

Nonobstant les champs de recherche en sciences "dures" (hydrologie urbaine au Centre d'enseignement et de recherche sur l'eau, la ville et l'environnement (CEREVE), environnement atmosphérique urbain au Centre d'enseignement et de recherche en environnement atmosphérique (CEREA), l'Ecole des Ponts et Chaussées participe à la production et la diffusion de savoirs sur la ville, qui intéressent de très près les domaines de l'urbanisme.

¹ Ceci fait partie intégrante de l'histoire de l'école. Voir notamment les publications qui ont accompagné le 250ème anniversaire de l'école.

D'une part, par l'offre de formation, au travers des départements (Ville Environnement Transports, Génie Civil et Construction,...), des Mastères spécialisés (AMUR- Aménagement et Maîtrise d'Ouvrage Urbaine,...) et Masters recherche (Cités Mobilités, en partenariat avec l'Institut Français d'Urbanisme, et l'UMLV,...), de la formation des Architectes Urbanistes de l'Etat, de l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires européens (IHEDATE) (en partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris).

D'autre part, par la recherche, au travers du laboratoire technique, territoire, et société (LATTTS), ou du laboratoire Ville, Mobilité, Transports (LVMT), par exemple. Ces laboratoires développent dans leurs opérations de recherche, ces questions d'interface entre technique, territoire et société et ont acquis, grâce à leurs travaux une réputation internationale.

Quelques exemples pour illustrer le propos sur les doubles cultures.

Le département Ville Environnement Transport, l'un des six départements de l'école des Ponts et Chaussées proposés aux futurs ingénieurs, développe une vision intégrée des questions liées au territoire. Au sein de ce département, existent des sous-dominantes : aménagement, transports, environnement. Le choix de l'une de ces trois options d'approfondissement par les étudiants s'accompagne d'un complément de quelques cours apportant des éclairages sur les autres champs du département.

Par ailleurs, un cursus d'ingénieur-urbaniste est proposé, destiné à ceux qui veulent exercer dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme. A la suite d'une préparation effectuée au sein du département, puis d'une sélection, les futurs ingénieurs désireux de poursuivre dans la voie de l'urbanisme peuvent faire le Mastère AMUR comme spécialisation.

Le Mastère AMUR, rénové cette année, n'est pas uniquement ouvert aux ingénieurs. L'esprit de la formation est au contraire de favoriser l'interdisciplinarité, en s'ouvrant, par le recrutement, à toutes les formations et expériences professionnelles, qui touchent au domaine de l'urbain. C'est ainsi que les promotions accueillent un quart à un tiers d'ingénieurs, la majorité restante correspondant à d'autres profils, architectes, économistes, géographes, historiens, ingénieurs, juristes, politologue, sociologues...

Privilégiant une approche spatiale et territoriale des questions urbaines, le Mastère développe par ailleurs des thématiques d'approfondissement, précisément autour des questions des formes matérielles du développement métropolitain et des interactions entre mobilité, réseaux, infrastructures et territoire².

Le département Génie Civil et Construction, a également développé un double cursus, celui d'ingénieur architecte, en partenariat avec l'école d'architecture. La mise en place du cursus a séduit un nombre non négligeable d'étudiants. Au-delà de ce double cursus, le département intègre dans l'ensemble de ses formations, le rapport à l'espace du concepteur d'ouvrage.

² Dans ce cadre, des partenariats ont été engagés avec des organismes et réseaux professionnels, dont les objets intéressent directement ces thèmes d'approfondissement. De même, des structures de recherche investies dans ces thématiques ont été associées (Groupe de Recherche Architecture et Infrastructure). Enfin, les coopérations internationales vont également dans ce sens (Chine...).

Mon propos était donc d'insister, à propos du cas de l'école des Ponts et Chaussées, sur le fait que l'enseignement et la recherche en urbanisme dans certaines écoles d'ingénieurs se sont développés naturellement, et ont tout intérêt à se renforcer :

- car elles développent des approches relevant des sciences humaines et sociales, qui sont fondamentales dans la formation des ingénieurs,
- car leur milieu intellectuel et scientifique favorise l'émergence d'objets de recherche et d'expérimentation originaux, que l'on ne peut négliger, si l'on veut faire progresser les savoirs et les savoir-faire sur la ville.

Des partenariats avec les autres établissements d'enseignement supérieur sont d'ores et déjà mis en œuvre³. Le pôle de compétitivité Ville et mobilité durable de la Cité Descartes a par ailleurs pour objectifs de fédérer les savoirs académiques et professionnels autour de ces thématiques.

Nathalie Roseau
Directrice du Mastère AMUR
Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

³ En dehors des formations citées plus haut, pas moins de quinze Masters recherche et professionnels ont été mis en place en partenariat avec l'Université sur les thématiques liées à l'urbain.

42. L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU)

En accord avec la déclaration internationale des Instituts nationaux et associations d'urbanistes professionnels des pays de l'Union européenne, l'OPQU définit l'urbaniste professionnel en fonction de sa formation, de son expérience, et de l'exercice effectif et dominant de son activité professionnelle dans le domaine de l'urbanisme. La présente prise de position s'inscrit dans le cadre de l'Accord et Déclaration Internationale des instituts nationaux et associations d'urbanistes professionnels des Pays de la communauté économique Européenne (notamment l'annexe B : "formation de l'urbaniste"), indiqué dans le protocole entre le ministère de l'équipement et l'OPQU. Elle tient également compte des besoins de la profession pour répondre aux évolutions prévisibles des modes de vie de notre société.

L'OPQU, tenant compte des structures actuelles de formation en France et de la mise en place du protocole de Bologne :

- *appuie le cursus intégré complet de type LMD tel que celui prôné par le CFDU*

Ces cursus sont fréquents en ce qui concerne la poursuite d'études doctorales, et rares en ce qui concerne le premier cycle (licence) ; l'initiative de ces cursus, qui appartient aux établissements d'enseignement supérieur, doit donc être encouragée par la profession comme par les pouvoirs publics. En toute hypothèse, un tel cursus ne modifie pas le niveau ni les critères de qualification. Les formations dispensées dans les cursus intégrés, pourront afficher des "colorations différentes" pour s'accorder aux divers domaines d'activité et aux fonctions des urbanistes (identifiés dans l'étude référentiel métier des urbanistes),

- *confirme le cursus qualifiant de base, actualisant les principes de la Charte de l'APERAU, et susceptible d'être appliqué aux divers établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles), c'est le cursus de master. Ce cursus est destiné à évoluer vers des dispositifs plus complets par l'introduction et l'acquisition de nouveaux crédits de formation,*

- *prône la consolidation de la formation continue qualifiante et la mise en place de dispositifs de formation permettant l'obtention de titres par acquisition de crédits de formation.*

Concernant la formation et la qualification

Le niveau qualifiant doit être celui du master (bac + 5) pour accéder au titre d'urbaniste qualifiable. Les conditions exigées pour la délivrance d'un master tels que la maîtrise d'une langue étrangère au moins et de divers outils techniques, vont de soi.

L'accès au master se fera en provenance des disciplines de base, ou bien d'une licence faite au sein du cursus intégré.

Le domaine de l'urbanisme couvre les champs suivants de savoirs et de savoir-faire :

- les connaissances culturelles fondamentales sur les villes, les territoires, les sociétés et des systèmes d'actions publics;
- les approches thématiques fondamentales du développement urbain : stratégies foncières, de l'habitat, des déplacements, des espaces publics, de l'environnement,

- l'anticipation des évolutions sociétales et spatiales par l'initiation à la prospective et le diagnostic territorial (et notamment l'analyse des stratégies territoriales),
- l'apprentissage des méthodes de la programmation complexe et de la conception itérative des projets stratégiques d'urbanisme aux différentes échelles,
- l'apprentissage du projet d'aménagement de l'espace et le dessin/conception de projets d'urbanisme à la grande échelle comme aux échelles médiane et fine,
- la construction du système d'action stratégique des projets; la gestion et la mise en œuvre des projets d'urbanisme par le montage, le management et le suivi des projets aux différentes échelles,
- les techniques de collectes et de traitements de données chiffrées ou spatialisées et de représentations graphiques ou imagées.

L'enseignement vise à former des urbanistes qui ont comme mission de "proposer des politiques d'aménagement et des programmes d'actions".

Ils seront amenés à être des concepteurs de projets et devront permettre leur mise en œuvre.

La formation doit concourir, par l'apprentissage d'une synthèse complète, équilibrée et imaginative, à :

- identifier les besoins présents et futurs des collectivités et mettre en évidence les enjeux, les opportunités et les contraintes, ainsi que les implications de l'action,
- proposer, sous forme de politiques, de programmes et de plans d'aménagement, les stratégies et actions nécessaires pour déclencher, organiser et mettre en œuvre le changement, en s'appuyant sur les données de la recherche,
- assurer la médiation nécessaire à la mise en œuvre de ces actions,
- contrôler, conduire et modifier ces plans et ces politiques au fur et à mesure de l'évolution des besoins et des ressources et selon les orientations politiques reçues,
- gérer et évaluer les effets et les implications des changements dès leur apparition.

(Extraits de l'annexe A de l'Accord et Déclaration internationale des instituts nationaux et associations d'urbanistes professionnels des Pays de la communauté économique européenne)

Pour répondre à ces objectifs, l'enseignement doit s'appuyer de façon équilibrée sur des acquisitions théoriques de haut niveau permettant de réaliser des analyses pertinentes des contextes, sur l'apprentissage pratique du projet d'urbanisme en atelier et sur un stage d'insertion professionnelle de durée longue (6 mois minimum).

L'enseignement est fondé sur une recherche spécifique en aménagement de l'espace et en urbanisme, également nourrie des acquis des recherches disciplinaires.

Pour que la formation soit authentiquement professionnalisante, l'encadrement doit s'appuyer autant sur les enseignants issus de parcours universitaires que professionnels.

Un partenariat entre les institutions de formation et l'OPQU permettra :

- d'ouvrir la profession aux étudiants, notamment en proposant des stages professionnels,
- la détermination des critères permettant d'attribuer la pré-qualification de l'OPQU (durée de la formation, acquisition de fondamentaux, stage),
- la certification par l'OPQU que l'étudiant a bien acquis les fondamentaux de la formation d'urbaniste, par la mise en place de dispositifs d'évaluation de formations.

Concernant le cursus qualifiant de base :

- ce niveau ne peut être obtenu à moins d'un master complet en deux années (quatre semestres) et au minimum 900 heures d'enseignement spécialisé "présentiel"¹⁷ dans le domaine de l'urbanisme. En M1, l'essentiel de l'enseignement doit relever de ce domaine, en M2 il lui est entièrement consacré. Les conditions d'accès doivent rester pluridisciplinaires, sous la réserve d'une culture urbaine suffisante acquise préalablement dans le cadre des disciplines de base,
- les enseignements doivent permettre l'acquisition d'une culture générale, des savoirs et des savoir-faire dans le domaine de l'urbanisme en général. Néanmoins, il est possible et souhaitable, que les formations se distinguent les unes des autres en organisant et en affichant des spécialisations (offertes par une même formation),
- un stage d'insertion professionnelle d'une durée longue (d'au moins trois mois, mais six mois minimum serait préférable) est exigé. La formation doit également se conclure par un exercice pré-professionnel de type projet ou mémoire, soutenu devant un jury. Les stages doivent être suivis par des tuteurs du côté de l'institution de formation et du côté de la profession,
- l'obtention d'un semestre au moins d'enseignement dans une université étrangère est recommandé dans le respect des conditions évoquées ci-dessus et si possible sous forme d'une convention avec l'établissement d'origine.

¹⁷ Donc non compris les travaux personnels ou collectifs, projets, ateliers libres, etc.

43. Séminaire Robert AUZELLE

Le Séminaire Robert Auzelle, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique pour promouvoir l'Art urbain est habilité à assurer des activités de formation dans le domaine. Il dispose pour son fonctionnement d'une convention avec le ministère de l'équipement et de recettes provenant des cotisations de ses membres.

Pour la formation initiale, il passe des conventions de partenariat avec des établissements d'enseignement en France et dans d'autres pays.

Pour la formation continue, il propose un ensemble de modules de formation dans le cadre de la "Loi sur le droit individuel à la formation" pour préparer les professionnels du cadre de vie à adopter "l'attitude Art urbain". Ces modules sont adaptés à partir des modules de la formation initiale.

L'attitude Art urbain est définie par une suite de 5 principes :

- apprendre à regarder,
- apprendre à connaître le vocabulaire,
- apprendre à cultiver la mémoire du lieu,
- apprendre à communiquer,
- apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire.

La formation à l'Art urbain

Formation initiale

1 - Pourquoi faut-il sensibiliser et former à l'Art urbain ?

La formation à l'urbanisme et à l'aménagement est principalement assurée en France par des instituts d'urbanisme de l'université.

Des enseignements spécialisés figurent également dans les programmes des écoles d'ingénieur, d'architecture, de paysage... Mais, **une pédagogie commune transversale sur l'espace et le paysage urbain** est indispensable pour préparer les futurs professionnels du cadre de vie à adopter "l'attitude Art urbain" (cf. article du Moniteur du 18.02.05), afin de partager une éthique commune.

Dans ce cadre, l'Art urbain, tel qu'il est défini par le Séminaire Robert Auzelle : "*Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement*", fait l'objet **d'une formation ouverte à tous sur le site Internet** www.arturbain.fr.

2 - Comment s'effectue la formation à l'Art urbain ?

La formation à l'Art urbain a vocation d'introduire une pédagogie commune transversale sur l'espace et le paysage urbains s'inscrivant dans le cursus des établissements d'enseignement supérieur (Instituts d'urbanisme, des écoles d'architecture, d'ingénieurs, de paysage, d'art...), en licence, dans le master, dans les stages et par la suite dans la formation continue.

Cet enseignement doit être transmis par les enseignants en poste dans les établissements d'enseignement. Ceux-ci peuvent recevoir une formation pédagogique dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF), en accord avec la direction de l'établissement.

Le Séminaire Robert Auzelle apporte déjà son soutien aux établissements signataires de la convention de partenariat, en France (E. A. Lyon, E.A. Paris Val de Seine, ENSAAMA, ESA, ENTPE) et dans d'autres pays (Maroc, Italie, USA...).

En conclusion, la Formation à l'Art urbain concerne le réseau des enseignants et des professionnels du cadre de vie soucieux d'améliorer la qualité de la vie urbaine en adoptant en toutes circonstances "l'attitude Art urbain".

Le Président,
Robert-Max ANTONI

La formation initiale

(dans le cadre de la licence et du master)

1 - Volontariat : les modules pédagogiques qui sont proposés s'adressent aux enseignants de tous les établissements d'enseignement supérieur en poste, qui adhèrent aux principes de "l'attitude Art urbain", ceux-ci s'intègrent dans leurs cours et travaux dirigés, inscrits au cursus pédagogique de leurs établissements (école, université, IUFM...).

2 - Souplesse : les modules 1, 2, 3 et 4 s'inscrivent dans une progression tout en pouvant être enseignés indépendamment.

3 - LMD : les modules ci-dessous s'inscrivent dans l'harmonisation européenne et le cadre pédagogique de l'enseignement supérieur.

La licence : (durant les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année universitaire)

Il s'agit d'une initiation à l'Art urbain afin "d'apprendre à regarder l'espace et le paysage, "apprendre à connaître le vocabulaire" (cf. attitude Art urbain).

Module 1 : l'acquisition d'une pratique du regard sur l'espace et le paysage

Les modalités de représentation et de description de l'espace seront enseignées comme les notions de "fenêtre urbaine", de "séquences visuelles", "d'espace perçu/vécu", de représentation en "plan/perspective", de situations "avant/après", d'ambiances "jour/nuit"...

Les représentations aux 3 échelles où le regard s'exerce (l'espace public, le quartier, l'agglomération) feront l'objet de travaux pratiques par demi-journées.

Les cours avec des visites sur le terrain seront suivis de comptes-rendus sous la forme d'une mise en page de photos avec titres et légendes telle que " la carte postale d'art urbain ", ou encore " la planche de présentation de l'identité d'un quartier ", ou "l'analyse de la qualité de la vie urbaine "... A ce titre, les auteurs américains de "l'urban design" (K. Lynch, Mac Harg, etc.) seront utiles pour les cours des enseignants.

Module 2 : la connaissance d'un vocabulaire commun

Les fiches du vocabulaire illustré figurant sur le site internet www.arturbain.fr seront utilisées par l'enseignant pour faire connaître l'histoire de l'urbanisme et de la planification. Les cours laissés à l'initiative de l'enseignant seront accompagnés d'un exercice de recherche documentaire pour préparer l'étudiant à **la rédaction d'un mémoire portant sur une notion ou un vocable** s'inscrivant dans une problématique de son choix, par exemple, sur le chapitre de l'espace public du vocabulaire de l'Art urbain :

- choix du vocable : "le jardin familial",

- choix de la problématique : les aménagements exemplaires de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer.

NOTA :

Un manuel d'initiation à l'Art urbain comprenant des exercices d'application est à la disposition des enseignants des écoles d'architecture, d'ingénieurs, de paysage et des instituts d'urbanisme. Une édition du manuel d'initiation sur www.arturbain.fr est en préparation.

Un dossier documentaire sur la bibliographie de l'Art urbain est disponible au CERTU. Il signale les ouvrages des principaux auteurs français ou étrangers traduits en français.

Le master : (durant la 4^{ème} et 5^{ème} année)

L'approfondissement des connaissances en Art urbain sera mis en pratique pour "apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire", "apprendre à cultiver la mémoire du lieu" et "apprendre à communiquer" (cf. attitude Art urbain).

Module 3 : le Concours international www.arturbain.fr

Il concerne une problématique sur l'éthique du cadre de vie, par exemple en 2005 "l'auto, le citadin et le stationnement".

Cet exercice se déroule en deux phases, il concerne tout particulièrement les étudiants ERASMUS français.

Une première phase est consacrée aux cours et conférences-débats sur le thème, aux enquêtes sur les sites proposés par des collectivités, à la rencontre entre enseignants et étudiants de diverses disciplines pour constituer les équipes.

Une deuxième phase est consacrée à l'établissement de l'esquisse en équipe pluridisciplinaire sur les sites choisis dans le respect du règlement.

Il est prévu de consulter les projets en ligne sur www.arturbain.fr et de former un "jury internet" avec les enseignants ayant participé au concours. Les esquisses seront notées à distance sur la base des 3 critères concernant la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale, et le respect de l'environnement.

NOTA :

Les esquisses du concours international www.arturbain.fr sont jugées indépendamment de l'évaluation pédagogique effectuée par les enseignants au sein de leur établissement.

Module 4 : la présentation du projet de fin d'études (PFE)

Cet exercice de communication écrit et oral a pour objet de présenter un projet de fin d'études pour apprendre à communiquer.

Les prestations à produire nécessitent l'acquisition d'un savoir-faire spécifique qui sera enseigné et mis en application dans les pièces à rendre d'un projet de fin d'études qui comprendra :

- une planche d'exposition A1, Avant/Après,
- une fiche de présentation,
- un diaporama d'une durée de 6 minutes diffusé sur cédérom.

Stages obligatoires d'insertion professionnelle

Les stages inscrits au programme des établissements peuvent s'effectuer sous contrôle pédagogique du Séminaire dans un organisme dirigé par un senior membre du Séminaire Robert Auzelle, selon un programme agréé par le Séminaire.

A cet effet, une convention de stage est signée entre les parties (l'établissement, le Séminaire, l'organisme d'accueil et le stagiaire). La prise en charge des indemnités est assurée par l'organisme d'accueil, membre du Séminaire.

Comment devenir "Ambassadeur de l'Art urbain"

Le diplôme d'Ambassadeur de l'Art urbain est décerné par le Séminaire Robert Auzelle aux étudiants, jeunes professionnels, qui ont suivi avec succès l'enseignement du Séminaire Robert Auzelle après une soutenance publique où ils s'engagent à **"adopter en toutes circonstances l'attitude Art urbain"**.

Pour être admis à soutenir la présentation du diplôme d'Ambassadeur de l'Art urbain, il faut préalablement avoir participé aux enseignements de l'Art urbain dans le courant des études licence et master et avoir fait valider les prestations suivantes :

- 1) établissement d'une fiche du vocabulaire, dossier et mémoire, (voir module 2),
- 2) rendu d'un projet en équipe pluridisciplinaire dans le cadre du Concours international d'Art urbain (avec une note supérieure à 12),
- 3) présentation d'un travail de fin d'études comprenant une planche A1 Avant/après et une fiche de présentation et un diaporama du projet en 6 minutes (voir module 4),
- 4) rédaction d'une fiche de présentation d'une société ou d'une "carte postale de voyage" (voir site internet www.arturbain.fr),
- 5) participation à un stage obligatoire (3 mois) au Séminaire ou dans une société membre, en apportant son concours à l'organisation des manifestations,
- 6) présentation du Séminaire Robert Auzelle dans une conférence lors du stage à l'étranger dans le réseau ERASMUS/SOCRATES.

Dès l'obtention du diplôme, l'Ambassadeur effectue une première mission, selon des modalités arrêtées dans le cadre d'une lettre de mission.

L'ambassadeur de l'Art urbain près du Séminaire Robert Auzelle est amené à effectuer des missions en France et dans d'autres pays, notamment en liaison avec les établissements d'enseignement qui ont passé une convention de partenariat avec le Séminaire Robert Auzelle, pour promouvoir l'attitude Art urbain. Les frais de mission sont pris en charge par le Séminaire ou une société membre du Séminaire Robert Auzelle, à charge pour l'ambassadeur de rendre compte de sa mission.

44. Société Française des Urbanistes (SFU)

Les connaissances utiles à la formation de l'urbaniste

En plus des connaissances de base essentielles, l'exercice du métier d'urbaniste exige une pratique de l'aménagement qui ne s'acquiert que par le renouvellement d'un certain nombre d'expériences sous la forme de projets qu'il s'agit de concevoir et de gérer. Il faut en outre des dispositions sur le plan de l'observation, de l'expression, que des formations comme celles de l'architecte, du géographe, privilégient.

Par ailleurs, l'évolution des politiques d'aménagement a entraîné celle des pratiques professionnelles : la mise en œuvre du projet devient un processus complexe, faisant intervenir de nombreux partenaires et mettant en jeu un champ de compétences de plus en plus large.

D'où la nécessité de regrouper dans une même formation trois lignes essentielles.

L'acquisition d'une culture dans tous les domaines de l'aménagement - "**le savoir**" :

- les principes de la planification urbaine et régionale - les "outils" mis à sa disposition - le rappel des connaissances géographiques utiles à sa compréhension,
- les bases de l'économie, de l'échelle régionale à celle de la commune, en abordant les notions de production, d'échange, d'activité,
- la démographie, les bases de la sociologie urbaine et rurale
- l'étude des groupements, des modes de vie - l'utilisation de l'espace qui en dépend,
- la connaissance des grandes fonctions urbaines : l'habitat, les activités, les équipements, les déplacements, les transports,
- les techniques de l'ingénierie urbaine : la voirie, les réseaux, les espaces publics,
- l'aspect foncier,
- le droit de l'aménagement, son évolution,
- les institutions, les différentes échelles de responsabilité, le partage des références,
- la législation des autres pays,
- la pratique des dossiers d'aménagement,
- les démarches correspondantes,
- les disciplines touchant l'environnement,
- la préservation des grands équilibres, la gestion des richesses naturelles - les sites, l'approche des valeurs de paysage,
- l'histoire de l'urbanisme,
- l'évolution de la planification et de la création urbaine,
- la place du patrimoine.

L'acquisition d'une pratique de l'aménagement, au service de plusieurs démarches "**le savoir-faire**" :

- la lecture de l'espace, de son organisation,
- la lecture de son évolution en sachant déceler les potentialités d'aménagement,
- l'approche des groupements urbains,
- l'observation des modes de vie - la reconnaissance des niveaux d'opinion,
- la pratique de la concertation,
- de la conception du projet à sa réalisation,
- l'art de la composition,

- de la programmation des actions d'aménagement à leur concrétisation dans l'espace, en respectant diverses formes d'équilibre,
- la pratique des démarches d'aménagement,
- l'exercice du bilan-diagnostic, la connaissance des enjeux, la formulation du projet,
- des exemples de démarche, du régional à l'urbain,
- la gestion du projet,
- le pilotage et la coordination des différents techniciens et partenaires,
- le suivi des opérations.

Le développement de facultés personnelles, indispensables pour l'exercice du métier "**le savoir-être**" :

- l'observation des différents milieux, la faculté de comprendre leur organisation et d'imaginer leur évolution,
- la pédagogie, l'animation d'un groupe - l'organisation de contacts et d'échanges
- l'apprentissage du "respect de l'autre",
- l'art de l'expression, tant oral (l'exposé), qu'écrit (le rapport) et dessiné (le schéma),
- le goût de la recherche, la faculté de se remettre en cause, d'acquérir des connaissances nouvelles,
- l'acceptation du principe de formation continue.

L'acquisition des connaissances de base se fait au travers de cours spécialisés en faisant intervenir différents spécialistes, ayant une importante culture de l'aménagement.

Celle de la pratique fait l'objet d'exercices de terrain, reprenant la démarche de dossiers traditionnels d'aménagement, ce qui nécessite un encadrement de professionnels et le contact de tous les acteurs.

Il faut distinguer :

- le projet exécuté par un groupe, sur un même sujet, permettant de montrer la diversité des réponses possibles et de créer une véritable émulation,
- le travail personnel, sur un sujet donné, intéressant une problématique, un site, qui permet l'apprentissage d'une démarche,
- le stage offrant la possibilité d'étendre la démarche dans le temps, en recréant toutes les conditions de l'exercice professionnel.

L'exercice de tels travaux, de telles démarches, ne doit pas négliger la connaissance d'expériences de niveau international, ce qui suppose un encadrement de professionnels pratiquant ce niveau.

Le développement des dispositions personnelles se fait au fil des exercices et des différentes démarches de projet.

Certaines formations de base privilégient ces dispositions :

- telle celle de l'architecte pour la lecture de l'espace et l'exercice de composition, mais aussi de l'expression de rendu,
- telle également celle du géographe pour l'observation de l'espace à différentes échelles, notamment celle de la région souvent plus difficile à appréhender.

L'élargissement du champ des compétences, la complexité des démarches qu'introduisent les nouvelles pratiques, demandent une formation de base d'un niveau plus élevé qu'autrefois.

Une formation étalée sur au moins deux à trois années permet d'effectuer le parcours de toutes les connaissances et pratiques, en cherchant à remettre au même niveau des élèves issus de formations très différentes. Ainsi l'économiste devra-t-il apprendre à lire l'espace et à appréhender son organisation ; de même l'architecte devra-t-il étendre sa vision à celle de la région, en développant sa culture dans des domaines de l'économie et de la sociologie urbaine.

L'oubli de la pratique de l'organisation de l'espace et de la formulation concrète du projet donne à beaucoup de professionnels un "discours" de l'aménagement qui ne dépasse pas le stade de la théorie. La méconnaissance des démarches pratiques, notamment celle du Plan Local d'Urbanisme, depuis l'organisation d'un débat sur les enjeux jusqu'à la formulation de la proposition avec toutes les composantes d'un dossier souvent subtil, fait échouer beaucoup de démarches menées par des équipes insuffisamment préparées, sinon formées.

Il ne faut pas oublier qu'il y a différentes formes d'exercice, qui demandent à la base les mêmes connaissances, les mêmes dispositions afin de faciliter les échanges entre professionnels et de leur donner un langage commun.

Les formes d'exercice sont en effet très diverses. Citons les plus fréquentes :

- services d'aménagement et d'application du droit des sols des collectivités locales,
- bureaux d'études spécialisés dans les démarches régionales, urbaines et rurales d'aménagement, mais également dans celles de l'urbanisme opérationnel,
- professionnels spécialisés dans le conseil aux collectivités locales,
- responsables de l'aménagement au sein des Services de l'Etat, de la Région, du Département, mais également de ceux de l'environnement et de la protection du patrimoine.

Au regard de cette définition des différents niveaux de connaissance et de pratique ainsi exposés, il s'agit maintenant de vérifier leur présence dans les programmes de formation des principales institutions responsables actuellement de l'enseignement de l'urbanisme. Une enquête auprès des plus représentatifs doit permettre de répondre à cette question.

45. Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local (UNADEL)

1. La plate-forme "Métiers du développement territorial"¹⁸

L'Unadel rassemble des acteurs et des structures du développement local (élus, agents de développement, responsables associatifs, collectivités locales, structures d'appui au développement, etc.), sur une conception du développement local participative, globale et durable.

Elle travaille depuis 1995 sur la question des professionnels du développement, d'abord par une enquête nationale, suivie par la première rencontre des agents de développement en 1996. On allait alors vers une professionnalisation, illustrée par la parution d'un Guide des formations en 1994... Mais des difficultés statutaires très importantes d'agents de développement (amendement Hoeffel, remises en cause de contrats de professionnels) ont incité l'Unadel à attendre que la profession se structure au niveau syndical pour réaborder ce chantier en 2000.

Un groupe de travail ouvert avait alors l'idée de préparer une journée nationale, qui a eu lieu fin novembre 2001 et a débouché sur la constitution de la plate-forme "Métiers du développement territorial" proprement dite.

Cette plate-forme regroupe une vingtaine de partenaires, qu'il s'agisse d'institutions (DATAR, DIV, ANPE, CNFPT...), d'associations de professionnels, d'organismes de formation ou d'autres structures.

Elle s'est constituée sur des enjeux partagés :

- favoriser la mobilité des professionnels (rural-urbain-international, public-privé),
- améliorer l'adaptation des formations aux besoins des territoires,
- mieux connaître et faire reconnaître ces métiers.

Elle fonctionne comme un projet de développement local : ses membres, réunis sur des enjeux identifiés ensemble, se donnent des objectifs communs et construisent une analyse, un vocabulaire partagé, tout en apprenant à se connaître. Enrichis par leurs échanges, ils décident d'actions et les réalisent.

L'Unadel assure l'animation et la coordination de la plate-forme.

Ont ainsi été notamment produits un guide des formations aux métiers du développement territorial, une enquête auprès des employeurs de Midi-Pyrénées, des analyses d'offres d'emploi...

Des États généraux annuels, qui attirent 200 personnes chaque année, permettent de faire le point sur les avancées en cours.

¹⁸ cf. présentation de la plate-forme jointe.

Une de ces avancées de la plate-forme est d'avoir affirmé qu'il n'y avait pas un, mais des métiers du développement territorial.

En conséquence de quoi elle a su travailler sur un champ flou : les métiers du développement territorial sont extrêmement variés, ils vont du chef de projet pays à certaines assistantes sociales de la Mutuelle sociale agricole (MSA) en passant par le chargé de mission de création d'activités d'une association rurale, le responsable d'une équipe de développement social urbain ou l'animateur culturel d'un office de tourisme... Ces professionnels travaillent comme généralistes ou sur des thématiques, en milieu urbain, en milieu rural ou dans le secteur du développement international ; ils sont employés par des collectivités locales, par des chambres consulaires, par des bureaux d'étude ou par diverses associations et organismes ; sur leur contrat de travail figurent toutes sortes d'appellations ; ils sont issus d'un large éventail de formations... Il n'est aujourd'hui pas possible de les compter ou de les définir.

La plate-forme a donc assumé de ne pas délimiter elle-même son champ, si ce n'est par son centre, c'est-à-dire par ce qui est commun à l'ensemble des professionnels se considérant comme faisant partie de cette famille des métiers du développement territorial.

Or, ce qui est commun à ces métiers, ce qui fait que les développeurs se reconnaissent comme tels, c'est à la fois une question déontologique (que la plate-forme essaie de cerner en ce moment) et des "macro-compétences" que l'on retrouve dans tous les contextes d'exercice.

Le référentiel de compétences "cœur des métiers" réalisé par la plate-forme est actuellement en cours de finalisation¹⁹. Destiné aux responsables de formation, aux professionnels eux-mêmes et à leurs employeurs, il a pour objectif de montrer de manière pédagogique quelles compétences de base sont nécessaires à l'ensemble des métiers. Il devrait ainsi contribuer à mieux adapter le contenu des formations, faciliter la réflexion des professionnels sur leur parcours, aider les employeurs à mieux recruter, mieux utiliser et mieux encadrer leurs développeurs. Surtout, il devrait favoriser la mobilité entre différents métiers.

Il repère cinq macro-compétences communes : l'animation, la stratégie, la conduite de projet, l'aide à la décision, la production de connaissances.

Ces macro-compétences sont exercées de façons différentes en fonction des métiers, des contextes... et des professionnels eux-mêmes.

Elles ont été identifiées en faisant travailler une soixantaine de professionnels d'horizons très variés issus de cinq régions.

2. Le lien entre métiers du développement territorial et urbanistes, discussion

De nombreux urbanistes sont aujourd'hui des développeurs, et il va de soi qu'une partie du champ de la plate-forme "métiers du développement" chevauche une partie de celui des urbanistes. Cependant chevauchement n'égal pas identité : la plate-forme "Métiers du développement territorial" traite globalement des métiers du développement, et non des métiers de l'aménagement dont sont issus les urbanistes.

¹⁹ Il sera disponible prochainement sur le site de l'Unadel : www.unadel.asso.fr.

Même si l'on constate que les formations initiales sont parfois les mêmes (et mêlent d'ailleurs souvent développement et aménagement), le développement territorial est bien une démarche globale sur un territoire humain, alors que l'aménagement est la traduction de cette démarche sur un territoire physique.

Le développement territorial (à ne pas confondre avec développement économique local), où le territoire est vu comme *"un ensemble de ressources localisées sur un espace dont les usagers et/ou les gestionnaires présentent une capacité commune à se mettre d'accord, même s'ils ne sont pas d'accord sur tout"*²⁰ est un développement à forte composante endogène et ascendante *"bottom up"*. Le développement territorial relève du champ de l'élaboration de la politique, il traite des questions de gouvernement local, à la différence de l'aménagement qui relève essentiellement de la mise en oeuvre de politiques dans des logiques de planification. Ainsi, si les démarches de concertation (voire dans de rares cas de participation) font de plus en plus partie du travail des urbanistes, elles sont au fondement même du travail des développeurs, qui commence avec la mise en place de conditions favorables à l'émergence de projets.

Ces différences ne remettent pas en cause le fait que les domaines de travail sont très proches, et que ces métiers sont confrontés à des problématiques communes, particulièrement en ce qui concerne leur professionnalisation : les métiers du développement et urbanistes sont flous et mal cernés, recouvrent une grande diversité de situations et sont en conséquence dans une logique de recherche de reconnaissance et de structuration.

On relève de nombreuses caractéristiques communes : la transversalité et la pluridisciplinarité, la capacité d'adaptation, les capacités comportementales, le savoir-faire, le management, la démarche projet, etc.

Les urbanistes se reconnaissent aussi dans la définition du développement territorial adoptée par la plate-forme métiers du développement : *"le développement territorial a pour finalité une transformation collective, volontaire, d'un espace habité et du mode de régulation de toutes ses activités pour un mieux-être global, une meilleure équité sociale et un équilibre raisonné entre l'utilisation des ressources naturelles et la production de richesses"*.

Le territoire, même si les approches et les démarches ne sont pas tout à fait les mêmes, est bien le point de convergence entre développeurs territoriaux et urbanistes. Ils auraient ainsi tout intérêt à travailler ensemble à une meilleure reconnaissance des formations du territoire dans le nouveau paysage universitaire français que dessine la réforme LMD.

²⁰ Définition de travail utilisée pour l'élaboration du référentiel de compétences.

Table des sigles

ACAD	Association de consultants en aménagement et développement des territoires
AMUR	Mastère "aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine"
ANR	Agence nationale de la recherche
ANRU	Agence nationale de la rénovation urbaine
APERAU	Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme
APUCT	Association des professionnels de l'urbanisme des collectivités territoriales
CAUE	Conseil architecture, urbanisme et environnement
CESA	Centre d'études supérieures d'aménagement (Tours)
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, les constructions publiques et l'urbanisme
CETE	Centre d'études techniques de l'équipement
CFDU	Conseil français des urbanistes
CGGREF	Conseil général du génie rural des eaux et forêts
CGPC	Conseil général des Ponts et Chaussées
CIFP	Centres interrégionaux de formation professionnelle (ministère de l'équipement)
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNPEAU	Conférence nationale permanente de l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNOU	Conseil national d'orientation de l'urbanisme
CNU	Conseil national des universités
DAU	Direction de l'architecture et de l'urbanisme
DAPA	Direction de l'architecture et du patrimoine
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DEA	Diplôme d'études approfondies

DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DSA	Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture
DTA	Directive territoriale d'aménagement
DIV	Délégation interministérielle à la ville
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EA	Ecole d'architecture
EAVT	Ecole d'architecture "ville et territoire" (Marne-la-Vallée)
ENPC	Ecole nationale des Ponts et Chaussées
ENTPE	Ecole nationale des travaux publics de l'Etat
EPA	Etablissement public administratif
EPSCP	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
FNAU	Fédération nationale des agences d'urbanisme
GRIDAUH	Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat
IAR	Institut d'aménagement régional (Aix - Marseille III)
IATEUR	Institut d'aménagement du territoire et d'environnement de l'université de Reims
IATU	Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme (Bordeaux III)
IEP	Institut d'études politiques
IFU	Institut français d'urbanisme (Paris VIII)
IUG	Institut d'urbanisme de Grenoble (Grenoble II)
IUL	Institut d'urbanisme de Lyon (Lyon II)
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUP	Institut d'urbanisme de Paris (Paris XII)

IUT	Institut universitaire de technologie
LMD	Licence, master, doctorat
LOPR	Loi d'orientation et de programmation de la recherche
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MST	Maîtrise des sciences et techniques
OPAC	Office public d'aménagement et de construction
OPAH	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
OPQU	Office professionnel de qualification des urbanistes
PADD	Projet d'aménagement et de développement durables
PACT-ARIM	Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat Associations de restauration immobilière
PDU	Plan des déplacements urbains
PLU	Plan local d'urbanisme
PUCA	Plan urbanisme, construction, architecture
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SEM	Société d'économie mixte
SIG	Système d'informations géographiques
SFU	Société française des urbanistes
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
TD	Travaux dirigés
TP	Travaux pratiques
TPFE	Travail personnel de fin d'études
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UNADEL	Union nationale des acteurs et des structures du développement local
UPMF	Université Pierre Mendès France